

Abbé Joseph Grumel

Traité de l'Amour

Livre IV

L'économie de la Loi

« Tout ce que dit la loi, nous le savons, elle le dit à l'adresse de ceux qui sont sous la Loi, afin que toute bouche soit close, et que le monde entier soit justiciable devant Dieu. C'est pourquoi, par les œuvres de la Loi, aucune chair ne sera justifiée devant Dieu. Ce que procure la Loi, c'est la connaissance du péché »

(Rom.3/19-20)

« *Et quand vint le jour où, selon la Loi de Moïse, ils devaient être purifiés, ils portèrent l'Enfant à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, ainsi qu'il est écrit dans la Loi du Seigneur : « Tout garçon premier-né sera consacré au Seigneur, et pour offrir en sacrifice, selon qu'il est écrit dans la loi du Seigneur, un couple de tourterelles ou deux jeunes colombes. » (Lc.2/22)*

*Vois sur ces longues mains l'offrande rituelle
Que la mère humiliée apportait à Yahvé,
Lorsque, dans la douleur, elle avait enfanté :
Un couple de pigeons, deux jeunes tourterelles.*

*Le sacrificateur priait alors pour elle
Et présentait à Dieu le prix de son péché
Que, dans son ignorance, elle avait contracté
En poursuivant le cours de l'engueance charnelle.*

*« Car tout être vivant qui ouvrira le sein
« Vous le rachèterez : voici qu'il m'appartient » :
Tel était le précepte établi par Moïse.*

*Jésus qui n'ouvrit pas l'utérus virginal
Mais qui le consacra comme Prêtre royal
Mit un terme à la Loi fidèlement transmise.*

Traité de l'Amour

Livre IV

L'Economie de la Loi

Introduction

« *Fais-nous revenir, Seigneur Sabaoth !* » (Ps.80 h)

C'est le refrain d'un psaume poignant que les Hébreux chantaient en terre d'exil. Il est resté dans les mémoires des croyants, mais il vaut pour tous les hommes. N'est-ce pas en effet toute l'humanité qui porte en elle, sans qu'elle en ait toujours une conscience claire, cette ardente prière : « Seigneur, Dieu de l'Univers, fais-nous revenir... »

Mais « fais-nous revenir où ? ». D'où sommes-nous partis ? D'où sommes-nous tombés ? - du Paradis, c'est-à-dire d'un style de vie, de mentalité, de mœurs, que les contraintes de la captivité nous empêchent de retrouver. Oui, c'est bien cela... Est-il besoin de citer ici la parole du poète :

« *L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.* »

Alors que les cieux qu'il regrette, qu'il convoite, sont en lui-même, comme le disait le Seigneur : « C'est au-dedans de vous qu'est le Royaume de Dieu »¹ Est-ce donc un songe éveillé peuplé de spectres et de monstres que nous vivons présentement, un effrayant cauchemar qui fait soupirer la ménagère, l'homme de la rue, le ministre d'état, le prêtre, le saint, vers une « autre monde », une société nouvelle, une réforme toujours désirée, sans cesse entreprise, jamais atteinte, de notre milieu vital, de l'Eglise ? Et sommes-nous bien assurés que les moyens que nous prenons pour cette « révolution libératrice » nous mèneront à des rivages étincelants de soleil, à ces jardins plantés d'arbres délicieux, à ces collines ruisselantes de lait et de miel, dont nous rêvons ?... L'histoire ne nous a-t-elle pas démontré que les entreprises généreuses des réformateurs, des insurgés, des conspirateurs, des chefs des peuples, des hérétiques n'ont jamais amené un ordre meilleur que le précédent... ?

Dieu n'aurait donc pas exaucé la prière de son peuple ? Ou bien alors, n'avons-nous pas pris les vrais moyens divins par lesquels nous aurions pu obtenir la délivrance que nous désirons tous ?

Dieu a exaucé notre prière, car elle n'est pas d'aujourd'hui : elle fut celle des patriarches, des prophètes, de tous les sages et les saints d'Israël. Sans doute les captifs de Babylone aspiraient d'abord à revoir le Temple de Jérusalem, à séjourner dans les vallées de la Terre Sainte, à parcourir les montagnes de Juda... Ils se tournaient vers l'occident, ils songeaient aux immenses déserts, aux fleuves infranchissables, aux défilés ténébreux qui les séparaient de leur bonheur :

¹ - Lc.17/21. Le texte grec porte bien « au-dedans de vous » et non pas « parmi vous », comme le laissent entendre certains traducteurs. Cette parole du Seigneur est capitale : elle nous invite à rejoindre en nous-mêmes l'appel de l'Esprit-Saint qui soupire vers notre délivrance, vers notre vraie filiation divine « avec d'ineffables gémissements ». (Rom.8)

*« Je n'ai de pain que mes larmes,
La nuit le jour,
Moi qui tout le jour entends dire :
« Où est-il ton Dieu ? »*

*Mon âme vient-elle à défaillir,
Je songe à toi,
Aux pays du Jourdain et de l'Hermon,
A toi humble montagne.*

*L'abîme appelant l'abîme
Au fracas de tes cascades
La masse de tes flots et de tes vagues
A passé sur moi. »*

Le psalmiste cependant malgré tous ces obstacles, est déjà assuré de son retour :

*« J'irai vers la tente admirable
vers la maison de Dieu,
Parmi les cris de liesse et de louange
Et la foule jubilante... (Ps.42h)*

Effectivement, le retour des captifs a eu lieu ; et cependant, revenus sur leur terre, les Hébreux n'ont pas été plus heureux, ni plus sages qu'auparavant. La captivité de Babylone était donc une réalité symbolique d'une autre réalité plus profonde, au-dessous de ces « abîmes qui s'appellent les uns les autres », dans les secrets du cœur humain ? Sans aucun doute. La main de Dieu dans l'histoire nous incite à un retour infiniment plus important que celui qui ramena le peuple élu sur sa terre !

Depuis tant de siècles que les exilés crient vers lui, comment Dieu n'aurait-il pas encore entendu ? Certes : il a non seulement entendu, mais répondu : « A ceux qui défaillaient dans la voie, il a donné sa loi », et cela « parce qu'il est juste et bon, le Seigneur » (Ps.25h/8). L'Histoire est donc marquée par une entreprise divine, dans laquelle Dieu est intervenu par ses serviteurs, les prophètes, les législateurs, et les sages en Israël, pour réapprendre aux hommes, peu à peu, malgré leurs perpétuelles infidélités, le mode de vie dans lequel ils auront le bonheur qu'ils désirent. Cette vaste entreprise divine s'appelle l'Ancien Testament. Il n'est pas si ancien que cela : puisque la plupart des hommes aujourd'hui, n'en sont pas encore arrivés à cette justice que l'Ancien Testament propose ! Tout ancien qu'il soit, ce Testament divin, cette entreprise divine, est fort en avance sur nous : et même si, chrétiens consciens des mystères du Christ nous sommes rattachés à la Nouvelle Alliance, nous n'aurons jamais fini de scruter les Textes sacrés d'autrefois, pour y découvrir des trésors de lumière, de vie, de liberté...

Les Israélites modernes reviennent sur leur terre ; ils y plantent des arbres et des jardins. Est-ce un signe des temps ? Sans aucun doute. Car, alors que l'histoire nous montre ce retour en Palestine d'un peuple qui retrouve le pays donné autrefois à leurs pères – mais en fonction de leur fidélité – l'Esprit de Dieu travaille la conscience humaine dans les profondeurs, en vue d'un retour beaucoup plus conséquent : celui qui nous ramène aux origines, à ce Paradis perdu, à ces dispositions fondamentales qui ne relèvent que de la création de Dieu, que « des plantations que le Père a plantées de sa

main » (Mt.15/13). « La volonté du Père est vie éternelle », dit Jésus. Et l'on comprend bien qu'elle ne pourra être atteinte, cette « vie éternelle », que si nous savons rendre au seul vrai Dieu, la Trinité Sainte, le culte en Esprit et en Vérité. Non plus une liturgie symbolique et représentative liée aux ouvrages faits de main d'homme, mais l'adoration et l'oblation de ce que nous sommes, dans une relation de connaissance et d'amour parfaitement consciente et lucide.

Les symboles et les figures de la Loi étaient nécessaires : elles ont assuré la pérennité d'un peuple, et par conséquent des traditions de Vérité qu'il véhiculait de génération en génération. Mais les rites et les coutumes ordonnées par Yahvé étaient-ils compris par ceux qui les observaient ? Peut-être par les meilleurs, sans doute par Moïse et les Prophètes, car Dieu ne laisse jamais ses serviteurs dans l'ignorance de ses desseins. L'orchestration de toute la vie en Israël, par les sacrifices et les fêtes, n'était qu'une immense parabole éducative : c'est la lumière du Christ qui nous en révèle tout le sens. De sorte que le chrétien instruit par l'Evangile et docile à l'Esprit, peut scruter mieux encore que ne pouvaient le faire les Juifs, les dispositions de l'Ancienne Alliance. Les rabbins, trop souvent, ergotaient sur les textes avec une casuistique stérile, tandis que le chrétien qui possède le « type de la doctrine » comprend leur pourquoi. Pourquoi la circoncision ? Pourquoi le rachat des premiers-nés ? Pourquoi les règles de purification de la femme ? Pourquoi ces sacrifices incessants pour le péché ? Pourquoi le sang et toute sa liturgie étrange, presque monstrueuse ? Les Hébreux obéissaient à tout cela, mais nous qui sommes affranchis des préceptes, nous voyons à quoi ils aboutissaient, et la leçon divine qu'ils nous donnent sans cesse, par rapport à la nature humaine dans sa relation avec son Créateur. Mieux encore, c'est au moment où nous sommes affranchis de ces ordonnances, que nous en comprenons l'impérieuse nécessité pour une race engagée dans la connaissance du bien et du mal.

Il n'est donc pas inutile de consacrer tout un livre à l'étude de l'Economie de la Loi, car c'est alors que nous verrons toute la cohérence du Plan divin. Nos racines sont en effet en Israël, car le Christ, notre Sauveur, est hébreu, de la lignée de David, car Marie, notre mère spirituelle, est de la race d'Abraham. C'est la Synagogue qui a enfanté l'Eglise, et qui ensuite, comme une mère indigne, a rejeté son enfant. Nous avons terriblement souffert de ce sevrage, au point que beaucoup de baptisés sont restés païens dans leur comportement, les Mystères de la Foi restant pour eux lettre morte ! Si Israël doit faire son retour au Christ Jésus, et par Lui à son Dieu, nous avons, nous chrétiens, à faire un retour en Israël, à sa Loi, à ses institutions, pour mieux comprendre le sens de la libération que nous avons déjà en puissance dans le Seigneur.

Chapitre 1

Economie et Théologie

L'homme ne saurait se comprendre lui-même, et par conséquent se réaliser harmonieusement, qu'en s'insérant dans une « vision du monde ». Certes, le « Connais-toi toi-même » a son intérêt : le chemin de l'introspection est indispensable pour aboutir à une genèse et une apparition de la « personne », à une prise de ses responsabilités. Le danger est grand pour l'homme de se mettre tout entier dans l'ouvrage de ses mains, comme le faisaient les artistes grecs contemporains de Socrate ; un danger plus grand encore à briguer la gloire de vastes entreprises, surtout si elles sont militaires. C'est bien contre ces dangers que le Seigneur nous met en garde : « Que revient-il à l'homme de gagner l'Univers, s'il vient à perdre son âme ? Que pourra donner l'homme en rançon pour son âme ? » (Mc.8/36-37). Toute l'Ecriture s'adresse à son lecteur à la seconde personne du singulier : le Salut dépend toujours d'un acte libre et personnel, d'un engagement conscient et voulu, sur la Parole de Dieu. Ceux qui ont répondu à cet appel qui leur était adressé par l'Esprit sont devenus par sa grâce les Prophètes, les législateurs, les sages, les saints, lesquels ont permis à l'humanité de subsister et de poursuivre sa route vers la vie.

Nous ne mettons pas en cause la réponse personnelle à l'appel de Dieu, ni même cette réflexion et cette méditation sur soi-même que recommandent les philosophes et les auteurs spirituels : mais nous dénonçons une forme de pensée et de religion qui voudrait tout ramener à cette « culture de l'âme », de sorte que le monde entier lui devienne indifférent, étranger, et finalement soit considéré comme hostile et dangereux, en vue de sauvegarder la sacro-sainte personne individuelle. Pendant trop longtemps on a chanté dans l'Eglise : « Je n'ai qu'une âme qu'il faut sauver, de l'éternelle flamme je veux la préserver... » Les fidèles s'en sont trouvés mutilés et racornis, cloisonnés individuellement dans leur peur de l'enfer. Ils ont étouffé, ils ont vomi cette forme de religion du trac et de la honte. Ils se sont tournés vers des systèmes politiques ou sociologiques qui leur ont présenté ce qu'ils n'avaient pas trouvé dans un christianisme alanguï : une « vision du monde » que leur présentaient des hommes suffisamment désintéressés pour penser plus à l'Histoire qu'à leur âme. L'Eglise qui n'était plus un rassemblement, mais un ensemble de rites pour assurer une « autre vie » meilleure que celle-ci, a perdu ses enfants au profit des collectivismes qui prétendaient organiser la planète immédiatement : marxisme, national-socialisme, communisme, etc...

Nous voici donc situés entre deux pôles d'attraction : s'oublier soi-même pour le monde, ou bien alors perdre le monde pour se trouver et se sauver soi-même ! Paul ne disait-il pas : « Je suis un crucifié pour le monde et le monde est un crucifié pour moi » (Gal.6/14) Eh oui ! Ayant opté carrément pour le Christ, il ne pouvait être que rejeté avec lui par un monde hostile et fermé. Et cependant c'est bien ce même Paul qui brûlait de zèle pour porter partout le message du Salut : « Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux hommes libres et aux esclaves... » Et il n'oubliait pas non plus ceux de sa race, puisque malgré les avertissements des prophètes, au péril de sa vie, il monta à Jérusalem pour y claironner dans le Temple, sous la protection des soldats romains, comment il avait été saisi par le Christ, lui Paul, l'Hébreu pieux et zélé, l'ancien disciple de Gamaliel, persécuteur de la secte du Nazaréen. Il semble que la conscience chrétienne, par un

mouvement pendulaire dont la période s'étend sur plusieurs siècles, ait oscillé tantôt vers la recherche du salut individuel, tantôt vers l'ouverture au monde. Qui donc a raison ? L'ermite solitaire ou le militant d'action catholique ? Le moine silencieux ou le journaliste ? Le cloître qui se voile la face devant les scandales de ce siècle, ou bien le prêtre en civil qui fait le trottoir pour y recueillir les filles perdues ?

Question de vocation personnelle et de tempérament : Dieu distribue comme il l'entend les Dons de son Esprit dans son Eglise. L'important est que chacun se mette à sa place, pour y accomplir avec toutes ses possibilités l'œuvre à laquelle il se croit et se sait appelé. Mais le solitaire aura d'autant plus d'ardeur dans sa prière d'intercession ou dans ses mortifications expiatoires qu'il aura une vue plus claire et plus cohérente du monde pour lequel il se sacrifie ; et d'autre part, le pasteur à la recherche des âmes sera mieux soutenu dans son zèle apostolique si l'amour qui le pousse est clairvoyant dans la foi, et sait situer la place de la personne humaine dans le plan général que la Sainte Trinité a établi pour l'Humanité. Là encore, il nous faut tenir les deux bouts de la chaîne, et les tenir si bien que notre amour pour nous-mêmes soit le même que celui que le Seigneur a pour le monde. Nous ne pouvons en effet nous sauver nous-mêmes qu'en sauvant avec nous le monde entier, et nous ne pouvons contribuer au salut du monde que si nous sommes sauvés nous-mêmes. Le navire est en perdition, et il n'y a pas de chaloupes de sauvetage pour les individus...

Les systèmes collectivistes qui ont tant séduit nos contemporains, et qui ont encore peut-être quelques années à vivre, ont laissé derrière eux des ruines immenses, qui sont habilement camouflées, mais qui seront révélées un jour, comme furent révélés les fours crématoires de Hitler. Pourquoi ces échecs ? Parce que de tels systèmes ne sont pas inspirés par l'amour, et surtout pas par l'amour de Dieu ! Il semble bon de s'appeler « camarade », mais c'est très insuffisant. La charité qui vient de l'Esprit de Dieu, c'est tout autre chose. Au-dessus de la démocratie nivelaient et humiliante pour la personne, et au-dessus des personnalismes religieux ou culturels qui court-circuient l'individu sur lui-même, l'Esprit de Dieu nous invite à l'Amour qui seul peut assurer à la fois l'équilibre des communautés et le salut des personnes. Et finalement, « le dernier ennemi qui sera vaincu sera la mort »...

Y a-t-il donc une VISION DU MONDE vraiment chrétienne ? Oui, sans aucun doute, celle que professaient les Pères de l'Eglise, en la puisant dans l'Ecriture. Elle leur permettait de se situer dans le Plan du Salut, de ne pas perdre courage dans les épreuves, de surmonter les contradictions et les persécutions, et finalement de nous transmettre la Tradition de la Vérité.

Et cette vision du monde, ils l'exprimaient par les mots « Théologie » et « Economie ».

Que signifient ces vocables un peu « démodés », et surtout fort altérés, surtout le mot « Economie » ?... Nous pourrions en trouver d'autres : ils ne seraient pas meilleurs. Il suffit seulement de bien les définir. Leur sens étymologique à lui seul nous donne une grande lumière.

Aux oreilles de nos contemporains, le mot « théologie » évoque un jeune séminariste qui, serviette sous le bras, s'en va suivre le cours d'un professeur émérite dans une faculté catholique. Il va ainsi conquérir ses diplômes de « théologie », après quoi il sera promu « théologien », et pourra dès lors répéter servilement ou intelligemment, selon ses capacités personnelles, ce qu'il aura appris de ses maîtres. On ne voit plus très

bien ce que ces études théoriques peuvent apporter de bienfaisant dans un monde tout entier orienté vers les « sciences » et la « technique ». Peut-être, pense-t-on, est-ce là un moyen par lequel l'Eglise tente de faire survivre la case des « clercs », et s'assure ainsi la fidélité du « clergé », dans un engagement qui paraît démodé et périmé aux yeux de beaucoup. La théologie ?... A quoi bon ?... D'autant que la théologie moderne est un domaine où le Prince des ténèbres n'a pas manqué de mettre la patte, puisque nombre de théologiens que l'on croit savants, ne savent plus très bien eux-mêmes ce qu'ils doivent croire pour être simplement chrétiens ! Il suffit en effet de consulter certaines publications théologiques – le Magistère les approuve-t-il ? – pour constater qu'en s'éloignant des Ecritures, en mettant en doute leur authenticité divine, beaucoup de prétendus « docteurs » tombent sous la sentence du Seigneur : « Laissez-les, ce sont des guides aveugles qui guident d'autres aveugles : ils tombent tous dans la fosse... »

Le mot « Théologie » s'est ainsi fortement dévalué depuis qu'il est revenu à l'école. Il n'en était pas ainsi autrefois, lorsque le peuple chrétien était composé de « confesseurs de la foi », et que le clergé savait ce qu'il pensait et ce qu'il disait, quoiqu'il n'y eût pas de séminaires. Les Pères définissaient ainsi le mot « théologie » : « c'est Dieu qui se dit par sa Parole », et aussi : « l'homme qui réalise la Parole de Dieu ». Et ces deux définitions n'en font qu'une.

DIEU QUI SE DIT PAR SA PAROLE...

C'est pourquoi la théologie n'est pas une science particulière : c'est toute la Création de Dieu, puisque toute créature est une « parole subsistante de Dieu ». Il est impossible de se donner à une science quelconque, que ce soit celle des hommes ou des insectes, celle des étoiles ou des océans... sans faire de la « théologie », puisqu'en définitive, la recherche des lois qui président à la structure et à l'évolution des êtres, revient à découvrir le Logos, la Parole souverainement intelligente qui les soutient tous dans l'existence et leurs relations réciproques. C'est pourquoi saint Thomas d'Aquin avait hautement raison d'inclure dans sa « Somme théologique » les notions d'astronomie, de physique, ou même de botanique et de zoologie qu'il avait reçues de ses maîtres – mais que malheureusement il n'était pas en mesure, à son époque, de vérifier. L'ensemble du savoir humain sera en définitive une « Somme théologique » et non pas une « Encyclopédie » qui, comme le nom l'indique, ne peut qu'encercler l'homme dans la vanité de son savoir. Il est fort regrettable qu'à la suite des fâcheuses incompréhensions du XVIème siècle, à la suite de la condamnation de Galilée, les connaissances scientifiques aient pris leur essor et se soient développées en dehors de cette perspective théologique qui était celle du Moyen-Age. C'est là une grave mutilation de l'esprit humain. A quoi bon en effet connaître le « comment » des phénomènes, si la foi n'apporte pas d'abord et en même temps la réponse au « pourquoi des merveilles de la Création. Si on ne sait pas qu'elles procèdent de l'Amour Créateur, toutes ces merveilles deviennent absurdes et monstrueuses.

Mais c'est évidemment par rapport à la Nature Humaine que la Théologie prend tout son sens : car l'homme n'est pas encore dans la théologie, ou, disons mieux : il n'est plus, depuis fort longtemps, dans la théologie.¹

¹ - Auguste Comte, le « positiviste », a parlé d'un âge théologique pour désigner, dans son esprit, un état d'ignorance de l'homme qui expliquait les phénomènes, dont il ne savait discerner les causes, par l'intervention d'un être suprême qu'il appelle Dieu. C'est le positiviste qui est ignorant, et qui ferait bien de s'instruire de la théologie.

Les anciens Pères, en effet, appelaient « théologie » cet idéal humain, où l'homme serait enfin complètement établi sur la Parole de Dieu et exprimerait toutes les merveilles divines dans tout son comportement. Dans cette perspective, la théologie est tout autre chose qu'une science : c'est une véritable expérimentation, par toute la vie humaine, de la vie divine : c'est une symbiose de la trinité créée avec la Trinité Créatrice. Peut-être le premier homme a-t-il connu, avant la faute, l'embryon de cette « théologie », c'est-à-dire du Paradis... ? Nous voyons bien, à la suite des trois premiers Livres de ce Traité, que la théologie n'a jamais été pleine, hormis pour Joseph et Marie qui ont réalisé la Parole de Dieu, en permettant au Verbe vivant, par leur foi, de s'exprimer en s'incarnant dans la nature humaine. Il n'y a donc pas de plus haute école de théologie que Nazareth ! Là, les cours n'étaient pas d'une manière didactique, il n'y avait ni thèses, ni argumentations, ni controverses, ni débats... mais c'est toute la vie, toutes les composantes de l'amour qui était une expression fidèle de la Pensée de Dieu. Malheureusement les gens de Nazareth avaient des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre !...

Nous devons donc penser qu'un temps viendra où, de nouveau, la théologie sera réalisée : « Lorsque la connaissance de Dieu remplira le cœur de l'homme comme l'eau des océans en remplit le fond » (Is.11/8). « En ce jour-là, tous me connaîtront, dit Dieu, du plus petit au plus grand »¹. Et l'Apocalypse nous fait entrevoir cet aboutissement merveilleux de notre effort et de notre espérance : « Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple... Il n'y aura plus de cris, de larmes, ni de deuils, ni de douleurs, car les premières choses s'en sont allées... Voici que je fais toutes choses nouvelles... » (Ap.ch.21).

La véritable théologie n'est donc pas un exercice d'école, mais toute la vie humaine établie sur la Parole de Dieu, et exprimant, comme une parole subsistante de Dieu, les merveilles de la Trinité Sainte. Nous savons bien aujourd'hui qu'aucune science ne peut être vraie si elle n'a pas d'application pratique. L'une des plus grandes conquêtes de l'esprit humain est, sans contredit, d'avoir discerné les lois de la matière, du moins certaines, de manière à la maîtriser par les innombrables procédés de la technique et de l'industrie. Il reste à faire une conquête analogue de l'homme lui-même : qu'il découvre ses propres lois spécifiques, ses relations fondamentales avec le Dieu vivant, pour les exprimer, et en les exprimant, se réussir pleinement, jusqu'à l'immortalité et l'incorruptibilité dans lesquelles il fut établi et auxquelles il est appelé.

De sorte que l'on peut dire, dans ces perspectives, que la faute originelle a été une « sortie de la théologie », un abandon de la théologie ; et que l'aboutissement de la Rédemption sera le retour à la théologie et l'avènement de la théologie : la connaissance de Dieu par le moyen de la Parole de Dieu. L'homme racheté est celui qui est ramené par Dieu à l'intelligence de sa Parole, et qui pourra ainsi la réaliser, l'incarner. Donc normalement, un théologien – ne suffisait-il pas de dire un confesseur de la foi ? – doit être une manifestation vivante de la Trinité. Adam était l'Alpha du monde lorsqu'il réalisait, mâle et femelle dans l'unité, l'image et la ressemblance de Yahvé-Elohim. L'Oméga sera l'Adam dernier, lorsque la trinité créée sera reconstruite d'une manière pleinement consciente et irréversible sur la Trinité Créatrice. En attendant, l'homme est « semblable à l'un de nous », un étudiant de théologie, plutôt qu'un théologien, qui dans le temps de son éducation par l'Esprit, est invité à se conformer aux paroles et aux exemples de Jésus-

¹ - Jer.31/33-34. Tout ce chapitre est remarquable pour exprimer ce retour à l'âge théologique dont nous parlons. Voir aussi les derniers chapitres de l'Apocalypse.

Christ.¹ Ce n'est que lorsque l'homme et la femme reproduiront fidèlement l'image de la Trinité Sainte en leur amour et leur unité, que la Trinité sera manifestée, que l'Invisible sera rendu visible ; or nous sentons que ces vues de Dieu correspondent aux plus profondes et aux plus intimes aspirations de nos coeurs. Il ne saurait y avoir de « sortie » hors de nos désarrois et de nos ténèbres, ailleurs qu'en ces perspectives qui sont le Principe et la Fin de notre Nature et l'œuvre de la Création de Dieu en nous.

Hâtons-nous donc vers cette heureuse théologie, où nous serons tous remplis de « toute la plénitude de Dieu », où « nous connaîtrons comme nous sommes connus », où nous saurons la « hauteur et la profondeur, la longueur et la largeur, et l'immensité de l'amour du Christ », non seulement d'une manière théorique, contemplative, mais d'une manière pratique et concrète... (Eph.3/18s). C'est bien alors que se réalisera pour nous la parole de Jésus, celle qu'il prononçait dans son ardente prière : « La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, Père, et celui que tu as envoyé... (Jn.17/3).

Hâtons-nous... d'autant plus que le chemin semble long. Et si quelqu'un est pressé de voir ce bonheur ineffable, l'inauguration de ce Royaume, c'est bien le Seigneur lui-même. « Je suis venu jeter un feu sur la Terre, disait-il, et combien j'ai hâte de le voir partout allumé !... » (Lc.13/49). Aussi dans sa hâte et son zèle d'amour pour sa créature dévoyée, pour sa « brebis perdue », le Pasteur très bon de nos vies nous a devancés, il est venu jusqu'à nous, il nous a pris par la main, comme les Anges prirent Lot pour l'arracher au feu du ciel (Gen.9/16). Et cette intervention de Dieu à l'égard de l'humanité s'appelle « l'Economie ».

ECONOMIE...

Le mot est très beau, il signifie « gouvernement de la maison ». Cette maison n'est autre que le Monde entier, qui est la Maison de Dieu : « Le ciel est son trône, la terre l'escabeau de ses pieds » (Mt.5/34/35). Et c'est bien ce qu'exprime aussi le mot « œcuménique » qui est fort à la mode aujourd'hui. Ce gouvernement n'a rien de commun avec les ordonnances et les législations des royaumes de ce monde, comme si Dieu se contentait de maintenir un « ordre », châtiant ceux qui s'en écartent, félicitant ceux qui s'efforcent de marcher au pas... Le dieu-gendarme, ou administrateur, régimentaire, n'existe pas. Il n'est qu'une idole : la plus dangereuse de toutes peut-être, que l'on ait érigée devant la conscience humaine, pour faire croire aux esclaves du Prince de ce monde, que leurs chaînes et leurs prisons avaient une raison divine, quelles qu'elles soient, et qu'ils devaient s'y soumettre aveuglément et sans murmurer. Bien au contraire, toute l'intervention de Dieu dans l'Histoire, par les Prophètes et par les Sages, par le Christ et par les Saints, n'a pour but que la délivrance de sa créature bien-aimée. Cette pensée peut surprendre : la Loi de Moïse qui est une intervention personnelle de Dieu,² est-elle un facteur de liberté ? Sans aucun doute ! Car c'est bien de la servitude du Pharaon que les Hébreux ont été affranchis par la Loi ; et s'ils avaient su vivre selon cette

¹ - Etant donné l'état actuel de la conscience chrétienne et de la science théologique, le théologien célibataire n'est qu'un témoin du péché d'adultère. Il illustre la Parole : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ».

² - La chose est indiscutable, ainsi lorsque Dieu se révèle à Moïse dans le buisson ardent, (Ex.4) ou encore au Sinaï (33-34). Cependant, dans son ensemble, l'Economie de la Loi est dispensée par les Anges, au dire de Paul, ce qui indique qu'elle n'est pas assimilable à la Théologie. Dieu n'est pas encore présent en l'homme, il est seulement « au milieu de son peuple ».

Loi, ils auraient été, incomparablement, le peuple le plus heureux de la terre ! Ils n'auraient jamais éprouvé le besoin de se donner un roi, lequel d'ailleurs ne manquera pas de les asservir à nouveau !¹ Sans doute l'ordre de la Loi n'affranchira pas ses ressortissants de la servitude du péché et de la mort, mais il assure un maximum de joie de vivre dans les conditions présentes et transmet les espérances du Salut. La Loi assure donc une délivrance, et par conséquent une liberté : liberté relative encore sans doute, mais infiniment préférable aux esclavages des peuples de l'antiquité sous les contraintes d'une société sans entrailles et les redoutables superstitions idolâtriques.

Ainsi l'Economie de la Loi avait pour but d'amener Israël au Christ, de créer une mentalité de foi et d'accueil du message divin. Cette économie fut bien loin de réaliser ce qu'elle promettait, mais elle aboutit néanmoins dans la lignée de David, à Joseph et à Marie. C'est là, ainsi que dans le petit groupe des disciples, que l'Economie de la Loi a porté son fruit ; car l'Evangile nous montre, hélas, que les chefs du peuple et les prêtres n'avaient pas atteint le niveau de foi et de religion de ces humbles qui, eux, avaient « trouvé grâce aux yeux de Dieu ». Il y a un très gros retard de la conscience collective par rapport à ces Gloires de l'humanité ! Dieu avance sans tenir compte des lenteurs du plus grand nombre : il est toujours là à la pointe du mouvement, en tête de la course, avec ceux qui sont transportés par l'ardeur de la foi et la chaleur de l'amour. Il livre par les prophètes un message que les contemporains ne comprennent jamais, qui les scandalise et les révolte. Et c'est pourquoi les Prophètes sont outragés et massacrés. Et lorsque le Verbe de Dieu lui-même ouvre la bouche pour promulguer la Loi spécifique de l'humanité, le Sermon sur la montagne, ou mieux encore, lorsqu'il propose son corps en nourriture de vie et de salut, il suscite les murmures, il se heurte à l'incompréhension, et le scandale est tel que tous s'en vont, même les disciples ! L'Eglise ne fut fondée que sur un tout petit nombre d'hommes, et avec elle, commence un nouveau gouvernement divin, une nouvelle économie qui n'est plus celle de la Loi, mais de la Foi.

Cette économie de la Foi contient déjà, dans la Révélation qui en est le fondement, tous les éléments voulus pour atteindre la « Théologie », en donnant à ce mot le sens que nous avons défini ci-dessus. Peu d'hommes ont atteint la théologie, la relation de connaissance et d'amour avec la Trinité. La plupart ne sont même pas en route vers cet idéal, puisqu'ils ne sont pas informés de la Révélation. Et ceux qui sont informés, les chrétiens, le sont très peu et très mal, puisque tant de points restent encore obscurs dans le donné révélé, la conscience collective étant encore, dans sa généralité, tributaire du péché. Mais lorsque le Royaume sera venu, tout sera éclairci, nous serons dans l'âge théologique ; la route de l'immortalité sera largement ouverte et beaucoup plus facile que celle où nous sommes présentement par notre génération charnelle, qui conduit à la mort.

Chaque homme ne peut atteindre le Salut qu'en s'engageant volontairement dans l'Economie divine : celle de la Loi d'abord, celle de la Foi ensuite. La chose est difficile en raison de la contrainte sociologique, puisque les nations civilisées ne sont pas encore engagées dans l'Economie de la Loi de Moïse. Elles sont encore dangereusement armées. La paix qu'elles prétendent instaurer dans le monde n'est que celle des fauves qui craignent mutuellement leurs crocs. Il n'y a aucune législation internationale. Le commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas », n'est jamais évoqué dans les pourparlers diplomatiques. Les conférences dites du « désarmement » se situent sur des intérêts matériels et économiques, au sens habituel de ce mot. Jusqu'à présent les ministres, les

¹ - 1 Sam.8/10s. Ce texte est particulièrement important, pour ceux qui voudraient tirer une « politique de l'Ecriture Sainte ».

plénipotentiaires, les ambassadeurs qui en général usent si volontiers de la fourberie et du mensonge, ne sont que des gamins manœuvrés par l'Adversaire. Le monde des peuples et des races n'a pas su profiter explicitement de ce premier élément de libération qu'est la Loi de Moïse, promulguée sur le Sinaï, au centre de gravité des continents, il y a plus de trois mille ans ! Vraiment la sagesse des nations n'est pas très clairvoyante, et nous mesurons à cette simple considération l'ampleur de la prise de Satan sur le genre humain.

Heureusement beaucoup d'hommes ont entendu l'appel de l'Esprit frappant directement à leur conscience personnelle ; ils y ont répondu ; et selon les circonstances, l'environnement familial et social, éducatif ou religieux, ils appartiennent, par l'option secrète de leur cœur, à l'une ou l'autre alliance : à celle de Noé, de Moïse, ou s'ils sont chrétiens éclairés, à celle de Jésus-Christ. C'est pourquoi, s'il est facile de situer historiquement les deux grandes phases de l'Economie divine, l'Ancien et le Nouveau Testament, il est toujours très délicat de proposer à chaque âme en particulier les termes et les clauses de l'une et l'autre Alliance. C'est pourquoi, dans les temps apostoliques, l'Eglise était très exigeante pour livrer les trésors de son arcane ; elle « tenait la dragée haute », pour admettre les catéchumènes au baptême, et ensuite à l'Eucharistie. Elle savait que les sacrements sont avant tout des engagements, qu'ils ne peuvent être intelligibles que par une instruction suffisante, que cette instruction n'est reçue que moyennant une certaine ouverture de cœur et d'esprit. Elle savait respecter le travail du Seigneur dans les âmes ; elle tâchait de discerner ceux qui avait véritablement reçu l'Appel, la Vocation (dont parlent si souvent les Apôtres) qui arrachait tel ou tel à l'empire des ténèbres pour en faire un membre du Christ.

Tout nous est donné par la Révélation divine, tout nous est expliqué par la sainte Liturgie ; la Parole que Jésus disait à ses Apôtres : « Je ne vous appelle plus serviteurs, je vous appelle «amis», car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître, tandis que vous, je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Père » (Jn.15/15), cette parole est encore vraie pour nous. Mieux encore : l'histoire de l'Eglise, les exemples des saints, contiennent des éléments positifs qui ont explicité ce que les Apôtres avaient reçu du Seigneur. Nous sommes peut-être arrivés, et je le souhaite de tout cœur, au temps où la conscience chrétienne de l'Eglise fidèle rejoindra cette science parfaite que possédaient les Apôtres, par le Verbe incarné et la confirmation de l'Esprit. Saint Irénée donne en effet ce témoignage : les Apôtres possédaient la « science parfaite ». Luc nous le dit : « Il leur ouvrit l'intelligence pour qu'ils aient connaissance des Ecritures (Lc.24/45). La Révélation est close avec les derniers écrits des Apôtres, et il faut se garder d'imaginer qu'il puisse y avoir une autre révélation ou un complément de révélation : Dieu a dit tout ce qu'il avait à dire. Mais nous sommes probablement arrivés à cette conjoncture psychologique où les enseignements divins vont être enfin retrouvés et compris, resplendir de tout leur éclat, et s'appliquer sur les problèmes les plus fondamentaux de l'homme, où se joue la vie ou la mort.

Nous sommes arrivés à ces derniers temps que prédisaient l'apôtre Paul : tant de signes en sont le témoignage ! Temps où « les secrets des cœurs seront révélés » ou « tout ce qui est caché sera découvert » (Rom.2/16 ; 1 Cor.4/6). Nous pouvons jeter un regard sur le chemin parcouru, faire le bilan de l'histoire religieuse de l'humanité, apprécier la grandeur et la sagesse de ce gouvernement divin, de cette Economie, celle de la Loi, puis celle de la Foi, qui nous amène au seuil de la Théologie finale.

Les Hébreux comprenaient-ils le « pourquoi » de leurs rites ? Que pensaient-ils lorsqu'ils apportaient un jeune taureau, une génisse, un agneau sans tache, une paire de

tourterelles au prêtre sacrificateur ? Quel était leur sentiment lorsqu'ils voyaient monter au-dessus du voile du Temple, la fumée de leurs holocaustes et de leurs sacrifices pour le péché ? Que signifiait pour eux cet « agneau pascal », que l'on immolait « entre les deux soirs », dont ils mangeaient la chair « rôtie au feu », sans en « briser les os » ? L'immolation du Christ a révélé le sens de ces gestes rituels qu'ils accomplissaient de génération en génération, à l'apparition de la pleine Lune, le premier mois de l'année, à l'ouverture du printemps. Ce n'est en effet que par la lumière du Christ que les anciennes figures, que les symboles traditionnels prennent tout leur sens. C'est pourquoi Paul dit que « l'esprit de la Loi, c'est le Christ » (2 Cor.3/17). Sans cette lumière du Christ, les Hébreux, si fervents qu'ils fussent, si attachés qu'ils aient été à leurs coutumes, les accomplissaient sans les comprendre.

Ainsi les Mystères de la mort et de la Passion du Seigneur accomplissent les prophéties rituelles incluses dans l'ancienne Loi. Mais il en est de même des Mystères de sa Conception et de sa naissance. La clé de David ouvre toutes les portes. La cohérence du Plan divin, manifesté en Jésus-Christ, soutient, comme une charpente invisible, l'édifice de l'ancienne Alliance, les cérémonies et les ordonnances qui maintenaient la procréation charnelle, en Israël, dans les limites relativement confortables d'un patriarcat basé sur la responsabilité personnelle du géniteur. Il nous est donc possible, à nous chrétiens, affranchis que nous sommes des anciens préceptes, d'en comprendre la nécessité vitale ; alors que, au contraire, à ceux qui n'ont pas cette vision des Mystères du Christ, ils paraissent étranges, incohérents, purement arbitraires et irrationnels... « Quelle idée Moïse a donc eu d'inventer toutes ces lois de pureté, tous ces sacrifices ?... Nous nous posons la question avec insistance, presque avec scandale, jusqu'au moment où les Mystères du Christ nous mettent sur la voie, et nous font comprendre qu'il était impérieusement nécessaire que la Loi ancienne rappelle à l'homme qu'il est pécheur, afin qu'il soit amené à repenser profondément son mode d'existence, à commencer par sa génération, et entrevoir que Dieu avait d'autres pensées, d'autres vues. C'est pourquoi il est si important de se pencher sur les anciens textes de la Loi, d'étudier toute son Economie, pour être confirmé dans la Vérité qui est dans le Christ-Jésus.

Observons loyalement aussi que l'humanité entière, dans son comportement général, est tributaire du mauvais choix vis-à-vis de la génération ; elle mange le fruit défendu, elle demeure sous la sentence de la mort. Elle n'a donc pas encore profité de l'Economie divine qui, depuis Abraham, et surtout Moïse, tente de la ramener à la vie. C'est pourquoi il est indispensable d'instruire les hommes de toutes les modalités de l'Economie de la Loi et d'en expliquer les dispositions.

Nous devons conjecturer, en effet, que le retour à l'Arbre de la vie, le changement d'Economie, le passage d'un ordre biopsychologique à l'autre, ne se fera pas en un clin d'œil : l'homme ne saurait abandonner brusquement la génération charnelle pour s'élever à la Génération spirituelle par la pédagogie de la Loi, comme ce fut le cas en Israël, pendant les deux mille ans qui préparèrent, depuis Abraham, la venue du Sauveur du monde. C'est pourquoi ceux qui voudront encore, ou subiront encore dans l'ignorance et l'erreur, l'ordre ancien, devront être instruits des dispositions que Dieu a instituées, pour lui conférer ses bénédictions. Et nous touchons ici le problème qui agita si fortement l'Eglise apostolique : le schisme entre les partisans de Jacques et ceux de Paul : fallait-il, oui ou non, imposer la circoncision aux païens qui entraient dans l'Eglise par le Baptême ? Fallait-il maintenir la Loi de Moïse ? Paul voyait la perfection pouvant être atteinte sur le champ, en raison du don de l'Esprit. Jacques était plus réaliste. Paul aurait voulu que les néophytes instruits du Mystère de Jésus, de sa conception virginal, puissent en tirer

immédiatement les conséquences pour la régénération de l'homme. Jacques voyait bien que ces anciens païens ne pourraient quitter d'un coup leurs habitudes : il préconisait donc qu'ils fussent soumis à la circoncision et à Moïse ; tout fraîchement sortis du paganisme, ils avaient besoin de l'assistance de la Loi ! Paul pensait au contraire que la grâce du Christ, jointe à l'explication qu'il leur avait donnée de l'Evangile, suffirait à leur faire revivre, concrètement, les Mystères de Jésus-Christ. Paul fut douloureusement déçu : ses disciples trompèrent son attente, tels les Galates. La lettre qu'il leur écrivit, toute empreinte d'un amour zélé, angoissé, ardent, ne parvint pas à les remettre dans la voie parfaite : sinon l'Eglise des Galates eût subsisté jusqu'à ce jour ! Or, comme les autres Eglises de Paul, elle fut balayée par les hérésies, la désespérance, l'abandon... Engagés qu'ils étaient dans la voie charnelle, ces Galates, comme aussi les Corinthiens et autres Eglises de Paul, auraient eu besoin de la circoncision et des rites... La pédagogie de la Loi n'était-elle pas nécessaire pour eux tout autant que pour Israël ? Ou bien alors, il leur fallait renoncer, au nom de l'Evangile, à la génération charnelle. En étaient-ils capables ? Les chrétiens d'aujourd'hui en sont-ils capables ?...

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est ceci : tout homme qui veut procréer charnellement doit, s'il veut obtenir la bénédiction de Dieu sur sa famille et sa descendance, pratiquer la Loi de Moïse : elle est faite pour cela. Mais s'il veut obtenir les promesses de l'Evangile, il importe essentiellement que sa conduite soit en cohérence avec les enseignements et les Mystères de Jésus-Christ. Il lui faut donc renoncer à la génération charnelle. Les deux voies sont inconciliaires, comme Paul l'exprime si souvent dans les Epîtres aux Galates et aux Romains. Et nous allons découvrir de mieux en mieux, en faisant cette étude de l'Economie de la Loi, ces mystérieux textes de Paul, qui parle de la « chair » et de « l'Esprit »....

- Fin du chapitre 1 -

Chapitre 2

Le ministère de la condamnation

Que serait devenu l'homme sans la Loi ? Est-ce là une hypothèse gratuite ? N'est-ce pas plutôt à l'indicatif passé que nous devrions poser la question : qu'est devenu l'homme sans la Loi ? Car il a peut-être existé - en existe-t-il encore ? – des groupements humains qui veulent s'affranchir de toute loi, et prétendent ne prendre pour norme que les impulsions de la nature, que les instincts biologiques. « Fais ce que tu voudras... ». N'a-t-on pas, ici ou là, érigé en philosophie et en morale ces thèses offensives pour les oreilles chrétiennes, mais qui sont parfaitement logiques avec les principes que l'on pose ?

En effet, admettons un instant, comme certains esprits éminents de notre époque voudraient nous le faire croire, que l'homme n'est qu'un primate particulièrement heureux parce qu'il a réussi à éliminer les espèces rivales, et que par une heureuse mutation, des mains lui ont poussé au bout des membres antérieurs, mains avec lesquelles il a eu l'astuce de fabriquer des outils, grâce auxquels son intellect s'est développé jusqu'aux techniques les plus poussées d'aujourd'hui, capables de hisser douze d'entre eux sur la Lune... Admettons un instant l'homme-primate-évolué. Sa prolifération sur la planète serait alors le signe évident de sa réussite, de son triomphe. Animal mieux conditionné que les autres, plus adaptable, pourquoi l'homme se créerait-il tant de problèmes ? Pourquoi tant de complications d'ordre métaphysique, tant de mythes, tant d'obligations morales ?... Qu'il se livre donc courageusement et héroïquement même - car il peut y avoir de l'héroïsme partout - à la lutte pour la vie. Que les plus forts triomphent, puisque c'est leur part, et que les faibles disparaissent, soient éliminés, puisque leur vie sera malheureuse et diminuée. Que les infirmes et les vieillards, pour lesquels le jeu de la vie est désormais interdit, soient exterminés et que leurs ossements soient brûlés. Que les engeances dégénérées soient rendues stériles, afin que la race humaine, dans ce qu'elle a de meilleur, subsiste, se développe, et amène enfin cette mutation si désirée dans notre espèce. Pourquoi le jeu de l'évolution automatique ne ferait-il pas cela ? Si l'intensité de la vie devient ainsi suffisamment forte, les aventures et les plaisirs sans frein, la joie du moment présent sera telle que toute inquiétude métaphysique aura disparu, que tout souci moral se sera évaporé, et que la mort même n'aura plus de nom ; puisque, parmi les vivants, personne ne s'occupera plus des morts...

Ces thèses et beaucoup d'autres semblables ont eu, ici et là, un commencement d'application. Nous savons où elles aboutissent : à une monstruosité si énorme qu'elle devient rapidement intolérable. On oppose à cette logique « animale » la dignité humaine, les sentiments les plus profonds du cœur. On combat ces propos raciaux et eugéniques par le poids des anciennes traditions, par l'unanimité des religions, et tout ce que les civilisations ont produit de meilleur. Car, en définitive, qu'est-ce que la civilisation, sinon le perfectionnement de la conscience de l'homme ? Et qui ne voit que, si l'on déchaîne l'animal en l'homme, si on l'abandonne à la seule recherche de son plaisir immédiat, qu'il soit sauvage ou raffiné, cruel, sanguinaire ou esthétique, la ruine est inévitable. Chacun en effet ne tardera pas à voir en son prochain un rival à écarter, un ennemi à abattre, un mangeur dont il faut ravir la proie, et le fer dans la main des plus forts les éliminera, jusqu'au dernier...

Voyons les choses de près : considérons par exemple la force de l'instinct sexuel en l'homme ; admettons qu'il soit livré à lui-même sans aucune contrainte. Nous aboutirions nécessairement à ce que toutes les femmes, comme les femelles des animaux, mettent au monde un enfant tous les 10 mois. Ce serait là le point de saturation de la reproduction humaine. On peut facilement faire un calcul, par les voies de la progression géométrique. Restons encore dans les limites restrictives de cette hypothèse absolue, et admettons que chaque femme enfante un enfant par an entre 20 et 40 ans. Nous aurions alors une progression géométrique de raison 10, puisque deux êtres, la femme et son homme, mettraient au monde 20 enfants en 20 ans. Et comme, à 20 ans, l'aîné de cette étrange famille pourrait à son tour se reproduire, nous compterons 20 ans pour la durée d'une génération.¹

Un calcul aisément montré que dans de telles conditions, au bout de 100 ans seulement, soit 5 générations, nous aurions déjà $2 \cdot 10^4$, soit 20 000 hommes sur la terre, en ne comptant que les hommes de la dernière génération. Si nous admettons que ceux de la génération précédente ne sont pas morts, nous avons 22 000 hommes, et toujours dans l'hypothèse où la femme n'enfante plus après 40 ans.

Demandons-nous ce qu'il advient au bout de 200 ans, qui représentent 10 générations. Il faut donc multiplier la raison par elle-même 9 fois, et nous obtenons : $2 \cdot 10^9$, soit 2 milliards d'hommes. Et si l'on ajoute la génération immédiatement précédente : 2,2 milliards de représentants de l'espèce humaine en deux cents ans seulement !

Demandons-nous ce qu'il advient au bout de 300 ans : nous aurions alors 15 générations de 20 ans, soit $N = 2 \cdot 10^{14}$: vingt mille milliards d'hommes de moins de 20 ans sur la terre, sans compter les parents qui eux-seuls ne seraient pas moins de deux mille milliards !

C'est affolant ! Pour 1000 ans, ce qui est relativement court au point de vue paléontologique, comme nous dirions de nos jours... il y a 50 générations en 1000 ans ; toujours dans la même hypothèse, le nombre d'hommes serait de $2 \cdot 10^{49}$, un nombre que l'on ne peut ni écrire ni compter, qui commence par le chiffre 2 suivi de 49 zéros. Ce nombre est si grand qu'il dépasse le nombre d'atomes de la terre entière, puisque la masse de la terre est environ de 10^{23} grammes, et qu'il y a dans un gramme de matière un ordre de grandeur de 10^{23} atomes. A ce rythme de reproduction, mille ans suffisent à faire surgir du néant un nombre d'hommes mille fois supérieur au nombre d'atomes de la terre entière ! Nous sommes en pleine fantasmagorie !

Ces considérations rigoureusement logiques nous amènent immédiatement à deux conclusions : la première, c'est que la limitation des naissances a toujours été un problème capital pour l'humanité, et non pas celui de notre siècle seulement. Sans une « loi » restreignant la puissance génétique de l'homme, la chair humaine éclate littéralement. La prolifération humaine livrée à elle-même est à l'échelle des temps géologiques, ce qu'est au niveau de l'atome, la réaction en chaîne qui provoque la fission des noyaux lorsque le volume de la matière fissile atteint le point critique. C'est là le processus de la fameuse bombe atomique. Ces résultats montrent, par leur gigantisme,

¹ - Nous rappelons la formule de la progression géométrique, le nombre N de rang n, est obtenu par $N = a \times r^{(n-1)}$, a étant le nombre initial, et r la raison de la progression. La progression de raison 2 est : 1, 2, 4, 8, 16, 32...

que l'hypothèse de départ était absurde, donc que le commandement de Dieu, formulé au début de la Genèse : « Soyez grands et portez du fruit », que l'on traduit par « Croissez et multipliez » doit être appliqué, non pas instinctivement, mais intelligemment.

Nous voyons donc qu'il n'est nullement nécessaire de faire appel à une échelle longue des temps pour expliquer que les hommes soient si nombreux aujourd'hui sur la terre, tout en étant issus d'un seul couple. En effet, dans l'hypothèse où la génération humaine ait été de raison 2 seulement, sur une période moyenne de 25 ans, c'est-à-dire si tout couple humain se fût contenté de 4 enfants, il suffit de 750 ans pour atteindre 1 milliard d'individus - sans compter les parents et grands-parents ! Nous sommes à 2 milliards d'hommes en 775 ans, à 4 milliards en 800 ans ! Heureusement que l'humanité n'a jamais pratiqué universellement une politique des « familles nombreuses » ! il est vrai que la mortalité infantile, les guerres, les famines, les épidémies, et autres fléaux, comme aussi l'abandon des enfants nouveau-nés, soit aux chiens de la voirie, soit aux divinités infernales, sont intervenus comme des éléments modérateurs rigoureusement indispensables.¹

Et cette considération nous montre assez que l'homme charnel qui a voulu s'approprier l'initiative de la vie est tombé sous le joug des « lois des grands nombres ». Cette « colère de Dieu » qui se manifeste par la mort, est donc en définitive une œuvre de miséricorde qui empêche que le corps disloqué, divisé, pulvérisé d'Adam, ne se désintègre par la famine universelle. Une loi de sélection est intervenue aussi pendant les siècles passés, jusqu'à l'avènement récent de l'obstétrique scientifique, et de la pédiatrie, pour empêcher la dégénérescence, par le fait que les plus forts seulement survivaient aux attaques d'un « milieu » vital devenu hostile et délétère.

Mais il est bien certain que le Créateur souffre de voir sa créature bien-aimée devenue tributaire et asservie aux « éléments du monde », de voir l'homme décimé périodiquement par des inondations, des tremblements de terre, des famines, des pestes, des guerres et autres maux innombrables qui remplissent l'histoire de l'humanité sous toutes les latitudes. Il y a encore des génocides en cette seconde moitié du 20^{ème} siècle ! Dieu a-t-il voulu cela ? Certainement pas. Dieu ne peut vouloir l'absurde, Dieu ne peut vouloir la perte des vivants. Car si l'humanité fait ainsi explosion, manquant des ressources les plus élémentaires pour survivre dans un état de délabrement physique et spirituel, cette prolifération asservie à l'instinct et régie, dès lors, par la loi des grands nombres et par les fantaisies du hasard, rend impossible la transmission de ce qu'il y a de plus précieux pour l'homme, de ce qui est l'essence même de l'humanité : l'instruction, l'éducation, la culture, sans parler de la Vérité et de l'Amour. Aussi nous voyons surgir l'impérieuse nécessité d'une Loi – voilà le mot loi qui apparaît. La procréation humaine - ou pour mieux dire la reproduction - doit en effet obligatoirement tenir compte du résultat que l'on veut obtenir : voulons-nous une multitude d'êtres gémissants et morbides, loqueteux, affamés, inéducables ? Ou bien alors désirons-nous un être humain digne, élevé, instruit, moral, capable de prendre toutes ses responsabilités, héritier de tout l'apport traditionnel et positif de ses ancêtres ?

C'est pourquoi tous les peuples qui ont duré suffisamment pour avoir un nom dans l'histoire des civilisations, ont d'une manière ou d'un autre, résolu le problème de la

¹ - Avec une telle hypothèse, l'humanité d'aujourd'hui aurait moins de 1000 ans ! La chronologie biblique de 6000 ans environ est parfaitement plausible. Le calcul montre que la raison de la progression est seulement de 1,1... !

limitation des naissances, par une loi sélective indispensable. Chez les Romains, le « paterfamilias » avait droit de vie et de mort sur tous les êtres qui naissaient dans sa maison. C'était affreux peut-être, mais loyal et logique, et surtout on ne trichait pas avec la nature, comme on le fait aujourd'hui par les procédés abortifs et contraceptifs. Moins élégamment, les Grecs abandonnaient aux animaux de la voirie et des champs - chiens, sangliers, hyènes, rapaces - 50% des petits garçons et 80% des petites filles, dès leur naissance. C'est ainsi qu'Athènes assurait ses traditions de culture et de civilisation, du moins en période de paix... Nous protestons, mais nous ne faisons pas mieux, puisque dans nos civilisations modernes, le nombre des avortements atteint bientôt le quart du nombre des naissances ! Ce crime que toute conscience droite réprouve est sur le point d'être admis en droit. C'est cela qui est grave. Techniquement, la pilule doit aboutir à un résultat satisfaisant, dans le moment présent, mais elle nous prépare de singuliers déboires pour les générations suivantes.

Dieu ne veut pas cela. C'est pourquoi sa colère reste si lourdement suspendue sur nous ; Il n'était pas dans son bon plaisir de voir l'homme s'engager si hâtivement et si sottement dans la génération animale. Cependant il a respecté la liberté de sa créature, quoiqu'il l'eût prévenu : « Tu ne mangeras pas... ». S'il est intervenu, c'est miséricordieusement, parce qu'il est juste et droit, (Ps.24) pour limiter les dégâts, dénoncer le péché, et accorder, malgré le péché, les bénédictions temporelles qui sont promises formellement par le Deutéronome (ch.28/1-14), bénédictions dont la race juive, malgré ses infidélités à son Dieu, est la preuve manifeste.

Car, si nous disons que la Loi est aussi le « ministère de la condamnation », selon la vigoureuse expression de saint Paul, n'oublions pas que ce ministère fut « glorieux » et que la Loi était « bonne et bienfaisante ». Si elle était, d'une certaine manière, la force du péché, elle était aussi, pour l'homme, le seul moyen d'éviter la destruction et l'écroulement qui auraient dû suivre nécessairement le péché (2 Cor.3/4). Aussi, si nous devons considérer l'aspect négatif de la Loi par rapport à l'Economie supérieure de la Foi inaugurée par Jésus-Christ, ne manquons jamais de considérer qu'elle était la sauvegarde indispensable contre l'anarchie et le chaos, contre la sauvagerie et la veulerie, contre la tyrannie et l'oppression. D'ailleurs l'esprit de la Loi ancienne est déjà l'Amour et la Miséricorde, comme cela apparaît clairement en de nombreux endroits.¹

Néanmoins Paul appelle le ministère de Moïse, et ensuite le sacerdoce lévitique, le « ministère de la condamnation » :

« Si en effet le ministère de la condamnation a été glorieux, combien le ministère de la Justice ne l'emportera-t-il pas en gloire ? » (2 Cor.3/9).

De quelle condamnation s'agit-il ? De celle qui fut prononcée dès le départ, dès la faute : « Tu mourras de mort ». Il n'y a aucune autre sentence de condamnation dans l'Ecriture. Mais à mesure que se développent les générations de péché, cette sentence générale est en quelque sorte monnayée et diversifiée : Dieu apprend à l'homme à discerner dans son comportement certains actes qui méritent manifestement la mort. Telle est d'ailleurs la clause unique de l'alliance conclue avec Noé : « Quiconque répandra le

¹ - Voyez les lois sabbatiques du Jubilé qui interdisait le paupérisme par la remise générale des dettes et des cautions ; l'accueil qui devait être fait à l'étranger ; le soin que l'on devait prendre des veuves et des orphelins, des indigents, ne pas leur prendre en gage leur manteau, ne pas différer leur salaire, etc...

sang, son sang sera versé » (Gen.9/6). Et le texte précise la raison de cette loi : « Car à l'image de Dieu, l'homme a été fait ». L'homicide est donc un outrage à la Majesté divine qui resplendit en l'homme. Cependant la miséricorde intervient immédiatement et antérieurement même à la loi, puisque « Dieu mit un signe sur Caïn afin que personne ne le tuât ». Ensuite Moïse prescrira qu'il y ait en Israël des villes de refuge, où le meurtrier pourra échapper au « vengeur du sang » (Jos.20/1s ; Deut.19/1-13). Plusieurs crimes seront punis de mort : le blasphème (Deut.13/1s, 17/1s), l'idolâtrie¹, l'adultère, le viol d'une vierge (Deut.22/20s). Sans doute, et heureusement, la jurisprudence en usage usait-elle de miséricorde, surtout en ce qui concerne l'adultère. Jésus lui-même absoudra la femme surprise en flagrant délit que les Pharisiens lui amenèrent au Temple (Jn.8/1-8). Mais un enseignement général se dégage de la prescription elle-même, qu'elle soit appliquée ou non, strictement ou lâchement : il y a des actes qui méritent la mort, et tant que ces actes sont commis dans l'humanité, la sentence générale demeure suspendue sur le genre humain tout entier.

C'est là une conclusion logique : si la mort – dite « naturelle » – existe et frappe universellement le genre humain, c'est que les hommes se permettent des actes qui entraînent la mort. Car le résultat finalement est le même : que le coupable d'un péché actuel soit lapidé par ses concitoyens et coreligionnaires, ou que le juge qui a décidé cette exécution meure à son tour et reçoive une sépulture honorable. Les hommes ont établi conventionnellement une grande différence entre le supplice ignominieux du criminel et les fastes qui honorent l'homme de bien lorsqu'il est mis en terre ; mais finalement l'un et l'autre subissent la même peine. La condamnation « Tu mourras de mort » pèse sur les deux : Dieu serait donc souverainement injuste s'ils n'étaient pas tous les deux solidaires, l'accusé et l'accusateur, dans une même déficience fondamentale, dans une même faute à ses yeux :

*« Sous ton courroux, tous nos jours déclinent
« nous consommons nos années comme un soupir,
« tu as mis nos torts devant toi,
« nos secrets sous l'éclat de la Face. » (Ps.90).*

Nous sommes en effet quelque peu choqués par cette « loi de terreur », par cette colère de Dieu qui éclate souvent, même à l'égard de gens qui paraissent bien intentionnés : tel cet Israélite qui, conduisant l'Arche de Yahvé, voulut la retenir de la main alors qu'un cahot de la route la secouait, et qui tomba foudroyé.² La manifestation de Dieu, la « théophanie », s'accompagne de tonnerres, de voix, de tremblements de terre, destinés à imprimer la crainte, sinon l'épouvante (Ex.19/20s). La présence de Yahvé parmi son peuple n'est pas toujours pacifique : après la prévarication du veau d'or, Yahvé ordonna à Moïse un véritable massacre à l'intérieur du camp (Ex.ch.32). Bien entendu, lorsque l'Arche de Yahvé tombe aux mains des ennemis, ils sont les premiers à en pâtir : leur Dieu s'effondre devant elle, et tout le peuple est frappé de plaies et de tumeurs affectant les parties génitales.³ David lui-même se méfie de cette Arche qui semble

¹ - C'est l'horreur de l'idolâtrie qui justifie le massacre des populations de Canaan par Josué, ainsi que la loi terrible de l'anathème

² - 2 Sam.6/7. Dieu juge les intentions et les secrets des coeurs que nous ne connaissons pas. A lui appartiennent la vie et la mort. Ce n'est pas parce qu'un homme est frappé de mort qu'il est damné.

³ - 1 Sam.ch.5-6. On remarquera la foi des Philistins dans cette affaire. Le Dieu d'Israël est le Dieu de l'ordre vital : les sources de la vie lui appartiennent.

répandre autour d'elle aussi bien la malédiction que la bénédiction : il ne la ramène à Jérusalem qu'après s'être assuré qu'elle avait été favorable au simple particulier qui l'avait accueillie chez lui pendant un temps assez long (2 Sam.6/9s).

De même toutes les prescriptions du culte sont sévères : les lévites seuls pourront s'approcher du Saint, sinon, peine de mort. En outre, ils devront bien prendre garde, toujours sous la menace de la mort, d'accomplir rituellement les gestes prescrits et les purifications indispensables : « Soyez saint parce que je suis saint ! »¹ Cette sainteté légale obtenue par les sacrifices et les ablutions est encore bien insuffisante, mais Dieu s'en contente, par condescendance (Hb.7/19, 9/9-10). Il semble que Dieu n'accepte qu'à contre cœur de demeurer au milieu de son peuple, de résider dans le Tabernacle.² Les Prophètes exprimeront cela sans équivoque : si Yahvé a jeté les yeux sur Israël, s'il en a fait son peuple et son héritage, c'est par miséricorde, par pure bonté, et nullement en raison de la justice de ce peuple ! (Ez.ch.16 & 36) De sorte que, manifestement, Yahvé est à la fois ami et ennemi, attirant et terrifiant. Dans certains cas, son intransigeance est absolue : par exemple lorsqu'il s'agit de supprimer l'idolâtrie : il commande alors l'anathème, et cette anathème doit être ponctuellement exécuté.³

Ces données bibliques fondamentales peuvent nous paraître choquantes : mais nous ne pouvons pas les « interpréter », il faut les accepter telles qu'elles sont. L'Ecriture c'est la Parole de Dieu, et son autorité est souveraine. C'est par l'instruction biblique qu'il avait lui-même reçue, que Paul tirait la conclusion que nous devons accepter entièrement : « Du haut du ciel, la colère de Dieu se manifeste sur l'injustice et l'impiété généralisées des hommes » (Romains 1/18).

« Du haut du ciel », c'est-à-dire d'une manière inéluctable : par une ordonnance divine contre laquelle les hommes ne peuvent strictement rien. Sur ce point tout le monde est bien d'accord : les médecins, les hygiénistes, qui prétendent lutter contre les maladies, découvrir les lois de la santé, peuvent espérer par leur art un prolongement de la vie humaine, mais non pas la suppression de la mort.

Car c'est bien en effet la mort universelle qui se manifeste ainsi « du haut du ciel », et qui est le signe permanent de la colère de Dieu. Et Paul donne les raisons de cette « colère » : « l'impiété et l'injustice », et il nous montrera ensuite, dans le développement des trois premiers chapitres de son Epître, que tous les désordres des moeurs découlent de cette rupture : impiété et injustice, l'homme s'étant placé en dehors du Bon Vouloir, du Bon Plaisir divin.

Ce qui signifie très exactement que l'homme n'est plus dans l'Ordre biopsychologique que Dieu avait rêvé pour lui : c'est la créature qui est seule responsable

¹ - Nb.15/1, 17/5 ; Lev.10/6. Cet épisode est poignant. Le « feu étranger » était sans doute une entreprise de syncrétisme religieux, Nadab et Abiu prétendaient peut-être assimiler le culte de Yahvé aux vieilles habitudes idolâtres dont les Hébreux avaient peine à se défaire. Cela expliquerait la gravité du châtiment.

² - Cette gloire de Yahvé qui avait assisté Moïse sur le Sinaï lorsqu'il y recevait la Loi, quittera le Temple de Jérusalem en raison des innombrables transgressions du peuple (Ex.24 ; Ez.10/17s), et définitivement lors de l'exécution du Christ, signifié par la déchirure du voile.

³ - C'est parce qu'il n'a pas exécuté ponctuellement l'anathème prescrit que Saül est vigoureusement blâmé par Samuel, et finalement sera exclu de la royauté.

de ses malheurs. Dieu n'est affecté du péché que par « compassion » : compassion qui est la preuve de son amour total et totalement miséricordieux. Si la Majesté divine est gravement outragée par le péché, c'est à travers son œuvre, parce que l'ouvrage de ses mains a été profané, outragé, détérioré, utilisé à contre-sens. Et le psaume explique parfaitement que telle est bien la cause de la mort et de tous les malheurs de l'impie :

« *Ils ont méprisé les œuvres de Dieu,*
« *Il les abattra et ne les rebâtira point.* » (Ps.28/6).

Pour la créature perdue « hors de lui », Dieu va intervenir : non pas directement tout d'abord, mais par un médiateur (Gal.3/9). Ce médiateur est Moïse et aussi les Anges qui ont la garde des préceptes divins, et qui sont mandatés pour sanctionner les désobéissances. Ces médiateurs expliquent donc aux hommes aussi bien par les faits que par les textes, par les événements que par la Parole, les raisons véritables de leur malheurs, de leurs angoisses, de leurs souffrances et finalement de la mort. Et toutes les lois, tous les préceptes que nous allons étudier dans ce livre, convergent vers une démonstration simple, que l'on serait tenté de croire monotone : tous ces maux ont une cause unique : le péché. Et lorsque l'on a compris, par la lumière du Christ en quoi consiste le péché, on voit alors pourquoi toutes ces lois étaient formulées, et qu'elles ne pouvaient pas être formulées autrement.

Mais la Loi n'est pas seulement une accusation : elle n'accable l'homme que pour le délivrer ; car moyennant le rite prescrit, Dieu ne tient plus compte du péché, rend la joie de vivre, et amène l'homme, par une amoureuse et patiente pédagogie, à la Justice véritable. Alors même que l'Israélite pieux venait offrir son bouc ou son taureau sur l'autel des holocaustes, sans avoir la pleine lumière de la Révélation, alors que son ignorance ne lui permettait pas de s'arracher à l'ordre peccamineux, à la déficience congénitale de sa race, et de toutes les races de la terre, il obtenait quand même la bénédiction de Dieu ; et l'on ne peut nier que de nombreux Juifs pieux ressentaient mystiquement la présence de Dieu, soit dans la nature, soit dans le Temple. Les psaumes sont trop clairs et trop beaux pour n'avoir pas été écrits par des saints. Et ce ne sont pas seulement des parchemins recouverts d'encre, mais la tradition vivante de tout un peuple qui vivait intensément la Loi de Dieu, et qui, au milieu de ses dures épreuves, s'accrochait de toute sa force à la certitude de son espérance, à la stabilité de la Parole de son Dieu : « Je suis sûr de ta Parole... » (Ps.130). Il est heureux que les simples chrétiens reviennent aux psaumes : il faut déplorer qu'ils aient été sevrés pendant de si longs siècles de toutes les richesses de l'Ancien Testament. Les brebis étaient trop souvent écartées des verts pâturages, éloignées des sources d'eau, et mouraient de faim et de soif dans le désert des philosophies païennes et des traditions purement humaines qui anéantissaient le commandement de Dieu (Mc.ch.7).

Il y eut, certes, plus de joie de vivre en Israël que pendant les siècles du jansénisme qui nous ont précédés, et qui ont pratiquement amené ce phénomène surprenant, scandaleux, que l'on appelle la « déchristianisation ». La Justice légale que procurait la Loi mosaïque aux chanteurs et aux danseurs qui se réunissaient sur les aires à blé au temps de la nouvelle lune, qui soutenait les marcheurs sur les sentiers escarpés des montagnes de Juda, au cours des pèlerinages à Jérusalem, où l'on se réjouissait pour la Pâque, la Pentecôte, les Tabernacles... valait-elle davantage que la Justification en Jésus-Christ ? Il faut constater en effet que les règlements monastiques, les vœux de religion, les contraintes d'une morale finaliste et dualiste, ont imposé un joug infiniment plus dur que celui de la Loi ancienne ! Plût à Dieu que les chrétiens se fussent contentés

des prescriptions mosaïques ! Peut-être alors auraient-ils compris, à travers cette pédagogie sainte de la Loi, soutenant un patriarcat ouvert, une vie familiale détendue, une alliance inscrite dans la chair, que l'Ordre apporté par le Seigneur était encore plus beau, et que la liberté et la joie du véritable disciple du Christ l'emportent de beaucoup sur toutes les satisfactions que procurait l'Ordre ancien !

C'est cela précisément que les Apôtres ont compris : car, ne l'oublions pas, les Apôtres ne connaissaient rien des diverses philosophies qui se sont introduites par la suite en Occident. Jamais ils n'auraient imaginé que les chrétiens auraient un jour comme idéal de s'enfermer dans des cloîtres, de s'imposer des disciplines, des cilices, des pénitences mutilantes pour la nature. Ils étaient Hébreux et Sémites, enracinés dans une race vigoureuse, où toutes les puissances de l'amour, qui restait charnel, sans doute, - pas toujours - étaient considérées comme saintes et sacrées, ce qu'elles sont en réalité et toujours. Ils n'avaient pas honte de leur corps, ils étaient fiers, au contraire, de leur circoncision qui les rattachait organiquement et biologiquement à l'Alliance de Yahvé avec leur père Abraham. Jésus, leur maître, était lui aussi circoncis ; humainement et psychologiquement pétri de la Loi, nourri de sa Parole, dont il savait faire un usage merveilleux pour confondre ses adversaires, enthousiasmer les foules, réconforter ses amis et ses disciples ; aussi, nous ne mesurerons jamais assez le désastre que fut pour la jeune Eglise le fait d'être brusquement sevrés de la nourriture divine de la Loi et de toute la richesse d'Israël... Paul mesurait cela, sans aucun doute, lorsqu'il s'obstina, malgré les sombres présages de divers prophètes, à monter à Jérusalem pour y annoncer le Christ. Il espérait encore que le récit de la conversion, que sa conviction appuyée sur la grâce céleste dont il avait été l'objet, emporteraient l'assentiment de son peuple et le ramèneraient à son seul Sauveur... (Act.ch.21 et 22) ; les temps et les moments n'en étaient pas encore venus...

Prenons note, avec l'Apôtre, de toutes les prérogatives et de tous les avantages d'Israël : il en donne l'énumération dans l'Epître aux Romains : « Quel avantage donc à être juif ? » demande-t-il au début du ch.3 de cette fameuse Epître, puisque les Juifs, pécheurs, avaient eux aussi besoin de Rédemption...

« Quel avantage dont à être juif ? Quelle est l'utilité de la circoncision ? Immense avantage à tous égards ; et d'abord, les Paroles de Dieu leur ont été confiées... »

Rien n'est plus important, en effet, non seulement pour le peuple juif, mais pour le monde entier : les Paroles de Dieu leur ont été confiées. Si l'on songe à l'intérêt immense de ces divines paroles dans lesquelles sont tous les trésors de la sagesse et de la science, de l'intelligence, toutes les espérances de vie et de salut ! Comment se fait-il que les hommes se donnent tant de peine pour extraire du sol le charbon, les métaux, le pétrole... et qu'ils consacrent si peu de temps à l'étude et à la méditation des Paroles de Dieu que les Hébreux ont reçues en confidence ? (Ps.147). Mais à côté de cet avantage immense, il y en a d'autres :

« D'eux, viennent la filiation, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses, chez eux les Pères, par eux le Christ ! son humanité, lui qui est Dieu, au-dessus de tout, bénit dans les siècles des siècles, Amen... » (Rom.9/4-6)

Sept avantages, plus un huitième : le Christ. L'octave des dons de Dieu est ici achevée. Mais il convient de revenir sur ces mots, de manière à montrer que le ministère de la condamnation est glorieux :

La filiation : ou mieux encore, « l'adoption filiale ». Antérieurement au Christ, Dieu se plaisait à considérer Israël comme un « premier-né », et Isaac, effectivement était né miraculeusement, « de l'Esprit » (Gal.4/29), « fils de la promesse ». Nous, nous ne sommes pas fils de Dieu par nature, puisque la nature a été outragée, mais au terme de la longue pédagogie divine en Israël, la filiation nous est rendue par le Christ. Jésus, lui, est Fils de Dieu, dans sa nature humaine comme dans sa nature divine, en raison de la Foi de Marie et de Joseph.

La gloire : Il s'agit sans doute de la présence de Yahvé parmi son peuple. L'Apôtre dit dans cette même Epître : « Nous avons tous échappé à la gloire de Dieu » (Rom.3/23). Le Christ, lui, n'a pas échappé à cette gloire : c'est celle de l'Onction spirituelle de sa conception virginal.

Les alliances : On compte en effet plusieurs alliances que Dieu avait conclu avec son peuple : celle de Noé, celle d'Abraham, renouvelée par les Patriarches, celle de Moïse, renouvelée elle aussi à plusieurs reprises, notamment au retour de l'Exil. Mais ces alliances ne sont que provisoires : elles rappellent de loin la première alliance du Paradis, et elles annoncent l'alliance définitive que le Christ conclura par son Sang versé en expiation et présenté en nourriture de vie pour les croyants.

La législation : celle qui assurait en Israël la santé et la stabilité de la race. Elle était déjà inspirée par un esprit d'amour et de miséricorde. Elle préfigure l'Evangile. Toutes les races qui veulent subsister sont obligées, explicitement ou non, de se rapprocher de la législation mosaïque.

Le culte : Ne pensons pas seulement aux cérémonies et sacrifices qui se déroulaient rituellement au Temple de Jérusalem. Le culte le plus important était celui des Juifs pieux, des prêtres saints, des prophètes et de leurs disciples qui priaient du fond du cœur, qui méditaient intelligemment, jour et nuit, la Loi du Seigneur (Ps.1), et contemplaient ses ouvrages. Ils avaient déjà les psaumes que nous utilisons encore aujourd'hui, et dont nous ne finirons jamais de goûter la vérité et la poésie.

Les promesses : promesses des bénédictions conférées à celui qui observe fidèlement la Loi, telles que nous les trouvons au ch.28 du Deutéronome. Mais pensons surtout à la grande promesse messianique : « Je vous enverrai un Sauveur », son règne universel et pacifique, et l'immortalité, qui, alors, sera rendue à l'homme, avec l'avènement de la Justice.

Chez eux les Pères : Paul entend par là les Patriarches, qui sont comme les racines du peuple élu. L'Epître aux Hébreux développera l'importance de la rencontre d'Abraham et de Melchisédech, et par suite le sens de l'oracle de David, parlant du Messie comme « prêtre selon l'ordre de Melchisédech ». La paternité en Israël était avant tout la transmission d'une foi et d'une tradition. Il en est théoriquement de même dans l'Eglise, depuis le Christ, puisque nous nous réclamons nous aussi des « Pères de l'Eglise ». Malheureusement, la doctrine de vie qu'ils tenaient des Apôtres est assez peu connue de l'ensemble des fidèles.

Par eux le Christ, son humanité : C'est bien vers l'avènement du Christ Sauveur qu'était orientée toute la Tradition d'Israël et cette longue pédagogie divine. Paul a parfaitement le sens de la continuité entre les Prophètes et le Christ, lui qui, auparavant,

était persécuteur de l'Eglise au nom de ses traditions judaïques. Il était aveuglé par la lettre d'une écriture dont il ne voyait pas l'Esprit ; tout a été différent lorsqu'il a vu toute la cohérence de la Révélation accomplie en Jésus de Nazareth, ressuscité !

Ainsi en nous tournant vers Israël, en puisant dans le trésor de sa législation, nous allons mieux découvrir le Christ. Tout ce qui paraissait obscur, mystérieux, voire étrange ou scandaleux dans les anciens textes de la Loi, va nous paraître logique et parfaitement raisonnable, dans la lumière du Christ. Et nous comprendrons mieux, que pour être pleinement sauvé, c'est-à-dire pour recevoir l'accomplissement des promesses de Jésus, nous n'avons qu'une seule voie, mais elle est sûre : appliquer à tout le comportement humain la Vérité que nous avons reçue de Lui.

« Dieu a parlé de nombreuses fois et sous des formes variées autrefois, à nos pères ; tout récemment, il nous a parlé en Fils... »

Ainsi s'exprimait l'auteur de l'Epître aux Hébreux. Nous devons tenir fermement qu'en lui, dans ce Fils qui a vécu homme parmi nous, recevant toujours les complaisances du Père, il nous a dit absolument tout ce qui était nécessaire et suffisant. Si donc les chrétiens n'ont pas jusqu'ici obtenu l'accomplissement des promesses, n'est-ce pas parce qu'ils n'étaient pas suffisamment enracinés ces chrétiens, avec le Christ, en Israël ?

Les Juifs, en effet, qui ont rejeté le Seigneur, savaient ce qu'ils faisaient, je veux dire qu'ils comprenaient quelle révolution scandaleuse et insupportable le fils de la vierge venait apporter dans un ordre humain qui, moyennant la belle ordonnance de la Loi, paraissait parfaitement logique et acceptable. Pourquoi ont-ils rejeté le Seigneur ? La seule et unique raison, le seul grief retenu contre lui, c'est qu'il prétendait à la filiation divine, appelant Dieu son propre Père, ce qui signifie que sa mère ne l'a pas conçu de semence humaine, mais directement de Dieu. Oui, c'est bien cela que les Juifs ont compris, et qu'ils ont repoussé comme un odieux blasphème : « Etant homme, tu te fais Dieu, voilà le blasphème... » Et comme la Loi et les traditions autorisaient la génération patriarcale où se transmettait l'Alliance, ils ont aussi rejeté le Seigneur comme ennemi de Moïse, de la Loi, et des traditions des Pères. Tout leur édifice racial et religieux tremblait sur ses bases, parce que Jésus, parfaitement homme avec ses frères, disait qu'il était fils de Dieu ; et il le démontrait plus encore par sa grâce et la vérité qui rayonnait de sa personne, que la puissance de ses miracles. C'est donc un instinct de conservation attisé par un zèle religieux qui les a poussés à rejeter ce Jésus qui se disait « d'En Haut », et qui osait dire à ses adversaires, prêtres, docteurs, pharisiens, tous gens bien considérés et considérables, qu'ils avaient « le Diable pour père ». Il s'inscrivait constamment contre cette « génération adultère et pécheresse » et n'hésitait pas à fustiger ses contemporains en les traitant comme Jean-Baptiste de « races de vipères ». C'en était trop ! Jésus semblait contestait des choses incontestables ! Une lutte de races était amorcée : d'un côté les rejetons d'Adam, tous nés de la même manière, tous clients de la mort, de l'autre un seul homme établi avec le Créateur du Monde dans une relation de Fils !... Où était la vérité ? Qui devait disparaître, la race d'Adam orchestrée et sanctifiée par la Loi et les ordonnances, ou bien ce Jésus, qui se posait en un terrible signe de contradiction ?

Voilà tout le drame de la conscience judaïque, en face de Jésus de Nazareth. S'ils voulaient rester fidèles à leurs prescriptions, au culte du Temple qu'ils étaient en train d'achever, à la liturgie sacrificielle, il fallait qu'ils détruisent ce « Temple véritable » qu'était le Corps du Seigneur qui leur démontrait, par sa seule présence, la caducité, l'imperfection, la déficience de leur style de vie et de comportement, de leur ordre charnel

et de ses grandeurs, et même de cette belle Loi de Moïse qui faisait leur gloire parmi les Nations !...

Les Juifs ont su ce qu'ils faisaient en rejetant le Christ : ils se sont vus en cas de « légitime défense » pour la subsistance même de leur peuple, de leur alliance, et de la religion de l'Unique ! Et cependant, ils l'ont jugé « selon la chair », c'est-à-dire selon l'aveuglement de leur esprit lié à la biologie charnelle. Paul jugeait aussi le Christ Jésus de cette manière là, alors qu'il persécutait l'Eglise, en fidèle disciple des grands rabbins de Jérusalem. Il poursuivait alors les sectateurs du Nazaréen ; pour quelle raison ? - Parce qu'ils croyaient en lui. Quel mal tous ces gens lui faisaient-ils, à lui Paul ? – Aucun ! De quel crime de droit commun s'étaient-ils rendus coupables ? D'aucun ! Mais à travers eux, il poursuivait toujours le même blasphème ; et d'ailleurs, il se verra dénudé jusque dans les profondeurs de ses intentions, lorsqu'il entendra : « Je suis Jésus que tu persécutes... »

Ainsi les Juifs hostiles au Christ avaient mesuré la gravité, l'énormité de cette prétention de Jésus à être fils de Dieu. Mais inversement, les païens qui furent atteint par la Bonne Nouvelle, sur les marchés et les places, qui furent ramassés le long des routes, dans les faubourgs des cités populeuses, entrèrent dans l'Eglise sans bien savoir ce qu'ils faisaient en devenant chrétiens. Ils ne « réalisaien » pas ce que signifiait leur profession de foi en Jésus, fils de Dieu... En effet, tant de héros, dans la mythologie païenne, avaient été gratifiés de ce titre honorifique : « fils de Dieu ». Les dieux, nombreux, leur étaient familiers. Alors, Jésus, fils de Dieu, pourquoi pas ?... Surtout si sa Résurrection est authentique ! Mais ces païens voyaient-ils que la conception de Jésus dans les entrailles virginales, par la fécondité divine de l'Esprit, était la manifestation fondamentale de cette filiation divine, et de la Vérité libératrice ? Non, ils ne le virent pas, témoins : les Galates, et la plupart des Eglises fondées par Paul. Elles n'ont pas subsisté. Elles n'ont pu transmettre le message qu'elles n'avaient pu vivre parce qu'elles ne l'avaient pas compris.

Il nous reste heureusement les textes des Apôtres, mais ils n'ont pas livré tous leurs secrets puisqu'ils demeurent, pour la conscience chrétienne, encore si difficiles... alors que, pourtant, ils sont écrits avec des mots simples. Nous sommes les descendants de ces anciens païens rentrés dans l'Eglise, alors que les Apôtres avaient reçu toute la pédagogie de la Loi : voilà la source de toutes les difficultés.

Ce n'est que par l'intelligence de la Loi que l'on accède à la Foi. Nous ne pouvons remonter le temps, pour vivre en Israël selon l'ordonnance mosaïque, mais nous pouvons nous pencher sur les principaux textes de Moïse, qui malheureusement sont bien oubliés, voire dédaignés des chrétiens... Qui, en effet, s'aviserait de lire dans l'assemblée chrétienne les prescriptions concernant l'impureté menstruelle de la femme ? Le rachat des premiers-nés ? La circoncision ? Ne dit-on pas « vieilles choses que tout cela » ! Et pourtant il faut les lire et les comprendre, ces vieilles ordonnances parce qu'elles ont façonné en douze siècle la mentalité et la foi du peuple qui nous a donné le Christ comme fils de vierge, accomplissant et dépassant à la fois les dispositions divines qui pesaient sur la génération adultère et pécheresse, dispositions qui l'empêchaient aussi de s'effondrer et de disparaître...

- Fin du chapitre 2 -

Chapitre 3

Le Lévitique et l'Epître aux Hébreux

Il faut en effet rapprocher ces deux textes importants qui ont le même auteur : l'Esprit-Saint. Le premier contient les préceptes du culte d'Israël, les lois et les sacrifices, l'investiture des prêtres, les lois de pureté destinées à assurer la santé des personnes, à les garantir contre les maladies contagieuses, et aussi la santé de la race, en ordonnant les purifications et les ablutions nécessaires aux hommes et aux femmes, affectés de divers « écoulements » dans leurs organes génitaux. Le Lévitique ordonne également la vie civile et familiale en Israël (ch.18-19). Tout est finalement établi sur le Sacerdoce d'Aaron, la participation régulière aux sacrifices et aux fêtes, qui établissent la communion entre Dieu et son peuple. Suivent un certain nombre de lois assurant la stabilité de la propriété foncière et limitant le prix des esclaves.

Pour nous ce livre apparaît bien mystérieux ; monotone dans l'énumération des rites sacrificiels, toujours identiques à eux-mêmes et bien ennuyeux ; démodé, si l'on peut employer ce mot, en tout ce qui concerne les vêtements des prêtres et les cérémonies de leurs investitures, assez arbitraire en ce qui concerne le pur et l'impur ; d'une hygiène raisonnable certes, mais assez primitive, en ce qui concerne la lèpre et autres maladies dermiques désignées globalement par ce mot. Le rappel du Décalogue est cependant magnifique et constitue en quelque sorte le sommet du Livre. Mais les fêtes judaïques nous paraissent bien oubliées aujourd'hui : même les Juifs les ont délaissées (il est vrai qu'elles revivent depuis peu en Palestine). Si elles évoquent en nous quelque nostalgie, c'est par rapport à Jésus qui les a fidèlement observées, avec Joseph et Marie, et finalement qui les a accomplies par le Mystère de sa Pâque, de son passage par la mort pour rejoindre, dans la Résurrection, la Gloire, à la droite de son Père. Enfin, les prescriptions d'ordre économique qui terminent le Livre rappellent la petite propriété familiale assurant la survie, parfois précaire, des pauvres de Yahvé qui se contentaient de leurs galettes d'orge, de leurs pains de figues et du lait de leurs chèvres...

Tout cela semble révolu, et pourtant ! L'Hébreu qui vivait au grand air, qui faisait pâture sur son petit troupeau sur les montagnes de Judée, en contemplant les collines éternelles, en appelant de toute son âme le Désiré des Nations, était-il plus heureux ou plus malheureux que l'ouvrier salarié prisonnier de son horaire et enfermé dans son « logement » ? L'esclave que l'on achetait de quelques sicles d'argent était-il plus ou moins asservi que le prolétaire moderne, qui ne cesse de manifester son mécontentement dans les faubourgs de nos cités ? Il n'était pas, comme ce dernier, astreint à produire coûte que coûte, huit heures par jour, pour gagner son pain quotidien... Il ne travaillait que lorsque la saison l'imposait : labours et semaines, moissons et vendanges... Il restait tout au long de l'année, de longues heures de loisirs, où l'on pouvait rêver, converser à perte de vue, voyager, méditer la Loi de Yahvé, contempler la couleur du ciel et suivre la marche des étoiles... L'esclave en Israël, même étranger, était protégé par la Loi, il jouissait d'une pleine sécurité dans la maison de son maître. La sécurité d'aujourd'hui apporte-t-elle les mêmes avantages ? Les rapports d'homme à homme ne sont-ils pas infiniment plus riches et plus chauds que ceux que l'on a avec les administrations, par les moyens des circulaires et des cartes perforées ?

Y aura-t-il un « retour de l'humanité à la Loi de Moïse » ? Celui qui a lu attentivement les préceptes et qui en a saisi l'esprit ne peut qu'ardemment le désirer, sans avoir l'illusion que la marche de l'humanité, centrée sur les grandes cités industrielles, sur la production intensive d'outils et d'objets de toutes sortes, dont beaucoup sont extrêmement dangereux, puisse brusquement faire marche arrière... Et pourtant !... Il fut un temps où des milliers d'esclaves travaillaient à l'édification des pyramides. Rien n'empêchait à ce qu'ils en construisent de plus grandes encore ! Des milliers de pieds et de mains pétrissaient cette brique pour cette tour qui devait toucher le ciel ou tout au moins se perdre dans les nuages... Ils se sont dispersés laissant là leur ouvrage inachevé. Était-ce la prise de conscience que ce jeu était absurde ? Sans doute un esprit de « contestation » a ruiné presque soudainement ces colosses aux pieds d'argile qui devenaient monstrueux à force de vouloir être grands. Qui sait si la contestation de la société moderne n'amènera pas, plus vite qu'on peut l'espérer, la désertion des usines, des hauts fourneaux, des cargos et des pétroliers ? Par une sorte de paradoxe, celui même de la vie, l'homme cherche à produire pour se libérer finalement de la production. Il croit être libre quand il a « tout ce qu'il lui faut » ; alors l'ennui le gagne et il commence à se rendre compte qu'il ne peut être heureux qu'en donnant ce qu'il a, afin d'être enfin tout ce qu'il doit être.

Il reste donc dans les livres sacrés, que l'on ne lit plus parce qu'on les croit périmés, des espérances de vie terrestre, de rétributions temporelles hautement désirables. Le cadre naturel de la société des hommes ordonnée par la Loi de Moïse, et surtout par le Décalogue, présente un idéal déjà merveilleux, qui n'est certes pas le Paradis Terrestre, parce que l'homme reste pécheur, mais en définitive, si l'homme veut goûter quelque bonheur sur la terre, et y prolonger ses jours, il faut qu'il se conforme aux préceptes inébranlables de la Loi.

Car pour les hommes engagés dans la voie charnelle, dans la voie du péché, la Loi demeure, ainsi que le Sacerdoce d'Aaron. Il existe une cohérence de l'Ancienne Alliance que Paul exprimait par cette formule audacieuse : « la force du péché, c'est la Loi », ce qui signifie paradoxalement que l'homme engagé dans le péché, ne peut garder la joie de vivre que par le secours de la Loi. Les chrétiens ont abandonné l'ancienne Loi sans avoir abandonné le péché : d'où leur confusion, leur dislocation, et l'on peut dire, le naufrage spirituel de l'Eglise. Si donc les chrétiens veulent encore demeurer tributaires de la génération charnelle, il faut leur réapprendre la Loi, par laquelle ils pourront survivre, et parvenir graduellement, avec le moins d'épreuves possible, à l'Ordre supérieur de la Foi.

Il ne saurait être question ici de lire et de commenter tout le Lévitique. Nous supposons que le lecteur le connaît. C'est l'un des cinq livres du Pentateuque, celui qui orchestrat toute la vie sociale et religieuse en Israël. Nous dégagerons ici l'esprit de ce Livre, ce qui pourra en faciliter grandement la lecture, et les principaux enseignements qu'il contient.

La nécessité des sacrifices

Les sacrifices sont de quatre sortes : les oblations pacifiques, les sacrifices pour le péché, l'holocauste, et les sacrifices de communion. Les oblations pacifiques ne comportent pas d'effusion de sang : elles rappellent en cela le sacrifice de pain et de vin

qu'offrait le grand prêtre Melchisédech (Gen.14/17-20).¹ Elles préfigurent l'Eucharistie, et comme le mot « pacifique » l'indique, elles supposent qu'il n'y a pas de « péché », ou tout au moins que le péché a été expié par ailleurs, donc que celui qui l'offre est en paix avec Dieu.²

Les sacrifices pour le péché sont imposés à tous les membres de la communauté d'Israël, à Aaron, au grand prêtre (Lév.9/8), aux divers prêtres, au simple citoyen, membre de la communauté. Il est prescrit formellement, comme une stricte obligation, chaque fois que l'Israélite prend conscience d'un manquement, même s'il a fauté par simple inadvertance (Lév.4/1, 13, 22, 27 etc.). A fortiori lorsqu'il a formellement manqué à un précepte, comme « Tu ne voleras pas ». Mais pour les commandements graves, comme l'adultére ou le meurtre, il n'y a pas de sacrifice possible, il y a la mort (Lév.10/1s, 18/19, 20/9s, 21/9, et paral. Ex. et Deut.).

Cette disposition de la Loi de Dieu est souverainement importante : car nous avons tendance à ne voir le péché que lorsqu'il y a un manquement volontaire. Nous confondons alors deux notions : celle du péché et celle de la culpabilité. Telle n'est pas la pensée de Dieu ! Dieu voit un péché là où l'homme ne voit rien du tout – et même éventuellement là où l'homme voit un acte de vertu et de bravoure ! Si l'homme meurt, s'il est dans un état de vie défaillante, en butte à toutes sortes d'épreuves et de maladies, c'est en raison du péché, lequel peut fort bien échapper à l'investigation d'une conscience mal éclairée. Mais le péché, même inconscient, existe, il provoque la mort. Cette pédagogie divine est du plus haut intérêt : elle amène la créature dévoyée, mais le plus souvent infatuée d'elle-même, à un approfondissement de la connaissance, à la recherche de sa « relation à Dieu », et des altérations de cette relation. Mieux encore : le Lévitique enseigne formellement que le sacrifice rituel ne peut expier que le péché commis par inadvertance. Et puisque cette loi sacrificielle est promulguée pour durer « de génération en génération », et « pour toujours »³, c'est dire que l'ordre humain régi par la Loi comporte de soi une immense « inadvertance », qui est celle des prêtres, des chefs, et de tout le peuple (Hb.5/3). Ainsi aux yeux de Dieu, l'être humain demeure dans une ignorance et une ténèbre générales : et c'est là ce péché qui explique la colère de Dieu et justifie la sentence de la mort. Cependant, il veut bien accorder sa bénédiction temporelle, assurant la santé et la joie de vivre, à un peuple de pécheurs, à une caravane dévoyée, moyennant l'accomplissement des rites à la fois expiatoires et éducatifs.

Rites éducatifs

La Loi fait toujours appel à la conscience individuelle. Jamais aucun hébreu n'était obligé d'offrir un sacrifice pour le péché par une autorisation quelconque : c'est de lui-même qu'il devait se décider, au moment où il se rendait compte d'un manquement. « Si quelqu'un pèche par inadvertance... », tel est le refrain qui revient constamment. Car la Loi suppose que celui qui est instruit des commandements de Yahvé les observe et ne

¹ - Le canon de la messe qualifie de « saint et sans tâche » le sacrifice de Melchisédech. Sacrifice pacifique, ou oblation (Lev.1-4).

² - Lev.2/11, pas de « ferment ». Une grande poésie dans ce passage 11-15.

³ - Lév.8/8, 15 ; 7/35-36, etc. Comment se fait-il dès lors qu'elle ait été abandonnée si facilement par l'Eglise primitive ? N'est-ce pas parce que les Apôtres et surtout Paul, avaient parfaitement le sens que les Mystères de Jésus abolissaient la génération charnelle qui transmet le péché ?

pèche pas. La Loi fait honneur à l'homme : elle le considère toujours comme droit et loyal. Et c'est au moment où il se rend compte qu'il a manqué au commandement de Yahvé qu'il est tenu d'offrir le sacrifice de réparation. Auparavant, en effet, comment se rendrait-il compte de sa faute, puisqu'il a péché par inadvertance ? Mais le péché existe quand même et Yahvé le voit. Le texte sans doute le plus remarquable pour éveiller l'homme à la conscience du péché est le suivant :

« Si quelqu'un pèche et fait, sans s'en apercevoir, l'une des choses interdites par les commandements de Yahvé, il sera responsable et portera le poids de sa faute. Il amènera au prêtre, à titre de sacrifice de réparation un bœuf sans défaut du troupeau... le prêtre fera sur lui le rite d'expiation pour l'inadvertance commise sans le savoir, et il sera pardonné... C'est un sacrifice de réparation : cet homme était certainement responsable envers Yahvé » (Lév.5/17-20).

Le tout est donc de découvrir la faute secrète qui explique, qui est la raison du malheur : nous sommes toujours devant le même processus, le même cheminement de l'esprit humain en face du mal. Œdipe se demande pourquoi la peste s'est abattue sur la ville de Thèbes : il y a certainement un coupable. Il faut le trouver. Œdipe a péché sans le savoir : il est la cause du mal. Les marins du navire qui portait Jonas à Tharsis se demandent pourquoi la tempête s'acharne sur eux : il y a un coupable. Le sort désigne Jonas. Pour Jonas, il n'y a pas d'expiation possible, car il a péché volontairement : « Jetez-moi à la mer », dira-t-il. Et l'acceptation de la mort constitue aux yeux de Yahvé une expiation de sa désobéissance.

Ainsi la Loi de Moïse s'adresse uniquement et foncièrement à la conscience de chacun, l'invitant à méditer sur ses malheurs, sur ses angoisses, sur ses peines, pour en découvrir la raison : « ce qui a déplu aux yeux de Yahvé ». En outre, la conscience collective du peuple était aussi amenée à cette salutaire réflexion : le Lévitique prescrit en effet la « fête des expiations » (ch.16). Le grand prêtre alors entrait dans le Saint des Saints, protégé contre le viol de ce sanctuaire par le sang de la victime expiatoire, et il faisait l'expiation pour « les péchés et les transgressions des enfants d'Israël » (16/16). Le peuple apprenait ainsi qu'il était pécheur devant Dieu, malgré sa joie de vivre, malgré les bénédictions dont il était l'objet. Toutes ces choses demeuraient bien mystérieuses, avant que le Christ en donnât l'explication par son Sacerdoce et son Sacrifice !

L'effusion du sang

A part l'oblation pacifique, toutes les cérémonies du culte présentent le même caractère : l'égorgement d'une victime, l'effusion de son sang au pied de l'autel, la combustion de certains organes ou viscères, parfois même de toute la victime, dans le cas de l'holocauste (ch.1). La combustion des chairs sur l'autel est dite « répandre un parfum d'apaisement pour Yahvé ». Les traducteurs mettent ici le mot « parfum » dans un souci de symbole poétique, car en fait les viandes brûlées répandent plutôt une odeur désagréable. L'immense boucherie du temple devait présenter un spectacle horrible, dont le peuple était heureusement préservé par le voile qui lui interdisait l'accès et la vue sur le parvis des prêtres. L'autel dévorait en permanence une énorme quantité de bois. Il fallait charrier jusqu'au Lieu Saint de l'eau en abondance pour les ablutions indispensables et les nettoyages. Tout était maculé par le sang, et ce n'est pas sans une certaine angoisse que l'on se demandait la raison de ce culte manifestement destructeur de la vie. Quelle gloire Yahvé pouvait-il retirer de tous ses sacrifices ?

Les prophètes d'ailleurs de temps à autre, ne manquaient pas de poser clairement la question : « C'est l'amour que je veux et non les sacrifices » (Os.6/6 ; Mt.12/7 + paral). Et Yahvé disait aussi par leur bouche : « Est-ce que je mange la chair de vos boucs et de vos bêliers ? Est-ce que je bois le sang de vos taureaux ? Tous les animaux de la forêt ne sont-ils pas à moi ?... » (Ps.50h/13, Ps.51 fin). De nombreux passages prophétiques parlent dans ce sens. Dieu montrait ainsi que ce culte qu'il avait prescrit lui-même n'avait qu'une valeur relative, une valeur d'enseignement, et que s'il n'était pas compris, il risquait de devenir superstitieux et idolâtrique. Il le fut. Il le resta longtemps. Et c'est bien parce que les « sacrificateurs »¹ ne savaient plus ce qu'ils faisaient, qu'ils n'ont pas su reconnaître le véritable Agneau qui, par leurs soins, fut immolé « entre les deux soirs », comme cela était écrit dans leur Loi. A l'heure même où ils offraient le sacrifice quotidien, le sacrifice du soir, Jésus mourait sur la Croix aux portes de la ville, et le voile du temple se déchira (Mt.27/51-53).

Que fallait-il comprendre ? Quelle était donc la leçon de tout ce rituel qui se maintint pendant près de mille ans, au milieu des fils d'Israël ? Sans doute, de toutes ces bêtes sacrifiées, surtout dans les sacrifices de communion - qui devaient être les plus nombreux – une partie de la viande était consommée, soit par les prêtres, suivant les rites prescrits, soit par ceux qui avaient offerts le sacrifice. De ce fait le Temple était un véritable « abattoir »... Et cette analogie nous permet de comprendre un des enseignements de ce culte du sang : en effet, nos abattoirs modernes sont répugnantes, ignobles même, avilissants : car le bétail y est traité comme une marchandise absolument profane. Il n'en était pas de même en Israël : les animaux n'étaient pas abattus, mais immolés, et cela liturgiquement. Chacun ainsi se rappelait que seul Yahvé a droit de vie et de mort sur tout être vivant. L'homme ne saurait ôter la vie sans être redévable à Dieu : car il est incapable de susciter la vie ou de la rendre à l'animal qu'il vient de tuer ; à fortiori pour l'homme, lorsqu'il l'a supprimé par le meurtre. D'où les expressions fréquentes : « Je demanderai compte du sang... le sang sera sur leurs têtes... ». Car les Hébreux identifiaient le sang et la vie, comme aussi le souffle et la vie.²

Puisque l'homme, depuis les siècles de péché était engagé dans la violence, Dieu ne pouvait faire autrement que d'en tenir compte, ne pouvant pas retirer à l'homme la liberté qu'il lui a donnée. Mais il mettait un frein à cette violence en la réglementant. Tout comme pour limiter la voracité carnassière de l'homme charnel, il prescrivit la distinction entre les animaux « purs » et les animaux « impurs ». Ainsi pour limiter le carnage et rappeler aux hommes la valeur de la vie, la loi intervint. On ne peut pas tuer n'importe comment un animal. Et par conséquent la vie de l'homme surtout doit être respectée ; Cette leçon demeure en Israël, même si elle n'est pas comprise. Les Prophètes d'ailleurs rappellent sans cesse que le véritable culte de Yahvé ne consiste pas dans la multitude des holocaustes, mais qu'il procède d'un cœur bon et droit, d'une conscience pure et loyale, et finalement que Yahvé ne sera vraiment adoré que lorsqu'ils « forgeront leurs épées en socs de charrues et leurs lances en fauilles » (Is.2/4).

A vrai dire, l'immolation d'un animal à la place de l'homme est une véritable révolution religieuse, qui va dans le sens d'une grande libération. En effet, la plupart des religions antiques pratiquaient le sacrifice humain. C'est une constante de la conscience

¹ - Certains traducteurs rendent ainsi le mot hébreu que l'on traduit aussi par « prêtre ».

² - Insistons sur l'identité vie=sang. Lorsque le sang coule, la vie s'en va. On se rend compte de cela lors d'un accident, lorsqu'il y a hémorragie. Il faut donc que le sang reste à l'intérieur du corps, sinon il y a souillure et faute ; tout cela est bien conforme à la nature.

humaine, c'est une évidence absolue que la mort est la conséquence du péché ; l'enseignement biblique sur ce point coïncide avec le sentiment de tous les peuples. Le transfert du péché général sur un individu sur lequel on fait tomber le châtiment, est un acte rigoureusement logique. Mais c'est une logique terrifiante, car il faudra combien de victimes ? Et le seul fait de mettre à mort cette victime, même rituellement n'est-ce pas un meurtre, dont l'expiation exigera à son tour une autre victime ? C'est pourquoi la prescription mosaïque : « Tu ne tueras pas » est un élément de libération fantastique, qui a brisé la chaîne de la mise à mort rituelle. Et la substitution de l'animal à l'homme permet de sortir de l'ambiance de terreur sacrée qui empoisonne toutes les anciennes religions, sans toutefois supprimer l'évidence première de la mort salaire du péché.

Ainsi Dieu accepte une victime animale en raison de la grande estime qu'il a pour l'homme ; c'est par miséricorde et condescendance qu'il se contente d'une tête de bétail ou éventuellement d'une paire de tourterelles pour suspendre la sentence de la mort qui pèse sur le péché, et permettre ainsi au pécheur de survivre. Tel est le sens fondamental du ministère de la condamnation : seule la mort, seule l'effusion de sang peut rendre à l'homme cette justice qu'il a perdue par le péché. « Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission », dit l'Epître aux Hébreux (9/22) ; et l'Epître aux Romains : « Celui qui est mort est absous du péché » (6/7).

Tout cela est rigoureusement logique : du moment que la sentence de la mort est suspendue sur toute vie humaine, il importe qu'elle soit accomplie pour que le péché qui l'a motivée soit expié. L'homme « né de la chair et du sang ne peut hériter du Royaume de Dieu » : c'est-à-dire ne peut être juste aux yeux de Dieu (Jn.1/13, 3/6 ; Cor.15/57) ; il faut qu'il accomplisse la sentence, mais dans quelle mesure la vie d'un animal peut-elle payer pour celle d'un homme ?

Beaucoup de Juifs pouvaient se poser cette question : les innombrables sacrifices prescrits et offerts n'empêchaient nullement la mort de frapper ceux qui les offraient ! Dès lors, il apparaissait clairement que leur valeur était toute relative : ils ne pouvaient donc pas conférer la véritable justice aux yeux de Dieu. Un mortel ennui devait peser finalement sur cette liturgie toujours identique à elle-même, dans l'odeur fade des viandes crues ou la puanteur des viandes brûlées, des os calcinés. Lorsque le grand prêtre entrait une fois par an dans le Saint des Saints, il ne trouvait que l'invisible présence de Yahvé. Et s'il fallait recommencer perpétuellement les mêmes sacrifices, n'était-ce pas en raison d'un péché « permanent » ? D'un péché que les enseignements de la Loi ne suffisait pas à écarter ? C'est pourquoi les psalmistes évoquent avec une immense nostalgie, ces « jours d'autrefois », ces jours qui précédèrent la transgression :

« Je me souviens des jours d'autrefois
« Sur l'ouvrage de tes mains je médite. (Ps.142/5)

Ou encore la complainte poignante du psaume 77 :

« Vers Dieu ma voix, je crie,
« Vers Dieu ma voix, il m'entend !

« Au jour d'angoisse, je cherchais le Seigneur,
« La nuit, je tendais la main sans relâche,
« Mon âme refusant d'être consolée :
« Je me souvenais de mon Dieu et je gémissais,

« Je méditais et mon esprit défaillait.

« Tu retenais les paupières de mes yeux,

« J'étais troublé et ne pouvais parler :

« Je pensais aux jours d'autrefois,

« Et d'années séculaires me souvenais :

« Je murmurai dans la nuit de mon cœur,

« Je méditais et mon esprit interrogeait.

« Est-ce pour les siècles que Dieu rejette ?

« Qu'il cesse d'ajouter à sa faveur ?

« Son amour est-il complètement épuisé ?

« Achevée pour les générations sa Parole ?

« Est-ce que Dieu oublie d'avoir pitié

« Ou de colère ferme-t-il ses entrailles ?...

Le silence du Lieu Saint, malgré la multitude des holocaustes et la fumée incessante qui s'élevait au-dessus de l'autel, dans le bleu d'acier des longues journées brûlantes de l'Orient, ne posait-il pas d'une manière angoissante la vraie question : pourquoi donc Dieu ne répond-il pas à notre prière ? Pourquoi la mort pèse-t-elle encore si lourdement, sans jamais desserrer son étreinte ? Il faut le dire, l'espérance messianique d'Israël fut soumise à une dure et longue épreuve...

Le Jour de l'expiation

Une fois par an, une seulement, le grand prêtre, et lui seul, accédait au Lieu très Saint. L'année signifie le déroulement de l'Histoire. Le cérémonial du jour de l'expiation culmine au milieu du Lévitique, en son chapitre 16. Il semble que l'auteur sacré ait voulu dire, en ajoutant encore ce rite après tant d'autres déjà prescrits : « Eh bien quand vous aurez offert tous ces holocaustes, ces victimes et ces oblations, il faudra encore accomplir un autre rite pour expier les péchés du peuple » : ceux-ci seront déversés sur deux boucs amenés par le prêtre : l'un sera immolé, l'autre envoyé au désert pour « Azazel ».¹ Et ce jour-là le grand prêtre fera l'expiation.²

Au milieu de cette grande année du monde, au sommet de toute l'Histoire, le Christ vient accomplir, comme grand prêtre et aussi comme victime, le grand rituel de l'expiation. Il est immolé par les sacrificeurs, et cette fois, le sang qu'il verse, la mort qu'il assume volontairement, dans une parfaite liberté, sous la condamnation officielle du Sanhédrin, nous manifeste avec une réalité bouleversante, celle de la Croix, le sens prophétique des symboles qui étaient prescrits dans le Livre.

C'est pourquoi, une fois que les événements sont arrivés, saint Paul dans l'Epître aux Hébreux³ leur explique le sens des rites auxquels ils se soumettaient depuis des

¹ - « Azazel » est un nom ridicule qui désigne le démon qui a l'empire de la mort. Il réclamait la vie de l'homme : il n'obtient, grâce à la disposition de la Loi, qu'un malheureux bouc.

² - Les Juifs pieux ont conservé la fête de la réconciliation.

³ - Comme toute la Tradition de l'Eglise, nous tenons Paul pour auteur de l'Epître aux Hébreux. On a parlé de différence de style avec ses autres Epîtres, mais celle-ci s'adressait aux Hébreux, ses frères de race, à qui il pouvait s'adresser différemment qu'aux « barbares ». Peut-être est-ce l'un de ses disciples qui l'a rédigée et Paul ensuite approuvée comme exprimant

siècles, sans les comprendre, mais en constatant nécessairement leur inefficacité. Du coup, toute l'ancienne liturgie qui se déroulait au Temple se trouve clarifiée. Relisons donc ce chapitre 9 de cet Epître aux Hébreux, qui peut paraître difficile sans la « clé de David », mais qui avec elle devient prodigieusement lumineux.

« La première Alliance avait, certes, un rituel du culte et un sanctuaire en rapport avec l'Univers... »

Nous pourrions dire aussi « en rapport avec l'Histoire ». Moïse avait en effet construit le Tabernacle et précisé sa forme, ses lois, etc... « selon le modèle qui lui avait été montré sur la montagne ». On doit donc penser que Moïse, serviteur de Dieu, avait reçu de Lui la révélation de la Vérité libératrice, après ses 40 ans de méditation dans le désert de Madien, en gardant les brebis de son beau-père. Mais il ne pouvait transmettre cet enseignement en clair à un peuple encore mal disposé, qui s'en serait scandalisé et qui l'aurait rejeté. Il fallait parler en paraboles. Jésus fit de même, pour éclairer sans rebouter, comme cela se produisit toutefois, lorsqu'il proposa comme moyen de salut la manducation de son corps (Jn.ch.6). Il y a donc une explication parabolique de l'ordre biopsychologique de l'homme contenu dans les dispositions de la Loi. C'est pourquoi l'intelligence de cette immense parabole est souverainement importante pour toute conscience humaine et chrétienne.

« Une première tente était installée, dans laquelle se trouvait le chandelier, la table et la proposition des pains. Elle s'appelait « le Saint ». Et derrière le deuxième voile, la tente appelée le « Saint des Saints », renfermant l'encensoir d'or et l'arche d'alliance, elle-même recouverte d'or de tous côtés. En elle une urne d'or contenait la manne. S'y trouvaient aussi le rameau bourgeonnant d'Aaron, et les tables de l'Alliance. Au-dessus de l'arche, les chérubins de gloire recouvriraient le propitiatoire. De tout cela, il n'y a pas lieu de parler maintenant en détail. »

Nous le regrettons bien : car l'Auteur sacré nous eût alors donné l'interprétation authentique des divers symbolismes de ces objets. Nous les découvrons cependant : l'encensoir d'or représente le sexe mâle et sacerdotal, appelé au « sacrifice perpétuel », c'est-à-dire à la renonciation à la paternité charnelle, en vue d'un culte de Dieu le Père en Esprit et en Vérité. L'Arche d'Alliance représente le sexe féminin virginal, comme l'indique l'Apocalypse, identifiant l'Arche d'Alliance et la femme (11/19, 12/1). Elle est revêtue de l'or inaltérable de l'incorruptibilité, comme la chose s'est réalisée en Marie, prototype de la femme glorifiée par son accomplissement de la Volonté du Père. La manne contenue dans l'urne d'or, représente l'Eucharistie, le corps du Christ donné en nourriture de vie et de régénération pour le peuple de Dieu. Elle est contenue dans une urne d'or, c'est-à-dire dans l'Utérus inviolé : « Salut, vrai corps, né de la Vierge Marie ». Le rameau bourgeonnant d'Aaron était le signe de l'élection d'Aaron et de ses fils, telle quelle est racontée au ch.17 du Livre des Nombres. C'est du sacerdoce ancien que bourgeonnera un sacerdoce nouveau, qui maintiendra les traditions de la Nouvelle Alliance, jusqu'à ce que le Christ revienne à la fin des temps, établir le culte en Esprit et en Vérité. Jusque là, les Anges reçoivent une mission d'intercession pour le peuple et d'intervention auprès de lui, pour encourager les justes et châtier les contrevenants aux préceptes. Plus loin, Paul déclare : « L'Esprit-Saint montre ainsi que la voie qui conduit aux choses saintes n'est pas

parfaitement sa pensée. De toutes façons, L'Esprit-Saint lui-même est l'Auteur de toutes les Epîtres.

encore éclaircie tant que subsiste le premier tabernacle, lequel est une parabole en rapport avec les temps révolus... »

Repronons la lecture du ch.9 :

« Les prêtres entraient en tout temps dans la première tente, pour y accomplir leur ministère. Mais dans la deuxième tente entrat seulement le grand prêtre, une fois l'an, avec du sang qu'il offrait pour lui-même et pour l'ignorance du peuple... »

Notons au passage : « ignorance du peuple », ou « les ignorances du peuple », le pluriel étant significatif d'une ignorance invincible. Nous rejoignons l'indication quasi permanente du Lévitique qui prescrit les sacrifices pour les péchés commis par « inadvertance ». Nous apprenons ici, par l'Epître aux Hébreux, qu'il y a une ignorance fondamentale des véritables lois de la nature humaine, chez tous ceux qui ne sont pas instruits du Mystère de l'Evangile, de la sainte génération de Jésus-Christ.

« L'Esprit-Saint montre ainsi que la voie des choses saintes n'est pas éclaircie, tant que subsiste le premier tabernacle, lequel est une parabole en rapport avec les temps révolus, selon laquelle on offre des dons et des oblations impuissantes à parfaire au niveau de la conscience celui qui officie : ce sont là les préceptes qui ne concernent que nourriture, boisson, et diverses ablutions proposées pour un temps seulement, afin de diriger la chair dans la voie droite. »

« La voie des choses saintes n'est pas éclaircie » : où est la sainteté de Yahvé ? Ne doit-elle pas être pas avant tout en l'homme qui est son image et sa ressemblance ? Dans ce corps qui est établi pour être le temple vivant de l'Esprit-Saint ? Oui, c'est dans le mystère du corps, l'énigme qu'il pose et le sens sacramental qu'il recèle - qui ne sont encore ni découverts ni éclaircis avant la révélation de Jésus-Christ – que se trouve la sainteté de Yahvé. Ainsi tout le culte ancien est une « parabole » qui s'adresse aux gens de ce temps révolu - car saint Paul suppose que ses lecteurs ont reçu les enseignements authentiques de la Foi, il sait qu'il sera compris par les « parfaits », en déplorant malheureusement que ses lecteurs ne le soient pas tous. Donc, tout le culte antique était pour « diriger la chair dans la voie droite » : la chair, c'est-à-dire l'homme charnel, et le ramener peu à peu à l'intelligence de la vraie pensée de Dieu. Mais ces prescriptions ne contenaient pas encore la pleine Vérité qui seule peut « purifier au niveau de la conscience », purification qui sera accordée aux Apôtres par la Parole du Christ : « Déjà vous êtes purs à cause de la Parole que je vous ai dite » (Jn.13/9-10, 15/3).

« C'est le Christ qui est advenu comme grand prêtre des biens à venir. Il a traversé une tente plus grande et plus parfaite, non faite de main d'homme, qui n'a rien de cette disposition. Il est entré une fois pour toutes dans le lieu saint, non pas avec le sang des boucs ou des bœufs, mais avec son propre sang, nous obtenant ainsi une rédemption éternelle. »

L'Esprit-Saint nous livre ici la clé de la parabole de la Fête des Expiations, prescrite au ch.16 du lévitique. Seul le sang du Christ peut opérer une véritable Rédemption, un véritable rachat de la vie humaine, car le Christ peu offrir à son Père une propitiatoire équitable, en assumant la sentence de la mort avec le sens exact de l'offense causée par le péché à la Majesté divine. La conscience supérieure du Christ – nous dirions sa superconscience – donne à son geste d'oblation et d'amour toute sa valeur et toute sa portée. Et dès lors les rites anciens sont « accomplis », c'est-à-dire que leur sens est manifesté, et nous apprenons, par l'exemple du Christ, ce qu'ils enseignaient à l'homme, afin qu'il

puisse à son tour entrer dans « les sentiments qui étaient dans le Christ-Jésus », nous dirions de préférence : « en communion avec la super-conscience de Jésus » (Phil.2/6s : « Ayez en vous-mêmes les sentiments qui furent dans le Christ Jésus... obéissant jusqu'à la mort, la mort même de la Croix... »).

« Si en effet le sang des boucs ou des taureaux, l'aspersion de la cendre d'une génisse purifie ceux qui sont souillés, en vue de la pureté de la chair... »

« La pureté de la chair » : non seulement l'absolution des impuretés légales », mais surtout l'affermissement de la santé de la race et des personnes, sans toutefois qu'elles puissent échapper à l'ordre charnel, c'est-à-dire aux lois du vieillissement, de la souffrance et de la mort. Les chrétiens qui ont abandonné ces antiques prescriptions sans toutefois renoncer à l'ordre charnel, n'ont pas obtenu les bénédictions attachées aux anciens rites : la preuve en est dans les innombrables épidémies qui ont sans cesse décimé la chrétienté au cours des âges.

« ...à combien plus forte raison le sang du Christ qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tâche à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes pour le service du Dieu vivant. »

C'est donc cette fois au niveau de la conscience que s'accomplit la purification de l'homme, au niveau de l'intelligence et de la volonté, de manière que la liberté puisse être entière et s'engager en toute logique spirituelle, animée par l'Esprit de Dieu, dans la volonté du Père manifestée en Jésus. Que sont les « œuvres mortes » ? Il en est question dans la même Epître, au ch.6/1 : « Renoncer aux œuvres mortes » y est présenté comme un point de départ indispensable dans l'engagement chrétien. Pierre (1 Pe.1/18-19) parle de cette « renonciation à la folle tradition héritée de vos pères ». Le chrétien, dit Pierre, est engagé à cette renonciation en raison du « rachat dont il est l'objet par le Sang du Christ ». Que signifie tout cela ? Pour le comprendre, il convient de se rappeler que le Christ a été immolé, condamné d'abord, crucifié ensuite par les représentants officiels de l'ordre charnel ancien, orchestré et régenté par la Loi. Ses juges n'étaient ni des bandits, ni des débauchés, mais des honnêtes gens fort zélés pour le Nom de Dieu. Mais « ils ne connaissaient ni le Père ni le Fils » (Jn.16/1-3). Ils n'avaient pas percé le secret de la filiation divine de Jésus, cette « Sagesse qui a échappé à tous les princes de ce monde » (I Cor.ch.2). Cette Sagesse transparaît en Jésus, dès le Mystère de son Incarnation : elle a échappé aux prêtres et aux anciens, aux pharisiens et aux scribes, parce que tous avaient, malgré leur science, une mentalité charnelle, héritée du vieux patriarcat régenté par la Loi. Les œuvres mortes sont donc bien cette « humanité qui se rue à la fosse de perdition », « vers la géhenne où le feu ne s'éteint pas, où le ver ne cesse pas », c'est-à-dire vers la pourriture cadavérique. Il faut donc identifier les « œuvres mortes », avec la procréation charnelle issue de la convoitise, tout comme saint Jacques l'enseigne, en nous parlant de la « convoitise qui enfante le péché, et du péché qui, une fois arrivé à son terme, enfante la mort » (Jc.1/13-15). Nous avons enfin Joseph et Marie, comme maître et maîtresse de vérité : avant les enseignements apostoliques, leur foi a dépassé l'Ordre ancien, par l'Esprit. Grâce à leur renonciation aux œuvres mortes, ils ont engendré le Christ vivant et vivifiant, Sauveur du monde.

« Le service du Dieu vivant » : cette fois l'expression prend tout son sens ; mais Dieu ne peut manifester qu'il est le Vivant, ou encore le Vivifiant, que si l'homme lui en laisse librement la possibilité. L'offrande de nos corps, ou de nos membres à Dieu (Rom.6/13, 19, 12/1-4), comme le demande Paul, prend un sens absolument merveilleux

si l'on pense à cette oblation virginale parfaite que Marie fit à Dieu de son corps pour qu'il vienne y résider en la Personne du Verbe ; et Joseph qui offrit le sacrifice de sa paternité charnelle devint le père de Jésus, « père selon l'Esprit » de Jésus Fils de Dieu, et le premier adorateur du Verbe Incarné. Voilà l'oblation à laquelle nous sommes appelés nous aussi. L'Exhortation que nous adresse le Christ Jésus pour nous enjoindre à entrer dans cette nouvelle Alliance qui est la sienne, et qui dépasse infiniment la Loi est d'autant plus pressante qu'elle tombe du haut de la Croix, et qu'elle prend force de Testament.

« C'est ainsi qu'il est le médiateur d'une alliance nouvelle : la mort est intervenue en vue de l'expiation des transgressions commises sous l'ancienne alliance, afin que ceux qui sont appelés à l'héritage éternel obtiennent l'objet des promesses ».

« Nouvelle » par rapport à l'ancienne conclue avec Moïse. Alliance qui arrache aux paraboles pour nous amener à la réalité originelle : celle même de la création de Dieu, c'est-à-dire notre nature humaine dans ses dispositions générales et permanentes. « Venez les bénis de mon Père, prenez possession du Royaume qui vous a été préparé dès la création du monde » (Mt.25/34). Cette Alliance nouvelle et éternelle n'est autre que l'Alliance virginale, dont le Christ est à la fois le premier fruit et le prêtre.

Les anciennes transgressions étaient justement dues à ces « ignorances du peuple » que les sacrifices d'animaux ne pouvaient dissiper. Parmi les fautes commises par « inadveriance », il faut inclure celle commise de génération en génération, « par similitude avec celle d'Adam » (Rom.5/14) sur laquelle porte directement la sentence : « Tu mourras de mort ». C'est le Christ qui, sur le point du péché de génération, apporte la lumière libératrice, « en faisant son entrée dans le monde » (Jn.1/9), encore que « la lumière luisse dans les ténèbres et que les ténèbres ne la reçoivent point ». Cette transgression est très grave, puisqu'elle est sanctionnée par la mort : la naissance virginale du Christ la condamne, mais la Loi la tolérait et l'autorisait, moyennant la circoncision et les rites. Cette transgression est très grave, puisqu'elle entraîne la mort expiatrice du Fils de Dieu, fils de vierge et fils de l'homme, qui « était né et venu dans ce monde », « pour délier les œuvres du Diable ». C'est donc sur lui que le Prince de ce monde, en son « heure des ténèbres » s'acharne, pour faire disparaître Celui qui est sa condamnation vivante et qui dénonce ainsi son mensonge. La Croix, par son horreur, une horreur bien pire que l'abattage continual des animaux dans les parvis du Temple, nous aide ainsi à faire le discernement exact entre les deux voies, entre les deux alliances.

Il ne pouvait pas y avoir de promesses authentiques dans l'ancienne alliance, mais la menace de la mort, laquelle était seulement retardée jusqu'à un âge avancé pour les observateurs des préceptes. Le ministère de Moïse était celui de la condamnation. Les promesses dont nous parle l'Epître aux Hébreux sont celles de Jésus-Christ, lesquelles visent la suppression de la mort : « Celui qui garde ma parole ne verra jamais la mort » (Jn.8/51). On comprend qu'ils ne pourront obtenir l'accomplissement des promesses que si la « plénitude de leur foi » (Hb.10/22s) les fait adhérer à l'intégrité du Mystère du Christ.

« Car la force du testament exige que soit attestée la mort du testateur. Le testament devient ferme avec la mort : il ne vaut rien tant que vit le testateur. »

Jésus Roi des martyrs = des témoins, a attesté par sa mort qu'il était Fils de Dieu en notre nature humaine lorsqu'il comparut devant Caïphe. C'est en cela même qu'il est « la voie, la vérité et la vie ». Le testament qu'il livre à ses disciples, la nouvelle Alliance, est un échange d'amour : le sien signifié par le don de son Corps : « Faites ceci en

mémoire de moi » ; et ayant ainsi reçu l'assurance sacramentelle de son amour, nous recevons ce commandement : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ». La loi biopsychologique nouvelle et éternelle est ainsi promulguée pour ceux qui donnent leur plein assentiment au Christ, leur « amen ».

« D'ailleurs, la première alliance aussi fut inaugurée avec du sang. Voici comment : devant tout le peuple, Moïse promulguait un commandement : il prenait le sang de veau ou de bœuf mêlé d'eau et il aspergeait avec de la laine rouge et de l'hysope le Livre et tout le peuple, tout en proclamant : « Voici le sang de l'alliance que Dieu vous a prescrite ». Et il aspergeait de même la tente et tous les instruments du culte. Selon la loi, tout est purifié par le sang, et sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission ».

Saint Paul rappelle ici l'inauguration de l'Alliance mosaïque, telle qu'elle est décrite dans l'Exode (ch.24/3s + Lév.14/4s + Nb.19/6s). « Selon la loi », que nous pourrions traduire « sous le régime de la loi », parce que la loi est donnée à cause des transgressions, et que la première transgression est marquée par l'effusion du sang, celle qui accompagne la déchirure de l'hymen. Ensuite, l'enfant vient au monde « dans le sang ». Et cette génération sanglante produit les Royaumes de ce monde dont la gloire flotte sur un fleuve de sang. Nous sommes donc bien dans le « ministère de la condamnation » : Dieu conclut son alliance avec un peuple de pécheurs, et il leur rappelle sans cesse que la sentence de la mort qui pèse sur eux provient d'une désobéissance.

« C'est donc une nécessité que les symboles des choses terrestres soient ainsi purifiés, de même les choses célestes, mais par des victimes meilleures que les premières. Car le Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, simple image des choses vraies : il est entré dans le ciel même, et maintenant il nous représente manifestement devant la face de Dieu... »

La nécessité ne peut se comprendre que si l'on admet la perspective biblique fondamentale : « Le salaire du péché c'est la mort ». Les « choses célestes » signifient l'immortalité et l'incorruptibilité, dans lesquelles l'homme était établi dès l'origine, mais qu'il a perdu par le péché ; pour qu'elles lui soient rendues, il faut donc une mort expiatrice : c'est-à-dire une effusion de sang. « Les victimes meilleures » c'est le Christ, pluriel emphatique ; mais aussi les membres du Christ qui, dans un même esprit que lui, se sont offerts en victimes dans un témoignage sanglant : le sang des martyrs est une semence de nouveaux chrétiens. Ce qui signifie que désormais la voie de l'immortalité et de l'incorruptibilité nous est ouverte définitivement ; il suffit que notre foi s'élève jusqu'à l'exacte intelligence du Bon Plaisir du Père, afin d'être justifiés à ses yeux.

« Il n'avait donc pas à s'offrir plusieurs fois lui-même, comme le font les grands prêtres, en pénétrant chaque année dans le sanctuaire avec du sang étranger ; car alors c'est à plusieurs reprises qu'il lui eût fallu souffrir depuis la création du monde. En effet, c'est sur l'achèvement des temps qu'il s'est manifesté par son immolation pour le rejet du péché. Tout autant qu'il est donné aux hommes de mourir une seule fois, après quoi il y a le jugement : ainsi en est-il du Christ : il s'est offert une seule fois pour enlever les péchés de la multitude ; en second lieu, hormis le péché, il sera vu par ceux qui le reçoivent en vue du Salut ».

Par la suite, saint Paul montre bien que les grands prêtres et autres officiants des anciens sacrifices n'avaient pas conscience d'être délivrés du péché, puisqu'ils

reproduisaient toujours les mêmes rites indéfiniment. Malheureusement les chrétiens n'ont plus conscience de cette délivrance, par le seul fait que les promesses de Jésus ne sont pas accomplies et que nous ne sommes pas ramenés à l'immortalité promise. Sauf le cas de Marie, (et je pense de Joseph et des grands parents de Jésus). Cela signifie que la transgression « par inadvertance » subsiste encore, quoi qu'elle ait été rejetée dès le moment de la conception spirituelle et virginal du Sauveur. Cette transgression qui est à l'origine de la mise à mort du Sauveur, et qu'il a expiée par cette même mort, n'apparaît pas encore comme telle, comme une offense à la Majesté du Père, au niveau de la conscience claire de l'Eglise.

Mais elle apparaissait comme telle devant la conscience apostolique, sinon les textes qu'ils nous ont laissés n'auraient aucun sens. Ils savaient ce que signifie le mot « Evangile » quand on le ramène à l'essentiel. C'est Jésus-Christ, saint dans sa génération, et établi dans sa nature humaine aussi bien qu'en sa nature divine, dans une relation de Fils du Père. Avec son avènement, est arrivée « la plénitude des temps », - ici « l'achèvement des temps », parce que par lui toute la démonstration de la Vérité a été faite. Il reste seulement à la mettre en application.

Le type d'interprétation de la Loi

Saint Paul n'a parlé explicitement que de l'immolation du Christ ; il a montré qu'elle accomplissait tout le symbolisme des sacrifices, et notamment celui de la fête des l'expiation. Il reste beaucoup d'autres traits de la Loi dont il n'a pas révélé le mystère, qu'il n'a pas mis en rapport direct avec l'accomplissement que le Christ en a donné. Paul s'adressait aux Hébreux. Il n'a traité pour eux que le point qui faisait vraiment problème, à savoir le scandale de la Croix. Les Juifs ne voulaient pas admettre un Messie crucifié, malgré la prophétie explicite d'Isaïe qui annonçait le « serviteur souffrant » (ch.53), malgré le fameux psaume de David qui décrivait à l'avance toutes les souffrances du Messie (Ps.22). Paul leur montre donc que cette immolation de Jésus de Nazareth, faite par la main des grands prêtres, est l'accomplissement par ceux mêmes qui en avaient le ministère officiel, de tout le rituel symbolique qu'ils avaient répété d'âge en âge sans en percer le secret. Si l'on se place du côté du Christ, tout devient clair, toutes les énigmes des anciens symboles sont résolues.

Ceux du moins de la loi sacrificielle. Mais il y a d'autres symboles concernant par exemple, les « lois de pureté » qui sont étroitement solidaires des lois sacrificielles, puisque toute impureté devait être expiée et purifiée par un sacrifice. Il nous est parfaitement possible d'éclaircir par le Mystère du Christ, le symbolisme secret de ces diverses prescriptions. C'est ce que nous allons faire dans les chapitres suivants.

- Fin du chapitre 3 -

Chapitre 4

Le patriarcat sacré en Israël

Qui ne voit la transcendance de la parole humaine sur le cri inarticulé des animaux ? Sans doute le péché a altéré cette parole, de sorte qu'elle n'est plus restée représentative de la Vérité ; le flux des paroles que les hommes déversent sur le monde n'est plus que le reflet du mensonge, de la sottise, de l'ironie... ou alors il exprime d'innombrables détresses, devant lesquelles on pleure ou on rit, selon que l'on va à la tragédie ou à la comédie. Néanmoins Dieu n'a pas rendu l'homme muet parce qu'il a fait un mauvais usage de la parole, de ce « verbe » qu'il lui avait communiqué dès la création. Il attend seulement que l'homme redevienne sage pour qu'il puisse écarter de lui les démons : les démons muets ou ceux du bavardage stérile, vain ou pervers...

Quant à la transcendance de la sexualité humaine sur la sexualité animale, il est plus difficile de la voir. Car si le péché a altéré le verbe humain, il a plus encore souillé la chair. Mais là encore les dons de Dieu sont sans repentance. L'homme avait reçu une puissance de parole extraordinaire, capable d'exprimer non seulement sa pensée en de nombreuses langues – innombrables peut-être ? – mais aussi toutes les richesses de la science et de la sagesse, et même les mystères divins ! Ainsi la Trinité Créatrice a disposé en son image et ressemblance une puissance de vie, une abondance de semence, un monde quasi infini de sentiments, exprimant toutes les nuances de l'amour, de sorte que l'Homme, Adam, l'homme et la femme dans l'unité, avaient tout ce qu'il faut pour connaître la Trinité invisible et l'exprimer dans le monde visible. Il eût fallu pour cela que l'homme restât fidèle au commandement divin, se dirigeât vers l'Arbre de la Vie, et qu'il ne dévaluât pas sa sexualité et toutes ses richesses vers l'arbre de la connaissance du bien et du mal, vers cette « explosion en chaîne » de la génération charnelle !

Nous avons vu précédemment à quels nombres astronomiques aboutiraient en quelques siècles, en quelques décades, les habitants de la terre, si les forces sexuelles laissées à elles-mêmes s'engageaient dans de terrifiantes progressions géométriques. Il n'en fut rien grâce à la Loi, et grâce à la mort : les divers fléaux que l'homme a attirés sur lui, et qui, tout catastrophiques qu'ils aient été, étaient cependant moins terribles qu'une prolifération anarchique aboutissant à la famine, à l'éclatement, et à l'effondrement de l'espèce humaine !... L'homme devenant espèce tombe parmi les autres espèces animales ; le mot espèce signifie « apparence » : comme les Grecs l'exprimaient si bien par le mot « *anthropos* » : l'homme n'est plus qu'une « apparence d'homme ». Il n'a pas sur faire usage, le bon usage de sa puissance sexuelle, tout comme il a perdu aussi, le bon usage de la parole. Celle-ci devait exprimer la Vérité, et celle-là l'Amour. Et c'est ce qu'il nous faut reconquérir.

Séduit par le « menteur et homicide dès l'origine » (Jn.8/44), l'homme a choisi la voie interdite ; c'est avec une liberté diminuée par la séduction, dans une demi-conscience, et parfois dans une inconscience quasi-totale, qu'il s'est engagé et qu'il demeure engagé dans la génération charnelle ! Soit ! Et bien Dieu n'a pas privé l'homme de sa puissance d'amour, de la richesse sexuelle qu'il lui avait octroyée à l'origine. Mais il s'est fait l'éducateur de l'homme – il l'était déjà dès le Paradis Terrestre – pour l'amener à prendre toutes ses responsabilités dans l'ordre qu'il avait choisi, malgré la menace de la mort. « Tu as voulu prendre l'initiative de la vie en transgressant le sein virginal que j'avais fermé de ma main, soit ! Tu as transgressé mon commandement en t'engageant dans cette mauvaise voie. Eh bien désormais prends garde aux actes que tu poses, sache en mesurer les conséquences, assume pleinement ta charge : tu es responsable... ». Tel est en quelques mots l'esprit qui se dégage des lois mosaïques qui structurent ce patriarcat sacré qui fait la gloire d'Israël, et qui d'ailleurs, beaucoup plus que l'Evangile, a éclairé toutes les nations à travers le Christianisme.

Car le monde est devenu hébreu, et non pas chrétien. Il n'a pas été informé (au sens fort de ce mot : donner une forme) par les Mystères de la Trinité et de l'Incarnation, mais par le monothéisme et le décalogue. Les dieux de l'Antiquité n'existent plus. Les législations des nations civilisées reflètent assez bien certains préceptes du décalogue : « Tu ne commettras pas de meurtre, tu ne seras pas adultère, tu ne voleras pas... » ; mais elles gagneraient énormément en s'informant du patriarcat sacré d'Israël qui est, sans contredit, la forme de société la meilleure – la moins mauvaise – tant que la Foi n'a pas éclairé les profondeurs des cœurs, pour les ramener au Bon Plaisir de Dieu.

Le mâle est invité à prendre ses responsabilités

L'histoire dite « sainte » contient des histoires qui ne le sont guère : rappelons les débauches des gens de Sodome et de Gomorrhe, dont le péché était si énorme qu'il montait jusqu'au ciel, et si impudent que les messagers de Yahvé faillirent en être les victimes (Gen.18/16s) ! Rappelons cette universelle prévarication qui précéda le Déluge et qui attristait tant le cœur de Dieu :

« Yahvé vit que la méchanceté de l'homme était grande sur la terre, et que son cœur ne formait que de mauvais desseins à longueur de journée. Yahvé se rependit d'avoir fait l'homme sur la terre, et s'affligeait dans son cœur. Et Yahvé-Dieu dit : « Je vais effacer de la surface du sol les hommes que j'ai créés... car je me repens de les avoir faits... » (Gen.6/5-7)

Nous sommes atterrés en lisant la lamentable histoire rapportée à la fin du Livre des Juges (ch.18-21) : le crime des gens de Gibéa : ils violent si furieusement la fille vierge de l'hôte du Bethléémite, qu'elle en meurt... Histoires typiques, reproduites à des millions d'exemplaires sur la surface de la terre lorsque, au cours des guerres et des révolutions, les cadres des législations s'effondrent, lorsque les contraintes sociales se desserrent.

Paul, tout imprégné de la science rabbinique qu'il fut, reconnaît « cette loi de péché qui agit dans ses membres » et qui s'oppose « à la loi belle et bonne de Dieu » (Rom.ch.7). Certes, la puissance sexuelle de l'homme n'est plus orientée harmonieusement vers la vie, dans l'amour et la liberté dont parle saint Jacques. Elle a

donc toujours tendance à exploser dans le désordre et l'anarchie.¹ Si la femme est « le plus grand des désirs de l'homme », et s'il est bon qu'il en soit ainsi, puisque ce désir doit en définitive sceller une unité, une communion dans l'amour, il faut qu'il soit assumé en toute conscience, démystifié,² réduit à l'obéissance, et si possible subordonné à la Foi. Mais comme l'homme, devenu animal, ne se réfère plus à la Foi, ni même à la raison, il faut que le législateur intervienne, menace, canalise, et réprime éventuellement ce désir par une loi sévère. Et c'est pourquoi Moïse parle ainsi :

« L'homme qui commet l'adultère avec une femme mariée, l'homme qui commet l'adultère avec la femme de son prochain, devra mourir, lui et sa complice ; l'homme qui couche avec la femme de son père (sa belle-mère) a découvert la nudité de son père : tous deux devront mourir. Leur sang retombera sur eux. » (Lév.20/8s)

Il ne faut pas moins que la menace de la mort pour réprimer ces désordres, qui sont encore si fréquents dans notre société dite « chrétienne » ! Il ne faut donc pas s'étonner si les promesses de Jésus-Christ ne sont pas encore accomplies ! Le ministère de la condamnation pèse encore lourdement sur nous.

On observe d'ailleurs en Israël une gradation entre le premier commandement donné au Sinai, formulée d'une manière très simple : « Tu ne commettras pas d'adultère » (Ex.20/14), et le texte cité ci-dessus, du Lévitique, plus tardif, est déjà beaucoup plus explicite et sévère. Le législateur a sans cesse le souci de maintenir l'équilibre toujours plus précaire, toujours croulant, d'une société qui devient d'autant plus fragile qu'elle se « civilise » davantage : qu'elle s'enferme dans des cadres de vie sédentaire et citadine. L'éloignement de la nature, de la simplicité et de la pauvreté du Désert, va de pair avec l'abandon de la loi de Yahvé. Et il est visible que ce mouvement de décadence et de chute s'est poursuivi jusqu'à nos jours (cf. Livre III ch.13 : signes de la Parousie).

Aussi, juste avant l'exil - ce châtiment qui fut si lourd pour le peuple de Dieu - le Deutéronome prescrit plus sévèrement encore que le Lévitique :

« Si l'on prend sur le fait un homme couchant avec une femme mariée, tous deux mourront, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme elle-même. Tu feras disparaître d'Israël le mal. » (Deut.22/22s).

La Loi, ici, exceptionnellement, ne fait plus appel à la conscience du pécheur, mais à la société elle-même : « Si l'on prend sur le fait... » C'est la porte ouverte aux enquêtes policières, à la surveillance, voire à l'espionnage de la conduite des citoyens. Cette contrainte s'avère cependant nécessaire ; pourquoi ? Parce qu'il y a un abandon et bientôt un effondrement de la conscience individuelle. Nouvelle formule inquiétante : « Tu feras disparaître le mal d'Israël ». Que s'est-il donc passé ? L'héritage d'Israël est-il envahi par le « mal », comme les nations païennes, comme les « incircuncis » ? La race sainte d'Abraham qui a reçu de Yahvé l'assurance de ses bénédictions, qui est porteuse de son alliance, risquerait-elle, elle aussi, de sombrer dans la dépravation ? Il y eut un moment de

¹ - « Anarchie » traduction peut-être la plus fidèle du mot fréquent dans l'Ecriture « anomia » : absence de règle, absence de loi.

² - Je veux dire par là qu'il faut cesser de considérer l'instinct sexuel comme « incoercible ». Il l'est devenu par la séduction diabolique, le mensonge du vêtement, l'inexistence d'une éducation positive (cf. Livre VII).

« scandale », à cette époque qui précédait de quelques lustres la déportation de Babylone, alors que les Prophètes vitupéraient sans être entendus, malgré les menaces terrifiantes des invasions, du pillage et de la destruction. « Il n'y a plus de connaissance de Yahvé dans le pays » : cette constatation du Prophète s'explique par un grand relâchement dans les mœurs (Os.4/6 ; Is.1/3 + paral.).

C'est dans cette ambiance délétère, sous la main de Dieu qui va s'appesantir, que le législateur deutéronomique promulgue ses menaces de mort, comme sanction des préceptes divins :

« Si une jeune fille vierge est fiancée à un homme et qu'un autre homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, vous les conduirez tous les deux à la porte de la ville et vous les lapiderez jusqu'à ce que mort s'ensuive. La jeune fille parce qu'elle n'a pas appelé au secours dans la ville, et l'homme parce qu'il a usé de la femme de son prochain. Tu feras disparaître le mal du milieu de toi.

« Mais si c'est dans la campagne que l'homme a rencontré la jeune fille, qu'il l'a violente et qu'il a couché avec elle, l'homme qui a couché avec elle mourra seul. Tu ne feras rien à la jeune fille, il n'y a pas de crime en elle qui mérite la mort. Le cas est semblable à celui d'un homme qui se jette sur son prochain pour le tuer, car c'est à la campagne qu'il l'a rencontrée et la jeune fille a pu crier sans que personne vienne à son secours ». (Deut.22/23-27).

Nous retrouvons comme précédemment la monition adressée au peuple en général, mais plus particulièrement aux anciens responsables : « Vous les conduirez à la porte de la ville... » C'est au moment où l'individu perd le contrôle de ses actes que la société, en principe, doit venir à son secours. Mais si la conscience collective de la société s'effondre, quel recours y aura-t-il ? Et si ceux qui gouvernent sont des bandits dont l'arme principale est le crime ?...

L'homme a plus de culpabilité que la femme : cela est parfaitement conforme à la hiérarchie des sexes, et à l'ordonnance même de la création de Dieu. Il mourra seul si l'adultère est commis à la campagne, quoiqu'il ne s'agisse pas d'un adultère proprement dit, puisque la jeune fille est encore vierge. Mais elle est promise à un homme. Indication importante : ce qui donne une valeur à l'acte conjugal, c'est uniquement l'engagement libre des personnes, cette liberté étant ici sous le contrôle de la société, c'est-à-dire, pratiquement, du patriarcat. Ce sont les anciens qui assurent la stabilité sociale et familiale. C'est ainsi que l'ardeur de l'impulsion sexuelle se trouve comprimée et canalisée.

La Loi de Moïse fait retomber la faute sur l'homme, et cette faute est grave : « le cas est semblable à celui d'un homme qui se jettait sur son prochain pour le tuer ». Nous sommes aux antipodes de certaines législations occidentales qui laissent le mâle impuni et qui font porter tout l'opprobre sur la femme. Il n'y a pas si longtemps que la « fille-mère » était montrée du doigt, et mise au ban de la société des « bien-pensants », alors que le mâle qui l'avait fécondée pouvait courir librement dans la campagne, et se vanter de ses « aventures » ! De même dans le cas de la prostitution, comment se fait-il que les mâles soient si peu éveillés par rapport à la responsabilité qu'ils prennent de la prostituée avec laquelle ils couchent ? L'impunité du mâle, tolérée par la loi civile, manifeste tout simplement l'effondrement de la conscience collective sur ce point. D'ailleurs la main de Dieu a frappé : les maladies dites « vénériennes » sont le « juste salaire de tels égarements » (Rom.1/27).

Responsabilité de l'époux à l'égard de l'épouse.

Toute la législation mosaïque est dominée par la Pensée de Dieu, si fortement exprimée par le prophète Malachie : « Je hais la répudiation » (Mal.2/16). Certes, les patriarches étaient polygames, tout comme certains Juges, de même les rois David et Salomon.¹ Cependant ils continuaient de recevoir la bénédiction de Dieu, et même l'inspiration prophétique. Dieu tolérait, car avant toutes choses, ce que Dieu a en horreur, c'est la rupture du lien entre l'homme et la femme, ce que l'Ecriture appelle la « répudiation ». La femme par contre ne pouvait avoir plusieurs maris : il fallait s'assurer du lignage des enfants, et le géniteur prendre toutes ses responsabilités.

La répudiation se produisait cependant : manifestant le péché profond d'adultère, cette incompréhension, cette division ontologique entre les sexes, intervenue à la suite du péché. L'Ecriture « ne la permet pas », contrairement à ce que prétendaient les Pharisiens dans leur discussion avec le Christ (Mt.19/3s). Elle le considère comme un fait regrettable. Et à partir de ce fait, elle stipule qu'elle ne pourra avoir lieu qu'une seule fois, et que l'homme qui aura répudié sa femme ne pourra pas la reprendre. C'est là mettre une barrière au caprice des mâles. Il leur fallait écrire ce fameux « billet de répudiation »... le temps de s'asseoir, de trouver un parchemin, de l'encre, de tailler une plume ou un stylet, l'embarras qu'éprouve tout homme peu habitué à écrire, devant une page sur laquelle il faut tracer des caractères qui vont demeurer indélébiles... Tout cela porte à réflexion. La colère alors a le temps de tomber. Et lorsque la femme aura son billet en main, elle pourra crier à tous les échos : « Voyez quel mauvais homme était le mien ! Alors que j'étais pour lui une bonne épouse, une servante attentive, voyez ce qu'il a fait pour moi ! Voyez son ingratitudo : il m'a écrit ce billet de répudiation !... » Et tout l'opprobre de l'affaire retombera sur le mari. On voit donc nettement que cette prescription mosaïque n'était pas pour faciliter le divorce ou la répudiation, mais au contraire pour maintenir le lien conjugal.

De nos jours, les conjoints qui veulent se séparer ont recours aux tribunaux ; des avocats, des juges, des greffiers... stipulent sur leur compte et s'enrichissent à leurs dépens. Autrefois, il n'en était pas ainsi : l'homme, le mâle, restait le seul juge de son cas personnel, il prenait tout seul ses responsabilités ; personne ne pouvait écrire le billet à sa place. Cette solitude de la personne devant le silence de la société qui l'entourait et qui était contre la répudiation, la perspective d'être discrètement condamné par le sacerdoce tout puissant et qui veillait à toutes les structures du patriarcat sacré, tout cela donnait fortement à réfléchir. Devant tant d'inconvénients, quel avantage pouvait encore garder la répudiation ? Tel était le véritable esprit de la Loi de Moïse, telle qu'on la lit au Deutéronome.

« Soit un homme qui a pris une femme et consommé le mariage : mais cette femme n'a pas trouvé grâce à ses yeux, et il a découvert une tare à lui amputer. Il a donc rédigé contre elle un acte de répudiation et le lui a remis, puis il l'a renvoyée de chez lui. Elle a quitté la maison et a appartenu à un autre homme. Si alors cet autre homme la prend en aversion, et rédige pour elle un acte de répudiation, le lui remet et la renvoie de chez lui (ou s'il vient à mourir), son premier mari qui l'a répudiée ne

¹ - Gédéon : Jg. 8/20 ; David : 2 Sam.20/3 ; Salomon : 1 R.ch.11. Le seul cas explicite de répudiation cité dans l'Ecriture, à ma connaissance, est celui d'Agar, servante de Sarah la femme d'Abraham, mais la responsabilité incombe surtout à Sarah et à Agar elle-même, et non pas à Abraham qui s'y résout à contrecœur.

pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle s'est ainsi souillée. C'est là une abomination aux yeux de Yahvé, et tu ne dois pas faire pécher le pays que Dieu te donne en héritage... » (Deut.24/1s)

Il faut évidemment que l'homme trouve en sa femme « une tare », et les rabbins n'auront pas manquer de discuter sur la nature de cette tare !... Il semble que la tradition des Anciens ait beaucoup décliné par rapport à l'exigence originelle du texte, jusqu'au temps de Jésus, puisqu'ils viennent lui demander s'il est permis à un homme de répudier sa femme « pour n'importe quelle raison »... Ils sont tombés dans le labyrinthe de la casuistique. Leur tradition a annulé le commandement de Dieu ; ils ne voient plus le rapport entre la Loi promulguée par le Créateur et la nature, ouvrage de ses mains. Et c'est sur ce point que Jésus les ramène en leur disant : « N'avez-vous pas lu que celui qui a tout créé fit au commencement l'homme mâle et femelle ? Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni... » (Mt.19/3s).

Outre que cette « répudiation » n'était pas prévue par Moïse, mais simplement prise en compte comme un fait regrettable, et rendue difficile par la rédaction obligatoire du billet. Mais en plus, il y a une souillure par le fait que la même femme appartienne à plusieurs hommes. Inversement, il n'y a pas de souillure dans le fait qu'un homme ait plusieurs femmes. Cette disposition de la Loi est importante : car là encore, elle tient compte d'un phénomène de la nature (nature déchue) à savoir d'abord qu'il y a plus de femmes que d'hommes. L'ordre social d'Israël ignorait ce que nous appelons aujourd'hui la « femme célibataire ». Toute femme était prise en charge, devenait solidaire de l'alliance de Yahvé inscrite dans la chair ; elle prenait sa place dans la société familiale, avait sa chance de devenir mère selon l'ordre de la Loi. Ainsi était écartée la plaie de la prostitution, où précisément la femme appartient à plusieurs hommes, et hélas, à un nombre considérable. Voilà l'abomination aux yeux de Yahvé, et comme nous l'avons précédemment remarqué, cette souillure, cette abomination est sanctionnée par la contagion effrayante des maladies vénériennes dans notre prétendue « civilisation occidentale ». Toute femme doit appartenir à un homme, et à un seul - pour que l'on sache qui est le père de l'enfant qui va naître, et que ce géniteur prenne toutes ses responsabilités. Dès lors, toute femme appartient à un foyer, à une maison. Certes, il n'est pas possible à toutes d'être première épouse, elles peuvent néanmoins parvenir à la gloire de la maternité, dans l'ordre de la Loi, dans la sécurité d'un foyer. Dieu n'est-il pas assez intelligent et perspicace pour prévoir les dangers de contagion que la science constate aujourd'hui lorsqu'une femme peut se donner ou se vendre à plusieurs mâles ?

Mais la Loi dénonce aussi comme une « abomination aux yeux de Yahvé » le matriarcat dont certaines sociétés humaines se sont pourtant accommodées, tout au moins pendant un certain temps. Le patriarcat contient un risque, certes, celui de l'asservissement de la femme. Il n'a pas toujours été écarté, même en Israël ! Que dire de l'asservissement de la femme chez les Grecs, chez les Romains ! Mais la suprématie de la femme sur le mâle est pire : elle aboutit d'ailleurs à une divination idolâtrique de la fécondité charnelle, de l'explosion de la vie animale : idoles dont les Prophètes avaient horreur. C'est au mâle qu'il appartient d'être prêtre, soit qu'il prenne l'initiative de la vie, dans le cadre du sacerdoce d'Aaron, soit qu'il laisse à Dieu le Père cette initiative, dans l'ordre de Sacerdoce de Jésus-Christ - ou de Melchisédech.

Il arrivait aussi que le mâle puisse être jaloux : cette plaie terrible d'un amour mêlé de convoitise, cette séquelle de l'animalité, qui peut s'enraciner, grandir et envahir tout le champ de la conscience, y provoquant un horrible aveuglement qui peut mener au

crime... Les structures sociales et psychologiques modernes sont complètement démunies devant ce fléau qui ravage tant de foyers, même ceux que l'on appellent « heureux »... Il sévit d'autant mieux que beaucoup de parasites y trouvent leur intérêt : devins, cartomanciens... En Israël au contraire, la Loi de Moïse prescrivait un rite assez singulier très propre à « purger l'abcès », à confondre cet « esprit de jalouse » qui s'était emparé de l'homme (Nb.5/11s). Le mari amènera sa femme soupçonnée d'infidélité au prêtre, qui lui fera boire les « eaux d'amertume », en prononçant sur elle une terrible imprécation. Si elle est vraiment coupable, son ventre enflera, et son sexe se flétrira. Sinon les eaux d'amertume ne lui feront aucun mal. Dieu ainsi jugera lui-même ce qu'il en est.

Par elle-même, la composition des « eaux d'amertume » n'avait aucune chance d'opérer ce que le prêtre disait ; mais en revanche, l'engagement de Dieu sur cette « imprécation » le pouvait. Par ailleurs, la seule terreur de la femme coupable, sous le poids de cette sentence, suffisait à provoquer chez elle de grands troubles ; alors que la femme innocente, sûre d'elle-même, absorbait les eaux sans dommage. Avant d'en arriver à cette « oblation de jalouse », l'homme et la femme avaient le temps de s'expliquer et de résoudre la question à l'amiable, éventuellement de se pardonner, ou de faire appel à l'assemblée des Anciens. Il fallait éviter la terrible absorption des eaux amères.

En définitive, la solidité du foyer était déterminée, au-delà de la prescription, par le Foi : Yahvé sait tout, Yahvé voit tout. Rien ne peut être caché à ses yeux, et c'est à lui qu'il appartient de juger, car il sonde les reins et les cœurs. L'Israélite pieux avait le plus grand intérêt à se comporter en tout avec loyauté et droiture, et à amener son épouse à une même « transparence » envers lui. Il méditait depuis sa plus tendre enfance sur la parole du psaume : « Les voies du Seigneur sont amour et vérité ». Il savait ce que cela voulait dire, jusque dans les secrets de sa vie intime. La psychologie dite des « profondeurs », si poussée soit-elle, n'a pas encore trouvé un principe meilleur que celui du sentiment de la présence constante de Dieu, qui voit et qui écoute, qui retient et qui juge. Là est la vérité ; or si Dieu juge les nations par l'Histoire, les fautes du peuple par les fléaux qui s'abattent sur lui, ouvertement ou publiquement, il sonde l'intime des consciences et rien n'est caché à ses yeux (Hb.4/13 ; Job 34/21-22 ; Sag.1/6s, etc...).

« Je dirai : que me couvre la ténèbre
« Que la lumière sur moi se fasse nuit :
« Mais la ténèbre n'est pas ténèbre devant toi,
« Et la nuit comme le jour illumine... »

« C'est toi qui m'a formé les reins,
« Qui m'as tissé dans le sein de ma mère... » (Ps.139 h)

Le mot « reins » implique ce que nous entendons aujourd'hui par le terme de « sexualité ». Il est inconvenable en Israël d'avoir un seul instant l'idée que Dieu pût être étranger à ce domaine intime, qui aujourd'hui tend à ne dépendre plus que des techniques contraceptives et abortives, sous la haute direction des gynécologues !... Certes, non seulement Dieu a le droit de regard sur l'intimité de l'homme et de la femme, mais c'est là justement que se joue l'option fondamentale pour la vie ou pour la mort, selon qu'on se place dans l'ordre du péché et de la loi, ou de la grâce et de la Foi. Car même sous le joug du péché, dans cet état diminué que l'homme connaît encore sur la terre, la vie garde une valeur immense, et il ne faut pas l'altérer en transgressant les lois. Jésus le disait, alors que de son temps beaucoup d'enfants abandonnés périssaient sous la dent des bêtes

sauvages, ou immolés aux dieux infernaux : « Il n'est pas dans la volonté de mon père qu'un seul ces enfants périsse ». ¹ Hélas, elle est largement transgressée cette volonté de vie, dans la génération présente, comme elle le fut dans les siècles passés ! Il n'est donc pas inutile de méditer les vieux textes de Moïse. Ils ne reflètent pas cet optimisme dangereux, ignorant du péché, qui sévit à travers d'innombrables publications traitant de la sexualité. Le péché, ils le discernaient clairement, et rappelaient sans cesse aux Hébreux que l'œuvre de la procréation, même dans l'ordre charnel, est hautement spirituelle : en ce sens elle implique une prise totale des responsabilités de l'acte que l'on pose. L'enfant, pour vivre et s'épanouir, a besoin de tout autre chose que de nourriture, de confort, de soins corporels : il a avant tout besoin d'une Tradition de Vérité.

Le père éducateur

Il n'y avait pas d'école en Israël, et pour cause ! Chaque Hébreu, conscient de ses devoirs, - et de ses droits – assumait lui-même l'instruction de ses enfants, dans le métier de ses pères, et leur éducation selon la Loi de Yahvé. Il était assisté dans cette tâche par le conseil des Anciens de la ville, devant lequel il pouvait éventuellement faire paraître l'enfant rebelle ; témoin ce texte du Deutéronome :

« Si un homme a un fils dévoyé et indocile, qui ne veut pas écouter ni la voix de son père, ni la voix de sa mère, et qui, puni par eux, ne les écoute pas davantage, son père et sa mère se saisiront de lui et l'amèneront devant les Anciens de la ville, à la porte du lieu. Ils diront aux Anciens de la ville : « Notre fils que voici se dévoie : il est indocile et ne nous écoute pas, il est débauché et buveur ». Alors tous ses concitoyens le lapideront jusqu'à ce que mort s'ensuive. Tu feras disparaître le mal du milieu de toi ; tout Israël l'entendra dire et craindra ». (Deut.21/18s)

Bien entendu, avant que le père et la mère – ensemble remarquons-le bien, arrivent à cette extrémité, la seule crainte de comparaître devant les Anciens de la ville pouvait amener l'enfant à une salutaire réflexion ! On pouvait brandir devant lui, alors qu'il était encore à un âge malléable, la perspective terrifiante de la lapidation. C'était tout autre chose que les peurs illusoires et mensongères des croque-mitaines ou autres fantômes qu'utilisent les occidentaux, parce que la société ne vient plus au secours des parents dans leur tâche éducative. ² En Israël il n'y avait aucun être imaginaire à mettre en avant : les Anciens de la ville étaient tous connus ; les parents n'étaient pas les seuls à convaincre leurs enfants de la gravité d'une transgression : le Texte sacré était lu officiellement chaque année à la Synagogue et s'imprimait ainsi dans la mémoire de l'enfant par toute la force de la Tradition sociale et de la Révélation divine.

Car c'est bien dans l'enseignement divin, communiqué ainsi socialement et officiellement que les parents trouvaient non seulement un appui à leur autorité, mais surtout les lumières et les enseignements dont ils avaient besoin eux-mêmes pour diriger leurs enfants ? La Loi de Dieu n'était pas promulguée une fois pour toutes pour être ensuite oubliée. Elle n'était pas enseignée comme aujourd'hui pendant les quelques heures d'un catéchisme auquel seuls les enfants sont tenus, et cela jusqu'à leur puberté

¹ - Mt.18/14. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la déficience de la paternité est à l'origine de maux immenses ! L'homme a prétendu engendrer des enfants, alors qu'il n'est pas capable de se conduire lui-même !

² - L'état propose son « instruction laïque » qui par principe écarte les seuls appuis valables pour la destinée de l'homme : la Vérité et l'Amour de Dieu !

seulement ! Mais cette Loi, avec tout l'appui poétique des psaumes et des chants, avec l'intervention vivante de tous les croyants du pays dans une assemblée où le dialogue était perpétuel, s'incrustait dans les mémoires, et mieux encore, dans les mâchoires de ceux qui la récitaient plus fidèlement qu'en la lisant sur le livre qui, somme toute, n'était qu'un accessoire. Tout un trésor, une mine de vocables et d'expressions, de formules, de tournures littéraires étaient disponibles pour exprimer toutes les nuances de la désolation, de l'angoisse, de la louange, de la jubilation, de l'action de grâce. Tout le milieu vital était associé à cette prière, depuis les mers et les rivières, les montagnes et les collines, les bêtes et les bestiaux... tout était ordonné d'une manière cohérente par la foi en L'Unique qui avait tout créé pour donner à l'homme de se réaliser selon son image et sa ressemblance... Voilà la tradition vivante d'Israël sur laquelle nous pleurons aujourd'hui, parce que depuis des siècles, dans l'Eglise sevrée de la Synagogue, nous en avons perdu jusqu'au souvenir !... Que dire alors des chrétiens qui, s'étant écartés de la pratique religieuse, n'ont même plus ce contact si bref d'une demi-heure par semaine avec l'Assemblée et le Sacrifice eucharistique ! Certes, les simples Hébreux, les plus pauvres, et les moins instruits, étaient infiniment mieux placés que les baptisés de notre siècle, pour connaître et aimer ce Message incomparable qu'est la Révélation !

Si donc, en Israël, l'homme était autorisé par la Loi à prendre l'initiative de la vie, il pouvait transmettre quelque chose : et d'abord ce qui est l'unique nécessaire, à savoir la raison même de la vie. Devant un monde désesparé, comme il l'est aujourd'hui, plus encore qu'autrefois, devant cet angoissant problème du « mal », le Juif pieux échappait aisément à la désespérance : il en savait la cause, confusément peut-être : la transgression par l'homme du commandement divin. Dans les plus grandes détresses - et Dieu sait si Israël en a connu ! – il n'était pas abattu. Les exilés pouvaient un instant suspendre leurs harpes aux saules qui croissaient sur les rivages des fleuves de Babylone, mais elles n'y demeuraient pas longtemps... car l'Esprit-Saint lui-même avait par avance inspiré aux prophètes des psaumes de lamentation pour dispenser à son peuple la consolation qui lui serait nécessaire. Enfin, en jetant un regard vers l'avenir, tout Hébreu savait, comme cette femme de Samarie qui donne à boire au Seigneur, qu'un jour « Le Messie viendrait et nous ferait tout savoir » (Jn.4/25).

Cette Tradition n'était pas dans les livres seulement - certes chaque Synagogue veillaient sur les rouleaux de la Torah ! – mais ils n'étaient qu'un aide-mémoire, où seules les consonnes étaient écrites, en beaux caractères carrés, pour rappeler à la mémoire du lecteur éventuel, un texte inscrit dès sa plus tendre enfance, jusqu'au fond de ses entrailles. Le culte ainsi n'était pas seulement un mémorial, une cérémonie, une prière, mais il était l'expression du Verbe de Dieu passant sur les lèvres humaines et jaillissant de ces cieux intérieurs que sont la conscience personnelle et la conscience collective. Sans doute, les Anciens, les ergoteurs, les casuistes, les gens trop pointilleux pour être justes, trop scrupuleux pour être vrais, avaient commenté et ajouté aux données spécifiquement divines. Jésus leur reprocha d'avoir altéré le commandement de Dieu par leur tradition (Mc.7/8, Mt.15/3). Mais enfin tout cela se passait en dehors de l'office synagogal proprement dit, dans les groupes qui se formaient en cercle autour des rabbins, sous les colonnades du Temple, et éventuellement, ça et là, aux portes de la ville, sous les tilleuls ou les chênes vénérables. Il était relativement facile de faire le discernement entre la Parole de Dieu authentique, gardée ne varietur, dans les saints rouleaux, et les digressions ajoutées par les hommes. Etait-il évitable que le verbiage humain s'égare quelque peu dans le commentaire de la Parole divine ? Dans tout foyer, dans toute maison, dans toute conscience, l'essentiel de la lumière d'En-Haut arrivait toujours, à savoir que la vie dépendait de la fidélité à l'Unique, et les pères avaient la charge

d'enseigner cela à leurs enfants, de manière que la conversation soit toujours centrée sur la Loi, afin que les enfants ne s'égarent ni à droite ni à gauche, mais s'engagent fermement dans les chemins de la Justice.

Certains passages de l'Ecriture sont particulièrement significatifs de cette responsabilité que les pères devraient prendre à l'égard de leurs enfants pour leur transmettre le souvenir de la Pâque :

« Durant sept jours, on mangera des azymes et on ne fera pas chez soi de pain levé, on ne verra pas chez soi de levain, sur tout ton territoire. Ce jour-là tu donneras à ton fils l'explication que voici : « C'est à cause de ce que Yahvé a fait pour moi, lors de ma sortie d'Egypte ». Ce rite tiendra lieu de signe et de mémorial sur le front, afin que la Loi de Yahvé soit toujours sur tes lèvres, car c'est Yahvé, par sa force, qui t'a fait sortir d'Egypte ». (Ex.13/7-10)

Et plus loin dans le même passage concernant les rites de la Pâque (rachat des premiers-nés) :

« Lorsque ton fils demain te demandera : « Que signifie cette coutume ? », tu lui répondras : « C'est par sa force que Yahvé nous a fait sortir d'Egypte, de la maison de servitude. Comme Pharaon s'entêtait à ne pas nous laisser sortir, Yahvé fit périr tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte, ceux des hommes et ceux du bétail. Voici pourquoi j'immole à Yahvé tout premier-né mâle et rachète tout premier-né de mes fils ». Ce rite te tiendra lieu de signe sur ta main, et de bandeau sur ton front, car c'est par sa force que Yahvé nous a fait sortir d'Egypte ». (Ex.13/14-18)

C'est ainsi, soit dit en passant, que l'on remarque la supériorité d'une histoire gravée dans les coutumes d'un peuple et dans sa tradition orale, sur celle qui se trouve enfouie dans les documents écrits, fussent-ils conservés soigneusement dans une bibliothèque nationale » !

Mais c'est surtout par la transmission de la foi proprement dite, plus encore que pour celle des fêtes, que le législateur mosaïque fait appel à la responsabilité paternelle. Le texte le plus remarquable est sans contredit celui du « Schema Israël » : « Ecoute Israël » :

« Ecoute Israël ! Yahvé notre Dieu est seul Yahvé ! Tu aimeras Yahvé de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir. Que les paroles que je te dicte aujourd'hui restent gravées dans ton cœur ! Tu les répéteras à tes fils, et tu les diras aussi bien dans ta maison que marchant sur la route, couché ou debout : tu les attacheras à ta main comme un signe sur ton front comme un bandeau... » Ainsi si tu crains Yahvé ton Dieu tous les jours de ta vie, si tu observes toutes ses lois, et tous les commandements que je te donne aujourd'hui, tu auras une longue vie, toi, ton fils et le fils de ton fils... ». (Deut.6/2s.)

C'est pourquoi le Livre des Proverbes répète des dizaines de fois aux enfants :

*« Mon fils, écoute la parole de ton père,
« sois attentif aux monitions de ta mère,*

(Prov.10/1, 13/20, 17/25, 19/13, 1/8, 6/20, 19/26-27)

parce que toute Vérité vient de la Tradition familiale. Et l'on ne voit pas, en effet, par quelle autre voie elle pourrait venir ! Car la Vérité qui porte la vie et la salut n'est pas une

instruction théorique que l'on peut apprendre dans les écoles, en se penchant sur un livre ou un traité, mais un ensemble de réflexes conditionnés imprimés dès le plus jeune âge, gravés en profondeur par les premiers sons qui frappent les oreilles, et éveillent l'activité latente du cerveau, par les premiers gestes et les premiers mouvements de l'activité enfantine. Lorsque Jésus commandait à ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à mettre en pratique tout ce que je vous ai prescrit... », il est bien évident que les Apôtres ne pouvaient envisager un type d'enseignement différent de celui qu'ils avaient eux-mêmes reçu. C'est pourquoi l'Evangéliste – le missionnaire, dirions-nous aujourd'hui – ayant proclamé la Bonne Nouvelle, il lui paraissait indispensable que la Vérité ainsi reçue, que le message ainsi transmis, s'enracine immédiatement dans une structure patriarcale. On ne peut comprendre autrement la structure élémentaire, la Cellule de base du Corps mystique (voir livre III ch.10, et Livre XII), que comme un foyer sacerdotal enraciné sur la Trinité, vivant du Mystère du Christ et de l'Eglise, et témoin, par une nature intégrée dans la foi, du Bon Plaisir du Père. C'est pourquoi, écrivant à Timothée et à Tite, Paul enseigne clairement que l'Eglise ne saurait être construite et établie fermement que sur des diacres, des prêtres, et des évêques, transfigurant dans leur foyer tout le patriarcat sacré d'Israël. Relisons par exemple dans cet esprit, la monition que Paul donne à Timothée concernant l'Evêque (1 Tim.3/1-7 ; Tite 1/6s. prêtres et diacres) :

« Sûre est cette parole : si quelqu'un désire l'épiscopat, il aspire à un bel ouvrage. Ainsi faut-il que l'Evêque soit irréprochable, homme d'une seule femme, sobre, circonspect, honnête, hospitalier, apte à l'enseignement, point buveur, point querelleur, mais doux, pacifique, désintéressé, gouvernant bien sa propre maison, ayant ses enfants en obéissance, avec une parfaite chasteté, - car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre maison, comment prendrait-il soin de l'Eglise de Dieu ? »¹

L'Eglise de Dieu n'est donc pas autre chose que la constitution de la Famille de Dieu. Cela était vrai déjà en Israël, dans le cadre de la procréation charnelle, avec l'appui de la Loi, moyennant le patriarcat sacré. Mais cela sera autrement plus vrai dans le Royaume venu en plénitude, lorsque sera dépassée la génération charnelle, et que sera obtenue la génération spirituelle, qui se fera « en toute soumission (obéissance) et en toute chasteté ». La monition apostolique à laquelle l'Eglise actuelle est encore loin de satisfaire, s'enracine ainsi dans l'ordre ancien, recevant de lui tout ce qu'il avait de meilleur, pour le transfigurer par la puissance de l'Evangile appliqué comme règle de vie.

En définitive, Dieu est Père, et il faut que cette paternité soit exprimée à travers celle de l'homme. Elle ne peut l'être dans la génération charnelle que si le mâle est le témoin de la Tradition sacrée, d'un Message d'En Haut, d'une Révélation et d'un

¹ - Le mot « épiscopate » reflète une situation simple et familiale dont l'Episcopat d'aujourd'hui, devenu administratif, amplifié à une juridiction immense, sur des dizaines de milliers, voire des millions de personnes, ne donne plus la véritable idée. Nous avons à la fois dépassé et transgressé la pensée apostolique. Cette situation était pire encore sous l'ancien régime. C'est surtout à partir de Constantin que l'Evêque est devenu un « personnage », le plus souvent « ad nutum imperatoris » (aux ordres de l'Empereur) et que l'Eglise de ce fait s'est dégradée de l'ambiance chaude et familiale, à l'anonymat des registres et de l'administration. Les curés seuls ont gardé le privilège de la Paternité spirituelle, jusqu'en ces derniers temps, où la pastorale d'ensemble achève de ravager le Peuple de Dieu.

commandement divin. L'effondrement des civilisations est d'abord une déchéance de la Paternité. L'avènement du Royaume de Dieu sera la « sanctification du Nom du Père ». La première demande du « Pater » contient ainsi tout ce que l'homme peut désirer de meilleur. C'est en effet par rapport à la paternité que se situe le choix originel : ou bien il s'engagera dans une paternité semblable aux animaux – ce qui, de soi, ravale l'homme à une espèce parmi les espèces animales - paternité très fragile, mutilée, et le plus souvent prématurée, qui aura continuellement besoin de la Loi pour tenir, et transmettre ce qu'elle doit transmettre. Ou bien, au contraire, l'homme fera le « sacrifice perpétuel »¹, le « sacrifice pacifique » de sa paternité selon la chair en vue d'une paternité selon l'Esprit qui rend à Dieu « le Père tout puissant » ce qui lui appartient de droit : l'initiative de la vie. Le premier fruit de ce sacrifice qui fut offert par saint Joseph et sainte Marie, est Jésus : le Verbe de Dieu, l'Amen, le Témoin fidèle ; il a porté lui-même témoignage du Dessein éternel du Père en le réalisant en notre nature. Que nous faut-il de plus pour être persuadés ?

Il faudrait dire un mot également des monitions nombreuses que les pères reçoivent pour l'éducation de leurs enfants. L'Ecriture est ici d'un réalisme sans flatterie ni équivoque. Elle ne cache pas que l'homme est dépravé dès sa conception, qu'il est « malade et mourant dès sa naissance », et elle recommande fortement l'emploi des verges et des châtiments corporels pour contraindre à la vertu et aux habitudes de droiture et d'obéissance, une nature viciée dont la pente va vers la dissolution et la corruption. Citons quelques passages des Proverbes qui vont dans ce sens :

« *La voie de l'insensé est droite à ses yeux, mais celui qui écoute les conseils est sage. »* (12/15)

« *Celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l'aime cherche à le corriger.* (13/24)

« *N'épargne pas la correction à l'enfant. Si tu le frappes de la verge, il ne mourra point. En le frappant de la verge, tu délivres son âme du séjour des morts.* (23/13-14)

« *Châtie ton fils, et il te donnera du repos, et il procurera des délices à ton âme.* » (29/17)

Il apparaît que l'Ecriture se méfie de cette tendance si facile qu'ont les parents à s'illusionner sur leur progéniture, au point de la « gâter » en lui passant toutes ses fantaisies. Une lecture qui serait trop superficielle de ces textes sévères nous donnerait une fausse idée de l'amour qui régnait dans les foyers d'Israël si nous n'avions par ailleurs le magnifique témoignage du livre de Tobie que l'on ne saurait lire sans être bouleversé

¹ - Le « sacrifice perpétuel » : l'Autel des holocaustes était constamment allumé dans le Temple, et l'on offrait chaque jour des victimes. En ce sens il y avait un sacrifice perpétuel en Israël. Mais ce n'était là qu'un symbole, selon les institutions provisoires de la Loi. Le véritable sacrifice perpétuel, se rapportant à la nature, est celui de la paternité et de la maternité charnelle, selon l'alliance virinale. Le prophète Daniel prédit pour les temps de la fin « l'abomination de la désolation dans le lieu saint, et l'abolition du sacrifice perpétuel ». (12/11). Le sacrifice perpétuel rituel et symbolique a été effectivement aboli à la fin de l'ancienne Alliance, après les 40 ans laissés à cette génération pour reconnaître le Christ, en l'an 70, à la ruine de Temple. Le Sacrifice perpétuel réel est celui du sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech. Jusqu'à Vatican II, les prêtres ont fait le vœu de chasteté ; ils font maintenant le vœu de célibat : la fin des temps est proche.

par tant de tendresse, de délicatesse et de dilection entre les membres de cette famille, qui au terme de la pédagogie de la Loi, mérite de recevoir la visite de l'Ange Raphaël.

Citons, en terminant ce chapitre, le mot de l'Apôtre qui invite les parents chrétiens à transfigurer l'ambiance de leur foyer par la Vérité et l'Amour de Jésus-Christ :

« Et vous, parents, n'exaspérez pas vos enfants, mais usez, en les éduquant, de corrections et de monitions qui s'inspirent du Seigneur » (Eph.6/4).

- Fin du chapitre 4 -

Chapitre 5 -

La Circoncision

« Tout mâle parmi vous sera circoncis »

Ce patriarcat sacré qui, d'Abraham à saint Joseph, nous a donné le Christ, et dont nous avons tenté de donner les grandeurs, portait un nom en Israël : La Circoncision.

Nous serions tentés de dire : « L'ordre de la circoncision », car dans notre langage, le mot « circoncision » ne signifie plus que le signe corporel qui n'a plus aujourd'hui qu'une importance médicale ou hygiénique : l'oblation du prépuce. Cette dévaluation du mot, la perte de sa signification spirituelle a fait que beaucoup de chrétiens, voire de prêtres, sont complètement rebutés ou déroutés, lorsqu'ils lisent les textes de Paul, où il figure souvent.¹ Ils ne voient pas pourquoi l'Apôtre en fait une si grande affaire : qu'importe en effet pour un homme que son prépuce soit ou non enlevé ? Cela peut-il changer quelque chose à son caractère, à son tempérament ? Cela va-t-il influencer le jugement de sa conscience ? On observe en effet que la circoncision protège de certaines maladies infectieuses et cancers, et par suite favorise le bon fonctionnement des testicules et des glandes annexes, dont les sécrétions endocrinien assument un développement harmonieux de l'organisme et de la maturité intellectuelle. Ces points de vue sanitaires ne manquent pas d'intérêt,² mais elles restent très au-dessous de la perspective biblique qui nous intéresse ici.

Les Juifs pratiquaient, et pratiquent encore, avec une rigoureuse observance, le rite de la circoncision. Du temps de Jésus, alors qu'ils étaient si scrupuleux pour le repos du Sabbat, ils violaient le précepte pour ne pas manquer de circoncire l'enfant le huitième jour. Jésus tire de cette coutume un enseignement pour justifier la guérison qu'il avait opérée un jour de Sabbat :

« Si un homme reçoit la circoncision le jour du Sabbat, pour que ne soit pas violée la Loi de Moïse, - non pas que la circoncision soit de Moïse, mais des pères - pourquoi vous irriter contre moi parce que, en un jour de Sabbat, j'ai guéri un homme entièrement ? (Jn.7/22-23)

Pourquoi attachaient-ils tant d'importance à la circoncision ? Parce qu'elle était le signe de l'Alliance de Yahvé avec son peuple. C'est la signification religieuse et vitale de la circoncision qu'il faut en effet dégager et mettre en évidence ; et il est absolument certain que Dieu a lié sa bénédiction à cette pratique. La permanence du peuple juif, la survie de la race d'Israël, depuis Moïse jusqu'à nous, en sont le vivant témoignage.

¹ - Voici les textes de Paul : Rom.2/25-30 ; 4/9-10 ; 11/12 ; 15/8. 1 Cor.7/19. Gal.2/7-12 ; 5/6,11 ; 6/15. Eph.2/11. Phil.3/3. Col.3/11,21 ; 4/11. Tite 1/10. Col.2/13.

² - Parmi les précieux avantages hygiéniques de la circoncision, il a été démontré scientifiquement que l'épouse dont le mari est circoncis ne contracte pas en général de cancer à la matrice, alors que la plupart des cancers féminins ont là leur point de départ. Notons également que de nombreux peuples avaient dans leurs traditions ancestrales le rite de la circoncision.

Toutes les races se sont diluées et mélangées, perdant ainsi leurs traditions, leur génie, leur indépendance. Les nations modernes ne sont pratiquement que les agglomérats d'êtres assez disparates retenus par la communauté du territoire et aussi du langage, mais surtout par les contraintes politiques qui, pour les états modernes, changent presque aussi souvent que les phases de la Lune. Les langues vivantes actuelles, sauf peut-être l'allemand, sont récentes et ne plongent pas leurs racines dans un passé lointain comme l'hébreu. Seuls les fils d'Israël ont persisté dans leur langue, alors qu'ils étaient persécutés et dispersés ! Quel étrange paradoxe ! A tel point que l'hébreu est aujourd'hui la seule langue vivante qui soit restée immuable dans ses structures fondamentales depuis ses origines – vers 3000 av.J.C. et plus haut encore.¹ Les Juifs sont restés fidèles à leur culture, à leur religion, à leur sens patriarchal, et par surcroît, ils ont donné à l'humanité d'innombrables génies dans tous les domaines des sciences et des arts. En outre, ils ont chassé de partout l'idolâtrie et le fétichisme, en faveur de l'Unicité de Dieu ; et ils ont même inspiré les législations des états par les préceptes du Décalogue.

Faut-il attribuer ce résultat si manifeste à la « circoncision » ? Sans aucun doute, si l'on veut bien appeler « circoncision » l'ordre à la fois religieux, social et racial appelé précédemment le « patriarchat sacré » ; si l'on veut bien considérer la circoncision dans son sens spirituel, à savoir qu'elle est le signe de l'Alliance de la race d'Abraham avec le Dieu vivant. La réussite du peuple juif, malgré toutes ses épreuves, est la démonstration évidente que Dieu est fidèle dans ses promesses.

C'est pourquoi nous allons suivre les principaux textes inspirés par lesquels est prescrite cette circoncision pour la génération charnelle.

L'homme a fait son choix : il a décidé de promouvoir la vie en ouvrant et fécondant le sein de la femme : il a désobéi au précepte premier. Eh bien, Dieu, qui est juste, impose au mâle une blessure sanglante semblable à celle que la femme subit par la déchirure de l'hymen : ce sera l'ablation du prépuce. Cette marque inscrite dans la chair lui rappellera en permanence qu'il est pécheur, mais aussi qu'en observant la Loi promulguée par Dieu, confiée à sa mémoire de mâle et de Père, il pourra être justifié. Bien entendu, les Prophètes n'ont jamais manqué de rappeler aux membres de la race élue que la circoncision charnelle n'était rien sans la circoncision de cœur : ainsi Jérémie dans cette exhortation solennelle, où il rappelle à Israël sa vocation et son élection parmi tous les peuples de la Terre :

« *Si tu veux revenir Israël – oracle de Yahvé –*
« *c'est à moi qu'il faut revenir.*
« *Si tu jures par le Dieu vivant,*
« *en vérité, en droiture et justice,*
« *les nations seront bénis en toi,*
« *en toi elles se glorifieront.*
« *Car ainsi parle Yahvé aux gens de Jérusalem,*
« *et à tous les habitants de Juda :*
« *Défrichez à fond vos champs,*
« *ne semez rien parmi les épines,*
« *Circoncisez-vous pour Yahvé, ôtez le prépuce de vos cœurs,*

¹ - Je pense personnellement que l'hébreu est ce qui nous reste de la langue qu'Adam reçut de Dieu au moment de sa création, langue qui contenait la Révélation première. C'est pourquoi l'hébreu est si important. (Sirac Prologue).

« *sinon ma colère jaillira comme un feu.* (Jér.4/1-4)

La seule expression « ôtez le prépuce de vos cœurs » montre assez dans quel sens spirituel était comprise l'alliance de la circoncision, si ce n'est par le peuple, du moins par les Prophètes qui rapportent la Pensée de Dieu.

L'institution divine de la circoncision

Il convient d'étudier attentivement le texte de la Genèse où nous est rapportée l'alliance de Dieu avec Abraham. Le voici :

« Lorsqu'Abraham eut 99 ans, Dieu lui apparut et lui dit : « Je suis El-Shaddaï, marche devant ma face, et sois parfait. J'établirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai à l'infini. Abraham tomba la face contre terre, et Yahvé lui parla et lui dit : « Moi, voici mon alliance avec toi : tu deviendras père d'une multitude de peuples. On ne t'appellera plus « Abram » mais « Abraham », car tu seras père d'une multitude de peuples. Je te rendrai extrêmement fécond, je ferai de toi des peuples, et des nations sortiront de toi. J'établirai mon alliance entre moi et toi, et ta race après toi, de génération en génération, une alliance perpétuelle pour être ton Dieu et celui de ta race après toi. »

« A toi et à ta race après toi, je donnerai le pays où tu séjourneras, le pays de Canaan, en possession à perpétuité, et je serai votre Dieu. »

« Dieu dit à Abraham : Et tu observeras mon alliance, toi et ta postérité après toi, de génération en génération. Et voici mon alliance qui sera observée entre moi et vous, c'est-à-dire ta race après toi : que tous les mâles soient circoncis. Vous ferez circoncire la chair de votre prépuce et ce sera le signe de l'alliance entre moi et vous. Quand ils auront huit jours, tous les mâles seront circoncis, de génération en génération. Qu'il soit né dans la maison ou acheté à quelque étranger qui n'est pas de votre race, on devra circoncire celui qui est né dans la maison et celui qui est acheté à prix d'argent. Mon alliance sera marquée dans votre chair comme une alliance perpétuelle. L'incirconcis, le mâle dont tu n'auras pas coupé la chair du prépuce, celui-ci sera retranché de ta race : il a violé mon alliance. (Gen.17/1s.)

Telle est la parole de Dieu qui fut communiquée à notre père Abraham. Il avait 99 ans, ce qui peut paraître beaucoup. Dieu lui parle de sa génération après lui, alors qu'il n'a pas d'enfant de Sarah, et qu'il n'a plus aucune possibilité d'en avoir, puisqu'il est trop vieux, devenu impuissant, et que Sarah, vieille aussi, est de surcroît stérile. Et voilà justement le point précis, l'objet exact de la foi d'Abraham, de la foi qui justifie aux yeux de Dieu. Il croit en cette promesse de Dieu, malgré toutes ces évidentes impossibilités. Paul explique à la fin du ch.4 de son Epître aux Romains, que c'est l'acte de foi, héroïque, sur la promesse « invraisemblable » de Dieu, par laquelle il assurait qu'il prendrait lui-même l'initiative de la vie dans l'utérus mort et stérile de Sarah, qui justifia Abraham à ses yeux. Certes, Abraham avait déjà d'autres enfants : mais ils n'étaient pas de vrais fils ; ils ne portaient pas la bénédiction de Yahvé. D'ailleurs Abraham les renverra tous de sa maison (Gen.25/6). Le véritable fils est celui que Dieu appelle lui-même à la vie, non pas par le jeu automatique des causes secondes, par le marcottage de la reproduction charnelle, mais par un acte propre de sa création. Voilà un enseignement prophétique du Mystère de l'Incarnation, de la conception virginal et spirituelle de Jésus, le Juste. Il est donc typique de la foi que nous, chrétiens, nous devons témoigner à notre Dieu, au Dieu père, au Dieu vivant.

C'est donc au moment où Abraham a posé cet acte de foi qui le justifie aux yeux de Dieu que Dieu contracte l'alliance avec lui. Peu importe le nombre d'années d'Abraham : l'important est qu'il ait atteint un certain stade dans la vie spirituelle, qu'il ait établi une certaine « relation » avec Dieu. Cette relation, on le voit, est dans l'ordre de la vie, et plus spécialement encore dans l'ordre de l'initiative de la vie.

Le Texte de l'Alliance avec Abraham comprend trois parties : tout d'abord, Yahvé révèle son Nom, il parle ensuite de l'Alliance, enfin il prescrit le rite corporel de cette alliance.

El-Shaddaï : On a traduit de manières bien diverses ce mot hébreu, que les traducteurs actuels, plus prudents que leurs prédécesseurs, se contentent de transcrire. Manifestement le mot dérive de « Shaddaï » qui, au duel, signifie « les mamelles », les seins. Ceux qui ont traduit le vocable par « Tout puissant » à la suite de la vulgate, ont cru peut-être qu'il dérivait du verbe ShDD = dévaster, détruire. C'est manifestement faux, car Dieu ne saurait être taxé de destructeur. S'il intervient dans certains fléaux, comme ce fut le cas pour Sodome, ce n'est pas de bon gré, mais parce qu'il s'y trouve constraint, en quelque sorte, par le péché de l'homme. C'est pourquoi le prophète Joël fait en quelque sorte un jeu de mots, lorsqu'il prévoit le « jour de Yahvé », entre « Shaddaï » et « ShDD » : « Car il est proche le jour de Yahvé, il arrive comme une dévastation qui vient de Shaddaï » (Joël 1/15). Le mot « dévastation » certes, ne convient pas à côté du mot « Shaddaï », si ce n'est par assonance, puisque le même prophète nous le répète : « Revenez à votre Dieu Yahvé, parce qu'il est tendresse et pitié » (2/13). La toute puissance de Dieu, nous le savons, est une puissance d'amour et de vie, de création et de rédemption, et non pas une puissance de destruction ! Aussi n'hésitons pas à traduire le mot « El Shaddaï » par « Dieu des mamelles » ». C'est lui qui va en effet susciter la fécondité des Patriarches ; il leur apprend ainsi que toutes les choses de l'amour et de la génération sont entre ses mains, qu'il est le maître souverain de la vie, même dans l'ordre de la génération charnelle qui, depuis l'origine, a usurpé ses droits, a outragé sa Paternité souveraine.¹

A ce Nom que Dieu révèle à Abraham, s'ajoute tout un programme de comportement et de conduite, qui n'est autre que celui de la fidélité, de la sainteté, de la perfection, que le Patriarche Hénoch a réalisé, puisqu'il « fut agréable à Dieu et que Dieu l'enleva ». Hénoch n'a pas connu la mort. Ce programme de perfection est déjà le même que celui que Jésus précisera dans le Sermon sur la Montagne en disant à ses disciples : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait ». Cependant cet idéal ne sera réalisé que lorsque la conscience de l'homme correspondra à celle de Jésus, lorsqu'elle atteindra la plénitude de son âge. C'est pourquoi nous devons tous tendre à l'idéal proposé déjà à notre père Abraham : « Marche devant ma Face et sois parfait ».

L'expression « devant ma Face » est particulièrement significative : on la traduit parfois par « en présence de ». Mais la face est plus que la présence : elle est l'expression du regard et du visage, sur laquelle nous devons trouver l'agrément de Dieu, comme il a trouvé ses complaisances en Jésus.

¹ Voici les références de la Genèse où Dieu se nomme ainsi : 17/1, 28/3, 35/11, 43/14, 48/3, 49/25 ; ensuite Ex.6/3 ; Ez.11/5 ; Nb.24/4 ; Is.13/6 ; Joël 1/15, etc.

« Je te multiplierai à l'infini »

Précédemment (15/5-6), Yahvé avait déjà fait cette même promesse à Abraham, en l'invitant à lever les yeux vers le ciel pour y compter, si possible, les étoiles. « Telle sera ta postérité ». Expression éminemment poétique ; elle procède de la bouche de Dieu qui seul peut compter les étoiles du ciel, comme il peut seul aussi compter les cheveux de notre tête. Les perspectives astronomiques actuelles, les immensités de l'Univers sidéral et galactique, où gravitent « les nombreuses demeures qui sont dans la maison du Père », nous font entrevoir le sens immense de la promesse faite à Abraham. En effet, depuis la chute d'Adam qui entraîna la perte irrémédiable de l'humanité, c'est la première fois que le « Soyez grands et portez du fruit » est repris par le Créateur. Mais il le dit sous forme d'une promesse à un homme qui est corporellement incapable d'engendrer charnellement. Indication précieuse et importante ! Au delà de la race d'Israël qui naîtra miraculeusement d'Isaac, conçu dans le sein stérile de Sarah, la Trinité envisage déjà la véritable postérité d'Abraham, qui sera le Christ, conçu de l'Esprit, et ensuite de l'Eglise, féconde également par l'Esprit, pour transformer les « fils de colère » en « fils de Dieu » par le moyen, dans un premier temps, de l'adoption. Puis au-delà encore, la régénération de l'humanité revenant enfin au Dessein éternel démontré par le Verbe fait chair. Quelles multitudes ! Jean les contemplera avec un émerveillement indicible, se tenant devant le trône de l'Agneau. Nous pensons effectivement qu'il faut un nombre de créatures infini toujours en expansion, pour exprimer les innombrables richesses de la Trinité Créatrice.

Cette promesse est amplifiée par la suite du texte, lorsqu'Abraham tombe en adoration la face contre terre : « Voici mon alliance entre moi et toi : tu seras père d'une multitude de peuples... » Pourquoi ce mot « alliance » ? Pourquoi cette alliance est-elle limitée à la postérité d'Abraham ? Les autres races ne sont-elles pas dans l'alliance de Dieu ? Certainement pas : depuis la faute originelle, l'humanité entière est en fait dans un état de rupture, donc d'hostilité par rapport à Dieu. On ne fait pas alliance avec un ami – c'est inutile – mais avec un ennemi, pour en faire un ami. Et Abraham est justement devenu l'ami de Dieu par sa foi ; il le deviendra plus encore lorsque par un acte de foi suprême, il consentira, sur la parole de Dieu, à lui immoler son fils, son unique, celui qu'il aime, Isaac (Gen.ch.22, Hb.11/17s), reconnaissant par là que ce fils appartient, de droit et de fait, à Dieu, et cela, depuis sa conception.

Dieu opère donc ici une « ségrégation raciale » parmi toutes les races de la terre. C'est là un « racisme » rigoureusement nécessaire, si l'on considère, avec l'appui des découvertes biologiques modernes, que la génération animale est obligatoirement vouée à la déchéance, par les lois du hasard et de la nécessité. Désormais l'humanité va ainsi se trouver divisée par le choix de Dieu : « Les nations » (Goïm) et Israël. Et c'est par le jeu de l'opposition continue entre Israël et les nations - puis, plus tard, entre les nations et l'Eglise - jeu qui va illustrer toute l'histoire, que la véracité du Dieu unique, Yahvé, va se manifester. Dieu entre dans l'histoire à travers une race, dont il fait son « domaine », son « héritage », jusqu'à ce qu'il vienne lui-même, en Fils, s'y révéler parfaitement. (Hb.1/1-3).

Dieu promet ensuite à Abraham la terre de Canaan, où sur le moment, il séjourne en étranger. Cette terre est au centre de gravité des continents, dépourvue de frontières naturelles, sujette à tous les envahisseurs, à tous les passages entre les civilisations : celles de l'Europe et des Indes, celle de l'Asie et de l'Afrique. Ce territoire difficile, montagneux, qui exigent de grands travaux pour être fertilisé et cultivé, sera toujours sujet à des contestations, comme il l'est encore et plus que jamais aujourd'hui. Ainsi Jérusalem est bien, géographiquement, le centre du monde, comme le disaient les prophètes : le

« nombril de la terre ». D'une certaine manière, la géographie commande l'Histoire. A cette terre de Canaan, sont rattachées les grandes dates de l'histoire du Salut, et finalement, la prophétie de Notre Seigneur s'accomplit de nos jours : « Jérusalem sera foulée aux pieds par les nations, jusqu'à l'achèvement du temps des nations » (Lc.21/24). Ce temps est donc révolu puisque Jérusalem est rendue au peuple hébreu. Le Seigneur régnera donc sur Terre depuis Jérusalem, d'où « sortira la Loi, pour l'illumination de tous les peuples » (Ps.2).

L'Histoire a donc bien réalisé jusqu'ici la promesse que Dieu fit à Abraham, voici quatre mille ans : il n'y a pas de raison qu'elle ne le réalise pas dans l'avenir.

Le rite de la circoncision

Le texte est précis et formel : l'alliance de Dieu est signifiée par l'ablation du prépuce, et cela dès le huitième jour. La chose doit se pratiquer « de génération en génération », c'est-à-dire tant que la génération reste tributaire de la connaissance du bien et du mal, tend que l'homme prend l'initiative de la vie par le viol du sein virginal. La coutume de la circoncision a subi en Israël quelques éclipses, pendant le séjour en terre d'Egypte, pendant l'exil, au temps des Macchabées. Puis elle s'est puissamment affermie. Au temps de Jésus elle était partout pratiquée, et ne souffrait d'aucune exception. Les Juifs avaient la conscience la plus vive, la foi la plus totale dans cette Alliance que Dieu avait scellée avec leurs Pères. Ainsi toute l'œuvre de vie qu'ils entreprenaient dans le cadre du patriarchat sacré était à leurs yeux un prolongement et une diffusion de cette Alliance sainte. Pour que Paul écrive que « la circoncision n'est rien », il faut qu'il en soit arrivé à considérer que le Mystère de Jésus-Christ assure un mode de transmission de vie, d'épanouissement divin de la vie, infiniment supérieur. Et l'on comprend fort bien que ses adversaires judaïques qui n'avaient pas eu autant que lui cette « révélation du Mystère de Jésus » et qui n'ont pas compris l'argumentation de Paul, aient jugé ses paroles comme inacceptables, monstrueuses, et blasphématoires.

L'opinion des « gens de l'entourage de Jacques » était de maintenir cette circoncision pour les nouveaux chrétiens issus du paganisme. Avaient-ils tort ? Le rite de la circoncision, et tous les préceptes qui l'accompagnaient, constituaient un obstacle psychologique et social considérable pour les Grecs qui voulaient entrer dans l'Eglise. On a bien voulu abaisser cette barrière, notamment au Concile de Jérusalem, lorsque Paul et Barnabé eurent raconté les merveilles que l'Esprit-Saint avait opérées parmi les païens. (Act.15). L'opinion de Paul a donc prévalu. Mais si les catéchumènes, en entrant dans l'Eglise, étaient néanmoins décidés à procréer charnellement, n'aurait-on pas dû maintenir le rite sacré de l'alliance inscrite dans la chair ? Voilà justement la question qui n'a pas été résolue dans la primitive Eglise, ce qui a privé les « Barbares » devenus chrétiens, de toute la solidité et de toute la richesse du Patriarchat sacré d'Israël, porteur de la bénédiction temporelle de Dieu.

Ségrégation raciale et religieuse

C'était un inconvénient sans doute, mais nécessaire : car Dieu voulait éviter à tout prix que le souvenir de son Nom, de son Nom Unique, soit perdu, et que son culte soit contaminé par celui des idoles de néant. Que faire devant une race qui « éclatait » littéralement depuis Adam, et qui, en proliférant et en s'effritant, perdait rapidement l'antique Révélation donnée au Paradis terrestre, dans la mesure même où les langues se corrompaient ? Il fallait bien que Dieu inscrivit la Vérité salvatrice dans l'une de ces races.

D'ailleurs, tout homme pouvait s'agréger à la race d'Israël, le texte le prévoit formellement : « On devra circoncire celui qui est né dans la maison et celui qui est acheté à prix d'argent ». Cette ségrégation d'Israël n'avait donc pas d'autre but que de maintenir la Tradition de la Vérité, au service de toutes les nations : et c'est bien ainsi que le comprenaient les Prophètes, les Sages et les Apôtres. Ainsi la véritable filiation d'Abraham est celle de la foi. Jésus accuse les Juifs homicides d'être déchus de la filiation d'Abraham, en raison même de l'incrédulité qu'ils manifestent à son égard : « Si vous êtes les enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham ! Mais maintenant, vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous dis la Vérité que j'entends auprès de Dieu. Cela Abraham ne l'eut pas fait. » (Jn.8/40). D'où il suit clairement que même dans le cas de la génération charnelle, ce qui constitue la véritable relation « paternité-filiation » est la foi, la transmission de l'Alliance de Vérité et d'Amour.

Ainsi la foi chrétienne s'inscrit tout à fait dans la ligne de celle d'Abraham. Nous avons non seulement le droit mais le devoir de le revendiquer comme notre Patriarche. Non seulement parce que nous adorons comme lui « Celui qui a fait le ciel et la terre », l'Unique ; mais parce que nous croyons comme lui qu'il lui appartient de susciter la vie dans le sein de la femme. Il crut en effet que Yahvé pouvait rendre féconde Sarah, sa femme, elle dont le sein était stérile et mort ; et nous croyons, nous chrétiens, que Dieu a suscité la vie par son Esprit, dans l'utérus virginal de Marie, qui enfanta Jésus par une semence sainte, comme premier-né des véritables fils de Dieu.

Jésus circoncis le huitième jour

Nous voici donc rattachés au peuple d'Israël, à son élection, à son patriarcat sacré ; d'abord parce que nous épousons la foi d'Abraham qui a cru que Dieu « pouvait amener le néant à l'existence » - son propre fils Isaac - et ensuite parce que Jésus, notre Chef et notre Tête, est lui-même de cette Race élue en sa nature humaine, et qu'il a porté en sa chair le signe de l'Ancienne Alliance. Le fait d'être circoncis n'est pas incompatible avec le nom de chrétien : tout au contraire ! Cela signifie aussi que les chrétiens qui voudraient encore procréer charnellement, dans le sacrement de mariage, doivent se soumettre aux préceptes que Dieu a fixés pour l'ordre charnel, avec les bénédictions qui y sont attachées ; certes, ils n'échapperont pas aux « tribulations de la chair » (1 Cor.7/28). Ce n'est que lorsque la vue claire et totale des mystères de la Foi chrétienne nous fait envisager un mode de transmission de la vie infiniment supérieur - comme ce fut le cas pour Paul et les Apôtres - qu'alors, « la circoncision ou l'incirconcision ne valent », car, dit Paul, il s'agit désormais d'une « nouvelle créature ». Mais si la Foi n'atteint pas ce niveau, - qui fut d'abord celui des parents de Jésus – pourquoi ne pas maintenir la circoncision, pour rappeler au mâle ses véritables responsabilités dans l'ordre de la génération et de l'éducation de sa progéniture ?

L'Eglise célébrait avec une grande solennité la fête de la Circoncision de Jésus-Christ. C'est en effet une grande consolation que de savoir que le Fils de Dieu, le Verbe éternel, a revêtu notre nature intégrale, et qu'il en a fait le moyen de notre salut. Nous sommes encore psychologiquement tributaires de la « mauvaise voie », et de la connaissance du bien et du mal. Ce qui signifie que la sexualité humaine ne nous apparaît pas dans toutes ses dimensions sacrées. La génération animale a en effet mutilé la sexualité humaine de nombreuses possibilités, et l'on peut dire même de ses principales possibilités, qui étaient transcendantes par rapport à la sexualité des animaux. Presque tout est à découvrir dans ce domaine, afin que la sexualité humaine redevienne le

sacrement de la Trinité invisible et indivisible, de l'Alliance du Christ et de l'Eglise, et finalement pour qu'elle soit intégrée dans la Foi et dans l'Eucharistie = l'Action de grâces.

L'application et le renouvellement de l'Alliance de la circoncision en Israël

Dès la naissance d'Isaac, le fils de la promesse, Abraham exécuta lui-même le commandement de Yahvé : il circoncit l'enfant le huitième jour (Gen.21/4). La chose n'est pas dite de Jacob ni d'Esaü, mais elle ne peut être révoquée en doute. Hélas, la perversité des hommes peut utiliser d'une manière sacrilège les institutions les plus saintes. C'est ce que firent Siméon et Lévi à l'égard des Sichémites, comme la chose est racontée au ch.34 de la Genèse. Nous apprenons ainsi indirectement, mais d'une manière certaine, que les fils de Jacob étaient circoncis ainsi que tous les gens de sa maison. Ce n'est que pendant la dure captivité d'Egypte que la Tradition se perdit quelque peu. Moïse fut-il circoncis le huitième jour avant d'être abandonné sur les eaux du Nil au troisième mois ? Certainement, puisque la fille du Pharaon, en le découvrant parmi les roseaux, l'identifie sans hésiter comme un fils d'Hébreu. D'ailleurs, élevé à la cour du Pharaon, instruit de toute la science des Egyptiens, honoré comme fils du Pharaon, Moïse avait en partage toutes les gloires humaines : il pouvait accéder au trône. L'Epître aux Hébreux nous apprend qu'il méprisa tout cela, préférant, en raison de sa foi, souffrir les outrages avec le peuple de Dieu. La circoncision qu'il portait en sa chair n'était-elle pas pour lui un rappel constant de son appartenance au Peuple de Yahvé ?

Quoi qu'il en soit, après l'apparition de Yahvé dans le buisson ardent, Moïse sait ce que le Très-Haut, Dieu de ses pères, celui qui lui révèle son Nom : « Je suis », attend de lui. Son zèle pour le peuple de ses frères a été d'abord maladroit : il a tué un Egyptien, et il a été obligé de fuir au désert. Heureuse faute, oserions-nous dire, puisqu'elle nous a valu un tel prophète ! Réfugié en Midian, il épouse Séphora, fille de Jéthro. Un enfant naît. Et c'est à ce moment que l'appel de Dieu retentit plus impérieusement aux oreilles de Moïse : il faut qu'il retourne en Egypte accomplir sa mission et affronter Pharaon, pour qu'il consente à laisser partir le peuple. Ce texte est important, car il établit le lien qui se confirmera de plus en plus dans toute la législation mosaïque, entre la libération du peuple, l'extermination des premiers-nés des Egyptiens, le rachat des premiers-nés d'Israël et la circoncision des mâles. Voici le texte :

« Yahvé dit à Moïse : « Maintenant que tu retournes en Egypte, dispose-toi à faire devant Pharaon les merveilles que je t'ai donné pouvoir d'accomplir. Pour moi, j'endurcirai son cœur, et il ne laissera pas partir le peuple. Tu diras à Pharaon : « Ainsi parle Yahvé : Mon fils premier c'est Israël. Je t'ai donné cet ordre : laisse partir mon fils, pour qu'il me rende un culte. Si tu refuses de le laisser partir, eh bien moi, je ferai périr ton fils premier-né ». (Ex.4/21s).

Remarquons au passage que Yahvé, après avoir pris patience pendant quarante ans, ne fait qu'appliquer à Pharaon la prescription que ce dernier avait stipulé lui-même contre tous les mâles en Israël. Pharaon n'est puni que par ses propres lois. Et d'autre part, ce n'est pas de bon cœur que Yahvé est obligé d'en user ainsi : il n'humilie le Pharaon que dans la mesure où il se raidit dans son orgueil et son obstination à refuser d'obéir.

Et voici maintenant Moïse qui prend conscience, jusque dans les profondeurs de l'être, par une sorte d'affrontement avec Yahvé, semblable à celui qu'avait connu le

patriarche Jacob (Gen.32/23s.), de la « jalouse » de Yahvé, de l'exigence qu'il a pour l'Alliance de la circoncision et le rachat des premiers-nés :

« Alors qu'en route Moïse faisait halte pour la nuit, Yahvé le rencontra et tenta de le faire mourir. Séphora prit alors une pierre tranchante, coupa le prépuce de son fils, en toucha le sexe de Moïse, en disant : « Tu es pour moi un époux de sang ». Et Yahvé le laissa. C'est alors qu'elle dit « époux de sang » en raison de la circoncision (Ex.4/24-23).

Texte souverainement important. Beaucoup le trouvent difficile ou mystérieux : mais ce mystère est levé dans les perspectives où nous sommes. La génération charnelle est entachée d'une faute qui entraîne la colère de Dieu, et Dieu accepte d'être apaisé, de suspendre sa colère, de « tolérer le péché » (Ex.34/7) à condition que l'homme observe le rite prescrit de la circoncision.

« Yahvé tenta de faire mourir Moïse » : c'est là le signe de sa colère, de son mécontentement. Quelle fut la faute de Moïse ? Sans doute dut-il s'interroger lui-même sur ce point, et inciter Sarah à faire ce qu'elle fit : la circoncision de l'enfant. Comment Yahvé tente-t-il de faire mourir Moïse ? Peut-être par une forte fièvre ? Par une épreuve intérieure très grande ? Oui, ce fut une épreuve intérieure très grande, liée à l'appel que Moïse venait de recevoir en vue de la libération du peuple hébreu. Moïse avant d'affronter le Pharaon, éprouva une angoisse semblable à celle que Jésus éprouva à Gethsémani avant d'affronter le « Prince de ce monde ».

« Tu es pour moi un époux de sang » : le mot « époux » n'est pas aussi spécifique qu'en français. On pourrait traduire : « Tu m'es devenu proche par le sang ». C'est un reproche. Séphora exprime ainsi la faute originelle : l'effusion de sang qui a ouvert son sein. Elle fait retomber en quelque sorte ce sang sur Moïse, en lui touchant le sexe avec le prépuce sanglant de son fils. Geste hautement significatif : ceux qui sont nés de la chair et du sang ne peuvent hériter du Royaume de Dieu. Pour qu'ils soient acheminés vers ce Royaume, il leur faut expier pour la faute, par l'observance de la Loi de Yahvé, et d'abord par la circoncision de l'enfant qui est « né de la chair et du sang ». D'ailleurs, aucune loi positive autre que la circoncision n'avait été spécifiée encore : Moïse se devait d'observer le rite de l'Alliance confié à Abraham, et aussi le respect de la vie, conformément à l'alliance de Noé (Gen.9/6).

« Yahvé le laissa » : ce qui signifie que Moïse sort alors de son épreuve, quelle qu'elle fut. L'accomplissement du rite provoque la tolérance de Yahvé, il suspend sa colère. C'est ainsi que Moïse est instruit par les circonstances pour qu'il soit bientôt le législateur d'Israël, « de génération en génération », jusqu'à ce que la Justice soit accomplie par la conception spirituelle et la naissance virginal du Sauveur. Cette conception et cette naissance eussent suffi à « détruire l'iniquité du monde », comme le chante l'antienne de la vigile de Noël, si le mystère en avait été compris. Marie en effet, n'a pas aucune raison de dire à Joseph : « Tu es pour moi un époux de sang », puisqu'il fut pour elle un époux virginal. Il fut pour elle un « époux de pain ».

« En raison de la circoncision », ou « à cause de la circoncision », ou « en vue de la circoncision » : on peut hésiter sur ces nuances. Mais l'on peut comprendre aussi, car la conjonction hébraïque est très vague : « voici ce qui explique la circoncision ». Moïse a donc éprouvé par cette « lutte avec Yahvé », l'importance capitale de l'alliance conclue

avec les pères, et il saura personnellement pourquoi il doit la promulguer pour le peuple et la lui faire observer.

N'oublions pas en effet que le rite de la circoncision des mâles n'est que l'une des prescriptions de l'ordonnance générale de la Circoncision, ordonnance donnée à Moïse ; s'y adjoindront les lois de pureté, du sacerdoce, des sacrifices, etc... On compte, dit-on, 623 commandements dans la Loi de Moïse, ils forment un tout pour diriger « la chair dans la voie droite ». Pourquoi ne pas penser que c'est dans cette « lutte avec Yahvé », et par la confidence de Séphora, que Moïse prend conscience de la « faute originelle », dont lui parlait, paraboliquement peut-être, cette sagesse des Egyptiens, dans laquelle il avait été instruit à la cour du Pharaon ? Il va devenir le « ministre de la condamnation », particulièrement compétent, parce qu'il aura éprouvé sur lui-même d'une manière poignante et angoissante, au nom de son peuple, et de tout le genre humain, cette « colère de Yahvé » qui a été outragé dans ses droits et dans sa volonté sur l'homme par la génération charnelle.

Cependant c'est le livre de Josué qui nous rapporte comment le rite de la Circoncision et l'Alliance qu'il signifie furent pleinement restaurés en Israël, lors de son entrée en Terre promise (Jos.5/2-8). Moïse aura différé, sans doute, l'accomplissement de ce rite, jusqu'à ce qu'il ait la certitude que les Hébreux étaient enfin purgés de leurs tendances idolâtriques, et véritablement attachés à Yahvé. Josué reçoit l'ordre de tailler des couteaux de silex afin de circoncire les Hébreux qui, jusque là, n'avaient pas été dignes de recevoir la circoncision :

« Ils n'avaient pas obéi à la voix de Yahvé, et Yahvé avait juré de ne pas leur laisser voir le pays qu'il avait juré de donner à leurs pères, pays où ruissellent le lait et le miel. Quant à leurs fils, il les établit à leur place, et ce sont eux que Josué circoncit. Car ils étaient incircincis, et on n'avait pu les circoncire au cours du voyage. Lorsqu'on eut achevé de circoncire toute la nation, ils demeurèrent en repos dans le camp, jusqu'à leur guérison. Yahvé dit ce jour-là : « Aujourd'hui, j'ai ôté de dessus-vous le déshonneur de l'Egypte. (Jos.5/2-8)

La Bible ne parle plus par la suite de la circoncision qui semble avoir été pratiquée fidèlement jusqu'à l'invasion grecque et la persécution d'Antiochus Epiphanes sur Jérusalem (1 Macc.1/60s.). Le Livre des Macchabées nous rapporte les lois iniques qui oppriment les Juifs pieux, qui interdisaient, sous peine de mort, la circoncision. Sous la pression grecque et païenne, ce sont les antiques traditions de Moïse qui risquaient de disparaître : déjà l'hébreu n'était plus compris, ou du moins plus parlé depuis le retour de l'exil. La perte des coutumes liées à la circoncision eut été une perte irréparable pour Israël, et par suite pour l'humanité entière : la notion de péché aurait disparu et par suite aussi la notion de Rédemption. Comment le monothéisme, l'espérance et la voix des prophètes ont-ils survécu à cet assaut des Enfers ?

Deux courants ont résisté aux forces de destruction et de dissolution ; d'abord la révolte armée de Judas Macchabée et de ses frères, suivis de nombreux partisans. Ils n'aboutiront pas, sinon qu'à exaspérer l'ennemi, à multiplier l'effusion du sang, et finalement à disparaître, lorsqu'ils auront tendu la main aux Romains. Ils ont seulement laissé d'illustres exemples de leur valeur guerrière. L'influence des Sages sera tout autre. Ils auront l'intelligence d'utiliser la nouvelle langue, le grec, pour y insérer les éléments de Vérité contenus jusque là dans le patrimoine hébreu. Ils compriront que la circoncision du

coeur et de l'esprit est la seule qui soit agréable aux yeux de Dieu, comme l'avait enseigné le prophète Jérémie.

Mentionnons quelques autres traits législatifs concernant la circoncision : le Livre de l'Exode (12/44) prescrit que le circoncis pourra manger la Pâque, mais non l'incirconcis. Disposition analogue à celle de l'Eglise qui ne donne le Corps du Christ, véritable Agneau pascal, qu'aux baptisés. Il faut être agrégé au peuple de Dieu pour en recevoir les bienfaits.

Le Lévitique (12/3) prescrit également l'obligation de la circoncision de l'enfant mâle le huitième jour. Le texte est ici inséré dans celui de la purification de la femme. La souillure contractée par la génération charnelle était ôtée aussi bien pour la mère que pour l'enfant.

Enfin, c'est le texte magnifique du Deutéronome (10/12s.) qui indique très expressément le sens et l'esprit de ce rite qui agrégeait celui qui s'y soumettait au peuple, à l'héritage de Yahvé. Il faut citer ici ce passage admirable qui nous permet de comprendre quelle était la grandeur de ce patriarcat sacré, qui en atteignant la perfection dans la lignée de David, nous donna le Christ :

« Et maintenant, Israël, que te demande Yahvé ton Dieu ? De craindre Yahvé ton Dieu, de suivre toutes ses voies, de l'aimer, de servir Yahvé ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme, de garder les commandements de Yahvé et les lois que je te prescris aujourd'hui pour ton bonheur.

« Car c'est bien à Yahvé ton Dieu qu'appartiennent les cieux, et les cieux des cieux, la terre et tout ce qui s'y trouve. Yahvé cependant ne s'est attaché qu'à tes pères, par amour pour eux, et après eux, il a élu entre toutes les nations leur descendance, nous-mêmes, jusqu'à aujourd'hui. Circoncisez votre cœur et ne raidissez pas votre nuque, car Yahvé votre Dieu est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, vainqueur et redoutable, qui ne fait acception de personne et qui ne se laisse pas corrompre par des présents. C'est lui qui fait droit à l'orphelin, à la veuve et à l'étranger auxquels il donne pain et vêtement. Aimez l'étranger, car au pays d'Egypte vous étiez des étrangers. C'est Yahvé ton Dieu que tu craindras et serviras, t'attachant à lui, et jurant par son Nom. C'est lui que tu dois louer, et c'est lui ton Dieu ; il a accompli pour toi des choses grandes et terribles que tes yeux ont vues. Et alors que tes pères étaient soixante-dix quand ils sont descendus en Egypte, Yahvé ton Dieu t'a rendu aussi nombreux que les étoiles des cieux ». (Deut.10/12s.)

Ce texte domine l'histoire. On ne saurait mieux définir cette « circoncision du cœur », c'est-à-dire cette consécration de soi-même au Dieu vivant et vrai, par un engagement libre sur son Nom (c'est le sens de « jurant par son Nom »). L'appel de Dieu formulé par ces lignes résonne en fait depuis les cieux – ceux qui sont au-dessus de nos têtes, mais plus encore ces cieux intérieurs où la créature humaine, aveuglée par le péché, cherche dans la nuit, l'Etre auquel elle donnera toute sa liberté pour son épanouissement et son bonheur.

Le drame de l'Eglise apostolique

Comment se fait-il que la Synagogue qui nous a donné le Christ ait rejeté l'Eglise ? Pourquoi cette fidélité millénaire du peuple de Dieu s'est-elle trouvée en défaut au

moment capital - crucial, c'est le cas de le dire – de l'histoire du monde ? Pourquoi ont-ils rejeté Celui qu'ils attendaient de toute leur espérance ? Comment n'ont-ils pas reconnu le Pasteur qui venait lui-même paître ses brebis sur les collines d'Israël ? Pourquoi ont-ils dressé une Croix pour le Sauveur du monde qui était Fils de Dieu ?

S'il est un mystère, non pas de lumière, mais de ténèbres et de péché, c'est bien celui-là ! « L'Esprit les convaincra de péché, parce qu'il n'ont pas cru en moi » (Jn.16/9). Et cependant le Christ Jésus est bien l'aboutissement de toute la foi d'Israël, circoncis parmi les circoncis, inséré solidement dans les authentiques traditions de la Loi et des Prophètes, qu'il savait expliquer avec autorité (Mc.1/22). « Jamais homme n'a parlé comme cet homme ! », et finalement, personne n'a trouvé à redire à ses paroles ni à ses actes. Ses adversaires furent confondus à maintes reprises par sa souveraine intelligence, et cependant, ils ne furent pas persuadés.

Nous le savons, c'est un point, un seul, qui faisait difficulté : il disait que Dieu était son propre père. Voilà le blasphème intolérable, qui non seulement paraissait aux « théologiens » d'Israël une insupportable prétention de la part d'un homme, mais qui ruinait toute la belle ordonnance de la « circoncision », c'est-à-dire de la génération charnelle administrée par la Loi de Moïse. Ceux qui se disaient « fils d'Abraham », voire « fils de Dieu », se trouvaient convaincus de péché : « aveugles qui croyaient y voir clair »... « Je suis d'en haut, vous êtes d'en bas », leur disait Jésus (Jn.8/34-41 ; 9/40-41). Toutes ces paroles avaient une résonnance dans la conscience de ces hommes qui, jusque là, mettaient toute leur gloire dans la Loi et dans la chair : « Ils faisaient de leur ventre leur Dieu »¹, c'est-à-dire évidemment leur puissance génétique, avec l'appui de la Loi. Car on doit exclure que ces hommes, ces Judaïsants – ces juifs croyants de la première heure - que Paul traite si sévèrement aient été des débauchés : ils étaient de bons Israélites qui avaient pris parti pour Jésus et se présentaient comme apôtres de l'Evangile... mais évidemment d'un Evangile dont ils ne voyaient pas le Mystère fondamental, à savoir la génération de Jésus comme fils de Dieu.

Si l'on comprend la grandeur du patriarcat sacré d'Israël, on comprend aussi que Jésus ait été établi comme « signe de contradiction pour la chute et le relèvement d'un grand nombre » (Lc.2/4-36). Les disciples qui se sont attachés à lui et l'ont suivi dans ses épreuves, qui ont ensuite porté témoignage de sa Résurrection, jusqu'à verser leur sang pour lui, avaient rejeté l'ordre ancien périmé et condamné non seulement par les Paroles de leur Maître, mais par sa Croix et le triomphe qui la suivit ; ils ont vu que le Juste, c'était lui, et se sont rangés de son côté pour participer à sa Justice. Il leur a fallu un véritable héroïsme pour s'arracher à la pression familiale, raciale et sociale, et tout risquer sur la Parole du Seigneur : « Toi seul a les paroles de la vie éternelle ». Jésus souvent met ses disciples devant cet alternative, ce choix entre deux ordres : « Celui qui ne hait pas son père et sa mère (= ce mode de génération)... ne peut pas être mon disciple » (Lc.14/25-27) ; il ne peut s'agir ici - pour un Juif - que du renoncement à l'ordre de la Circoncision, c'est-à-dire à la procréation charnelle ordonnée par la Loi et les préceptes. Paul dira, lui qui avant de connaître le Seigneur y était profondément attaché, qu'il les considère désormais comme du « fumier », et comme un désavantage lui qui auparavant mettait sa fierté à être « Hébreu, fils d'Hébreu, circoncis le huitième jour »... (2 Cor.6/1, 22s ; Phil.3/4-6). Sans aucun doute, si les Apôtres ont ainsi renoncé à la famille, « nous avons

¹ - Phil.3/19. Les invectives terribles de Paul dans ce passage, contre les « Judaïsants » ne se comprennent que si l'on considère que l'Apôtre a renoncé lui-même, non sans peine, à l'ordre de la Circoncision, parce qu'il envisageait quelque chose d'infiniment supérieur.

tout quitté pour te suivre » (Mt.19/27), c'est qu'ils avaient envisagé, en contemplant le Christ et en recevant l'initiation de son Mystère, une procréation infiniment meilleure qui ne serait plus tributaire du péché, de la « connaissance du bien et du mal ».

Cependant, dans quelle mesure l'enseignement apostolique fut-il compris ? Beaucoup de passages des Epîtres manifestent que leurs auteurs – Paul, Pierre, Jean... – avaient beaucoup de peine à se faire comprendre de leurs lecteurs, par exemple : « Si vous avez reçu le Christ par une prédication conforme à la Vérité qui est dans le Christ Jésus... » (Eph.4/21). La défection des Galates, si douloureuse pour Paul, montre assez qu'ils étaient passés à côté de la doctrine qu'ils avaient reçue de lui, quoique l'Esprit leur eût été donné. Que s'est-il donc passé au Concile de Jérusalem ? Manifestement les païens qui adhéraient au kérygme étaient admis dans l'Eglise, puisque Pierre en avait reçu du ciel l'indication (Act.10), puisque l'Esprit était descendu sur eux avant même parfois qu'ils fussent baptisés... L'accueil qu'ils firent à la Bonne Nouvelle de Jésus, bien meilleur, et combien ! que celui des Juifs de la dispersion, a pu un instant éblouir les responsables de l'Eglise. Ils ont cru bon d'abaisser toutes les barrières, de supprimer les obligations de la Loi « que ni nous ni nos pères n'avons pu supporter ». Cette décision, toutefois, ne reflétait pas l'unanimité, c'était l'option de Paul. Ce dernier considérait que la Loi était caduque, parce qu'il voyait clairement que le Mystère de Jésus « manifesté Fils de Dieu par l'Esprit de Sainteté, par l'évidence de sa Résurrection d'entre les morts » (Rom.1/4), ramenait l'homme aux dispositions originelles de l'Alliance virginale, et instaurait un monde de Justice et de Sainteté, où cette fois, tout aurait été « créé selon Dieu » (Eph.4/24). L'ancien persécuteur de Jésus de Nazareth s'imaginait que tous les croyants avaient fait, ou feraient sans peine, le même chemin que lui. Sa vision de foi si belle, si transformante, et si cohérente, l'empêchait de considérer les faiblesses et les lenteurs de ses auditeurs.

Les hommes du parti de Jacques, plus réalistes, savaient bien que les païens, dans leur ensemble, auraient tout à gagner à passer par la pédagogie de la Loi, jusqu'à ce que la Foi atteigne le degré suffisant pour qu'ils soient « parfaits ». Les néophytes fraîchement venus du paganisme n'allaien pas renoncer instantanément à la génération charnelle ! Il leur fallait donc l'assistance de la Loi pour que - dans un premier temps, en attendant leur maturation spirituelle - ils en obtiennent les promesses...

Malheureusement, les décisions du Concile de Jérusalem ont été prises sans que l'équivoque soit dissipée : aux questions de doctrine se mêlaient, comme toujours, des influences de personnes. Les décrets sanctionnés par les Apôtres, qui donnèrent raison à Paul, ne furent pas appliqués par les fanatiques de l'entourage de Jacques, qui passaient derrière Paul pour ramener les païens, fraîchement convertis, aux pratiques de la Loi. Servitudes qui étaient peut-être nécessaires, du moins pendant que les jeunes chrétiens n'étaient pas capables de tirer toutes les applications pratiques de leur profession de foi.

C'est finalement l'opinion de Paul qui a prévalu : les chrétiens se sont dispensés des observances mosaïques. Faut-il s'en féliciter ? N'est-il pas évident que l'équivoque qui existait au moment du Concile de Jérusalem n'a jamais été résolue ? Et l'on a vu l'Eglise du Christ se diviser en deux troupes séparés non seulement par leur esprit, mais par les « lois canoniques » beaucoup plus exigeantes que la Loi de Moïse, et qui opprimèrent désormais, ô paradoxe ! ceux qui avaient opté pour la liberté dans le Seigneur Jésus ! En effet, le plus grand nombre des « confesseurs », qui devinrent ensuite les « fidèles », et qui aujourd'hui sont tombés au rang de « laïcs », suivirent la voie commune dans le sacrement de mariage, affligés de toutes les tribulations de la chair, privés des

bénédicitions de la Loi de Moïse, et il était fort rare de les voir aboutir à la sainteté.¹ Ceux qui obéissaient à une vocation « religieuse » se virent contraints de fuir le monde des autres baptisés, pour s'enfermer dans les strictes disciplines du célibat et du cloître... N'eût-il pas été préférable de s'en tenir au commandement que Dieu avait prescrit à Abraham et à sa postérité, commandement qui avait été promulgué « à perpétuité », pour que les chrétiens qui voulaient rester dans le patriarchat sacré et le sacrement de mariage, obtinssent l'appui pédagogique de la Loi, pour eux et leur postérité, avec les bénédicitions de l'ancienne Alliance ? N'eût-il pas été préférable de laisser la liberté chrétienne à ceux qui avaient opté carrément pour l'Evangile, et ne pas lui surajouter quantité de préceptes humains, infiniment plus lourds que la Loi de Moïse, dont Paul proclame que les vrais croyants sont libérés ? (Gal.5/13 ; Jac.ch.1 : la « Loi parfaite de la liberté »).

Dans la conjoncture actuelle, on remet en question le célibat des prêtres. Mais au nom d'une prescription apostolique, ou bien, au contraire, sous l'influence d'un monde voué à la perdition ? Si l'on modifie un jour la discipline sur ce point, aura-t-on auparavant solutionné le problème de la sexualité, de l'amour entre l'homme et la femme, et finalement de la génération humaine ? L'abolition du célibat et l'autorisation faite aux prêtres engagés « selon l'ordre de Melchisédech », de procréer charnellement constitueraient alors l'abolition du sacrifice perpétuel et l'abomination de la désolation dans le Lieu saint.² Mais ne faut-il pas que l'humanité fasse jusqu'au bout l'expérience de l'erreur et du péché, de manière à éprouver, par sa déchéance même, la gravité de ce « péché de génération », de ce « péché originel » qui est avant tout une méconnaissance de l'Amour divin et des Mystères de la Révélation, de manière, dans le Millénaire qui vient, à retrouver, dans la lucidité parfaite d'une super-conscience illuminée par la Foi, la splendeur toute simple, à la portée des plus petits, du Bon Plaisir du Père ?

- Fin du chapitre 5 -

¹ - Voir le peu de gens mariés canonisés ; ils ne le furent qu'après un veuvage ou une séparation de corps, ou bien alors qu'ils aient persévétré dans la virginité dans le sacrement de mariage, comme St Henri, St Edouard, St Elzéar, etc...

² - Le prêtre catholique n'est pas prêtre selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech, par une participation très réelle au sacerdoce de Jésus-Christ. (Cf. notre commentaire de l'Epître aux Hébreux) (Cf. Daniel 12/11-12).

Chapitre 6

Les Lois de pureté

Vieux textes, vieilles choses, vieilles habitudes, dira le lecteur ennuyé par la longueur de toutes les prescriptions du Lévitique, concernant la purification des objets, des maisons, des vases et des personnes... Hygiène simpliste et primitive, dira-t-on, en s'informant des rites de la purification du lépreux, à la suite du diagnostic que devait établir le prêtre pour déterminer s'il avait affaire à un cas de lèpre ou non. Sans doute, beaucoup de ces lois établies pour une civilisation champêtre et paysanne, d'un niveau techniquement primitif, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui. Le Seigneur Jésus lui-même a déclaré purs tous les aliments (Mc.7 ; Act.10 ; 1 Tim.4/1-5). Cependant sans s'attarder sur les détails des lois de pureté, ce qui serait fastidieux, il est possible et très utile d'en discerner l'Esprit et d'en dégager l'enseignement divin.

Car n'oublions pas que si Dieu s'est accommodé, en quelque sorte, de la mentalité fruste d'un peuple qui n'avait aucune culture scientifique, il est néanmoins le Créateur et le souverain Législateur et l'Auteur des Textes qui ne peuvent pas avoir été promulgués en vain. Ils dénoncent en l'homme une déficience, ils en montrent les conséquences, ils y apportent certains remèdes, en attendant que le Salut advienne. Ils font partie de ce « ministère de la condamnation » ; sous les variétés des diverses maladies, des diverses impuretés, ils pointent un mal unique et profond qui les explique toutes : le péché, pour lequel est toujours exigé un sacrifice. Si donc ces textes nous aident à le localiser, à identifier et à dénoncer ce « péché » qui est à l'origine de tous les maux, il convient de leur prêter la plus grande attention, et c'est ce que nous allons faire dans ce chapitre.

La notion de souillure est universelle

Tous les peuples de la terre ont eu cette intuition : que leurs maux provenaient d'une souillure. Qui n'a vu les hindous, en images au moins, se livrer à leurs longues ablutions dans le fleuve sacré pour y laisser non seulement leur saleté corporelle, mais aussi quelque chose de beaucoup plus profond ? L'occidental positiviste et athée se permet de sourire, en voyant sur l'écran de sa télévision, un sorcier noir se trémousser en difficiles incantations, pour tenter de chasser le mauvais esprit qui a rendu malade le chef du clan. Et pourtant le même homme éprouvera un dégoût caractérisé si le chien du voisin dépose sa crotte sur le paillasson de son seuil... Telle élégante, dans un restaurant coté, mangera sans hésiter de la viande de porc, dont la seule vue ferait fuir un musulman pieux ou un rabbin fortement attaché à la tradition de Moïse, et cependant cette même femme usera d'une hygiène scrupuleuse dans ses ablutions quotidiennes, et croirait mourir de frayeur en découvrant un rat mort dans sa baignoire. Les rationalisations du sentiment de souillure divergent à l'infini, tant de choses peuvent souiller l'homme ! Un instinct pousse la plupart des gens à éviter le contact avec certains animaux, le cloporte, l'araignée, la salamandre... et pourtant ils portent moins de germes, qui sait ? que la fourrure de leur chat familier... Il est normal d'éviter le cadavre, mais certaines castes fuirraient davantage bien l'étranger, le paria, dont les brahmes, dit-on, évitaient jusqu'à l'ombre ! Chez nous, la notion de souillure est devenue « scientifique ». Nous sommes portés à croire que notre rationalisation est infiniment meilleure que celle des peuples dits « non civilisés » ; et cependant c'est bien notre civilisation qui vomit dans les airs, les eaux et la terre, de sinistres pollutions – souillures ! Nous avons identifié certains éléments dits « pathogènes », microbes et virus, et nous tâchons de les éviter et de les détruire, ou de

rendre leur action inefficace ou bénigne par le procédé de la vaccination. Mais qui sait si la vaccination n'est pas une souillure pire que la maladie, sinon pour l'individu, mais surtout pour la société et les générations à venir ? Les statistiques démontrent que si certaines maladies ont régressé notablement, la morbidité du genre humain, de la race blanche surtout, s'est accrue dans des proportions plus considérables encore, à voir la multiplication des médecins, des hôpitaux, des pharmacies, des remèdes... Le tout restant inopérant à revigorer la nature humaine. Nous avons tendance à considérer les lois de purification de la femme, notamment au moment de ses règles, comme des préceptes surannés, voire ridicules ; sommes-nous assurés que les procédés contraceptifs autorisés par la médecine-technique ne produiront pas au niveau des gènes, non plus une souillure seulement, mais une altération indélébile de la nature elle-même ? Nous avons tendance à penser que des éléments matériels, invisibles à l'œil nu mais décelables au microscope, les virus par exemple, sont seuls responsables des altérations de la santé, soit des individus, soit de certains groupes ; mais les poisons peuvent agir eux aussi en doses infinitésimales. Pouvons-nous discerner dans quelle mesure les peuples civilisés s'empoisonnent en manipulant, en respirant, en ingérant leurs produits chimiques, leurs fumées, leurs drogues ?... Avons-nous le droit, parce que nous invoquons l'institut Pasteur, de rejeter l'opinion unanime des peuples de la Terre, qui ont attribué à des êtres malfaisants et spirituels, indiscernables même au microscope, la responsabilité de certaines maladies, si ce n'est de toutes ?...

Si nous admettons, dans une vue de foi, que le péché a été introduit dans le monde par Satan, et par le péché la mort, il est tout à fait logique et raisonnable de croire que Satan a introduit aussi certaines altérations de la nature, destinées à provoquer les maladies qui entraînent la mort. Très souvent, dans l'Evangile, la guérison des malades est précédée d'un exorcisme. Le Verbe de Dieu savait ce qu'il faisait, et voyait plus profondément que les phénomènes scientifiquement observables ! L'Eglise est bien entrée dans les vues de son Epoux, puisqu'elle confie aux exorcistes à la fois le pouvoir de chasser les démons et de guérir les malades.¹

Cette vue purement matérialiste du monde, dont nous nous glorifions en raison de nos succès techniques – mais qui ne s'accompagnent pas de vrais réussites humaines, puisque la maladie et la mort règnent tout comme auparavant – est très partielle et mutilée. Aussi, sans renier tout ce que la science a découvert de vrai et de valable, complétons nos informations par la divine Parole qui, en nous donnant les causes et le pourquoi de nos déficiences et de nos misères, nous procure aussi les moyens pour nous acheminer vers la guérison complète, vers cette santé qui s'épanouira en Salut (salus = santé).

La souillure des barbares

La ségrégation raciale marquée par la circoncision signifiait l'élection divine du peuple d'Israël, mais en contre partie inévitable, elle impliquait pour le peuple élu un séparatisme qui trop souvent prit les proportions du pharisaïsme orgueilleux et intransigeant. Certes, les prophètes ont toujours été universalistes, ils ont toujours invité les peuples à se joindre à Israël pour l'acclamations et l'adoration de Yahvé et l'obtention de sa miséricorde et de ses bénédictions. Cette tendance généreuse a toujours lutté

¹ - Voir le rite de l'Exorcistat dans le Pontifical. Je parle ici de la tradition liturgique authentique, et non pas des bricoleurs qui suppriment les exorcismes du Baptême et bouleversent les degrés de l'Ordre (cf. Livre VI).

contre un repli farouche des Juifs sur leur terre, leur patrimoine, leurs traditions dans lesquelles ils mettaient toute leur gloire. Le monde n'avait-il pas été divisé en deux groupes : inégaux par leur nombre, mais aussi par leurs priviléges et la qualité. Si le monde contenait beaucoup plus d'incirconcis que la Palestine de circoncis, cette disproportion flagrante n'empêchait nullement que la vérité, la justice et la vertu étaient – en théorie – du côté d'Israël, le consacré de Yahvé, et non pas du côté des barbares, profanateurs et idolâtres !...

Dieu a-t-il commandé cette ségrégation d'Israël ? Oui, en un sens, encore qu'il n'ait jamais commandé le mépris de l'étranger, en se souvenant que son peuple avait été lui-même étranger en terre d'Egypte, et que celui-ci ne s'y trouvait pas si mal, puisqu'il en préférait les oignons à la solitude du désert ! (Deut.12/19 + autres) Jésus lui-même séjourna en étranger en Egypte. On peut dire avec plus de justesse que Dieu s'était accommodé de cette ségrégation rendue nécessaire en raison de l'idolâtrie généralisée des nations. Et cependant, tout idolâtres qu'ils étaient, les voisins d'Israël manifestent qu'ils ont un sens aigu de la parole donnée (Gen.24 : les gens de Sichem sont plus loyaux que les fils de Jacob), de la dignité de l'alliance matrimoniale (Gen.12/10 : le Pharaon est plus droit qu'Abraham ; de même ch.20) ; les Philistins savent reconnaître le caractère sacré de l'Arche d'Alliance ; frappés par Dieu, ils se repentent de leur faute, et offrent des présents de réparation (1 Sam.5 et 6). Rahab, la prostituée, a entendu parler des hauts faits de Yahvé pour son peuple depuis la sortie d'Egypte. Elle en tient compte. Elle agit envers les espions hébreux en fonction de sa foi ; elle obtient ainsi d'être épargnée, elle et sa famille. (Jos.2/8s.) Manifestement, malgré les frontières dont Israël s'entourait, ses murailles et villes fortifiées, les arcanes de son culte et de sa liturgie, l'absence quasi complète d'œuvres d'art, les enseignements de la Loi et des Prophètes transpiraient à l'extérieur, et parfois très loin. Tel Naaman le Syrien, qui vint en Israël trouver le prophète pour être guéri de sa lèpre, et qui, revenant vers son roi, proclama ouvertement qu'il n'y avait pas d'autre dieu que le Dieu d'Israël. Telle la reine de Saba...

Ce fut surtout la dispersion qui permit aux Hébreux de faire des prosélytes : le Livre de Daniel est rempli du beau témoignage qu'il porta devant le roi de Babylone. Nous apprenons par le Livre de Jonas qu'une grande ville comme Ninive pouvait être troublée par l'appel du Prophète juif, se rendre à ses instances, faire pénitence sous le sac et la cendre, et obtenir ainsi la miséricorde de Dieu. On parlait, dans le monde antique, de cet extraordinaire peuple juif, tout comme aujourd'hui ; ils sont toujours à la première colonne de l'actualité.

Néanmoins, qu'ils soient sur leur terre ou dispersés dans le monde, les Juifs ne se sont pas mêlés aux autres peuples. Leur Loi leur interdisait les « alliances étrangères » et la manducation de certains mets, ce qui leur rendait inaccessible la table du barbare. Les Patriarches avaient pris soin d'aller chercher leurs épouses dans leur parenté, ainsi qu'en témoignent les chapitres merveilleusement poétiques qui nous racontent les mariages d'Isaac, puis de Jacob. (Gen.24, 31). Inversement, Esaü fait le malheur de son père et de sa mère, en raison des femmes étrangères, Hittites, qu'il a ramenées à la maison. De quoi s'agit-il ? De la pureté du sang ? Il s'agit plutôt de la pureté d'une tradition de Vérité et de vie qu'il faut sauvegarder à tout prix. Ce prix sera lourd pour les populations de Canaan : « Lorsque l'iniquité de l'Amorrhéen sera à son comble », ils tomberont en grand nombre, sous les coups de Josué et des Juges. (Gen.15/16) Cependant ce dernier Livre nous rapporte que les Hébreux ne cessaient d'abandonner Yahvé leur Dieu, et qu'alors, affligés de toutes sortes de revers, et réduits en servitude, ils craient vers lui pour être délivrés : mouvement pendulaire incessant entre les souvenirs du Yahvé sévère et exigeant du

Sinaï, et les divinités champêtres, attrayantes, aux cultes lubriques, dissolvantes de la stabilité patriarcale, et représentative des dieux infernaux.

Certes, si la conscience collective du peuple avait été fortement enracinée dans la foi, le danger eût été nul. Bien au contraire : les Cananéens auraient reconnu Yahvé et l'auraient servi. Mais malgré les éclatantes théophanies et les miracles qui avaient accompagné l'Exode, les Israélites avaient gardé un cœur léger et inconstant. Dieu fut obligé de tenir compte de cette faiblesse. C'est ce qui explique la loi de l'anathème. Les unions avec les femmes étrangères constituaient un danger permanent d'idolâtrie : Salomon lui-même, tout sage qu'il fut, y tomba (1 Rois 11).

En terre d'exil, les Israélites prirent des femmes étrangères. Mais au retour de Babylone, il y eut une immense consternation parmi le peuple, lorsqu'à la lecture de la Loi, faite par Esdras, la condamnation de telles alliances fut rendue manifeste.¹ Ils se crurent obligés de renvoyer leurs femmes ; ils ne discernaient pas encore l'esprit de la lettre : car ces femmes, tout étrangères qu'elles fussent, n'étaient-elles pas croyantes et attachées à Yahvé ? Le danger d'idolâtrie n'était-il pas écarté dans les familles de ceux qui avaient risqué le retour et la réinstallation en terre de Palestine ? Le Livre de Ruth, bien antérieur, ne montrait-il pas que Dieu pouvait faire entrer dans son alliance, intégrer à son peuple, et même à la lignée de David, des étrangères, telle la Moabite ? Elle était venue en effet « se réfugier sous les ailes de Yahvé », et elle devint l'aïeule du Christ (Ruth 2/12).

Les prêtres lévitiques sont eux aussi tombés dans la faute : ils ont contracté des alliances matrimoniales avec des femmes étrangères. Le prophète Malachie leur adresse de véhéments reproches. Au-delà de cette conjoncture historique, le Texte de ce prophète a une portée universelle et éternelle : il dénonce fermement le péché d'adultère et de fornication qui grève toute la race d'Adam. Ce sont cependant les prêtres qui sont les premiers responsables de ces dépravations, comme aussi des négligences et des manquements dans le culte de Yahvé. C'est pourquoi les menaces du Très Haut sont terribles contre les prêtres défaillants : « Voici que je vais vous briser les bras² et vous jeter à la figure les ordures de vos fêtes solennelles... (Mal.2/3) Pourquoi cette colère contre Juda ? Il épousa la fille d'un étranger. L'homme qui agit ainsi, quel qu'il soit, Yahvé le retranche des tentes de Jacob, et du groupe de ceux qui présentent l'offrande à Yahvé. (2/12) Tant que dure cet état d'adultère, Dieu ne peut agréer les offrandes : « C'est que Yahvé est témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, envers laquelle tu t'es montré perfide » (2/14).

Indication très précieuse : Dieu ne peut agréer la prière que s'il reconnaît dans l'amour de l'homme et de la femme son image et sa ressemblance. C'est pourquoi, en apparaissant à Abraham aux chênes de Membré, Dieu dit : « Où est Sarah ta femme ? » Et de même lorsque la Samaritaine commence à s'ouvrir aux réalités spirituelles, et pose la question au Seigneur, il lui dit : « Va chercher ton mari... » Et comme elle « n'a pas de

¹ - Esd.ch.9 et 10. L'histoire qu'on lit dans ces deux ch. est assez triste. Israël semble avoir mieux compris la circoncision de la chair que la circoncision du cœur. Nous sommes loin des prophètes ! La tendance sacerdotale et ritualiste qui veut avant tout maintenir les formes, l'emporte hélas souvent sur la tendance prophétique qui seule peut transmettre la parole vivifiante de Dieu, et faire triompher l'Esprit. Cette dualité entre le sacerdoce et le prophétisme est un thème biblique qui se retrouve dans toute l'histoire de l'Eglise.

² - Euphémisme : puissance sexuelle.

mari », comme elle est dans la division, Jésus ne peut lui apporter la lumière qu'elle réclame. Enfin l'Apôtre Pierre nous indique clairement dans sa première Epître :

« Vous pareillement les hommes, menez la vie commune avec compréhension, comme auprès d'un être plus fragile, la femme ; accordez-lui sa part d'honneur comme cohéritière de la grâce de vie. Ainsi vos prières ne seront pas écartées ». (1 Pi.3/7s)

Mais revenons à cette souillure que les Juifs ressentaient, eux, circoncis, vis-à-vis des incirconcis. Cette sensibilité était très vive encore au temps du Seigneur. En effet, on lui reprochait de recevoir les pécheurs et les publicains, ces derniers étant souvent des étrangers ou compromis avec eux. Les pharisiens surtout s'abstenaient de tout contact avec l'envahisseur païen. Ainsi, le Vendredi Saint, ils refusèrent d'entrer au prétoire pour « ne pas se souiller afin de pouvoir manger la Pâque » (Jn.18/28). Comment ne voyaient-ils pas que leur péché n'était pas là ? Ils condamnaient le Juste, ils s'apprêtaient à crucifier le Fils de Dieu ; ils avaient l'âme remplie d'homicide et de sang, et ils refusaient d'entrer au prétoire pour ne pas se souiller ! Combien nous découvrons ainsi que la fidélité scrupuleuse et souvent ridicule à des observances purement extérieures peut être une véritable mort de la conscience !

Le séparatisme d'Israël qui fut nécessaire en raison de la faiblesse de sa foi, tout au long de l'histoire, était renforcé par les règles alimentaires du « pur et de l'impur ». Ils ne pouvaient ainsi accepter la table d'un étranger, d'un mangeur de porc, ou de quelque autre animal « infâme », d'un « insensé » qui n'aurait pas pris soin de faire couler le sang de la viande, afin qu'elle soit pure. Cette observance subsiste encore aujourd'hui ; les Israélites qui sont nombreux dans toutes les villes du monde, y ont aménagé leurs synagogues et leurs boucherie « casher ».

Et cependant, il y a bien longtemps que le bon saint Pierre, qui était lui aussi très pointilleux sur les observances alimentaires, fut conduit par une vision céleste à « tuer et à manger » toutes sortes d'animaux impurs qui lui étaient présentés sur une nappe. Le Seigneur avait déclaré purs tous les aliments, disant : « Etes-vous donc sans intelligence ? Ne comprenez-vous pas que rien de ce qui entre du dehors de l'homme ne peut le souiller, parce que cela n'entre pas dans le cœur, mais dans le ventre, puis est rejeté aux lieux d'aisance ? – déclarant purs tous les aliments » (Mc.7/18) ; mais les vieilles habitudes ne se chassent pas par une simple parole, lorsqu'elles sont ancrées dans les viscères, par des réflexes conditionnés gravés depuis la plus tendre enfance. Pierre comprend très bien, à la suite de cette vision céleste qui vient confirmer la parole déjà ancienne du Seigneur, que Dieu s'intéresse bien plus aux hommes qu'aux animaux, que la suppression de la pratique alimentaire signifie l'abolition des barrières qui jusque-là interdisaient aux gentils, aux païens, aux barbares l'entrée dans le peuple de Dieu. Il accueille donc le centurion Corneille qui, en raison de sa foi, reçoit le Saint-Esprit et ensuite le baptême avec toute sa maison.

La souillure des barbares n'existe donc plus pour les vrais croyants, les disciples du Seigneur... Et cependant Jacques ne dit-il pas « que la religion pure et immaculée aux yeux de Dieu est de se garder de la souillure de ce monde et de visiter les veuves et les orphelins dans leur détresse » (ch.1, fin). Certes, il existe encore aujourd'hui une « souillure de ce monde », qui n'est pas seulement la pollution de l'air ou de l'eau, qui ne provient pas de telle ou telle race, de telle ou telle classe sociale, de telle ou telle religion... Elle est aussi en nous cette souillure. Elle n'est autre que ce « scandale du

monde » dont nous avons parlé (Livre II, ch.3) et dont il faut résolument se méfier : « Si ton œil te scandalise, arrache-le, et jette-le loin de toi... » Et Jésus dit également, priant pour ses disciples : « Père, je ne te demande pas de les retirer du monde, mais de les garder du Mauvais ». C'est au niveau du « discernement des esprits » qu'il faut éviter l'influence délétère de l'impiété et de l'injustice, c'est une « ambiance », une « mentalité répandue dans les airs ». C'est pourquoi nous ferons, dans ce traité, un grand cas du discernement des esprits.

De quoi s'agit-il en effet ? D'éviter et d'écartier le démon qui a l'empire de la mort (Hb.2/14), de ne lui donner aucune prise, car c'est de lui évidemment que provient toute souillure. Puisque la volonté du Père est « vie éternelle », il importe au plus haut point que nous fassions tous nos efforts pour adhérer à cette action salvatrice et vivifiante de Dieu en nous. Et c'est bien contre la souillure de la mort que portaient déjà les prescriptions sévères de l'Ancien Testament.

Les souillures de la maladie et de la mort

Le contact avec un cadavre était considéré comme une « impureté » qui interdisait l'entrée dans le camp et exigeait une ablution purificatrice. Pour le prêtre, la loi était stricte : il devait éviter de s'approcher de tout défunt, fut-il membre de sa famille, sauf pour les plus proches : père, mère, fils, fille, frère (Lév.11/32-40, 21/1s.). Retenons l'esprit de ces lois. Dieu a horreur de la mort qui réduit à rien le chef d'œuvre de ses mains. Quant à la lettre, nous l'observons aussi bien que les Juifs, puisque toutes les mesures d'hygiène sont assurées officiellement et radicalement dans tous les pays civilisés. Voilà un point sur lequel la Loi de Moïse a conquis le monde.

De même dans le ch.13 du Lévitique, nous avons une liste des principales « impuretés » : lèpre, gale, furoncle, pelades, etc... autant de maladies qui ont changé de nom peut-être, que l'on a mieux analysées, et que l'on a reconnues comme recelant des risques importants de contagion. La purification des lépreux était réglementée avec le plus grand soin, et confiée à la responsabilité sacerdotale (ch.14). Ces prescriptions sont toutes dictées par Yahvé, ce qui signifie que ces maladies existent en raison de la rupture du péché, qui a écarté la créature de sa relation avec le Dieu vivant. Les Hébreux savaient cela, le Deutéronome le dit clairement (28/20-26). C'est là un enseignement que les gens d'aujourd'hui feraient bien de recevoir, puisque notre époque n'échappe pas aux maladies en tout genre, malgré les efforts de la science, de la recherche médicale, de la chirurgie, etc... Nous devons donc penser que le « mystère d'iniquité » qui n'a cessé de grandir, avec la prolifération impie des hommes, porte son fruit.

D'où nous comprenons aisément qu'il ne saurait être question de guérir les maladies par les seules ressources de la technique, si poussée qu'elle soit. Il importe avant tout de retrouver les lois de la santé, et la première de ces lois n'est autre que l'action de grâce, fruit de la réconciliation opérée par le Christ entre la créature humaine et son Dieu, Créateur et Père. C'est ce que Jésus nous montre dans l'Evangile, il opère le miracle à condition que le péché, d'abord, soit pardonné et supprimé. Ce fut le cas du paralytique de Capharnaüm qui venait demander sa guérison, et qui entendit d'abord : « Aie confiance, mon fils, tes péchés te sont pardonnés » (Lc.5/17-26 + paral.). Jésus envoie ses Apôtres, puis ses disciples en mission, leur donnant le pouvoir de ressusciter les morts et de guérir les malades (Mt.10/7), mais ce ne sont là que des signes que le « Royaume de Dieu est proche ». Lorsqu'il enverra ses Apôtres dans le monde, le jour de la Résurrection, il leur dira : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront enlevés... » La

santé viendra ensuite. Quel avantage en effet pour un malade d'être guéri momentanément, si sa santé demeure caduque, si la vieillesse peut ensuite l'atteindre et le diminuer et finalement le faire descendre dans la fosse ? Cet avantage, temporel, appréciable certes, ne doit pas nous contenter. Il faut viser plus haut et plus profond. Il faut atteindre cette relation parfaite à la Trinité Créatrice qui fasse que la santé invulnérable puisse enfin triompher de toute déficience pour s'épanouir dans le salut, selon la prophétie de Paul : « Nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons transformés ». Le passage du corps corruptible et mortel au corps incorruptible et immortel exige donc une réfection totale de la conscience, par un discernement entier et définitif du péché, et l'accession à la véritable Justification aux yeux du Père. Comme l'Ecriture nous l'enseigne avec tant de patience, si la vie de l'adulte devient déficiente, c'est qu'elle l'était déjà à la conception. La Loi, sur ce point, ne nous a pas trompés, elle qui, après avoir défini les impuretés de la lèpre et autres dermatites, en arrive aux impuretés sexuelles.

Les impuretés sexuelles

Elles sont de deux sortes : celles qui constituent une véritable maladie, caractérisées par un écoulement de pus, une infection... et celles qui ne sont pas des maladies, mais des manifestations que nous dirions « naturelles », mais que la Loi de Dieu nous présente tout de même comme des « altérations de la nature », exigeant des sacrifices.

Les maladies visées par cette première catégorie d'impuretés n'étaient pas clairement identifiées par les anciens, que nous avons bien déterminées aujourd'hui et qui ont pris dans le monde une extension alarmante : blennorragie, syphilis, etc... Le danger de contagion est immense et inévitable pour les débauchés. On a cru un instant que la pénicilline avait conjuré le fléau ; il n'en est rien, le tréponème pâle a réagi vigoureusement, et désormais rien ne peut plus le conjurer. C'est ainsi que le dévergondage des impies reçoit le « juste salaire qu'il mérite », selon l'expression de l'Apôtre (Rom.1/27).

La Loi de Moïse empêchait radicalement la contagion : l'homme et la femme qui avaient un écoulement de leur sexe devaient s'abstenir de tout rapport sexuel, et en outre, être isolés « hors du camp », jusqu'à ce que leur guérison fut contrôlée et attestée par un sacrifice. Ne suffisait-il pas d'appliquer une loi si sage, pour enrayer les épidémies qui altèrent si lourdement nos sociétés prétendues civilisées ? L'application stricte de la seule Loi de Moïse suffirait et d'une manière prodigieusement économique, à écarter pour toujours ces terribles fléaux (Lév.ch.15). De même, par ailleurs, que la loi promulguée par Jean-Baptiste suffirait à solutionner tous les problèmes sociaux : « Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a pas, et que celui qui a de quoi manger fasse de même », c'est-à-dire partager moitié par moitié.

Mais la Loi de Moïse parle aussi d'un autre type d'impureté qui ne sont pas des maladies : un écoulement du liquide séminal, par exemple : l'homme devra se laver à l'eau et il sera impur jusqu'au soir (Lév.15/16-17). Ce qui peut nous étonner, dans un premier temps, c'est que la femme est considérée comme impure quand elle a ses règles, ou encore lorsqu'elle vient d'enfanter ? Pourquoi donc la loi voit-elle, ici et là, une impureté d'autant que les règles sont, croyons-nous, rigoureusement indépendantes de la volonté de la personne.

La nature a été altérée

Nous ne pouvons mettre en doute la Parole de Dieu. Lorsqu'elle prononce ici le mot « impur », ou « impureté », il s'agit bel et bien d'une tache, d'une souillure, d'un péché, dont l'individu n'est pas en général personnellement coupable, mais dont la conscience collective d'Adam est vraiment responsable aux yeux de Dieu. Dieu voit un mal, un manque, où l'homme ne voit rien, alors que pourtant l'homme en souffre et non pas Dieu !... C'est à la pensée de Dieu qu'il nous faut nous référer si nous voulons écarter tout mal, et retrouver cet état de Justice, ou mieux cette « justesse » dans notre relation avec notre Créateur.

Et puisque c'est dans « la vie sexuelle de l'homme » que Dieu voit une faute, une déficience ; il nous faut donner raison à Dieu. Lorsque l'on a compris la nature du péché originel, la chose est tout à fait aisée ! Notre temps voit paraître de nombreux livres, qui traitent de cette inquiétante « vie sexuelle », mais aucun d'eux, ou si peu, n'interrogent les Ecritures sur ce point important, et qui attirent l'attention de tous : car nous sommes tous troublés en pressentant que c'est bien dans le domaine de la sexualité que nous avons été profondément blessés. Si étrange que la chose puisse paraître, les sexologues ne sont pas les moins complexés !

Le déséquilibre sexuel, chez le mâle, se manifeste par « l'écoulement du liquide séminal » en dehors de l'amour véritable. Il est devenu « incontinent », mot très expressif : il n'est plus capable de se contenir, de se maîtriser. Il est devenu très facilement excitable, c'est-à-dire fragile. Une image, une pensée, une rencontre suffisent à provoquer le phénomène de l'érection et la poussée du désir. Le plus souvent l'adolescent qui est ainsi « tenté », - pour reprendre le mot des moralistes et des auteurs spirituels de ces derniers lustres – par la convoitise ou la concupiscence, se masturbe et perd sa semence. Le plaisir ainsi obtenu crée un « réflexe conditionné » d'autant plus impérieux qu'il s'enracine dans les zones profondes du système nerveux : puisque les parties génitales sont reliées par des faisceaux importants aux zones profondes du cerveau, de la moelle, et de divers plexus. La masturbation déracine ainsi la sexualité de ce qu'elle doit naturellement et spirituellement exprimer, à savoir l'amour de l'homme et de la femme. Ainsi, malheureusement, beaucoup de jeunes mâles, avant d'être capables d'aimer, ont dissipé presque toute la possibilité d'une indispensable maîtrise de soi, dans ce domaine si important où se forment les options fondamentales pour la vie ou la mort, le bonheur ou la désespérance.

Cependant, n'accusons pas le sexe : ce n'est pas lui qui est malade, mais le cerveau et le cœur. Le cerveau parce qu'il est victime de l'imagination, le cœur parce qu'il est privé d'amour, accablé de tristesse et de désolation dans un monde hostile, impie, râleur, sarcastique, sacrilège. Le monde habillé et faux que nous connaissons, dans lequel nous sommes projetés dès notre naissance, porte des germes de mort et de corruption. Ainsi, c'est au niveau de l'esprit et du cœur qu'il nous faut chercher les remèdes à cette « incontinence », qui, dans certains cas, peut devenir dangereuse et même conduire à la folie.¹

¹ - Témoignages objectifs de certains médecins psychiatres, affirmant que les asiles d'aliénés sont remplis de masturbateurs. Cela confirme la parole de Jésus en Marc 7/21, où la folie arrive au terme d'une triste énumération.

La conscience chrétienne a d'ailleurs fortement pressenti le danger, puisque l'ascèse pratiquée par de nombreux saints, pour ne pas dire tous, a été centrée sur la reconquête de cette parfaite continence, de cette parfaite chasteté. Nous avons précédemment dénoncé les excès de la tendance « encratique » qui voudrait, sous prétexte de remettre la nature en ordre, la condamner et la mutiler. Le juste milieu consiste à replacer la tendance sexuelle dans l'axe de l'amour, au service de l'amour, comme on l'a écrit, à condition que cet amour soit selon Dieu.

Chez la femme, les impuretés sexuelles sont essentiellement les règles. Elles paraissent « naturelles », et cependant certaines femmes qui en souffrent particulièrement sont bien loin de partager cet avis, à moins de prétendre que là, le Seigneur aurait failli à son ouvrage. Ce n'est pas ce qu'enseigne la Loi : elle accuse la femme d'impuretés et la « punit » en quelque sorte, par une séquestration, tant que dure l'écoulement de son sang. L'accès à l'assemblée lui est interdit, toute relation avec son époux également. Les Prophètes se font l'écho du Lévitique sur ce point : le fait de s'approcher d'une femme pendant ses règles était considérée comme une faute grave. Avec le sang, la vie s'en va : la mort rôde, donc la souillure. « Erreur ! diront peut-être les biologistes modernes, car l'écoulement du sang est une véritable purification de l'organisme de la femme ». Pourquoi doit-elle se purifier ? C'est admettre qu'il y a bel et bien une « souillure », et une souillure au niveau du cycle de l'ovulation et des fonctions directement orientées à la génération. C'est bien là qu'il nous faut dénoncer le « péché originel », et le situer là où nous le situons. C'est là aussi qu'il nous faut dénoncer un mode de vie éloigné du milieu naturel : eau, air, soleil, alimentation... Certains naturistes ont obtenu des améliorations importantes en ce domaine : les règles diminuent ou disparaissent lorsque la femme vit nue au soleil en se contentant d'une alimentation sobre et frugale. Il nous faut rejoindre le plus possible le milieu vital naturel tel qu'il a été disposé pour notre plus grand bien par les mains de Dieu. Cette parole de Jésus est particulièrement éclairante : « Le corps est plus que le vêtement, regardez comment votre Père habille les fleurs des champs ! A combien plus forte raison vous-même, hommes de peu de foi ! » (Lc.12/22-30).

Nous pouvons être assurés que Dieu ne s'est pas trompé, et que tout le mal vient de nous. Or, comme la virginité de la femme est naturelle, et que sa signification nous est donnée par le Verbe de Dieu, tant écrit qu'incarné, nous pouvons être certain qu'un retour aux dispositions virginales, à un amour virginal, ne manquera pas d'écartier les diverses « impuretés » que la Loi dénonce, tant chez l'homme que chez la femme.

Mais il convient de faire ici une étude précise du Texte concernant la purification de la femme, tel que nous le lisons au ch.12 du Lévitique, purification qui suivait la naissance d'un enfant.

La purification de la mère, le rachat du premier-né

Eve a péché : elle subit par cette maternité même qu'elle a convoitée prématûrement le châtiment de sa faute. Elle enfante dans la douleur et dans le sang. L'erreur est ainsi rendue manifeste. Cependant Yahvé « tolère le péché » (Ex.34/7 ; Ez.18) : il ne veut pas la mort du pécheur mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Il a donc disposé le rite de la purification de la femme qui vient de mettre au monde un fils ou une fille. Lisons donc ce texte avec vénération et adoration puisqu'il est le Verbe écrit, et dans la pensée qu'il a voulu lui-même être racheté, alors qu'il venait comme Rédempteur ; dans la pensée que Joseph et Marie ses parents sont venus eux-mêmes offrir, selon la Loi du

Seigneur, une paire de jeunes tourterelles - leur modeste sacrifice, réservé aux humbles et pauvres de Yahvé. (Lc.2/22-38).

Lévitique ch.12 :

« Yahvé parla à Moïse et lui dit : « Parle aux enfants d'Israël : si une femme est enceinte et enfante un garçon, elle sera impure pendant sept jours, comme au moment de ses règles. Au huitième jour, on circoncira le prépuce de l'enfant, et pendant trente trois jours, elle restera dans le sang de sa purification : elle ne touchera aucune chose sainte, elle n'ira point au sanctuaire, jusqu'à ce que les jours de sa purification soient accomplis. Si elle met au monde une fille, elle sera impure pendant deux semaines, comme au temps de son indisposition menstruelle, et elle restera soixante-dix jours dans le sang de sa purification.

Lorsque les jours de sa purification seront accomplis, pour un fils ou une fille, elle présentera au prêtre, à l'entrée de la tente de réunion, un agneau d'un an en holocauste et un jeune pigeon ou tourterelle en sacrifice pour le péché. Le prêtre les offrira devant Yahvé et fera pour elle l'expiation, et elle sera pure du flux de son sang. Telle est la loi pour une femme qui met au monde soit un fils soit une fille. Si elle n'a pas de quoi se procurer un agneau, qu'elle prenne deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un pour l'holocauste et l'autre pour le sacrifice pour le péché. Et le prêtre fera pour elle l'expiation, et elle sera pure. »

Nos mentalités occidentales peuvent être heurtées et même choquées par cette législation. Quel mal y a-t-il à ce qu'une femme enfante un fils ou une fille ? Pourquoi cette séquestration ? Pourquoi parler ici de « péché » et de « purification » ? Pourquoi l'holocauste ou le sacrifice pour le péché ?

Il faut prendre le texte tel qu'il est, émanant du Législateur suprême. « Yahvé parla à Moïse... » Car, sans faire appel à une législation divine, on ne voit guère comment un homme pourrait imaginer semblable prescription, instituer dans tout un peuple semblable coutume ! D'autant qu'en Israël les femmes n'étaient nullement préoccupées par la « limitation des naissances » ! Il n'était pas question pour elle de recourir à des pratiques comme celles qui déshonorent notre société : l'avortement. Elles mettaient toute leur fierté à être mère ! Or n'est-ce pas la gloire de la maternité qui est ici entachée de faute ? Certains diront en édulcorant le texte, pour qu'il devienne inoffensif à la mentalité contemporaine, que Dieu voulait ainsi rappeler aux enfants des Hébreux qu'il était, lui, l'origine de toute vie... Personne ne doutait de cette vérité, le texte le sous-entend, mais il ne l'affirme pas explicitement. C'est un tout autre enseignement qu'il donne. Si Yahvé avait voulu rappeler aux enfants d'Israël qu'il est le maître de toute vie, il l'aurait dit : « Tout vivant dépend de moi... », comme il le dit, sous une forme ou l'autre, en de nombreux passages des Ecritures.

Ce que le texte enseigne explicitement, ce que nulle exégèse ne peut écarter, c'est que la maternité humaine porte une souillure : « Elle sera impure comme au temps de ses règles ». C'est une impureté « légale » dirions-nous. C'est Dieu qui parle : ce qu'il appelle « impur » est impur. Si la Loi DIVINE déclare qu'il y a impureté, c'est une impureté réelle, qui atteint la nature même. D'ailleurs le mot hébreu que l'Ecriture emploie, désigne non seulement les impuretés dites « légales » mais aussi les péchés de nature : tel Isaïe qui, en présence de la Majesté de Yahvé, prend la plus vive conscience d'être un homme « aux lèvres souillées » et d'habiter parmi un peuple aux lèvres souillées (Is.6). Tel Job qui, au milieu de sa misère, réfléchit sur la souillure générale de l'humanité et il pose la question qui ne sera résolue que par l'avènement du Christ et le dépassement de la

génération charnelle : « Comment ce qui est pur pourra-t-il sortir de ce qui est impur ? » (Job 18/3).

Nous sommes donc amenés à ce dilemme que l'homme, sans la Révélation, ne peut résoudre : si la maternité est pénible et douloureuse, et si Dieu est responsable de cette peine et de cette douleur, il s'est assurément trompé dans son œuvre. Ici le scandale devient encore plus grand : comment cette impureté dans la maternité de la femme peut-elle être voulue par Dieu ? Nous ne pouvons échapper à ce blasphème insupportable qu'en admettant qu'il y a deux voies de génération pour l'homme, l'une bonne et l'autre mauvaise, et que l'homme a choisi volontairement, en transgressant le commandement de Dieu, cette dernière. La souillure qui se manifeste dans le sang de la maternité est apparue en fait bien avant : lors du viol du sein fermé par l'hymen.

Au huitième jour, on circoncira le prépuce de l'enfant : l'enfant lui aussi a souffert de la souillure et doit l'expier par l'effusion du sang. Nous avons vu précédemment l'importance de cette loi de la circoncision, sur laquelle s'établissait le Patriarcat sacré.

Elle restera pendant trente trois jours dans le sang de sa purification : Il faut atteindre le nombre quarante si important dans l'Écriture. Le grand avantage de cette séquestration de la femme nouvellement accouchée, c'était la tranquillité et la paix. L'ombre jetée par le texte sacré sur la maternité charnelle, surtout s'il s'agissait d'une fille, donnait à réfléchir. Tous les Hébreux apprenaient ainsi que la vie humaine, dès son commencement, était sous le signe du péché, et par là se trouvaient expliquées les énigmes que les philosophes et penseurs, même les modernes, considèrent comme insolubles : la misère, la maladie, la famine, le vieillissement, et la mort. La nature est souillée dans l'ordre de la génération.

Il faut bien lire en effet conformément au texte hébreu : « le sang de sa purification », et non pas « à se purifier de son sang », comme on lit dans la bible de Jérusalem. L'effusion du sang était, certes, la marque d'une souillure, mais elle n'est pas cette souillure. Ce n'est pas le sang qui souille, mais le sang qui, en coulant, manifeste cette souillure. C'est la même pensée qui est exprimée par la liturgie sacrificielle. Lorsque le sang s'arrête, on peut penser que la souillure est expiée ; mais s'il ne s'arrête pas, la souillure demeure ; tel était le cas de cette pauvre hémorroïsse de l'Évangile qui fit un acte de foi magnifique, et vraiment héroïque, pour oser s'aventurer ainsi, toute souillée qu'elle était, au milieu de la foule, et toucher le manteau de Jésus (Lc.8/43-48).

L'avantage de cette séquestration de la nouvelle accouchée était aussi d'éviter la contagion de la terrible fièvre puerpérale.

Le rite de la purification

La femme devait recourir au prêtre, donc se rendre au sanctuaire, au Temple. Une relation fondamentale est établie ainsi entre la maternité et le culte du Très Haut. A vrai dire, il faut une « expiation » et rétablir une relation qui semble avoir été brisée, du moins gravement altérée. Sinon, pourquoi aurait-il lieu de parler « d'expiation » ? Plus loin, la Loi prescrit le « sacrifice pour le péché », le mot « péché » employé ici est le même que celui dont David se sert lorsqu'il dit : « Ma mère m'a conçue dans le péché ». Ce mot est aussi celui qui figure dans le texte sacré lorsqu'il nous rapporte que le « péché » de Sodome montait jusqu'au ciel. Or nous savons que ce péché était une dépravation sexuelle (Gen.18/20-21).

La femme certes pouvait n'avoir conscience d'aucun péché personnel. Il en est ainsi encore aujourd'hui, plus encore qu'autrefois, puisque les citoyens de nos grandes « Ninive » en sont arrivés au point où ils ne savent plus reconnaître leur droite de leur gauche (Jonas 4/11). Mais le péché, la déficience, apparaissent avec la plus haute évidence, si l'on compare la maternité charnelle et la maternité virginale de Marie, et si l'on apprécie celle-là par celle-ci. Nous sommes alors d'autant plus impressionnés par cette énorme différence, que les générations modernes produisent un fruit taré dans des proportions qui deviennent terrifiantes.

Cependant celle qui a enfanté saintement, et qui, de ce fait, n'avait pas à se soumettre à ces prescriptions dues au péché, s'y est volontairement soumise. Elle a ainsi « accompli toute justice » comme le fera plus tard son divin Fils qui viendra, au milieu du peuple, recevoir le baptême de Jean, le baptême de repentir et de pénitence. La mère admirable veut bien se mettre au rang des mères pitoyables. Non pas pour les condamner, mais pour les comprendre, et pour attirer sur elles la réconciliation qui est en son Fils. Peu de textes de l'Ancienne Loi ont passé dans les Evangiles ; nous devons donc tenir plus fermement que tous les autres ceux qui ont mérité cet insigne honneur. Or saint Luc qui n'est pas prodigue de citations, insiste beaucoup lorsqu'il nous raconte la purification de Marie, sur la « Loi du Seigneur » (Lc.2/23-24).

Pourquoi donc la conscience chrétienne a-t-elle perdu jusqu'au souvenir de ces prescriptions antiques, alors que manifestement, elle admet formellement, par l'autorité du magistère, par la pratique du baptême, que les enfants nés – charnellement – de parents chrétiens sont grevés de la faute originelle ? Il est vrai que pendant longtemps, a persisté dans l'Eglise, la cérémonie si poétique des « relevailles », particulièrement significative ; elle était d'une grande efficacité spirituelle, comme celle qui se pratiquait autrefois au Temple de Jérusalem : avec le rite expiatoire, elle rendait la joie de vivre qui, en général, n'est pas rendue par la facture de la clinique d'accouchement.

Il n'est donc pas inutile, en conclusion de ce chapitre, de relire le rituel des relevailles.

Le prêtre entonnait le psaume 23 qui présente le Christ, Roi de gloire, faisant son entrée dans le monde par la porte céleste qu'est Marie, venant ensuite combler de sa grâce et de son bonheur, celui et celle qui ont les mains innocentes et le cœur pur : Joseph et Marie :

« *Portes, levez vos frontons,*
« *Elevez-vous portes éternelles,*
« *Qu'il entre le roi de gloire !*

« *Qui est ce roi de gloire ?*
« *C'est le Seigneur, le fort, le vaillant,*
« *C'est lui, le Seigneur Sabaoth*

...

« *Qui montera à la montagne du Seigneur*
« *Qui se teindra sans son lieu saint ?*
« *L'homme aux mains innocentes, au cœur pur,*
« *Qui n'a point l'âme encline aux vanités*
« *A lui la bénédiction du Seigneur,*
« *La joie de Dieu son Sauveur ;*

« *C'est la race de ceux qui le craignent*
« *Qui poursuivent ta Face, Seigneur... (Ps.24 h.)*

Ensuite le prêtre disait à la maman :

« *Entre dans le Temple de Dieu,*
« *et adore le Fils de la bienheureuse Vierge Marie*
« *qui t'a procuré la fécondité.*

C'est là le rappel de l'ancienne « exclusion du Temple », dont était frappé la femme juive pendant le temps de sa purification. Ainsi la cérémonie se présente bien comme une « réconciliation » de la femme qui vient de mettre un enfant au monde, réconciliation avec la Sainte Eglise, avec la grande Assemblée.

Suivent les prières liturgiques qui accompagnent en général le « Pater ». Enfin le prêtre concluait par l'oraison suivante :

« *Dieu tout puissant et éternel, qui par l'enfantement de la Vierge Marie, as changé en joie les douleurs des femmes fidèles qui enfantent, regarde avec bonté ta servante ici présente qui entre joyeusement en ton saint temple pour te rendre grâce. Accorde-lui qu'après cette vie, par l'intercession et les mérites de la bienheureuse Vierge Marie, elle mérite de parvenir aux joies éternelles avec son enfant.*

L'oraison était-elle irréaliste ou prophétique ? Elle est prophétique car pour l'instant, la contemplation, facilitée par le saint Rosaire, de la maternité virginale de Marie, évoquée à chaque « Ave Maria », n'a pas encore changé en joie les douleurs de l'enfantement. Les fidèles professent une foi qu'ils ne savent pas encore mettre en application, puisque les femmes ne connaissent pas l'enfantement dans la joie et l'allégresse, mais subissent encore, comme les païens et les Juifs, la sentence portant sur le péché : « Tu enfanteras dans la douleur ».

Mais l'Eglise veut voir surtout l'aspect positif des choses. Toute vie qui naît, même dans les douleurs, même dans la perspective angoissante d'un avenir incertain, d'une éducation difficile, vient de Dieu. L'homme atteindra l'image et la ressemblance avec son Créateur par la voie la moins bonne où il connaîtra, hélas ! les cris, les larmes et les douleurs, mais cette voie finira par aboutir.

Accorde-lui qu'après cette vie... elles sont éliminées les promesses de Jésus-Christ. Il n'est pas dit formellement que la mort suivra cet enfantement douloureux, mais il est supposé qu'il en sera ainsi. L'ordre biopsychologique n'est pas encore transformé par la foi ! Les joies de la vie éternelle que la liturgie mariale nous présente comme actuelle, sont ici reportées « après cette vie... »

Certes l'Eglise dans sa manière de prier est bien conforme à la sainte Ecriture : il y a tout un aspect du ministère sacerdotal actuel qui est encore un ministère de condamnation. Viendra-t-il bientôt ce Royaume, dans lequel les prêtres selon l'Ordre de Melchisédech entendront l'appel du Seigneur : « Laissez les morts enterrer leurs morts, et vous allez annoncer le Royaume de Dieu... » ?

- Fin du chapitre 6 -

Chapitre 7

Le Rachat des premiers-nés

Le premier-né d'Adam et Eve fut Caïn. Malgré la parole de Dieu qui lui fut miséricordieusement adressée, il tua son frère. La raison de ce comportement homicide ? Nous la trouvons dans la parole de saint Jean :

« Caïn était du mauvais et il tua son frère... » (1 Jn.3/12)

C'est-à-dire que Satan était à l'origine de cette génération charnelle dont le premier fruit a été ainsi taré. Or Caïn n'a pas été racheté à Dieu ; son nom même (Gen.4/1) est l'expression de la possession et du mensonge (Caïn = le possédé). Eve dit en effet après l'avoir mis au monde : « J'ai acquis un homme de par Dieu ». Or c'est par Adam qu'elle l'a acquis, et non par Dieu. La lignée de Caïn, tout orientée vers les choses de la terre, se dégrade jusqu'à Lamech : expression de la violence et de la vengeance. C'est la prolifération perverse issue de Caïn qui mérite le Déluge, et qui périt en si grand nombre sous le châtiment de Dieu (Gen.ch.4).

Si Dieu exige tout au long de l'Écriture que les « premiers-nés lui soient rachetés », car « ils lui appartiennent », c'est évidemment que l'initiative de l'homme d'ouvrir le sein virginal prive Dieu de son droit, en même temps qu'elle frustré l'homme de cette paternité et de cette maternité merveilleuses par lesquelles il était appelé à enfanter pour Dieu des fils et des filles, conçus et conditionnés par l'Esprit-Saint.

C'est ainsi que dès le point de départ, la lumière de l'Incarnation du Verbe va nous éclairer dans la lecture des Textes de l'Ancienne Loi, et nous en révéler le sens plénier. Ce sens est en effet celui que l'Esprit-Saint connaît lorsqu'il inspire l'auteur sacré. C'est le seul qui nous intéresse, et que nous pouvons découvrir dans tous les passages importants, grâce à la règle de la Foi, à la lumière du Verbe incarné.

La leçon des faits

C'est notre Patriarche Abraham, notre père dans la foi, qui dut apprendre le premier que le premier-né appartient à Dieu. Certes, Isaac avait été conçu par l'action de Dieu, mais d'un sein qui avait été ouvert, et qui s'était révélé stérile. Ce fils de la promesse avait été circoncis le huitième jour, comme Abraham en avait reçu le commandement, mais il n'avait pas été racheté. L'exigence de Dieu va donc se manifester, troublante, scandaleuse même. Elle va torturer le cœur de notre père Abraham, qui, par un acte de foi et d'obéissance héroïques, va accomplir lui-même le sacrifice de son fils à Yahvé. Dieu le lui avait donné, lui accepte de le lui rendre. Est-ce parce que Dieu le Père envisageait que son Fils, son Unique, s'offrirait un jour pour le Salut des hommes, qu'il pousse ainsi le premier des croyants à réaliser une sorte de parabole vivante de la Rédemption ? (hb.11/17-19). C'est bien cela en effet, de sorte que les événements deviennent transparents du Mystère divin.

Il faut donc lire entièrement ce merveilleux chapitre 22 de la Genèse :

« *Après ces événements, il arriva que Dieu éprouva Abraham. Il lui dit : « Abraham ! Abraham ! – Il répondit : « Me voici ! » - Dieu lui dit « Prends ton fils,*

ton unique, celui que tu aimes, Isaac, et va au pays de Moriah ; là, offres-le en holocauste sur une des montagnes que je te montrerai. »

Abraham était-il impressionné par les sacrifices humains que les peuples idolâtres présentaient à leurs dieux ? C'est là une pure hypothèse, le texte sacré n'y fait aucune allusion. C'est ce qui est dit que nous devons retenir : « *Dieu mit Abraham à l'épreuve...* »

« *Prends ton fils* », et Dieu ajoute : « *ton unique, celui que tu aimes* ». Nous évoquons la parole du Père désignant son Fils au monde : « *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances* ». Abraham avait beaucoup d'autres fils selon la chair ; Il ne mettait pas en eux ses complaisances, mais bien dans le fils qui lui était né miraculeusement du sein stérile et mort de Sarah ! Abraham faisait ainsi la différence entre le rejeton conçu techniquement, et celui qui lui était donné par une intervention directe et manifeste du Très-Haut !

22/3 – « *Abraham se leva de bon matin, et ayant scellé son âne, prit avec lui deux de ses serviteurs et son fils Isaac ; il fendit le bois pour l'holocauste et partit pour le lieu que Yahvé lui avait dit* ».

Quel était ce lieu ? C'est le mont « Moriah », mot qui signifie : « apparition de Yahvé » ; le Livre des Chroniques (2^{ème} 3/1) identifie ce lieu avec celui où Salomon a construit le temple de Jérusalem.

4- « *Le troisième jour, Abraham leva les yeux et aperçut le lieu de loin. Et Abraham dit à ses serviteurs : « Restez ici avec l'âne, moi et l'enfant nous voulons aller jusque-là et adorer, puis nous reviendrons vers vous.*

Jésus dira aussi à ses trois disciples : « Restez ici et veillez », alors qu'il s'éloigne pour aller adorer la volonté de son Père.

5- « *Et Abraham prit le bois de l'holocauste et le mit sur les épaules d'Isaac son fils, lui-même portait dans la main le feu et le couteau. Et ils s'en allèrent tous deux ensemble. Isaac parla à Abraham son père, et lui dit : « Mon Père ! » Il répondit : « Me voici, mon fils ! » Et Isaac dit : « Voici le feu et le bois, mais où est l'agneau pour l'holocauste ? » - Abraham répondit : « Dieu verra à trouver l'agneau pour l'holocauste mon fils ! » Et ils allaient tous deux ensemble.*

Est-ce la peine de faire remarquer les analogies profondément émouvantes de ce cheminement vers le lieu du Sacrifice avec le chemin de la Croix ? Isaac porte le bois de l'holocauste, tout comme Jésus sera chargé de sa croix. Le feu et le couteau reste entre les mains du père : la décision sacrificielle reste le privilège du Très-Haut, le Père tout puissant qui a tant aimé le monde qu'il lui a livré son Fils, son Unique. Et nous savons aujourd'hui quel est le véritable agneau que réclamait Isaac : « Dieu verra à procurer l'agneau... » C'est celui qu'Abraham a ainsi prophétisé, et qui fut montré par Jean-Baptiste : « Voici l'Agneau de Dieu... » Or, c'est un agneau qui était offert en holocauste pour le rachat du premier-né, et cela dure pendant toutes les générations d'Israël, jusqu'à ce que le véritable Premier-né s'offre lui-même comme Agneau, pour enlever les péchés du monde et satisfaire à la Justice divine.

9- *Lorsqu'ils furent arrivés au lieu que Yahvé avait désigné, Abraham éleva un autel, y arrangea du bois. Il lia ensuite Isaac son fils et le mit sur l'autel, au-dessus*

du bois. Et Abraham étendit la main, prit le couteau pour égorger son fils. Alors l'Ange de Dieu cria du ciel et lui dit : « Abraham ! Abraham ! » Il répondit : « Me voici ! » Et l'Ange : « Ne porte pas la main sur l'enfant, et ne lui fait rien, car je sais maintenant que tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique ». Abraham ayant levé les yeux, vit derrière lui un bétier pris dans un buisson par les cornes ; et Abraham alla prendre le bétier et l'offrit en holocauste à la place d'Isaac son fils... »

Notre Dieu est un Dieu jaloux ; il est jaloux des idoles, puisque le terme de jaloux, appliqué à Dieu par les prophètes, se rapporte toujours à l'idolâtrie ; les idoles ne sont rien. Dieu ne veut pas que son peuple se perde par leur culte de néant et de mort. Les idoles sont des démons : ceux qui, dans le pacte originel, ont dupé la créature de choix que Dieu avait élue pour porter son image et sa ressemblance. Dieu ne veut pas que l'homme se rende semblable à ces êtres monstrueux - encore qu'ils aient été créés très beaux – en leur rendant un culte inspiré par la terreur, la honte, et tous les complexes issus de l'ignorance et de l'erreur. Dieu n'est pas jaloux de l'homme, mais il est jaloux pour l'homme, pour le sauver et le ramener à lui, pour le reprendre dans sa Paternité, et finalement pour lui donner de participer à la gloire de cette Paternité.

Il faut donc que l'homme comprenne que la paternité charnelle ne peut donner satisfaction ni à Dieu ni à l'homme. C'est à quoi ici notre Père Abraham est amené, encore que sa paternité sur Isaac fût miraculeuse. Ses fils nés de ses concubines, Ismaël né d'Agar après la promesse de Dieu, témoigne contre lui. Dieu avait révélé à l'origine tellement mieux pour l'homme et pour la femme ! Tel est donc le sens de cette épreuve qu'Abraham subit au nom de tout son peuple et de l'humanité entière, lorsque, régénérée par la foi, elle entrera dans la lignée d'Abraham par Isaac, né de l'Esprit.

Le bétier sera victime de substitution, et l'ère des sacrifices est désormais ouverte, jusqu'à ce que la conscience humaine revienne au Bon Plaisir du Père, manifesté par le Verbe de Vérité et accompli par l'Esprit d'amour.

Moïse était vraisemblablement un premier-né : l'Ecriture ne le dit pas explicitement, mais le laisse supposer : « Un homme de la tribu de Lévi s'en était allé prendre pour femme une fille de la même lignée. Celle-ci conçut et enfanta ». (Ex.2/1). Ce premier-né, comme tous les mâles issus des Hébreux, doit être mis à mort par ordre du Pharaon. Nous savons ce qui se passe : sa mère l'abandonne dans une corbeille aux eaux du fleuve, se refusant à le cacher au-delà de ses trois mois. Il faut donc qu'elle se sépare de lui, et qu'elle le confie à la main du Père, c'est-à-dire aux circonstances. Sacrifices de la maternité charnelle, imposé certes, par des conjonctures douloureuses, mais qui va porter du fruit.

Or, dès que Moïse entend l'appel de Yahvé, il apprend qu'Israël sera délivré par le « sacrifice des premiers-nés » :

« Tu diras au Pharaon : « Israël est mon premier-né ; je t'ai donné cet ordre : Laisse partir mon fils pour qu'il me rende un culte. Puisque tu refuses de le laisser partir, eh bien moi, je vais faire périr ton fils premier-né. » (Ex.4-23)

C'est bien ce qui se produit en effet, selon ce qui est raconté en Ex.12/28s :

« Au milieu de la nuit, Yahvé frappa tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte : le premier-né du Pharaon qui devait s'asseoir sur son trône, tout aussi bien que le premier-né du captif dans sa prison, et le premier-né du bétail... »

Les fils des Hébreux ne sont épargnés de l'Exterminateur qu'en raison du sang de l'agneau pascal qui oint les montants des portes (Ex.12/23). Dieu éduque ainsi son peuple par l'histoire.

Beaucoup plus tard, à la fin de la période des Juges, lorsque l'installation sur la terre de Canaan a déjà estompé dans la conscience d'Israël le mémorial des hauts-faits de Yahvé, face aux séductions des idoles partout présentes, dans leurs stèles, leurs arbres sacrés, leurs hauts-lieux, une ère nouvelle du Gouvernement divin commence avec Samuel le premier des prophètes, le fondateur de la lignée prophétique.

Or, là encore, Samuel est un premier-né, obtenu miraculeusement de Yahvé par sa mère Anne. Et celle-ci, comprenant fort bien qu'il est à Dieu et non à elle, le conduit à Silo, au sanctuaire, dès qu'il a trois ans, pour qu'il soit, en compagnie du prêtre Héli, consacré au service de Yahvé. Qui pourrait mesurer ce que furent pour le peuple élu, et pour la suite de la Rédemption, les conséquences de cet acte de foi ? Anne la mère du premier des prophètes fut bien l'ancêtre de cette autre Anne qui nous donna par une foi semblable Marie Immaculée. De Samuel, en effet, dépend la restauration du culte de Yahvé, et aussi l'institution de la Royauté, pour Saül puis pour David. Si les fils – selon la chair – de Samuel, n'ont pas marché dans la voie de leur père, le premier des prophètes a une lignée spirituelle qui désormais ne manquera jamais, pour intervenir, aux moments difficiles, tel Nathan devant les rois, les prêtres, les grands et le peuple. La lignée prophétique est essentiellement « spirituelle », ne se rattache nullement à la génération charnelle. Elle n'est pas enracinée en elle, comme l'était sacerdoce d'Aaron. Elle soutiendra la foi et l'espérance messianique jusqu'à l'exil, durant l'exil, avec Ezéchiel et Daniel, puis au retour de l'exil, dans cette pénible restauration du temple et du peuple, jusqu'à l'avènement de Jésus.

Dieu a donc une exigence formelle sur les premiers-nés : ils lui appartiennent et doivent lui être « rachetés ». Cette volonté formelle de Yahvé, après avoir été ainsi manifestée dans l'histoire, est clairement codifiée par la Loi :

« Lorsque Yahvé t'aura conduit dans le pays des Cananéens, comme il l'a juré à toi et à tes pères, et te l'aura livré, tu consacreras à Yahvé tout premier-né, comme tout premier-né des animaux qui sont à toi. Les mâles sont à Yahvé. Tu rachèteras avec un agneau tout premier-né de l'âne, et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras aussi tout premier-né de l'homme parmi tes fils. Et lorsque ton fils t'interrogera un jour en disant : « Que signifie cela ? », tu lui répondras : « Par une main puissante Yahvé nous a fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. Comme Pharaon s'obstinait à ne point nous laisser aller, Yahvé fit mourir les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des animaux. Voici pourquoi j'offre en sacrifice à Yahvé tout mâle premier-né des animaux et tout premier-né de mes fils. Ce sera comme un signe sur ta main, et comme un fronton sur tes yeux, car c'est par la puissance de sa main que Yahvé nous a fait sortir d'Egypte. »

« Tout premier-né » : en français l'expression est un peu terne ; en hébreu nous lisons : « Tout-ouvrant-le-ventre », ou « celui qui ouvre le sein ». Voilà qui est fort significatif : pourquoi y aurait-il une faute à ouvrir le sein s'il n'était pas fermé par la main de Dieu ? « Moi qui fais naître en gardant le sein fermé », dit le Seigneur (Is.66/9).

Cette loi significative évidemment pour l'homme, s'étend aussi aux animaux. Faut-il croire que l'action perturbatrice du péché, c'est-à-dire de Satan, s'est aussi répandue sur le monde animal ? Il en fut la victime, et nous avons gravement perturbé son équilibre naturel, lequel est encore très mal connu. Rappelons ici les prophéties d'Isaïe : « Le lion mangera de la paille comme le bœuf... le nourrisson mettra sa main sur le trou de la vipère », et « l'on ne fera plus aucun mal sur la montagne sainte du Seigneur » (Is.2/1-8 ; 11/6-8). Cette loi voulait dire à l'homme : « Ces animaux ne sont pas les tiens, mais les miens, ils te sont seulement confiés ». Ainsi l'homme était appelé à se dépouiller de toute avarice et convoitise.

« *Tu consacreras tout premier-né à Yahvé.* » La Bible de Jérusalem traduit : « Tu cèderas ». Le terme hébreu est littéralement : « Tu feras passer à Yahvé », ou « tu restitueras à Yahvé ». Le mot « consacrer » convient assez bien à la mentalité chrétienne. On ne peut consacrer d'ailleurs que ce qui est saint par l'œuvre même de la Création de Dieu. La consécration est avant tout une reconnaissance de la sainteté, du caractère sacré de l'être créé par Dieu, ou de la disposition divine instituée par lui. C'est parce que le monde est devenu « profane », désacralisé, que l'on a éprouvé le besoin de restituer la caractère sacré de certains lieux choisis, et de ce fait isolés du territoire devenu profane (sanctuaires, temples, etc...). Mais cette coutume quasi universelle se rapporte en définitive à la virginité sacrée, qui était et qui demeure le véritable sanctuaire non fait de main d'homme, mais que l'homme a rendu « profane ». C'est pourquoi celui qui ouvre le sein doit restituer à Yahvé.

En ce qui concerne les animaux, cette restitution équivaut à une immolation : l'homme se prive ainsi du droit d'utiliser l'animal à son usage personnel. Ce serait une grosse perte que de sacrifier le premier-né de l'âne, c'est pourquoi Yahvé se contente alors de l'échange d'un agneau.

Cependant Dieu interdit le sacrifice humain, qui pourtant devrait s'inscrire dans la logique de cette « restitution à Yahvé ». Beaucoup de peuples antiques ont ressenti cela, et pratiquaient le sacrifice du premier-né, dans un esprit de réparation, de propitiation. L'angoisse que cause la mort, et tout spécialement celle des enfants, si fréquente autrefois, devait être conjuré par un moyen proportionné. Et quel moyen sinon celui du sacrifice humain ? Habitûés que nous sommes à la grâce de Dieu, nous avons perdu le sens de la terreur et de la culpabilité que connaissaient les civilisations antiques. Cependant nous aurions bien tort de les accuser, car de nos jours les sacrifices humains sont infiniment plus nombreux qu'autrefois : je ne parle pas seulement des guerres, ou des sacrifices dus à la déesse automobile, mais des avortements... clandestins ou légalisés.

Toutes ces dispositions de la Loi Mosaïque sont logiques et raisonnables si l'on admet, dans la lumière de l'Incarnation, que Dieu s'était réservé, par la fermeture du sein virginal, l'initiative de la vie, dans ce sanctuaire très saint qu'est l'utérus. Et si l'homme, par un acte de foi, sait à nouveau « sanctifier le Nom du Père », s'il sait reconnaître ses droits, et lui laisser ainsi l'initiative de la Paternité, alors la Loi n'a plus d'objet, parce qu'il n'y a plus de péché. Telle était la pensée apostolique, surtout celle de Paul, qui l'exprimait d'une manière lapidaire : « La force du péché c'est la Loi ». Les Apôtres, tout comme Paul, étaient fortement attachés aux prescriptions mosaïques. S'ils les ont abandonnées, c'est qu'ils ont vu clairement qu'elles étaient périmées, et qu'ils l'ont vu en toute logique. La génération du Christ inaugurerait un nouvel « ordre » - nous dirions une nouvelle

biopsychologie, dont il était à la fois le fruit béni et le prêtre souverain. Leur abandon de la procréation charnelle était dans la ligne de leur foi en l'Incarnation. Ce Jésus qui avait triomphé de la mort par sa Résurrection, et qui avait été enlevé à la droite du Père, était fils de vierge, et par conséquent totalement « juste ». Il était « le Juste ». Ceux qui, par sa grâce, participaient à sa justice, en recevant l'adoption filiale, se devaient donc d'imiter ses parents dans l'œuvre de la génération. Voilà la logique de l'Evangile dans toute sa simplicité, qui accomplit la loi.

« Lorsque ton fils t'interrogera un jour en disant... » Dans le contexte de vie du peuple juif installé en Terre promise, le « rachat du premier-né » est mis en relation directe avec la sortie d'Egypte et la délivrance de l'esclavage du Pharaon. Il était normal qu'il en soit ainsi pour les dispositions de l'ancienne alliance. Mais ce n'est pas là le sens plénier de l'Ecriture. Car la fuite d'Egypte, le passage de la mer rouge, la marche au désert et l'entrée en Terre promise étaient une « Pâque » réelle, mais figurative de la Pâque véritable qui nous est donnée par Jésus-Christ. Il nous faut donc comprendre le texte de la loi par cette lumière de la foi en Jésus-Christ : ce n'est pas la délivrance de la servitude du Pharaon qui importe, mais la délivrance de la mort, la suppression de l'antique sentence prononcée sur la faute originelle, sur la faute de génération.

D'ailleurs, on ne voit pas de lien « logique » entre le sacrifice du premier-né et le travail de l'ange exterminateur sur les premiers-nés de l'Egypte. Il n'y a là qu'une similitude, et l'application de la loi même du Pharaon. La coutume reproduit par imitation l'ouvrage qui a été voulu et toléré par Dieu : puisque devant l'obstination du Pharaon, il ne trouvait plus d'autre moyen ; neuf fléaux avaient frappé la terre d'Egypte, les plantes, les animaux, et les hommes, et il ne s'était pas rendu à l'appel de Moïse. Mais Dieu ne se plait pas nullement à la perte des vivants, qu'ils soient premiers-nés ou non, des Hébreux ou des Egyptiens. Toutes ces dispositions sont liées logiquement à une mentalité et des mœurs de péché. Si le péché est supprimé par le retour aux véritables dispositions originelles et éternelles, les dispositions légales n'ont plus de raison d'être. Mais il faut qu'effectivement le péché soit supprimé, réellement, et non pas seulement d'une manière formelle et illusoire, par une autosuggestion personnelle ou collective, renforcée par des rites qui restent symboliques. Il importe que les dispositions originelles soient vraiment comprises, respectées et appliquées : telle était l'option apostolique, telle était l'option de l'Eglise fidèle des derniers temps qui réalisera la prophétie de Paul : « Nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons transformés... » Et cela est d'autant plus vrai que c'est justement comme conclusion de ce passage prophétique, que Paul écrit : « Mort, où est ta victoire ? Où est-il, mort, ton aiguillon ? L'aiguillon de la mort c'est le péché, la force du péché c'est la loi. Béni soit Dieu qui nous a donné la victoire par Jésus-Christ notre Seigneur » (1 Cor.15/56s). N'est-il pas évident que cette victoire ne peut être effective que si nous savons tirer les conséquences pratiques de la foi ?

C'est par la puissance de sa main que Dieu nous a fait sortir du pays d'Egypte. Toute la liturgie hébraïque était tournée vers le passé, vers l'événement que tous considéraient comme l'origine d'Israël en tant que peuple, en tant que nation. Cependant cet événement avait un sens prophétique pour les auteurs des Livres saints, notamment pour l'auteur du Livre de la Sagesse, qui fait un parallèle constant entre le jour du jugement du monde et l'Exode, entre la délivrance d'Israël arraché à la servitude de l'Egypte, et la délivrance des Justes échappant à l'empire de l'iniquité. Le sens plénier de l'ancienne Pâque est évidemment la Pâque du Seigneur, qui, le premier, a triomphé des Enfers par la main puissante de Yahvé, et qui est ressuscité, précurseur des rachetés, « premier-né d'entre les morts » (Col.1/18 ; Cor.15/20-27). Mais cette Pâque est en train

de se réaliser, tout au long de la Rédemption, de cette « année de grâce » que le Christ est venu inaugurer. Elle aura son achèvement lors de son retour et le passage de l'Eglise fidèle de l'état de mortalité à l'état d'immortalité.

Tout ce qui est arrivé dans l'histoire est figuratif de ce qui est dans l'ontologie ; l'Economie est figurative de la Théologie. La servitude de l'Egypte est figurative de la servitude du démon, sous laquelle toute l'humanité est encore enfermée puisqu'elle gît sous la sentence : « Tu mourras de mort » Tel est le jugement de condamnation qui exprime la colère de Dieu, celle dont parle notre Seigneur en disant : « Celui qui refuse de croire au Fils de l'homme, la colère de Dieu demeure suspendue sur lui » (Jn.3/36). Et inversement : « Celui qui voit le Fils de l'homme et qui croit en lui a passé de la mort à la vie » (Jn.5/24).

Voulons-nous passer de la mort à la vie ? Croyons au premier-né, au Fils de Dieu. C'est à cet acte de foi que Jean voulait amener ses lecteurs, lorsqu'il concluait son Evangile en disant : « Toutes ces choses ont été écrites pour que vous croyez que Jésus est fils de Dieu, et que, croyant en son nom, vous ayez la vie éternelle » (Jn.20/30). Et c'est justement parce que la Trinité Sainte a conçu de toute éternité le projet de l'Incarnation du Verbe, que toutes les dispositions de la loi concernant le rachat des premiers-nés existent. En effet, en accédant, volontairement ou non, à la paternité charnelle, l'homme a empêché Dieu de réaliser son Bon Vouloir : et c'est pourquoi il exige que tout premier-né lui soit racheté. Inversement, c'est en observant l'alliance virginale que Joseph et Marie nous ont donné la « premier-né » qui, dès sa conception, a anéanti le péché du monde : « Il s'appellera Jésus, car il vient délivrer le peuple de ses péchés ».

C'est donc bien par la Révélation de Jésus-Christ que nous accédons à cette logique divine en fonction de laquelle ont été établis, pour les temps du péché, les préceptes de la Loi.

Le premier-né et le Monogène

Jésus en effet, mérite le titre de « premier-né », puisqu'il est le premier, par sa naissance en notre nature, à réaliser la véritable pensée du Père sur l'homme. C'est la raison pour laquelle il s'appelle lui-même le « Fils de l'homme ». Cette expression, non seulement rapporte à son père Joseph une gloire incomparable, mais elle nous révèle que la Pensée de Dieu sur la génération humaine se trouve réalisée en sa personne.

Paul dit en outre que Jésus est le « premier-né d'une multitude de frères » (Rom.8/29). Quels sont ses frères ? Ceux d'abord qui, par la foi, ont « reçu le pouvoir de devenir fils de Dieu » (Jn.1/10), et qui par la grâce de l'adoption filiale, participent à la génération spirituelle. Mais l'on doit penser aussi, et surtout même, que ce seront ceux qui naîtront de l'Esprit, suivant le type même de la conception et de la naissance de Jésus le Juste. Telle sera la « régénération », qui supprimera la génération adultère et pécheresse. C'est pour l'avènement de tels fils de Dieu que toute la création souffre et gémit dans les douleurs de l'enfantement (Rom.8/20-22). C'est ce que nous connaîtrons après le retour du Seigneur dans le Millénaire (Ap.20/1-6).

Cependant Jésus-Christ est également le « Monogène » et le « premier-né de toute créature » (Jn.1/18 ; Col.1/15). Ces expressions nous invitent à contempler la « naissance éternelle du Verbe » dans le sein du Père (Jn.1/18 ; Hb.1/1s). A ce titre, Jésus, parce qu'il est préexistant à sa venue en ce monde, à sa manifestation dans la nature humaine, est

et demeurera toujours le « Fils unique ». Mais s'il a voulu ainsi s'incarner et devenir pour l'humanité le « Nouvel Adam », c'est parce que le premier Adam n'avait pas réalisé la Pensée du Père. C'est pour notre Salut qu'il s'est incarné, et pour réapprendre aux hommes ce que les générations de péché leur ont fait oublier. Le Verbe de Dieu prend chair humaine en naissant de l'amour virginal de Joseph et de Marie, par une conception d'En Haut, de l'Esprit-Saint, non pas comme une exception, mais pour nous apprendre ce que nous avons à faire pour être élevés à la Gloire de Dieu, et par conséquent à la vie éternelle et impérissable, qui demeure le « commandement du Père » (Jn.12/50). C'est ainsi qu'apparaît clairement la cohérence de la Pensée divine.

Les Lévites

Les premiers-nés des Hébreux avaient été épargnés grâce au sang de l'agneau, lors de la sortie d'Egypte ; ils ne font pas exception à la règle : ils appartiennent à Yahvé. Ils devraient donc, en principe, être consacrés à son culte, se tenir disponibles à ses inspirations prophétiques, être les témoins vivants de sa Tradition de Vérité dans toutes les familles du peuple élu. N'est-ce pas en effet le « premier-né de toute créature » qui est pour toute l'humanité le témoin vivant de la Pensée du Père ?

Malheureusement, dans la génération charnelle, le premier-né est le fruit du hasard : il n'est pas assuré que le spermatozoïde qui fécondera le premier, parmi une immense multitude, l'ovule de l'épouse, porte les informations idéales pour que l'être qui va se former et grandir soit religieux et saint ! Esaü était le « premier-né » des jumeaux, il n'avait pas la « vocation » pour recevoir et transmettre le souvenir de Yahvé et la bénédiction confiée aux pères... C'est Jacob, paisible et doux, qui était manifestement l'élu de Dieu. Rébecca sut bien le voir, et Isaac aussi, qui retarda jusqu'à l'extrême limite cette bénédiction qu'il devait transmettre, et qu'il fit tomber, en feignant d'être dupe, sur celui que Dieu avait manifestement choisi. Ni lui ni sa femme ne manquaient de jugement et de réalisme pour apprécier les dons de Dieu.

C'est pourquoi la législation mosaïque transfère sur la tribu de Lévi cette élection que Dieu fait des premiers-nés. Nous lisons en effet dans le Livre des Nombres (8/16s) :

« Tu sépareras les Lévites du milieu des enfants d'Israël... Car ils me sont entièrement donnés du milieu des enfants d'Israël : je les ai pris pour moi à la place de tout premier-né ouvrant le sein de sa mère, et de tout premier-né des enfants d'Israël. Car tout premier-né des enfants d'Israël est à moi, tant des hommes que des animaux. Le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte, je me les suis consacrés. Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël ; et j'ai donné entièrement les Lévites à Aaron et à ses fils, du milieu d'Israël pour faire le service des enfants d'Israël dans la tente de réunion, pour qu'ils fassent l'expiation pour les enfants d'Israël et ne soient frappés d'aucune plaie quand ils approcheront du sanctuaire. »

Et effectivement, les Lévites ne sont pas recensés avec les enfants d'Israël (Nb.3/12-13). Leur nombre est à peu près équivalent au nombre des premiers-nés ; il y a un excédent de 273 premiers-nés qui eux, sont rachetés à prix d'argent (Nb.ch.3), car ils n'ont pas de fils de Lévi pour les représenter devant Yahvé. Ensuite les Lévites n'ont pas de territoire pour leur tribu, mais ils seront répartis dans tout le territoire : les « villes lévitiques » (Nb.35/1-8 ; Jos.21/1-8). Leur subsistance est assurée par les dîmes et la part

qu'ils prélèvent sur les sacrifices (Nb.15 et 18/23s). Ils doivent donc éprouver sans cesse l'assistance de Yahvé sur eux : ils sont donc appelés à la pratique de cet abandon évangélique, que Jésus spécifiera au chapitre 12 de Luc.

Observons que Lévi avait manifesté – brutalement – en compagnie de Siméon, son zèle pour leur sœur Dina, en vue d'imposer aux étrangers le respect des conventions sociales. Nous lisons en effet l'histoire de cette vengeance de Dina sur les Cananéens au ch.34 de la Genèse. Le massacre qu'ils ont fait risque d'attirer de graves ennuis à Jacob qui leur dit : « Vous m'avez mis en mauvaise posture, en me rendant odieux aux habitants du pays... j'ai peu d'hommes, ils se rassembleront contre moi et me vaincront, et je serai anéanti avec ma maison », mais ils rétorquent : « Devait-on traiter notre sœur comme une prostituée ? » (34/30-31).

C'est encore ce zèle farouche des fils de Lévi qui se manifeste lorsque le peuple tout entier sombre dans l'idolâtrie devant le veau d'or :

« Moïse se posta à la porte du camp et cria : « Les tenants de Yahvé, à moi ! » Tous les fils de Lévi se groupèrent autour de lui. Il leur dit : « Ainsi parle Yahvé le Dieu d'Israël : ceignez chacun votre épée ! Circulez dans le camp d'une porte à l'autre, et tuez, qui un frère, qui un ami, qui un proche ! » Les fils de Lévi exécutèrent la consigne de Moïse, et ce jour-là environ trois mille hommes du peuple perdirent la vie. « Vous vous êtes aujourd'hui conférés l'investiture, dit Moïse, comme prêtres de Yahvé, qui au prix de son fils, qui au prix de son frère, de sorte qu'il vous donne aujourd'hui une bénédiction ! » (Ex.32/25-29).

Nous sommes sous le signe de la « colère de Dieu » et les fils de Lévi sont les instruments de cette colère déchaînée contre le culte idolâtrique. Ils reçoivent sans doute une « bénédiction », mais elle est toute relative : relative à leur fidélité absolue à l'Unique. Ils devront d'ailleurs transmettre cette bénédiction sur le peuple fidèle avec une formule magnifiquement trinitaire :

*« Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël :
« Que Yahvé te bénisse et te garde !
« Que Yahvé fasse pour toi rayonner son visage et qu'il te fasse grâce !
« Que Yahvé te découvre sa Face et qu'il t'accorde la paix ! » (Nb.6/23s).*

Cette bénédiction est formulée sous forme de souhait et de prière : elle n'aura son application que si les Hébreux sont fidèles à Yahvé et à ses commandements. Sinon, ils tomberont sous le joug de la malédiction et de la condamnation dont les Lévites aussi ont le ministère.

Il faut observer que Moïse était de la tribu de Lévi par son père (Ex.2/1), son frère Aaron également.

Comme la fidélité du peuple à son Dieu est toute relative, sa Présence dans la tente de réunion est toujours dangereuse : c'est ce qu'indique la conclusion du texte cité précédemment : « Ils feront l'expiation sur les enfants d'Israël, afin qu'ils ne soient frappés d'aucune plaie quand ils s'approcheront du Sanctuaire. » Ne dirait-on pas qu'il faut sans cesse que les prêtres retiennent la colère de Dieu ? – Sans aucun doute, et c'est bien dans ce sens que vont les prières qui sont rapportées dans les Ecritures : celle d'Abraham qui intercède pour Sodome (Gen.18/16s), celle de Moïse, après la prévarication du peuple (Ex.32/11s), ou plus tard celle de Daniel (ch.9), auxquelles il faut ajouter de nombreuses

autres prières des prophètes et des psaumes qui avaient pour but de « détourner la colère de Dieu ». C'est par une formule toute semblable que Marie nous fait part de son intercession perpétuelle pour nous : « Je ne puis retenir le bras de mon Fils » (N.D. de La Salette). L'Eglise lance toujours un fervent appel à la Miséricorde de Dieu : « Kyrie eleison... » Cela signifie que l'ordre biopsychologique dans lequel nous sommes, reste tributaire du péché et mérite la juste colère et l'indignation de Dieu.

C'est pourquoi le ministère de Lévi serait encore d'actualité, puisqu'il est aussi un ministère de propitiation : l'imploration de la pitié et de la miséricorde. Le lieu le plus intime du Sanctuaire s'appelait le « propitiatoire » : lieu où Dieu se manifestait comme lent à la colère et toujours miséricordieux.

Le Deutéronome revient en plusieurs passages (12/6, 17 ; 14/23 ; 15/19 ; 21/15, etc) sur les droits de Yahvé concernant les premiers-nés du bétail. Ce ne sont là que des précisions secondaires qui ne font que confirmer les préceptes déjà établis.

Conclusion

Nous avons donc pris conscience de cette ordonnance divine qui consacrait à Dieu toute la vie du peuple juif, placée sous la dépendance rituelle, sociale et législative du Sacerdoce lévitique, lequel avait été substitué aux premiers-nés. La vie familiale, dès la naissance des enfants, était dominée par cette consécration du premier-né, de celui qui « ouvrait le sein » de sa mère. La subsistance quotidienne était assurée en grande partie par les troupeaux, et là encore, tout mâle qui ouvrait le sein devait être immolé à Yahvé ou racheté. Les préceptes étaient enracinés dans les mœurs. Il était impossible qu'un Hébreu puisse oublier que toute vie appartenait à Dieu, et qu'il avait des droits particuliers dans l'ordre de la génération. Le rachat des premiers-nés montrait assez que ces droits avaient été lésés et que c'est dans ce domaine surtout qu'il exigeait un sacrifice pour le « péché ». Si cet ensemble de lois pouvait être mystérieux pour ceux qui les appliquaient, il ne l'est plus pour nous, qui en comprenons le sens par le Mystère de Jésus-Christ.

Ce culte de Yahvé si étrange qu'il nous paraisse aujourd'hui, n'était pas un culte vain : sans doute, ceux qui en observaient les rites, et qui ne s'attachaient qu'à la lettre pouvaient être lourds et lents à comprendre. Mais en soi, ces rites étaient profondément logiques et hautement significatifs des choses de la vie et de l'éénigme de la destinée humaine. Le Juif pieux savait que le problème du mal était en principe résolu, puisque le sacrifice pour le péché rendait aux hommes la joie de vivre. Un jour, la vie humaine redeviendrait ce qu'elle aurait dû toujours rester, elle redeviendrait conforme à la Pensée du Créateur. Aussi, lorsque parut Jésus, plein de grâce et de vérité, les disciples dans l'émerveillement purent dire : « Celui dont ont parlé Moïse et les Prophètes, nous l'avons rencontré, c'est Jésus, fils de Joseph... » En lui l'humanité atteignait sa perfection, sans aucune déficience, sans aucune altération. Pourquoi donc ? N'est-ce pas parce qu'il était fils de vierge ?

- Fin du chapitre 7 -

Chapitre 8

La gravité et la dignité de l'Union Conjugale

Yahvé exige un sacrifice pour le péché, pour le rachat de celui qui a « ouvert le sein ». Ce droit de Yahvé, nous l'avons vu, n'est compréhensible que si l'on admet que le Dieu vivant s'est réservé, en fermant le sein de la femme, l'initiative d'y susciter la vie. Les Conciles ont compris cela, dans la Loi Nouvelle, qui ont déclaré à maintes reprises que le baptême seul pouvait laver chez l'homme, par régénération, la souillure qu'ils avaient contracté par la génération. Faut-il en conclure que tout est mauvais dans le mariage, comme certains l'ont affirmé ? Faut-il maintenir que le mariage est un sacrement ? Peut-on admettre que l'œuvre de chair, qui est manifestement une déchirure et une transgression, peut-être sinon sanctifiée, du moins revêtue d'une certaine dignité et maintenue en quelque sorte sous l'influence de la Grâce ? A force de vouloir à tout prix dénoncer et écarter le péché, ne risque-t-on pas de décourager l'homme ? Une prédication prématurée du péché, peut conduire à l'effondrement du pécheur. Et c'est là sans doute la raison pour laquelle, depuis que l'homme a choisi la mauvaise voie, Dieu est devenu un « Dieu caché » parlant en paraboles, et se laissant chercher, tout en conduisant l'homme par la main, parmi des épreuves qu'il s'efforce de modérer, afin qu'elles puissent éduquer et convertir sans opprimer et sans écraser... Homme, créature fragile, que la Vérité – qui délivre - peut tuer ! Homme, créature devenue aveugle, que la lumière peut aveugler davantage encore ! Homme créature inquiète et angoissée : seule la connaissance du Bon Plaisir de Dieu peut la ramener à la joie, à la liberté et à la vie, et cependant cette même connaissance, arrivée trop brusquement, peut la désespérer à jamais...

Voilà la raison pour laquelle les saints ne disaient pas ce qu'ils avaient reçu dans les confidences célestes. Tel Paul : « Je fus élevé au troisième ciel, et là, j'entendis des paroles ineffables qu'il n'est pas permis de dévoiler... » (2 Cor.12/4).

Par le péché originel, l'homme a pris la mauvaise voie, et cela dans le domaine de l'amour et de la génération. C'est bien en effet l'homme et la femme qui pèchent ensemble, quoique avec des sentences nuancées et particulières. Les Paroles des Saintes Ecritures que nous lisons dans le ch.3 de la Genèse, demeurent brûlantes d'actualité. Nous sommes sous la sentence de la mort, d'une mort que nous attirons et que nous provoquons par nos égarements, et qui cependant nous terrifie. Nous sommes sous le signe de l'homicide et de l'adultére. Encore sous-conscients, ou semi-conscients, nous ne voyons pas que si la vie est ainsi, c'est en raison de la manière dont nous entrons en ce monde, lequel est bien loin d'être ce milieu vital qui serait rigoureusement nécessaire pour nous accueillir et nous épanouir, nous et nos enfants bien sûr ! Passionnés que nous sommes par les choses les plus futiles, nous avons négligé la recherche vraiment fondamentale, et la seule importante : celle du Paradis Terrestre, où nous aurions de nouveau accès à l'Arbre de la Vie !...

Néanmoins puisque nous n'avons pas encore cette audace de revenir au monde ancien de « l'Orient »,¹ antérieur à la sentence qui nous frappe tous, il faut éviter que les

¹ - Ce mot « Orient » dans l'Ecriture et la liturgie (antienne de l'Avent) a le sens de la Vérité Originelle, évoquée avec une grande nostalgie.

choses se dégradent : tel est l'esprit de la Loi ancienne et la préoccupation des moralistes chrétiens, jusqu'à nos jours. Mais il faut hélas reconnaître que les efforts entrepris pour retenir le vieil Adam dans son mouvement de chute n'ont jamais été couronnés de succès : car c'est toujours un « petit reste » qui est sauvé, et d'une manière relative et provisoire... les railleurs et les impudiques ont outragé de plus en plus cette pauvre nature humaine, jusqu'en ces temps de tristesse où la pornographie s'étale et achève de tout profaner, où la technique médicale impie prétend délier l'homme de ses responsabilités, et voudrait que le paillard puisse sans dommage vivre dans sa débauche. Nous n'avons pas la prétention d'enrayer le débordement quasi universel du dévergondage, celui que fustiger sévèrement l'apôtre Paul, dans les premiers chapitres de son Epître aux Romains : si les paroles de l'Apôtre ont eu si peu d'audience, comment les nôtres en auraient-elles davantage ? Comment rendre inévitable l'incendie de Babylone ? Mais nous espérons fermement que le petit nombre des « élus » qui voudront bien se rendre dociles à l'Esprit de Dieu retrouvera enfin les dispositions divines éternelles, et le sens qu'elles prennent dans les perspectives de la foi. C'est pour ce petit nombre que nous écrivons. Ils se rendront compte avec évidence que même dans l'ordre tout à fait provisoire et imparfait de la Loi, il était possible à l'homme, tout pécheur qu'il demeurât, d'obtenir la bénédiction de Dieu, de conserver une grande dignité, et de comprendre que c'est bien dans le domaine de l'amour et de la vie, que se pose le choix vers la vie ou la mort, le bonheur ou le malheur, et que l'on ne peut pas échapper, dans l'intimité de l'amour, à la pénétration du regard de Dieu.

La gravité de l'ouverture du sein virginal

Nous touchons là une composante universelle des « morales » humaines. En effet, il n'y a pas de société policée, si peu qu'elle le fût, qui ne prohibe fortement le viol. La législation française évite ce mot trop brutal, trop accusateur : elle parle de « détournements de mineurs ». Cependant, comme elle refuse de se référer explicitement à la législation divine, elle reste fort imprécise : elle est obligée de se référer aux normes des « bonnes œuvres » et des conventions sociales. Mais que valent les conventions sociales ? Que valent les mœurs que l'on appelle « bonnes » ? Et si une vague de fond contestataire met en doute la valeur des choses que l'on croit vraies et valables, parce qu'elles sont « établies » et sanctionnées par les lois, approuvés par les « milieux bien-pensants et possédants », à quoi allons-nous faire appel pour freiner et canaliser l'instinct sexuel ? Certains événements récents ont bien démontré que les « élites intellectuelles », clientes de la vénérable Sorbonne, en vertu de cette contestation permanente, en sont arrivés à des débauches que la Rome païenne n'avait pas connu !... Juste retour des choses : une université qui se voulait laïque et athée, pour ne pas dire carrément anti-chrétienne, a donné la mesure exacte de ses capacités ; elle a vu retomber sur elle la sentence de Paul : « Eux qui ont échangé la Vérité de Dieu contre le mensonge... Dieu les a livrés, selon les convoitises de leurs cœurs, à une impudicité où ils avilissent leurs propres corps » (Rom.1/24-25).

Et c'est justement pour éviter cet avilissement que Dieu a donné la Loi. Certes, nos sociétés eussent été heureuses et stables si elles avaient tenu compte de la Loi de Moïse ! A peine aujourd'hui pouvons-nous l'entendre, puisque nous sommes devenus tels que les Romains contemporains de Tite-Live, qui « ne pouvaient plus supporter ni les maux ni les remèdes qui auraient pu les guérir » !

Revenons cependant à cette Loi. Nous y apprenons d'abord que le viol d'une vierge est une chose très grave, et en dehors des dispositions légales, il est passible de mort.

Moïse n'est pas le seul à manifester une telle sévérité en ce domaine : la plupart des civilisations patriarcales qui, pour être « primitives » étaient cependant bien plus humaines que les modernes « Babylone », punissaient le viol par la mort, ou bien alors obligeaient son auteur à tirer les conséquences pratiques de son acte, à savoir qu'il devenait pour toujours lié à la femme dont il avait outragé la virginité. C'est bien en effet ce que nous lisons dans le Livre de Moïse :

« Si un homme rencontre une jeune fille vierge qui n'est pas fiancée, la saisit et couche avec elle, pris sur le fait, l'homme qui a couché avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante pièces d'argent ; elle sera sa femme, parce qu'il a usé d'elle, et il ne pourra jamais la répudier. »

Admirons la sagesse de ce texte ! Tout d'abord il s'agit d'une jeune fille vierge : ce qui signifie que cette virginité est un point capital. Nous avons déjà remarquons cela en ce qui concerne les « signes de la virginité » (Deut.22/13s). On ne concevait pas, en Israël, qu'un mariage ne soit pas l'oblation faite par une femme de sa virginité à l'homme qui devient son époux, en lui donnant la possibilité de devenir mère. Autrement dit, la perte de la virginité avant le mariage était considérée comme une abomination ; telle est bien la prescription de la Loi :

« Mais si la chose est avérée, si l'on n'a pas trouvé à la jeune fille les signes de la virginité, on la fera sortir à la porte de la maison de son père, et elle sera lapidée par les gens de la ville jusqu'à ce que mort s'en suive, parce qu'elle a commis une infamie en Israël, en déshonorant la maison de son père. Tu feras disparaître le mal du milieu de toi. » (Deut.22/20-22).

La crainte de la lapidation donnait automatiquement le sens de la gravité de la faute : à savoir de la perte de la virginité. Celle-ci n'était tolérable que dans le cas où le viol, - disons l'ouverture du sein – était assumé par les conjoints dans les dispositions de la Loi, en pleine responsabilité de leur acte. On ne voit pas comment l'Ordre patriarchal eut été maintenu autrement. Il est évident que les sociétés s'effondrent avec la perte du sens de la virginité. Les parents, les anciens, avaient leur mot à dire dans les unions nuptiales : ils le disaient, ils ne le disaient même que trop. L'on peut être assuré que trop souvent les enfants étaient mariés à l'avance, désignés les uns aux autres, bien avant qu'ils puissent poser un acte libre. Ainsi le voulait cette société patriarcale, où l'on se souciait davantage de la belle ordonnance de la Race élue par Yahvé, que de la liberté individuelle dans le choix d'un époux ou d'une épouse. Mais alors, Salomon avait-il chanté inutilement dans son admirable Cantique, cette recherche ardente de l'unique bien-aimé, « comme un pommier parmi les arbres de la forêt », ou de la bien-aimée, « comme un lys parmi les épines » ? Ainsi, pour que la « tradition des Anciens », déjà à cette époque, ne devienne une contrainte absolue sur le régime social et matrimonial, la Loi de Moïse laissait les vrais amoureux libres de leur choix : telle est la sagesse que nous découvrons dans le texte cité ci-dessus. Après tout, ceux qui se savaient l'un pour l'autre en raison d'un amour qui ne saurait tromper, « plus fort que la mort » (Cant.8/6), pouvaient fort bien coucher ensemble et être pris sur le fait... L'homme se tirait aisément d'affaire en versant au père de sa bien-aimée les cinquante sicles d'argent, ce qui n'était pas une somme exorbitante, et la prendre pour femme. L'amour pouvait ainsi triompher aisément des contraintes sociales... Ce non-respect de la virginité de sa femme avant le temps fixé était cependant une faute qu'il lui fallait racheter.

Mais lorsque l'amour est vrai, il est fidèle, sa durée illimitée est impliquée dans son choix. La Loi l'entend bien ainsi, correspondant aux plus hautes aspirations du cœur. C'est pourquoi elle prohibe si sévèrement l'adultère, qui est justement la rupture de ce lien qui, dans une société stable et raisonnable, devrait être motivé toujours par un amour authentique.

Certes, l'amour n'avait pas toujours, n'a pas encore, ces qualités divines qui le rendraient conforme à l'Esprit de Dieu ! Il résonne à travers l'homme à des niveaux différents, comme les rayons de la lumière qui viennent déplacer les électrons sur des niveaux quantifiés d'énergie plus ou moins élevés. Yahvé sait cela. Il connaît la faiblesse de l'homme. Il sait très bien que la convoitise qu'un mâle éprouve à la vue d'une belle femme ne peut être qu'un échauffement passager de la sensibilité la plus superficielle. Mais il y a quand même, dans ce mouvement très « impur », une chance de vie, de joie, et qui sait ? de salut... Tout amour vient de Dieu, nous dit saint Jean, et tout amour peut conduire à Dieu s'il s'oriente suivant les aspirations de l'Esprit. La chose était peu probable du temps de Moïse et des Prophètes, mais le sage législateur du peuple hébreu avait su réfréner cette passion du viol qui, lors des guerres, s'était toujours manifesté d'une manière effroyable ; lisons en effet ce qui nous est dit à propos des jeunes captives :

« Lorsque tu partiras en guerre contre tes ennemis, et que Yahvé ton Dieu les aura livrés en ton pouvoir, et que tu auras fait des prisonniers, si tu vois parmi les captifs une femme bien faite, et que tu t'en éprennes, tu pourras la prendre pour femme, et l'amener dans ta maison. Elle se rasera la tête, se coupera les ongles, et quittera son vêtement de captive ; elle demeurera dans ta maison et pleurera tout un mois son père et sa mère. Ensuite, tu pourras t'approcher d'elle, agir en mari et elle sera ta femme. Si elle cesse de te plaire, tu la laisseras aller où elle voudra, sans la vendre à prix d'argent : tu ne pourras pas en tirer profit, parce que tu as usé d'elle. »

Admirons là encore, la sagesse de ce texte. Le viol reste interdit : le mâle doit amener cette femme dans sa maison. Ce qui ne manquera pas de susciter des difficultés d'accueil de la part de la femme légitime et éventuellement des autres femmes. Voilà de quoi réfréner déjà la convoitise du guerrier victorieux, fier de sa conquête, peut-être, mais singulièrement embarrassé de son butin !

« Elle se rasera la tête et coupera ses ongles » : lorsque la chevelure tombe – et met plus d'un mois pour repousser – une grande partie de la beauté et de la séduction s'en va. Ce délai laissé à la captive pour mener le deuil de son père et de sa mère, peut également laisser un temps éminemment favorable à la réflexion. Celle qui paraissait si bien faite de corps, risque aussi de se manifester avec ses déficiences de caractère, ses défauts, voire ses vices ; voilà de quoi refroidir les ardeurs passionnelles de son ravisseur ! *« Ce n'est qu'ensuite que tu pourras t'approcher d'elle et qu'elle sera ta femme »* : c'est-à-dire que tu devras assumer pleinement la responsabilité des enfants qui naîtront, pour assurer leur subsistance et leur éducation. Et cependant la captive gardera sa liberté en cas de répudiation : elle pourra aller où elle veut, sans être vendue à prix d'argent.

Plût à Dieu que la pratique des chrétiens fût restée fidèle à de tels principes ! Les baptisés qui ont colonisé les territoires immenses de l'Afrique et de l'Amérique eussent agi d'une manière infiniment plus conforme à leur dignité non seulement de chrétiens, mais

d'hommes. Nous savons, hélas, par la lamentable histoire de ses désastreuses épopeés qu'il n'en fut pas ainsi !

La conclusion qui se dégage de tous ces textes, comme de l'ensemble de la Loi mosaïque concernant l'union conjugale, ou si l'on veut, concernant l'ouverture du sein virginal est évidente : c'est au mâle qu'il appartient de prendre toute la responsabilité de son acte. Il peut certes, malgré le voile de l'hymen, ouvrir le sein : sa liberté reste entière. Mais s'il agit ainsi, que la femme qu'il a ouverte soit assurée de la sécurité de sa maison. Qu'elle puisse y accéder, en toute dignité, à la gloire de la maternité ; que ses enfants ne soient pas errants, et vagabonds, mais agrégés selon les rites de la Loi, à l'Alliance sainte de Yahvé. Nous comprenons dans ces perspectives, la parole de l'Apôtre, conscient qu'il était de la valeur de la législation d'Israël, lorsqu'il disait aux païens qu'ils étaient « sans alliance dans le monde », « étrangers à la vie de Dieu », « victimes du Prince de ce monde de ténèbres... » (Eph.2/1 ; 4/18-19 ; Col.2/21). Et là encore, nous pouvons faire le raisonnement : si les Apôtres, pour suivre le Christ, ont abandonné l'Ordre mosaïque de la génération charnelle, c'est qu'ils avaient, par la lumière de Jésus, des perspectives et une espérance infiniment plus belles, sur un Ordre humain idéal, pleinement soumis au Bon Plaisir du Père, et chargé des promesses de la vie impérissable.

« Tu ne découvriras pas la nudité »

L'ouverture du sein virginal a donc créé un lien très profond, une blessure aussi, tant physique que psychologique et spirituelle, car ils ont mangé le fruit « qui contient l'amertume » : le sang a coulé. Les conjoints se sont imposé un joug, désormais attelés au même char, appelés à creuser un même sillon. Cette servitude est assez facile lorsque l'amour est là ; dans le cas contraire, c'est autre chose !... Ainsi, comme la créature humaine, blessée par le péché, ne peut guère se maintenir dans une disposition d'accueil à l'amour divin, il faut que la Loi intervienne pour maintenir un lien, un engagement qui tend toujours à se dénouer, à se renier. Ils se distendent et se dissolvent, le plus souvent, malgré la fermeté de la Loi. Si la mort intervient avec son prélude de vieillissement et de douleurs de toutes sortes, c'est que l'amour n'est plus là. Si la campagne se dépeuple, si la maison tombe en ruine, n'est-ce pas la preuve évidente que les foyers se sont éteints, que les cœurs se sont refroidis, et que finalement, « la chair a corrompu sa voie » ? Et c'est pour éviter cette dévastation et cette désolation si fréquentes, hélas, même en terre de chrétienté, que le Lévitique, en ce fameux chapitre 18, rappelle que tout au long de son pèlerinage terrestre, l'homme doit faire de son corps un usage conforme à sa dignité, conforme à l'Alliance sainte que Yahvé a conclue avec les Pères.

Le refrain qui revient à chaque verset de ce chapitre est : « Tu ne découvriras pas la nudité ». Il exprime très bien la situation à laquelle l'homme est asservi depuis le péché originel : la honte est devenue un fait psychologique, une composante du jugement de la conscience. Tant qu'il demeure tributaire de cette génération charnelle, il ne peut s'abstraire ni de la peur de Dieu, ni de la honte face à sa propre chair. Il importe donc que le vêtement soit là, comme un signe de péché, mais aussi comme un élément – de faible efficacité – susceptible de freiner, de retenir l'impulsion de la convoitise. Le corps est donc voilé : c'est un fait. Le pagne originel s'est amplifié grandement ! Il recouvre maintenant tout le corps et même parfois le visage ! Preuve évidente que la blessure demeure telle qu'elle paralyse l'homme au point qu'il ne peut plus s'accepter lui-même. Mais ce voile du vêtement, qu'est-il, sinon le rappel lointain d'un autre voile qui a été ôté, celui de l'hymen ? De même, la construction toute artificielle d'un sanctuaire fermé par un voile est le rappel qu'un sanctuaire non fait de main d'homme était fermé par le voile de la virginité sacrée.

Puisque l'homme a voulu « découvrir la nudité » de la femme, c'est-à-dire prendre en elle l'initiative de la vie, qu'il sache se limiter dans ce domaine. L'attrait sexuel qu'il peut éprouver pour telle ou telle femme n'est pas à suivre aveuglément. Si le voile de l'hymen fut insuffisant pour maintenir l'homme dans une retenue pleine de sagesse, que celui du vêtement, du moins, intervienne désormais comme un moyen pauvre de maîtrise de soi.

Nul ne saurait lire ce chapitre 18 s'en être aussitôt vivement impressionné. La faute est dénoncée clairement et sans détours ; le style est simple vigoureux, direct. Aucun auditeur de ce texte ne peut rester indifférent : le péché, situé exactement, perd tout attrait. Nous devons voir ici l'une des raisons majeures qui ont fait d'Israël, jusqu'à nos jours, une race saine et vigoureuse. Je me demande pourquoi l'on n'ose pas lire ce texte dans nos églises ! Pourquoi la tradition ecclésiastique, il faut l'avouer, l'a mis sous le boisseau ! Que de jeunes gens eussent été retenus par lui dans les diverses occasions de péché qu'ils ont rencontrées, et dans lesquelles ils ont lamentablement failli ! Si donc nous lisons ici ce texte, c'est parce qu'il rapporte à Dieu ce qui est à Dieu, et qu'il enracine le jugement moral en matière sexuelle, sur le roc inébranlable du Verbe écrit :

Lev.18/1 : « Yahvé parla à Moïse et lui dit : Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Je suis Yahvé votre Dieu. Vous n'agirez pas comme on fait au pays d'Egypte où vous avez habité ; vous n'agirez pas comme on fait au pays de Canaan où je vous mène. Vous ne suivrez point leurs coutumes : ce sont mes coutumes que vous suivrez, c'est d'après elles que vous vous conduirez. Je suis Yahvé votre Dieu : vous garderez mes lois et mes coutumes : celui qui les gardera y trouvera la vie. »

Remarquons aussitôt l'insistance : « Je suis Yahvé votre Dieu ». La loi est mise immédiatement en rapport direct avec la Divinité. Ce qui signifie qu'elle ne saurait être « conventionnelle », mais qu'elle intéresse l'être, la vie, la « biologie », dirions-nous de nos jours.

« *Ce sont les lois* » : non seulement les lois que Yahvé prescrit, mais celles qui lui sont propres. Certes, la chose n'était pas explicite dans l'Ancien Testament : mais avec la pleine Révélation de Jésus, nous comprenons que l'Amour, qui est la loi spécifique de la nature humaine, est d'abord la « loi spécifique » - si l'on peut dire ! – de Dieu lui-même. « Du même amour dont le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés : aimez-vous les uns les autres – aimez-vous l'un l'autre – comme je vous ai aimés ». Ce qui signifie que dans l'ordre de la Loi, incapable qu'elle soit par elle-même de supprimer le péché, c'est l'amour qui peut et doit conduire à l'image et à la ressemblance de Dieu, et par là, acheminer l'homme à dépasser l'ordre de la loi et du péché par la Foi et la Grâce.

« *L'Egypte et Canaan* » : l'auteur de l'Ecriture n'insiste pas : il ne fait qu'une allusion discrète, mais suffisante aux pratiques idolâtriques dans lesquelles étaient impliquées diverses pratiques intéressant la sexualité : prostitution sacrée, unions sexuelles avec des animaux, considérées comme des manifestations des dieux, ou comme des truchements dans lesquels on s'imaginait recevoir des dieux une influence bénéfice. En réalité, nous le voyons clairement, ce n'est là qu'une horrible et monstrueuse séduction diabolique. Il est vrai que la sexualité humaine, lorsqu'elle reste dans son ordre, est un sacrement de la divinité, au point que l'usage de la sexualité conforme au Bon Plaisir de Dieu conduit à la vie. « Celui qui croit en moi, comme a dit l'Ecriture, des fleuves de vie jailliront de ses entrailles » (Jn.7/38). Le Démon sait cela. Mais jaloux de l'homme, il a voulu usurper à son profit ces puissances de l'amour et les détourner de leur fin. Par le truchement de l'animal

ou de la prostitution sacrée, c'est en réalité une véritable possession diabolique qui entre dans l'homme, par la voie de la sexualité détournée de sa fin. Tout cela est la conséquence logique du pacte originel dont Adam a été dupe.

« *Celui qui les gardera y puisera la vie* » : Il y puisera la vie selon les promesses correspondantes à l'Ordre dans lequel il s'engage. S'il s'engage dans la voie de la génération charnelle, selon les dispositions de la Loi, « il mourra vieux, rassasié de jours, ayant vu ses enfants dans la paix jusqu'à la troisième ou quatrième génération » (Job 42/16-17). Mais si, par la foi, il s'engage dans l'Ordre virginal et spirituel, il aura la vie en plénitude par le triomphe sur la mort, comme le Christ nous l'a formellement promis, comme la Vierge Marie nous en a donné l'exemple.

Paul cite ce verset du Lévitique dans Galates 3/12 : « La Loi ne procède pas de la Foi, dit l'Apôtre, mais celui qui accomplira les préceptes vivra par eux ». Le contexte de cette citation est difficile : il ne peut se comprendre que si l'on admet que Paul voit clairement les deux « ordres » : celui de la Loi – qui a sa logique et ses promesses internes - pour qui observe les préceptes, et celui de la Foi qui transcende le commandement.

La prohibition de l'inceste (v.6-18)

« *Je suis Yahvé. Aucun de vous ne s'approchera de sa proche parente pour en découvrir la nudité : je suis Yahvé.* » ...

Tel est le principe général qui est spécifié dans les versets suivants. Tous les cas d'inceste y sont énumérés, sous le refrain qui revient chaque fois : « Tu ne découvriras pas la nudité ». C'est un euphémisme qui signifie en réalité : « Tu n'accompliras pas l'œuvre de chair ». Le vêtement est considéré comme une nécessité d'équilibre dans l'ordre humain blessé par le péché ; et celui qui « découvrirait la nudité d'une femme », est censé le faire sous l'impulsion de la convoitise pour s'accoupler avec elle. Le fait de ne pas découvrir la nudité signifie que l'on évite l'occasion prochaine de pécher, et par conséquent le péché lui-même. Car en soi la nudité n'est pas une faute : elle est au contraire le signe de l'innocence originelle, ou de l'innocence retrouvée par le fait de la Foi et de la Grâce.

Les dispositions légales de ce chapitre restreignant l'impulsion sexuelle au lit conjugal, écartent ainsi les débordements troublants et dangereux, les actes contre-nature, et ainsi l'équilibre familial et personnel est en principe préservé au mieux.

L'expression « Je suis Yahvé » employée ici à deux reprises, puis à la fin du chapitre indique clairement que dans ces ordonnances, il y a une alliance manifestée et transmise dans la vie et dans la famille. C'est la famille qui est porteuse de la Tradition de Vérité.

Tous les cas d'inceste ici évoqués sont encore retenus aujourd'hui dans la législation canonique et dans les lois civiles, à quelques nuances près. Elles sont communes à de nombreux peuples. L'inceste fut commis dès le point de départ, puisque, pour engendrer charnellement, il a fallu que les fils d'Adam, Caïn, Seth, et les autres (Gen.5/4)... épousent leurs propres sœurs, ou nièces - ce qui dans la voie virginale, n'aurait posé aucun problème. L'humanité toute entière est partie sur ce péché qui montre à l'évidence la mauvaise voie. Les patriarches, les Juifs dans leur ensemble, surtout les

prêtres, allaient prendre femme dans leur parenté, prêtres que le prophète Malachie malmène fortement lorsqu'ils contractent des unions avec des « femmes étrangères ». Il importe de garder la « race juive » en raison de son élection, et de garder la structure tribale basée sur les douze fils de Jacob. Cependant, il faut aller chercher dans la parenté lointaine, pour éviter la consanguinité ; les anciens avaient-ils déjà constaté que les tares apparaissent plus souvent chez les enfants issus de parents assez proches ? La chose est aujourd'hui expliquée : la tare apparaît infailliblement lorsqu'elle est programmée à la fois par les chromosomes mâle et femelle, ce qui a de fortes chances de se produire lorsque les géniteurs sont frère et sœur, ou cousins germains. Certes, à l'origine, les tares n'existaient pas, le problème ne se posait donc pas en ces termes, mais elles sont apparues tout aussi rapidement que la loi des grands nombres l'exige. La prohibition de l'inceste a donc pour but, à terme, de maintenir une pureté de race et la salubrité de la génération charnelle. Ceci, outre le fait que l'inceste est un péché.

La loi qui prohibe l'inceste est donc bien liée à ce « marcottage » qu'est la génération charnelle. Mais dans l'Ordre de la Foi, comme le dit Paul, la Loi n'a plus d'objet, car si le sein virginal est fécondé par l'Esprit, il y a alors une véritable « procréation », une création authentique d'un être nouveau, qui par la puissance de Dieu échappe au simple conditionnement physiologique. Dès lors, toutes les malformations et diminutions qui pourraient venir de l'hérédité sont supprimées. C'est là que l'on voit que la régénération que le Christ nous annonce, devant accompagner son retour, est liée à l'application de son Mystère sur la biopsychologie humaine.

Dans l'ordre de la génération spirituelle du Royaume, un frère et une sœur pourront-ils contracter mariage ? Oui, en principe, puisque la chose aurait dû se produire ainsi si les premiers fils d'Adam avaient suivi cette voie sainte. On ne peut plus parler d'inceste puisqu'il y a respect de l'intégrité virginal des personnes. L'élection des époux reste le choix de Dieu ; cependant l'on peut penser, du fait que l'amour exige complémentarité, donc dissemblance entre les personnes, dans leur caractère, leurs goûts, leur culture... que Dieu choisira hors parenté proche.

Après l'énumération de tous les cas d'inceste, l'Auteur sacré prescrit :

« Lev. 18/19 – Tu ne t'approcheras pas, pour découvrir sa nudité, d'une femme que ses règles rendent impures ».

Prescription importante, qui condamne les procédés contraceptifs dits « naturels » basés sur le cycle de la femme. En effet, ces procédés (Oginot, température,...) qui voudraient autoriser le coït conjugal en période de stérilité, ne tiennent aucun compte de la prescription mosaïque. Les règles, en effet, se produisent au milieu de la période d'infécondité. Plus on s'en écarte, plus le risque de fécondation est important.

L'Écriture donne une grande importance à cette prescription que nous retrouvons dans les termes suivants au ch.20/18 du Lévitique :

« L'homme qui couche avec une femme pendant ses règles et qui découvre sa nudité, a mis à nu la source de son sang ; elle aussi a découvert la source de son sang : aussi ils seront retranchés tous deux du milieu de leur peuple ».

De même le prophète Ezéchiel revient sur cette prescription (18/6) : « *L'homme qui n'approche pas d'une femme pendant son impureté... celui-là est vraiment juste et il vivra...* »

Il faut ici, comme toujours, prendre le Texte de l'Ecriture comme émanant du Souverain Législateur qui ne peut ni se tromper ni nous tromper. Il faut donc admettre qu'il y a des raisons d'ordre biologique et sanitaire très graves qui justifient pleinement cette prescription. Il existe un rapport de cause à effet entre une pratique sexuelle et diverses maladies dont elle peut être la cause : nous le savons dans certains cas. Dieu le sait plus que nous ! Qui sait si certaines maladies de consomption (cancers, tuberculose, etc...) n'ont pas pour origine endémique une vie sexuelle qui ne tient plus aucun compte du cycle menstruel de la femme, ou qui en tient compte pour agir en opposition avec la lettre et l'esprit de la Loi de Moïse ? Le mélange des sangs peut être redoutable !

Prohibition de l'homosexualité

« L'homme qui couche avec un homme comme on couche avec une femme, c'est une abomination qu'ils ont tous deux commise : Ils devront mourir et leur sang retombera sur leurs têtes » (v.13)

C'est là encore une pratique païenne qui provoquait la colère de Yahvé. Cependant, elle était illustrée par des exemples fameux, et justifiée par des raisonnements philosophiques raffinés. Il suffit de lire certains dialogues de Platon. De nos jours, certains psychologues voudraient justifier l'homosexualité en déclarant que dans certains cas, le sexe est « imprécis », que la constitution physique du sexe ne correspond pas à la psychologie profonde de la personne, comme si certains mâles, ou apparemment tels, étaient en réalité psychologiquement des femelles, et réciproquement. Ce n'est pas parce qu'il naît un mouton à cinq pattes qu'il faut légiférer face à ce qui n'est qu'une anomalie de la nature ! De tels accidents peuvent se produire et même se multiplier, dans la mesure où la race d'Adam se dégrade et poursuit sa chute vers l'abîme. Là encore, le diable pousse fortement à la roue, car il sait, mieux que quiconque, que les relations d'amour entre les personnes du même sexe effacent l'image et la ressemblance de la Trinité dans la nature humaine, qui devient monstrueuse aux yeux des Anges.

Prohibition de la bestialité

« L'homme qui donne sa couche à une bête, il devra mourir, et vous tuerez la bête. Si une femme s'approche d'un animal quelconque pour s'accoupler avec lui, tu tueras la femme et l'animal. Ils devront mourir et leur sang retombera sur eux. » (18/23 ; 20/15-16)

Ces pratiques existaient dans les idolâtries anciennes. Elles sont rapportées dans certaines fables mythologiques. Racine y fait allusion dans Phèdre. Il n'est pas inutile de rappeler ce texte de la Loi, car de nos jours, il n'est pas exclu qu'elles soient encore le fait de cas individuels, voire collectifs...

Ce que la Loi interdit ici, et veut empêcher à tout prix, car c'est là un mal pire que la mort, c'est la profanation et la dégradation de l'amour et de tous ses témoignages. La couche de l'homme est sacrée plus encore que la table. La place de l'animal domestique est sous le lit ou sous la table, ou mieux encore hors de la maison quand on demeure à la campagne. Les accouplements d'une femme et d'une bête peuvent, dit-on, provoquer une fécondation... L'apparition de certains êtres monstrueux : hommes-singes, hommes-chiens, etc... peuvent avoir cet origine. Il n'est pas exclu non plus qu'une femme souillée par de telles pratiques, puisse ensuite engendrer un être monstrueux par un coït normal

avec un homme, car nous ne pouvons savoir quelles altérations profondes de la biopsychologie peut provoquer, chez une femme, l'accouplement avec un animal.

Si la mythologie a en quelque sorte « divinisé » certains de ces monstres, « minotaure », « faunes », « pans », « sirènes », « centaures », etc... c'est le Démon qui a ainsi cherché à se glorifier dans l'effondrement de l'homme, dont il était jaloux : l'homme qui était appelé à enfanter des fils et des filles pour Dieu, et même des fils et des filles par Dieu, s'est ainsi ravalé plus bas que l'animal : voilà la victoire de Satan.

Il est vrai, hélas ! que nous sommes devenus une « espèce », c'est-à-dire un « animal », d'où ces récits mythologiques, ces fables, qui mettent en évidence d'une façon crue, insupportable souvent, la terrible réalité. Nous sommes confondus par ces « légendes » qui parlent plus fort que l'Histoire.

La Loi de Moïse est ici catégorique : peine de mort sans rémission. Il ne peut ici y avoir de « sacrifice pour le péché en raison de l'inadveriance », car tout Hébreu était instruit de cette Loi ; et l'on ne saurait donner sa couche à un animal par « inadveriance ».

D'ailleurs, sans aller à l'accouplement proprement dit, certains rapports avec les animaux, dès qu'ils deviennent un peu trop poussés, imprégnés d'affection et de tendresse, sont déjà dangereux, non seulement parce que le cœur humain ne saurait aimer un animal à l'instar d'un humain, mais surtout parce que le Démon, l'Ange des Ténèbres peut utiliser cet animal pour avoir une prise sur la personne. L'Evangile, en effet, nous montre que le diable peut habiter dans les porcs ; et le rituel de l'Eglise chasse le diable de toutes sortes de créatures où il peut résider. L'Eglise ne saurait ici se tromper : son enseignement est capital. Certes, nous ne devons pas mépriser les animaux, mais les aimer comme des créatures de Dieu, leur manifester notre affection, en les respectant, en favorisant leur vie et leur équilibre, et éventuellement les récompenser par une caresse. Mais il faut prescrire tout ce qui pourrait être équivoque, tout ce qui pourrait être une bavure déréglée de l'amour que nous ne devons qu'aux personnes.

La Loi de Moïse est sévère sur tous ces points, elle les sanctionne de la peine de mort. C'est ainsi que la race est sauvegardée et que l'on évite l'apparition de monstres et la corruption des valeurs génétiques. Cette sévérité devrait être remise en valeur aujourd'hui, comme le texte l'indique, ce qui éviterait d'innombrables malheurs, et d'innombrables destinées déplorables. En outre, dans le même esprit, on devrait écarter certains travaux – manipulations de corps radioactifs, par exemple, irradiations, etc... - qui risquent de provoquer sur les gènes des altérations indélébiles.

Conclusion du chapitre 18 (v.24-30).

« Ne vous rendez impurs par aucune de ces pratiques : c'est par elles que se sont rendues impures les nations que j'ai chassées devant vous. Le pays en est devenu impur : j'ai condamné sa faute, et la terre a dû vomir ses habitants. Mais vous, vous garderez mes lois et mes coutumes, vous ne commettrez aucune de ces abominations, pas plus le citoyen que l'étranger résidant chez vous. Car toutes ces abominations, les hommes qui ont habité le pays les ont commises, et le pays en est devenu impur. Si vous le rendez impur, ne vous vomira-t-il pas comme il a vomi ceux qui vous ont précédés ? Oui, quiconque commet l'une de ces abominations, quelle qu'elle soit, tous les êtres qui la commettent, ceux-là seront retranchés de mon peuple. Gardez-vous de mettre ne pratique ces lois abominables que l'on

pratiquait avant vous : ainsi ne vous rendront-elles pas impures. Je suis Yahvé votre Dieu. »

« *C'est par elles que se sont rendues impures les nations que j'ai chassées devant vous* » : nous comprenons par cette parole la sévérité de Josué, lorsqu'au nom de Dieu, il proclamait l'anathème sur les cités de Palestine. « *Toute chair avait corrompu sa voie* ». Mais l'enseignement divin est l'ordre général, il dépasse de loin la conjoncture historique de la conquête de la Terre Sainte. Yahvé le dit explicitement : même son peuple élu et préféré, s'il retombait dans de telles pratiques, serait chassé impitoyablement. Israël a été effectivement chassé de Palestine : mais ce n'était pas en raison de telles pratiques : la Loi de Yahvé était trop claire et trop impérieuse sur ces points.¹ Pourquoi alors ? – Parce qu'ils ont préféré la génération charnelle à la génération sainte du Christ, qu'ils ont alors rejeté et crucifié. Ils ont opté pour la génération semblable à celle des animaux, face à la génération du Fils de Dieu. « *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* ».

Cette parole de Dieu explique aussi l'effondrement de nombre de civilisations dans le monde. C'est en effet, au moment où la sexualité humaine cesse d'être conforme à la nature sexuée de l'Homme : mâle et femelle, cesse d'être porteuse d'un amour véritable, que la vie s'en va. Il importe en effet que l'amour s'établisse au niveau des personnes et des consciences, avec tout le respect mutuel qu'il comporte quand il est vrai, même dans l'ordre de la Loi, pour qu'il soit source de vie et de bonheur.

« *Le pays a vomi ses habitants* »... C'est une amplification de la première malédiction portée à la suite du péché originel : « *Le sol est maudit par ton passage, il produira pour toi des ronces et des épines...* ». Ici, c'est beaucoup plus grave : le pays te vomira. Sont contenus dans cette parole tous les grands fléaux qui, périodiquement, s'abattent sur l'humanité pécheresse : pestes, tremblements de terre, épidémies de toutes sortes, guerres, etc... car le mot hébreu traduit ici par « *pays* », s'il désigne pour Israël la Terre de Canaan qui lui fut donnée, n'est autre que le mot général « *Terre* », que l'on peut comprendre dans son sens le plus large. C'est donc aussi la Terre entière qui est devenue souillée et impure, par d'innombrables pratiques abominables fortement prohibées par le Souverain Législateur.

Cependant cette terre de Palestine, que nous appelons encore aujourd'hui « sainte », ne méritait pas ce nom lorsqu'elle fut vouée à l'anathème au temps de Josué ! Elle est sainte parce qu'elle a été sanctifiée, éprouvée par le feu et par l'eau, et ensuite glorifiée par le Passage du Seigneur. Mais surtout, elle a été lavée par le sang de l'Agneau. Ce qui signifie que la souillure, si grave qu'elle soit, ne saurait être irrémédiable. Il est toujours possible de rendre à nouveau sacré ce qui a été profané, de retrouver ce qui a été perdu, et de rendre à Dieu ce qui lui a été arraché, par l'horrible pacte avec Satan, par lequel nous sommes devenus ses victimes et ses alliés. C'est bien en effet la consigne que Jésus donne à ses Apôtres lorsqu'il les envoie dans le monde entier « *supprimer le péché* » et sanctifier les hommes par la prédication de la Parole et par les Sacrements : « *Enseignez, baptisez...* »

¹ - Il n'est pas exclu toutefois qu'au moment des rois impies qui se succédèrent en Israël et en Juda, certaines pratiques idolâtriques cananéennes aient pu amener les Hébreux à de telles fautes.

Conclusion du chapitre 8

Beaucoup d'autres textes pourraient être cités et commentés, tirés de l'Ancien Testament, pour montrer à quel point Dieu tient à ce que l'union conjugale, même charnelle, qui transmet le péché originel, peut être sanctifiée. En effet, Dieu donne son soleil et sa pluie même à des pécheurs, il prend patience, en faisant que l'ordre dans lequel ils sont engagés reste cohérent avec lui-même, et apporte au « juste » des satisfactions considérables.

« Voilà de quels biens sera bénî celui qui craint Dieu :

« Ton épouse une vigne fructueuse au cœur de ta maison

« Tes fils des plans d'Olivier à l'entour de ta table (Ps.128h)

Ce texte prend toute sa signification dans l'ordre de la voie virginal car les fils ici mentionnés sont les fruits de « l'Olivier », c'est-à-dire de l'Esprit-Saint, tel le Christ, tel Isaac, telle la Vierge Marie...

La vie est à elle-même sa propre récompense, lorsqu'elle est saine. Et elle le reste si elle est reportée à Celui qui dit : « Je suis Yahvé, vous observerez mes lois. Il serait bon de lire ici le livre de Tobie qui est l'illustration de l'ordre familial et patriarchal sacré conforme à la Loi de Dieu promulguée par Moïse. Plût à Dieu que les chrétiens s'y fussent conformés ! Car malheureusement, si l'Eglise à la suite de Jésus-Christ, a préconisé la perfection monogamique de l'ordre matrimonial, elle n'a donné aux conjoints ni l'instruction ni les structures qui assuraient en Israël la salubrité de la psychologie et de la race. Et c'est ce que nous allons étudier dans le chapitre qui vient.

- Fin du chapitre 8 -

Chapitre 9

La perfection de la loi conjugale

Lorsque le Verbe de Dieu, Créateur avec le Père, prend la parole en notre monde, c'est pour nous montrer la cohérence des lois divines et de la nature, ouvrage de ses mains. Les prescriptions et les ordonnances de la Loi mosaïque semblent en effet nous être livrées pêle-mêle ; et il est difficile à la première lecture de la Loi, de repérer les commandements fondamentaux, ceux qui sont les plus importants, des dispositions secondaires, purement temporelles. De nombreuses pages sont occupées par la description du sanctuaire, la vêteure des prêtres, les rites des sacrifices ; tout cela n'avait qu'une portée limitée à l'éducation du peuple de Dieu. Mais le commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », aussi important que le premier, nous dit Jésus : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu », est caché dans le chapitre 19 du Lévitique (v.18), et rien dans le texte ne le met en évidence. Ainsi le Juif qui prenait bien soin de ne pas faire cuire un chevreau dans le lait de sa mère, de ne pas porter un vêtement tissé de deux fibres différentes, et d'y coudre soigneusement des houpes, risquait de passer à côté de l'essentiel. Il pouvait ainsi, sans scrupules, écrire le billet de répudiation contre son épouse, et se présenter devant Yahvé sans s'être fait aucune tonsure des cheveux ni de la barbe, et s'estimer un juste...

Ce que faisaient les pharisiens, du moins certains, qui « filtraient le moustique et avalaient le chameau »... qui prenaient le plus grand soin de bien nettoyer l'extérieur de la coupe et du plat, par les ablutions prescrites par leur « tradition » alors qu'ils négligeaient le Droit, la Miséricorde et le Jugement !...

« Je hais la répudiation »,

dit Yahvé. Déjà le prophète Malachie avait attiré très fortement l'attention des Juifs, et tout spécialement des prêtres, sur ce point important de la Loi. Il convient de lire ici le texte du prophète, car il nous introduit directement à l'Evangile : n'est-ce pas lui, en effet, dernier de l'Ancien Testament, qui prédit la venue de Jean-Baptiste : « Voici mon messager que j'envoie devant ma Face... » (Mal.3/1, 34).

Or ce prophète est très sévère : il accuse vigoureusement les prêtres d'offrir des victimes indignes de Dieu, bêtes malades, oblations avariées... (1/10-14). Ces irrégularités, que signifient-elles ? Que les sacrificateurs ont perdu le sens de la Majesté de Yahvé, de la grandeur de son Nom. A ce titre l'enseignement du Prophète est d'actualité, même si la matière du sacrifice n'est pas la même.¹ Et c'est parce que les prêtres perdent le sens de la Majesté et de la Sainteté de Dieu, dont ils sont cependant les représentants, qu'ils perdent aussi le sens de la valeur sacrée de la création, qu'il leur reste interdit de trafiquer,² mais qu'ils doivent respecter en priant humblement l'Esprit-Saint, pour que les Lois leur en soient révélées. Ils pourront ensuite en instruire le peuple

¹ - Nous verrons cela lorsque nous étudierons au Livre VI le Sacerdoce selon l'Ordre de Melchisédech et le célibat des prêtres. Le Sacrifice de la Loi nouvelle n'est autre que celui de la paternité et de la maternité charnelle.

² - Je vise certains textes émanant de la hiérarchie, particulièrement ambigus et obscurs, concernant par exemple la contraception.

et l'amener à s'y conformer. C'est bien en effet ce que dit le prophète : « C'est des lèvres du prêtre que l'on attend la science » (Mal.2/7).

La science dont il s'agit ici est évidemment celle de la vie : celle qui peut remettre la vie humaine en conformité avec le Bon Plaisir de Dieu. Sans doute les prêtres et les docteurs de l'Ancienne Alliance n'avaient pas encore, explicitement du moins, tous les éléments voulus pour cela : mais nous, prêtres de la Nouvelle Alliance, nous les avons. Comment se fait-il que les enseignements que le Verbe de Dieu nous a laissés par le Mystère de son Incarnation n'aient pas encore été compris ni appliqués, afin que la génération humaine soit replacée dans son ordre spécifique et véritablement conforme au Plan divin ?

C'est donc bien à nous que s'adresse le prophète Malachie par dessus les temps et les espaces ; après avoir accusé les prêtres de leurs irrégularités dans le culte, il dénonce en eux le péché d'adultère :¹

« Juda a profané le sanctuaire cher à Yahvé : il a épousé la fille d'un étranger. L'homme qui agit ainsi, quel qu'il soit, Yahvé le retranche des tentes de Jacob et du groupe de ceux qui présentent l'offrande à Yahvé Sabaoth... » (2/11-12).

Le sanctuaire de Yahvé, quel est-il ? Le Temple de Jérusalem qui était établi en Juda, sans doute. Mais ce temple est le symbole de cet autre Temple qu'est l'utérus de la femme où nait la vie. Dans le cadre de l'Ancienne Alliance, de la race sainte, il importe essentiellement que le Sacerdoce évite de compromettre la foi qu'il a la charge de transmettre, par des « alliances étrangères » : littéralement « en épousant la fille d'un dieu étranger ». Le prophète voit à juste titre un lien étroit entre la profanation du culte et la profanation de l'Alliance conclue avec Abraham et sa race.²

Et c'est en raison de ces mésalliances que le culte devient sans valeur : il ne signifie plus rien par rapport à la vie. C'est pourquoi le prophète est si sévère : « Parce que vous ne prenez pas à cœur la gloire de mon Nom, j'enverrai sur vous la malédiction et je maudirai vos bénédictions... Voici que je vais briser votre semence et vous jeter à la figure vos ordures, celles de vos solennités, et vous enlevez avec elles... »

¹ - « Adultère » : nous donnons ici à ce mot le sens que nous avons défini précédemment, à savoir la rupture et l'incompréhension entre les sexes, désordre profond que révèlent l'adultère légal et le divorce. Les législations qui autorisent le divorce n'arrangent rien du tout : elles ne font que rationaliser et renforcer le désordre. Reste évidemment à déterminer ce qu'est un « vrai mariage », car s'il y a tant de divorces, c'est qu'il y a peu de vrais mariages.

² - Juda : ce nom est ici étonnant, car en fait, le Sacerdoce lévitique ne se rattachait nullement à la tribu de Juda, mais bien à celle de Lévi. L'Epître aux Hébreux le dit explicitement en rappelant que Jésus appartenait à la tribu de Juda, donc que son sacerdoce ne se rattachait nullement à celui d'Aaron et de Lévi. Cependant le texte du prophète qui s'adressait aux prêtres de l'Ancienne Alliance, emploie ici le mot « Juda » et non « Lévi ». Que signifie cela ? C'est l'Esprit de Dieu qui, en inspirant le prophète, voit plus loin que la conjoncture historique : il nous montre ainsi que l'oracle vise aussi le Sacerdoce nouveau qui se réclame de Jésus-Christ, lequel était par son ascendance, de la tribu de Juda. Et à vrai dire, l'oracle de Malachie pèse lourdement sur la « trahison du sacerdoce », qui malheureusement affecte toute l'histoire de l'Eglise, depuis les Apôtres jusqu'à la Parousie.

N'est-ce pas en effet la vie des hommes, et surtout des hommes qui sont devenus ses enfants, qui intéresse le Seigneur, infiniment plus que le culte qu'ils peuvent lui rendre ? Le culte n'est-il pas orienté tout entier au soutien et à l'éducation de cette vie ? « L'homme vivant, voilà la gloire de Dieu... » disait saint Irénée, évoquant cet homme, vivant pleinement, jusqu'à atteindre, par la foi, cette vie impérissable qui est l'objet de notre espérance, vie promise au Sacerdoce selon l'Ordre de Melchisédech (Hb.7/16).

« Vous versez des larmes sur l'autel de Yahvé, poursuit le prophète, avec lamentations et gémissements, parce qu'il refuse de se pencher sur l'offrande et de l'agréer de vos mains. Et vous dites : « Pourquoi ? » - C'est que Yahvé est témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, envers qui tu te montras perfide, bien qu'elle fût ta compagne et la femme de ton alliance. N'a-t-il pas fait un seul être qui a chair et souffle de vie ? Et cet être unique, que désire-t-il ? Une postérité donnée par Dieu... »

Le culte ne sert de rien lorsque les lois fondamentales de la nature sont transgressées. « La femme de ta jeunesse », nous lisons en hébreu : « la femme de ta virginité ». La perfidie dénoncée directement ici par le prophète est l'adultère par rapport à cette femme, la répudiation, comme le dit ailleurs le même prophète : « Je hais la répudiation, dit Yahvé, le Dieu d'Israël » (2/16). Mais il est certain que, dans l'Ordre de la Nouvelle Alliance, cette « perfidie » désigne une transgression beaucoup plus intime et plus grave : celle qui met encore le genre humain tout entier sous la sentence de la mort, perfidie dont la conscience collective, même chrétienne, ne sait pas encore apprécier la culpabilité, ni même découvrir l'existence !

Ce qui importe ici c'est l'unité de l'homme et de la femme ; car ce n'est que par le moyen de cette unité que peut se réaliser l'image et la ressemblance de la Trinité Sainte, qui est le fondement de notre Création (Gen.1/27). C'est bien sur ce point que le prophète insiste : « Un seul être qui a chair et souffle de vie ». Quant à l'ordre nouveau de la génération, n'est-il pas parfaitement indiqué ici : « Et cet être unique, que cherche-t-il ? - Une postérité donnée par Dieu ». C'est en effet la fécondation spirituelle qui est la marque que l'amour entre l'homme et la femme a été véritablement agréé par la Trinité Sainte.

Cependant, dans l'ordre de la fécondation charnelle, on peut dire quand même que la postérité est « donnée par Dieu », car toute vie vient de Dieu, mais ici par l'intermédiaire des causes secondes, des dispositions générales des lois des grands nombres. Dans cet ordre charnel, un couple « normal » désire la fécondité. Telle était la loi générale en Israël, où personne n'aurait eu l'idée d'écartier, par des procédés artificiels, la fécondité, et de priver la femme d'une certaine « gloire » de la maternité. Tel fut d'ailleurs le crime d'Onan qui fut condamné par le Seigneur, parce qu'il refusait à la femme de son frère les enfants qu'elle avait le droit d'attendre de son « lévir ». ¹

Cependant, malgré les monitions du prophète Malachie, venant corroborer les antiques prescriptions de la Loi de Moïse, - comme le prophète le dit lui-même (3/14) – les contemporains de notre Seigneur, non les moindres, mais les scribes et les pharisiens, étaient encore bien loin d'appliquer la lettre de la Loi, et par conséquent d'en comprendre l'Esprit ! C'est ce que nous découvrons dans le passage célèbre et souverainement

¹ - Gen.38/8-10. Le lévir était le frère du défunt, tenu à rendre féconde la femme de son frère, pour susciter, à son frère, une postérité en Israël.

important de l'Evangile, où Jésus entre en controverse avec les pharisiens, et que nous allons étudier avec soin (Mt.19/3-12 ; Mc.10/2-12).

« Et les pharisiens s'approchèrent de lui pour le mettre à l'épreuve en lui disant : « Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quelle raison ? ». Il répondit en ces termes : « N'avez-vous pas lu dans l'Ecriture que le Créateur, dès le commencement, les fit mâle et femelle et dit : « Voici pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront, les deux, une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux mais une seule chair ; ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. » (Mt.19/3-6).

Le texte de Matthieu nous présente ensuite l'objection du « billet de répudiation », puis l'objection des disciples eux-mêmes. Nous verrons cela plus loin. Le texte de Marc parallèle commence aussitôt par la question du « billet de répudiation ». Il est plus court et ne reproduit pas l'objection des disciples.

« Pour le mettre à l'épreuve » : nous rencontrons les pharisiens. Ils sont ennemis de Jésus dès l'origine, dès le commencement du ministère en Galilée. Ils se sont scandalisés de ce que le Fils de l'homme se permette de pardonner les péchés, s'appropriant ainsi les prérogatives divines. Cette haine des pharisiens est une guerre de religion contre Jésus : c'est sur le terrain doctrinal qu'ils veulent l'affronter et le confondre.

Ils sont les tenants de la Loi de Moïse, mais ils la comprennent avec les surcharges et les altérations venant de la « tradition des Anciens ». Jésus a dénoncé dans les ch.17 de Marc et 15 de Matthieu cette grave faute, par laquelle les principes fondamentaux de la Loi divine sont anéantis par cette « tradition ». S'ils cherchent à mettre Jésus à l'épreuve sur le point plus particulier de la répudiation, c'est que là s'élevaient parmi les doctes des controverses fort difficiles, en raison d'une jurisprudence et d'une casuistique compliquée. Ils comptent bien mettre Jésus dans l'embarras, lui qui n'a pas suivi les cours des écoles rabbiniques et n'a pas été assidu aux cercles des docteurs.

Mais il y a peut-être une autre raison qui pousse les pharisiens à attaquer Jésus sur ce point particulier : ils voient en effet avec quelle liberté étonnante vivent les personnes groupées autour du Maître, hommes et femmes qui se sont attachés à lui et se sont mis à son service (Lc.8/1-4). Ils sont choqués, scandalisés, comme avaient été choqués les disciples, dans leur premier voyage avec le Seigneur, lorsqu'ils le virent s'entretenir seul à seul avec la femme de Samarie (Jn.4/27). Le pharisen Simon ne fut-il pas outré de voir Marie de Magdala entrer chez lui au moment où Jésus était à table, s'approcher de lui, lui baisser les pieds et les mouiller de ses larmes ? (Lc.7/36-50). Saint Clément d'Alexandrie nous rapporte dans ses « Stromates » certains entretiens particuliers que Jésus avait avec Salomé et d'autres femmes (Str. III 6/45,3 ; 9/93,2 ; 9/94,1 ; 9/66,2 ; 13/92,2). Saint Luc nous rapporte aussi les entretiens de Jésus à Béthanie, avec Marie, sœur de Lazare, qui s'était assise à ses pieds (Lc.10/36-43). Les femmes qui eurent le courage d'assister Jésus dans son supplice, de braver l'opprobre qui tombait sur le Crucifié, le connaissaient et l'aimaient pour avoir vécu très familièrement et très fraternellement avec lui et avec les Apôtres. Par rapport à la stricte discipline du Patriarcat d'Israël, où la femme était presque séquestrée, l'entourage de Jésus faisait scandale. Il est si facile à la calomnie de qualifier cela de libertinage et de dévergondage. Et cet argument d'ailleurs sera repris dans les accusations formulées devant Pilate par les grands-prêtres : nous lisons en effet, dans certains manuscrits, sur le passage de Luc 23/2 : « Il délie notre Loi et les Prophètes, et il détourne nos femmes et nos enfants... »

Il est évident que l'ordre spirituel et virginal que Jésus inaugurerait sur la terre avec les siens faisait choc sur les pharisiens si scrupuleusement attachés aux prescriptions et aux coutumes ! Ils tâchent donc de sonder Jésus, de l'éprouver, pour savoir ce qu'il pense exactement sur les rapports de l'homme et de la femme.

« *Pour n'importe quelle raison* » : nous ne pouvons déduire de la question qu'ils posent à Jésus que tous les pharisiens pensent et admettent que l'homme peut répudier sa femme pour n'importe quelle raison. Il est vrai aussi que le texte grec ne signifie pas exactement « pour n'importe quelle raison ». Il dit seulement « pour toute raison » - et il faut sous-entendre pour une raison valable. Reste à déterminer la raison « valable » qui justifie la répudiation. Et c'est sur ce point que la casuistique devient difficile, car nous devons conjecturer que les pharisiens qui se mettent d'accord contre Jésus divergent entre eux sur l'application de la prescription mosaïque.

« *N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès le commencement...* » : admirons ici l'argumentation de Notre Seigneur, et tirons de cet argumentation une leçon pour nous apprendre à lire l'Ecriture par la nature et réciproquement, en référence à la Pensée divine. En effet, l'argumentation des pharisiens s'appuyait sur des coutumes humaines, sur les différents « cas » qui pouvaient se présenter, et qui avaient été tranchés, dans le passé, suivant une sagesse et une prudence liées aux nécessités d'une société malade. Que peut-on tirer de ces exemples sinon une moralisation de l'erreur ? Qu'obtiendra-t-on ainsi, sinon une incrustation dans la désespérance. C'est ce que nous faisons encore aujourd'hui, scientifiquement, en procédant par une analyse du comportement pour en déduire des composantes générales... Jésus fait fi de toute cette jurisprudence, de cette pseudoscience formaliste. Il ne lui accorde pas la moindre allusion. Il atteint d'un seul coup la Pensée du Père : « *Dès le commencement...* », mot qu'il faut entendre, comme nous l'avons bien montré précédemment (au Livre II) : « *Dès le principe* ». Il faut sans cesse revenir au Principe de la Création de Dieu.

« *Il les fit mâle et femelle* ». Parlant des ouvrages du Seigneur, le psalmiste y découvrant sa gloire, s'écrie : « Tu les posas pour toujours sous une loi qui ne passera pas » (Ps.148/6). Ainsi en est-il de la complémentarité essentielle des sexes. Elle trouve son enracinement dans la distinction des Hypostases divines. Il ne peut en effet exister de relation de connaissance et d'amour, que s'il y a distinction et complémentarité. Et ces termes définissent à la fois le bonheur de Dieu et celui de l'homme, la vie de Dieu et celle de l'homme. L'une des personnes trouve en l'autre et par l'autre sa raison d'être et la source de son épanouissement. Le Père n'est Père que pour le Fils, et le Fils n'est Fils que pour le Père. Ainsi le mâle n'a de sens que par rapport à la femme, et réciproquement. Bien entendu, nous donnons aux mots « mâle et femelle » le sens total, noble et sacré que leur donne l'Ecriture, et faisant abstraction de la profanation due au péché que ces mots ont subie dans le monde.

Jésus n'a authentifié que les paroles des Ecritures, et peu d'entre elles : nous avons l'extrême satisfaction de savoir que celle-ci le fut. C'est le Verbe de Dieu par qui tout existe, qui signe son œuvre par la parole qu'il nous fait entendre de ses lèvres humaines. Certains peuvent croire, car ils ne connaissent que superficiellement les Ecritures, qu'en ne s'étant pas marié, Jésus aurait porté une sorte de condamnation de la nature sexuée de l'homme. Il est hors de doute que cette pensée gisait confusément dans diverses spiritualités individualistes des moines célibataires, souvent apeurés par la femme, par le « sexe opposé » et qui se vouaient au cloître ou à la solitude dans la

nature, pensant ainsi être plus assuré d'échapper au péché et à l'enfer. Ce que Jésus condamne par l'exemple de sa vie, ce n'est pas la sexualité, ni l'amour entre l'homme et la femme, mais un certain usage de la sexualité, sans amour, sans référence à la Pensée de son Père, lui qui est le fruit de cet amour et de cette Pensée de Dieu sur la génération humaine, fruit d'un amour virginal entre cet homme et cette femme qui ont réalisé sur la terre la plus parfaite image de la Trinité : Joseph et Marie.

Si donc la Foi doit dépasser la Loi, comme ce fut le cas dans la conception du Sauveur du Monde, ce n'est pas au détriment de tout ce que la Loi contient déjà de positif et de bon : ici l'unité et indissolubilité du couple. Certes, le « privilège paulin » existe¹ : l'attachement par la foi et le baptême du Christ est plus fort que le lien conjugal entre deux païens. Mais l'idéal est que la conversion de l'un d'eux entraîne celle de l'autre, et que le couple qui s'était formé dans les ténèbres, dans l'intuition obscure d'un amour qui cherchait comme à tâtons, débouche dans la pleine lumière de la Révélation et se solidifie éternellement en se comprenant par la Trinité. Ainsi, même dans l'ordre charnel, l'esprit de la Loi qui cependant est « force de péché », est la sauvegarde de l'amour qui fait l'unité. Ce n'est qu'au terme de ce cheminement, qui peut être douloureux et éprouvant, dans une fidélité réciproque constante, que la grâce du dépassement dans la Foi est accordée, du moins dans le cas général, comme ce le fut, dans la ligne de Jessé, qui par la pédagogie de la Loi aboutit aux gloires de l'humanité : Jacob, Joachim et Anne, Joseph et Marie...

« *L'homme quittera son père et sa mère...* » Fils de... fils de... fils de... : les Juifs, conformément à leur patriarcat institutionnel, considéraient que la relation paternelle était la plus noble et la plus forte. Effectivement, c'est l'autorité du père qui instituait les mariages, qui désignait les conjoints, lesquels étaient unis devant les anciens, devant les pères. Jésus apporte ici une lumière éclatante, qui sans doute n'aurait jamais été vue, et qui nous ramène au « temps de l'Orient », antérieure au péché. C'est la relation Homme-Femme qui est la plus noble et la plus forte, parce qu'enracinée directement sur la Trinité, sur le Principe. Effectivement, le mystère de la Trinité précède le mystère de l'Incarnation. Si nous autres, dans notre marche vers la Vérité, vers la Théologie, nous allons à la Trinité par la connaissance de l'Incarnation, en réalité la Trinité précède éternellement l'Incarnation, car la Trinité n'a ni commencement ni fin, alors que l'Incarnation s'est produite dans le déroulement du temps.

Certes, le prophète Malachie annonçait que le messager de Yahvé « ramènerait le cœur des pères vers celui des fils, et le cœur des fils vers celui des pères », nous donnant là un signe précurseur de l'ère messianique. Nous constatons hélas, que l'effondrement de la paternité est l'un des plus grands maux de ce monde, sinon le plus grand. Mais finalement, il n'y aurait jamais de paternité, s'il n'y avait d'abord une relation entre l'homme et la femme, relation qui n'est pas souvent inspirée par l'amour, et surtout un amour enraciné explicitement sur la Trinité ! Si donc nous voulons être sauvés, et revenir à ce « commencement qui est aussi un achèvement », il faut d'abord enraciner l'amour humain, la relation entre l'homme et la femme, sur le fondement inébranlable de la Trinité.

Jésus reviendra plus explicitement avec ses disciples sur cette nécessité de « quitter son père et sa mère », pour entrer véritablement dans les vues de Dieu, et travailler avec lui au Royaume. « Celui qui ne hait pas son père et sa mère, osera-t-il dire, ne peut pas être mon disciple » : nous avons là une idée complémentaire de celle que

¹ - 1 Cor.7/15. C'est la partie non-croyante qui prend l'initiative de la séparation, et non pas la partie croyante.

nous étudions présentement et qui vient confirmer notre marche vers la Vérité. En effet, il y a un abandon nécessaire des structures traditionnelles du patriarcat pour que le Royaume soit institué sur la virginité et son alliance première et définitive, Alpha et Oméga de la création de Dieu. Chaque fois qu'un amour véritable naît entre un jeune homme et une jeune fille, Dieu se penche avec attention et envoie son Esprit, lequel, en général, n'est pas entendu. Car, avec la naissance de tout amour véritable, c'est une possibilité de renouveau qui est offerte au monde. Mais il faudrait alors que le jeune couple instruit des Ecritures, abandonne véritablement « père et mère », c'est-à-dire le comportement traditionnel, faussement traditionnel, du péché : « la folie des traditions paternelles », disait saint Pierre (1 Pe.1/18).

« *Et ils seront une seule chair* ». Jésus reprend immédiatement cette même affirmation : « Et ils ne sont plus deux, mais une seule chair ». Il rejoint ainsi le texte du prophète Malachie, cité plus haut : « N'a-t-il pas fait un seul être qui a chair et souffle de vie ? » Nous avons vu précédemment que le vrai moyen pour l'homme et la femme de devenir « une seule chair » est le comportement eucharistique : « Hommes, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise... » Et il l'a aimée comme une vierge. Paul le sentait intensément : « Je veux vous présenter au Christ comme une vierge pure... » Il ne l'a pas fécondée de sa semence, mais il l'a nourrie de sa chair : « Prenez et mangez ceci est mon corps... » Cette disposition eucharistique qui nous ramène à l'Arbre de Vie « planté au paradis de Dieu », est en fait exclue dans l'ordre charnel ; néanmoins l'unité charnelle constitue une certaine unité. Si le coït ne crée pas, comme l'expérience le prouve, une unité psychologique, (qui n'est possible que par la Foi et l'Amour de Dieu), il crée néanmoins une unité charnelle, fondement sur lequel par la suite, soit avant, soit après la mort – si le mariage a été vrai – pourra éventuellement se constituer la véritable et définitive ressemblance avec la Trinité Sainte. Et c'est bien ce que le Christ dit ici, car il vise d'abord l'ordre charnel auquel se réfère exclusivement ses auditeurs immédiats : « Ils seront une seule chair ». C'est à dessein qu'il emploie le mot « chair » que le prophète Malachie (2/15) n'avait pas employé, car la traduction littérale de l'hébreu est : « un seul être auquel est donné l'Esprit ». Si l'Esprit de Dieu s'est retiré de l'homme à la suite du péché (Gen.6/3), il reste quand même une certaine unité, laquelle ne doit pas être rompue.

« *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas* ». Nous donnons ici la traduction habituelle, assez imprécise. Il faut observer en effet que le mot traduit par « uni » signifie littéralement « a mis sous le joug », « a mis sous le même joug ». Le langage occidental, grec et latin, exprime la même idée : « conjux, conjugum ». Il est singulièrement évocateur de l'ordre légal.

Le joug est devenu difficile à supporter en raison du péché, parce qu'il n'y a pas d'amour véritable. Mais là encore, nous pourrions dire qu'antérieurement à la Loi, « au principe, il n'en était pas ainsi ». Le lien d'amour qui vient de l'Esprit de Dieu n'est pas une servitude, mais une libération. L'enracinement dans la Trinité est une joie immense et sans cesse renouvelée. Mais si l'Esprit de Dieu n'est plus là - et le péché n'est autre que cette absence divine - en raison du refus de l'homme, il faut que la Loi impose ses préceptes, pour éviter l'effondrement total, et la perversion de toute chair.

« *Ce que Dieu a uni* » : il convient ici de dégager la notion du mariage vrai. Car la législation catholique, parfaite comme un théorème de géométrie, a le redoutable inconvénient, jusqu'à nos jours, d'être fort peu réaliste : elle n'a pas su tenir compte des réalités psychologiques. Le Droit Canon, inspiré surtout du Droit Romain, veut à tout prix

contraindre l'homme dans ses structures ecclésiastiques et sociales, que des penseurs ont imaginé et cru parfaites, ou du moins proches de la perfection. Mais si les lois sont « parfaites » (?), les hommes ne le sont pas, même lorsqu'ils ont l'idéal de tendre à la perfection, celle que le Christ nous a proposée, et qui n'est pas d'ordre légal ou juridique. Aussi les « exceptions » et les « transgressions » sont si nombreuses que le Droit Canon a dû faire une place immense aux censures et aux peines. Si l'Ecriture était essentiellement pédagogique dans le domaine de l'Histoire - Dieu opérant la rédemption de l'homme avec des pécheurs – le Droit lui ne l'est guère. Il est en fait le reflet subsistant dans l'Eglise, de ce « ministère de la condamnation » que Paul jugeait comme entièrement périmé (2 Cor.5/7).

Ces considérations qui valent pour le Droit Canonique – mais aussi et plus encore pour les législations civiles, code pénal... - s'appliquent plus pertinemment au cas du mariage. En effet, le droit stipule que le mariage est un « contrat de vie commune », scellé uniquement par le consentement des conjoints, dès qu'ils ont accompli devant le prêtre et les témoins, les rites de la cérémonie nuptiale. Quand les formes ont été ainsi observées, le lien est établi. Le mariage contracté validement ne saurait être rompu pour quelque raison que ce soit. Tout ce que l'on peut espérer, en cas d'erreur, est de découvrir une « clause de nullité » de mettre au jour quelque empêchement dirimant demeuré inconnu qui puisse révéler que la prétendue « validité » n'était qu'illusoire. Malheureusement, ces clauses sont très difficiles à découvrir, car en général, elles n'existent pas, ou si elles existent, elles sont tellement évidentes que le mariage ne peut avoir lieu. Cependant, l'expérience prouve que les mariages « valides » et célébrés en grande pompe, sont vite branlants et qu'une proportion inquiétante d'entre eux se dissout par la séparation et le divorce...

Cette situation alarmante est suffisamment connue de tous pour qu'il soit inutile d'insister. Faut-il remettre en cause certaines prescriptions du Droit ? Peut-être, mais seulement des points de détails, qui ne pourront jamais contredire l'enseignement divin proprement dit : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ». Il faut donc maintenir coûte que coûte, même si l'on éprouve le besoin de réformer le Droit Canonique, qu'un mariage véritablement voulu par Dieu et reconnu comme tel ne saurait être rompu.

Le tout est de savoir ce qu'est le mariage voulu par Dieu, c'est-à-dire ce que nous appellerons ici le mariage vrai. N'est-il pas évident, en effet, que la cérémonie nuptiale, la propagande faite à cette occasion, les parures et les bijoux, la présence de hauts personnages, et même de dignitaires ecclésiastiques, ne sont que de pures formes qui ne peuvent en aucun cas nous assurer que Dieu donne son assentiment à ce mariage, si luxueux qu'il soit ! Même le contentement des conjoints, échangé devant le curé et les témoins, enregistré à la sacristie et scellé du sceau paroissial, ne peut nous assurer que Dieu a vraiment uni ceux qui, extérieurement et officiellement, se sont cependant déclarés l'un pour l'autre ! Il faudrait analyser ce qui les poussait à ce moment... dans quelle mesure ils étaient capables de poser un acte libre ? Quelle était leur foi ? La connaissance de leurs obligations ? Quelle connaissance réciproque de leurs personnes ? Quelle qualité de leur amour mutuel ? Comment ont-ils été éprouvés dans leur décision ? Quel guide ont-ils suivi ? Quel directeur spirituel les a aidés à discerner en eux-mêmes et dans les circonstances les intentions et les dispositions divines par lesquelles ils peuvent légitimer leur choix ? Dans quelle mesure peut-on prétendre que la spiritualité traditionnelle de l'Eglise est capable de résoudre de tels problèmes, elle qui a été orientée vers un célibat le plus souvent ombrageux pour la sexualité ?...

Il ne saurait être question de minimiser la valeur des lois de l'Eglise, celles du moins qui découlent directement de l'Evangile. Mais il faut avoir la loyauté de reconnaître que les baptisés, qui théoriquement, par la Foi et la Grâce, devraient s'y soumettre sans difficulté, sont en fait impuissants à en accomplir les exigences. Ils ne sont pas « conditionnés » pour un mariage vrai. Et comme tout ce qui n'est pas vrai finit par disparaître, il ne faut pas s'étonner du nombre de divorces. « Toute plantation que mon Père n'a pas plantée de ses mains sera arrachée » (Mt.15/13).

D'ailleurs le rituel même du rite matrimonial laisse beaucoup à désirer : « Voulez-vous prendre pour femme ... Voulez-vous prendre pour légitime époux ... ». Ne devrait-on pas dire : « Etes-vous certains que Dieu vous veut l'un pour l'autre – autant qu'humainement la chose peut être connue - afin d'être ensemble une image et une ressemblance de son invisible et sainte Trinité ? » Il n'y a pas tellement longtemps que la préparation des jeunes fiancés au mariage était rigoureusement nulle : il suffisait de se présenter au prêtre avec les certificats de baptême, pour avoir « droit » au Sacrement de mariage. On a fait un léger progrès sur ce point : on a senti la nécessité impérieuse d'une préparation à la vie conjugale – hélas, en vue de la voie charnelle. Mais à dire vrai, les divorces n'ont pas cessé pour autant ! Cette formation tient rarement compte des réalités psychologiques profondes et des réalités spirituelles ; elle reste superficielle, tributaire de ce monde-ci, et elle n'entrevoit que la génération charnelle. Les Vérités de la Foi proprement dites restent encore en dehors du champ de vision des jeunes fiancés et de leurs maîtres !... On ne voit pas très bien ce que la Trinité et l'Incarnation peuvent avoir de commun avec la vie conjugale... La Trinité, oui, on commence à la découvrir, mais l'Incarnation, c'est autre chose !...

Ainsi, après de longs siècles d'abandon et de stagnation, le Sacrement de mariage est un peu revalorisé. Nous espérons que viendra au plus vite cette grande révolution de l'Esprit, par laquelle, l'amour humain enraciné sur la Trinité, et la génération humaine enracinée sur le Mystère de l'Incarnation provoqueront cette régénération qui seule pourra nous délivrer de nos misères.

Ainsi la parole du Seigneur : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas », n'est valable que si les conjoints sont réellement unis par Dieu, et s'ils n'ont pas transgressé la Volonté de Dieu en contractant un mariage frauduleux, précipité, mensonger où les buts recherchés – argent, considération, héritages, dots, convoitise, etc... - étaient très au-dessous de ce que Dieu veut lorsqu'il rapproche, par les circonstances, les êtres qu'il a créés l'un pour l'autre. Le tout est donc de reconnaître la main de Dieu, de sorte que les époux soient assurés que c'est elle qui les a conduits pour insérer dans leur amour la flamme de son Esprit.

Autrement dit le mariage devrait être en quelque sorte le « baptême dans la Sainte Trinité, ou si l'on veut, il devrait être l'explication totale et définitive du baptême dans la Sainte Trinité reçu précédemment. Nous aurions alors le mariage vrai, conclu dans toute la lucidité de la Foi, et alors la parole du Seigneur pourrait s'appliquer intégralement. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question du Vrai Mariage, dans le Livre VI, à propos des Sacrements, et dans le Livre où nous traiterons du Discernement des Esprits.

Tel est donc l'enseignement de notre Seigneur qui rapporte la Loi de la Nature – mâle et femelle – et la Nature à son Principe : le Créateur, que nous connaissons aujourd'hui beaucoup mieux que les auditeurs de Notre Seigneur. Nous espérons donc que dans les siècles qui viennent, la formule rituelle : « Je vous unis en mariage, au Nom

du Père et du Fils et du Saint-Esprit »¹ prendra sa pleine signification comme un renouvellement, un développement et un épanouissement du baptême dans la Sainte Trinité, cela, parce qu'on aura amené les conjoints, par un enseignement et des rites appropriés, à une super-conscience des Mystères divins, grâce à laquelle ils pourront accéder sans peine, mais non sans efforts, à la réalisation des promesses de Jésus-Christ. Le travail, fait dans les siècles précédents pour amener les jeunes gens à recevoir aussi dignement que possible le Sacrement de l'Ordre, reste à faire pour les amener ainsi que les jeunes filles à recevoir de même le Sacrement de mariage, et aussi pourquoi pas, le Sacrement de l'Ordre. Car je ne vois pas que les deux sacrements soient incompatibles, si le sacrement de mariage revient à son Ordre premier, c'est-à-dire à l'union virginal et eucharistique, telle qu'elle fut réalisée par Joseph et Marie.

L'objection des pharisiens : le billet de répudiation

Mt.19/7-9 – « Ils lui disent : Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit de donner un billet de répudiation et de répudier ? » - Il leur dit : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes, mais au principe, il n'en était pas ainsi ».

Nous lisons dans le Deutéronome 24/1s cette affaire du « billet de répudiation ». Il importe de prendre conscience attentivement de ce que le Texte dit :

« Soit un homme qui a pris une femme et qui a consommé son mariage, mais cette femme n'a pas trouvé grâce à ses yeux, et il a découvert en elle une tare à lui imputer ; Il a donc rédigé pour elle un billet de répudiation et le lui a remis, puis il l'a renvoyée de chez lui. Elle a quitté la maison, et a appartenu à un autre homme. Si cet autre homme la prend en aversion, rédige pour elle un acte de répudiation, le lui remet et la renvoie de chez lui, (ou si vient à mourir cet homme qui l'a prise pour femme), son premier mari qui l'a répudiée ne pourra pas la reprendre pour femme, après qu'elle se soit ainsi souillée. C'est là une abomination aux yeux de Yahvé et tu ne dois pas faire pécher le pays que Yahvé ton Dieu t'a donné en héritage ».

Nous remarquons aussitôt que Moïse ne prescrit nullement de « donner un billet de répudiation et de répudier ». Il considère seulement la coutume comme un fait, contre lequel il ne peut malheureusement pas s'opposer directement. Ce que Moïse prescrit ici directement, positivement, c'est que la femme répudiée ne pourra pas être reprise par l'homme qui lui a donné le billet de répudiation. C'est donc une disposition éducative, destinée à faire réfléchir tout homme sur les conséquences de ses actes (c'est ce point de vue que nous avons étudié déjà à propos de ce même texte).

Dès lors, il est évident que les pharisiens qui, ici, entrent en discussion avec Notre Seigneur, font dire à Moïse ce qu'il n'a pas dit. Ils font d'une simple tolérance une prescription positive. Sont-ils de mauvaise foi ? Non pas, mais ils interprètent la Loi en fonction de ce qu'ils sont, ce que Notre Seigneur va dénoncer immédiatement.

¹ - Cette formule a été supprimée dans le nouveau rituel du mariage : il semble donc que Dieu ne s'engage plus, mais seulement les conjoints, dans cette union. C'est infiniment dommageable. Il n'en demeure pas moins que la valeur trinitaire de cette ancienne formule demeure intacte et riche d'enseignement.

Car, nous le voyons ici, Jésus ne s'attarde pas à revenir sur le texte de Moïse comme nous le faisons, afin de mieux entrer dans l'intelligence des Ecritures. La discussion sur les textes peut durer indéfiniment : c'est à perte de vue que les rabbins discutaient autrefois sous les portiques du Temple, et ces paroles se sont envolées sans que la société d'Israël ait évolué sensiblement vers le mieux. Elles durent encore aujourd'hui, aussi bien dans les facultés les plus élevées que dans les cercles les plus humbles, car on peut toujours épiloguer sur les textes lorsqu'on ne veut pas les accepter simplement par un « amen » sans réticence. Jésus ne s'adresse pas à des textes, mais à des hommes : « C'est à cause de la dureté de vos cœurs que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes ». Jésus dénonce ainsi le mal véritable, qui ne saurait se trouver dans la Loi, ni dans sa formulation, mais dans le cœur de l'homme.

« Rendez l'arbre bon et son fruit sera bon... » (Mt.13/33), et les loi répressives n'auront plus d'objet. C'est au niveau de la conscience qu'il faut travailler, de manière à ce qu'elle soit soumise à la lumière de l'Evangile. Tant que la Parole de Dieu pèse sur notre cœur et lui oppose une contradiction, disons-nous bien que c'est à notre cœur de se transformer et de se rendre docile à l'immuable Parole. Or cette réaction est rarement celle de l'homme pécheur : il a tendance au contraire à écarter de lui une parole qui le condamne, ou qui le contredit, sans se rendre compte que son salut et sa liberté dépendent strictement d'une soumission libre et joyeuse à la Parole.

« *Au Principe, il n'en était pas ainsi* » : en effet : « Il a fait un seul être auquel il a laissé son Esprit ». C'est le péché qui a altéré et finalement détruit l'unité première. Mais c'est aussi cette unité qui doit être retrouvée dans les derniers temps, l'oméga rejoignant l'alpha. Jésus d'ailleurs est le fruit de cette unité retrouvée en la trinité créée que fut le foyer de Nazareth, comme nous l'avons vu précédemment (Livre II).

Voici donc réfutée l'objection des pharisiens : ils sont invités à faire une auto-psychanalyse de leur contradiction, celle qu'ils portent à Jésus, mais qui les condamne eux-mêmes. Pourquoi contredisent-ils le Verbe de Vérité ? « Si je vous dis la Vérité, pourquoi ne croyez-vous pas en moi ? ». C'est bien en lui-même que l'incroyant doit découvrir les raisons de ses objections, de son doute, de ses réticences. Si je ne comprends pas la Parole de Dieu c'est que mes regards sont obscurcis, ou alors que mon cœur est endurci. Et nous sommes ainsi amenés à supplier l'Esprit-Saint de nous attribuer tous ses dons de sagesse, de science, d'intelligence... et surtout l'amour par lequel nous entrerons vraiment dans les vues de Dieu.

L'objection des disciples

Cette même parole de Jésus, qui nous ramène au Principe, qui met en valeur l'importance des dispositions fondamentales de la Création : « Que l'homme ne sépare pas... », provoque chez les disciples une réaction d'hostilité. C'est assez surprenant ! Pourquoi se disent-ils « disciples » s'ils ne sont pas d'accord avec le Maître ? C'est tellement surprenant en effet que beaucoup de lecteurs et de commentateurs s'imaginent ici que la parole des disciples est une approbation de celle de Jésus, et par suite, ils comprennent à contre-sens les enseignements qui suivent. Prenons donc bien le texte tel qu'il est :

« *Or je vous le dis : celui qui répudie sa femme, sauf pour cause de fornication, et en épouse une autre, commet l'adultère, et celui qui épouse une femme répudiée*

est adultère. Les disciples lui disent : « Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il n'est pas utile de se marier... »

Le principe juridique énoncé par Notre Seigneur est la conséquence directe du principe ontologique, fondé sur la nature et affirmé par l'Ecriture, exposé précédemment. L'adultère se manifeste dans le comportement parce que le cœur et la conscience sont dans un état de rupture avec la Trinité Sainte. L'adultère est d'abord vertical avant d'être horizontal. Cependant la responsabilité de chaque pécheur reste entière : sa faute est explicable, non excusable, à moins qu'il ne la reconnaîsse et ne s'en repente. Jésus insiste surtout sur la responsabilité du mâle : « Si un homme... », non seulement parce que la structure du peuple juif est patriarcale, mais aussi parce que cela est dans la nature des choses. L'Eglise a entendu strictement la parole du Christ : en cas de fornication l'homme est pas coupable de répudier son épouse : d'ailleurs, dans ce cas, elle est partie la première, c'est elle qui pas rompu le lien. Est-elle seule coupable ? La chose est difficile à dire ; il y a au contraire de fortes raisons de croire que l'homme est toujours responsable de ce départ, même s'il garde socialement le beau rôle. C'est pourquoi l'Eglise lui interdit, même en ce « cas de fornication », le remariage.

Car la réciproque est vraie : il arrive que ce soit le mari qui pèche par fornication ! Et combien souvent ! Surtout en notre monde occidental qui n'a plus la solide structure du patriarcat sacré. Les législations mettent en ce cas la femme dans un état d'infériorité : il ne lui appartient pas de renvoyer son mari, lequel n'est pas répréhensible d'avoir abandonné le domicile conjugal ! C'est ici que l'égalité des droits entre l'homme et la femme devrait être établie et respectée. Les lois devraient rappeler au mâle qu'il lui appartient à lui surtout de maintenir l'unité et l'indissolubilité de son foyer.

L'expérience prouve que le foyer est presque toujours sauvé par la femme, que c'est par elle surtout que l'éducation des enfants est assurée, et que trop souvent le mari, en ce domaine, est très au-dessous de ses responsabilités. Après deux-mille ans de christianisme, nous ne sommes guère plus avancés que les contemporains de Jésus-Christ ; et même nous avons rétrogradé, puisque nous n'avons plus les charpentes de la Loi mosaïque. L'étonnant est que certains foyers, assez nombreux, surnagent sur l'abîme, et échappent à l'effondrement. Et cependant ces mariages « heureux » ne sont pas en général établis explicitement sur la Trinité et sur l'Incarnation. Aussi, nous serions tentés, à voir ce qui se passe dans le monde, de dire avec les disciples du Seigneur : « Si telle est la condition de l'homme et de la femme, il n'est pas utile de se marier ».

Dans quel esprit les disciples font-ils cette objection ? Ils ne considèrent pas les difficultés générales, liées à l'esprit de ce monde, d'établir un couple solide ; ils considèrent la servitude qu'impose à l'homme, au mâle, l'obligation de rester fidèle à son épouse. Ils sont donc d'accord avec les pharisiens, ils voudraient eux aussi avoir la possibilité de répudier leurs femmes. Ils sont disciples, mais à nuque raide, et au cœur dur, qui s'accommoderaient plus volontiers des imperfections de la Loi plutôt que des exigences de l'Evangile. Ils ne sont donc pas encore capables de comprendre à la fois l'Ecriture et la nature, comme Jésus le leur dira plus loin, sans ménagements.

Dans quelle mesure l'Eglise semble-t-elle avoir entériné cette opinion des disciples, elle qui propose et qui impose le célibat à ses prêtres ? Non pas dans l'esprit d'opposition à l'exigence de l'Evangile, comme le faisaient ici les disciples, mais parce qu'elle constate que les conditions ne sont pas encore venues dans la conscience collective et chrétienne, dans les structures ecclésiastiques et civiles, pour que la stabilité des foyers puisse être

envisagée à coup sûr. La sexualité pose encore trop de problèmes, de problèmes non résolus... Et il a paru nécessaire ou préférable, jusqu'ici, de les écarter, pour s'occuper des problèmes qui s'imposaient comme urgents et inéluctables : la prédication de la Bonne Nouvelle, le soin des pauvres, le soulagement d'innombrables misères, ou simplement la prière d'adoration et de propitiation. Aussi, nous pourrions faire dire à la législation canonique de l'Eglise : « Etant donné ce qu'est encore la condition de l'homme en général sur cette planète, il n'est pas opportun de se marier ». Nous rejoignons ainsi la proposition de Paul, exprimée dans la 1^{ère} aux Corinthiens, chapitre 7 : « Le temps est court, que celui qui est marié se comporte comme s'il ne l'était pas... ». Les Apôtres, manifestement, étaient tendus vers ce « jour du Seigneur » vers cette parousie, en vue de laquelle ils s'efforçaient de lui préparer un peuple bien disposé, et capable de recevoir les enseignements définitifs et éternels, qu'ils avaient déjà reçus, et sur lesquels seraient enfin établis une structure et un comportement capables de rendre à l'homme l'immortalité.

Il sera vraiment « utile de se marier » lorsque les vues de Dieu seront pleinement découvertes, et illumineront cette « psychologie des profondeurs », encore si complexe, de telle sorte que l'application des mystères divins sur tout le comportement humain sera enfin possible. Cette perfection, cet achèvement, cet « âge adulte dans le Christ », où tout ce qui est en l'homme, sexualité comprise, sera intégré dans la foi, est-elle pour le « Millénaire » seulement ? Précèdera-t-elle le Millénaire ? Sans doute celui-ci n'est-il pas loin, puisque d'ores et déjà nous avons les vérités de Foi nécessaires, et l'intelligence de ces vérités, pour rétablir l'homme, l'Adam, dans son Principe au-dessous duquel il est tombé, pour son plus grand malheur.

Jésus éprouve et corrige les disciples

A une objection prétendument tirée des Ecritures par les pharisiens, Jésus a répondu en les mettant devant leur propre cœur. « C'est en raison de la dureté de vos cœurs... » A l'objection tirée de la situation difficile de l'homme et de la femme, posée par les disciples, Jésus répond en les mettant devant leur « in-conditionnement » à l'amour. Le Verbe de Dieu a de la suite dans les idées, il ne se dément pas ; mais il répond d'une manière parabolique pour ne point heurter directement les hommes de bonne volonté qui se sont attachés sincèrement à lui, malgré des déficiences dont ils ne sont pas encore très conscients.

« Jésus leur dit : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. Car il y a des eunuques : certains le sont ainsi dès le sein de leur mère, d'autres le sont devenus de la main des hommes, d'autres encore se sont rendus eunuques eux-mêmes, en raison du Royaume des cieux. Comprene qui pourra. »

Ce sont bien les disciples eux-mêmes qui se rendent eunuques alors qu'ils prétendent travailler au Royaume des cieux. Il y a là un illogisme radical : car le refus de la sexualité est une offense au Créateur qui l'a établie. En se rendant eunuques, c'est-à-dire en refusant de se marier, de s'unir à une femme par laquelle la sexualité prendrait sa signification d'amour, les disciples certes n'auront pas à la répudier, mais par le fait même de leur refus, ils restent dans l'impossibilité d'accomplir le Dessein de Dieu, donc de réaliser en eux-mêmes cette image et cette ressemblance de la Sainte Trinité, pourtant fixée dès le point de départ, dès le Principe, et qui est le fondement même du Royaume de Dieu, ou de Royaume des cieux, les deux expressions étant équivalentes. « A l'image

d'Elomim il les créa, mâle et femelle, il les fit » (Gen.1/27). Ils restent donc en dehors de la disposition divine de la sexualité, ils feront comme si elle n'existe pas, ils se condamnent donc à un infantilisme spirituel, infantilisme, certes, qui n'est pas la voie d'enfance spirituelle dont Jésus leur parlera, en leur présentant comme modèle un petit enfant.

Cette déficience par rapport à la Création de Dieu, toutefois, sera une étape indispensable pour assurer le « retour aux origines ». Le célibat sacerdotal et monastique, les vœux de chasteté et de religion, constituent en quelque sorte une condamnation de ce monde de péché : il faut qu'il en soit ainsi pendant un certain temps, jusqu'à ce que l'homme prenne enfin conscience de son erreur, conteste la génération charnelle, et soit capable de revenir à un usage de la sexualité pleinement conforme aux vues de Dieu. C'est donc bien « en raison du Royaume de Dieu », exactement : « à travers le Royaume de Dieu », qui commence à être réalisé dans l'Eglise depuis qu'un certain nombre d'hommes se sont attachés à Jésus, que l'on trouve cette « anomalie » du célibat. Et l'on peut dire que c'est aussi « en vue du Royaume de Dieu » qu'ils se font eunuques – quoique la préposition grecque « dia » ne signifie pas « en vue de », mais « à travers ou en raison de ». Ces disciples-là n'ont pas encore l'intelligence du plan de Dieu sur la sexualité humaine : ils montrent seulement que les graves contradictions de la nature pécheresse ont leur origine dans ce domaine devenu troublant et complexe. Pour n'être point pris en flagrant délit de péché et de transgression de la Loi, pour éviter la honte de l'échec dans le mariage, et éviter de rompre le lien conjugal, ils préfèrent s'en abstenir. Ils sentent leur « in-conditionnement » et par prudence ils s'abstiennent. Ce n'est pas là une attitude courageuse, mais une nécessité due à l'ignorance collective. Ils se retirent d'une bataille trop difficile et se contenteront de compter les points. Nul doute que le clergé a pu paraître à beaucoup avec un mauvais visage, et qu'on pourrait lui appliquer, ici ou là, la parole du Seigneur, aux Pharisiens : « Vous imposez des fardeaux insupportables aux hommes, et vous ne voulez pas les remuer du petit doigt ».

Effectivement, c'est bien dans ce sens-là que Jésus corrige ses disciples : c'est le sens obvie du texte qui comporte la conjonction « car », « car il y a des eunuques » ; la proposition est causale : « Tous ne comprennent pas cette parole », dit Jésus. Quelle parole ? Celle qu'il vient de dire : « Au commencement, il n'en était pas ainsi, que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ». C'est la parole qui fonde l'unité des sexes dans l'amour, et surtout dans la connaissance du vrai Dieu qui est communion vivante d'amour du Père et du Fils dans l'Esprit. Et pour comprendre cette parole qui est le fondement divin de la sexualité humaine, donc l'importance de la fidélité d'amour entre l'homme et la femme, il faut être « conditionné » tant physiquement que psychologiquement. C'est ce que les disciples ne sont pas, puisqu'ils ne comprennent pas. « Tous ne comprennent pas cette parole, car il y a des eunuques ». Le Seigneur ne mâche pas ses mots. Ce n'est pas un compliment que reçoivent les disciples. S'ils veulent comprendre, comme le souhaite le Seigneur, il leur faut se convertir, comme doivent aussi se convertir les pharisiens : cesser d'avoir un esprit lourd et un cœur dur, accepter dans un « amen » loyal aussi bien la Création que la Parole de Dieu.

Car le Souverain Créateur et Maître « a posé les choses sous une loi qui ne passera pas ». Dieu a créé l'homme et la femme dans l'unité, et avant qu'ils aient transgressé son commandement, il a constaté, en admirant son œuvre, que « tout était très bon ». Nous pouvons être assuré qu'il ne reniera pas son ouvrage. Nous n'avons donc pas à nous en écarter, à nous en évader, à le couvrir ou à le camoufler, mais à l'accepter, à le comprendre et à nous y conformer. C'est là, évidemment, une orientation de la spiritualité chrétienne qui peut paraître nouvelle, par rapport aux vénérables

traditions des vœux et des cloîtres... Rien de tout cela n'est dans l'Evangile, et toutes ces structures tombent sous la condamnation du Seigneur : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ». Nous sommes encore dans une situation d'attente. En se soustrayant au mariage, les disciples refusent d'en accepter aussi la perfection. Car cette perfection coïncide avec la disposition ontologique, à savoir que l'image de la Trinité est inscrite dans la complémentarité des sexes et dans leur communion dans l'amour et la vérité. Celui donc qui veut vivre seul, même s'il prétend ainsi travailler au Royaume de Dieu, doit bien savoir que son zèle peut l'aveugler, que ses préoccupations apostoliques immédiates, si légitimes qu'elles soient, que l'urgence des problèmes qu'il se voit obligé de résoudre dans la conjoncture douloureuse de la misère humaine, peuvent lui voiler ce qui lui manque encore dans sa réalisation d'homme et de créature de Dieu. Il doit savoir qu'il ne milite ainsi, dans les rangs du célibat sacerdotal ou religieux, que pour un certain temps, ces « temps courts » dont parle Paul (1 Cor.7/29), mais que la réalisation paradisiaque, à laquelle il aspire avec le monde entier, ne saurait être à l'image d'un couvent, aux clôtures hermétiques. Assurément le plus haut désir de Dieu rejoint les aspirations les plus profondes du cœur de l'homme. C'est un même désir, un même idéal. Quel est-il ? Il ne peut être autre que la parfaite réalisation des personnes l'une par l'autre dans un amour fidèle et total, où le mâle et la femelle, pleinement conscients de leurs limites et de leur dignité, et pleinement libres dans l'acceptation du Bon Plaisir de Dieu, sont alors capables de rendre au Père, au Fils et à l'Esprit, le culte en Esprit et en Vérité, qu'auraient dû rendre Adam et Eve, dès le Principe. Ce culte a été rendu à Nazareth, ce foyer admirable, mais prodigieusement simple, qui nous a donné le Sauveur du monde.

Nous devons donc penser, avec la plus grande certitude et la plus grande espérance, que l'Eglise toute entière, lorsqu'elle rejoindra son Sauveur et son chef, se constituera sur des cellules de base qui seront des réalisations aussi parfaites que possible, selon l'archétype de Nazareth, de l'image et de la ressemblance du Dieu invisible en l'homme-femme, constituant un foyer indestructible de Vérité et d'Amour.

Pour atteindre cet idéal si désirable, il est indispensable que les hommes deviennent psychologiquement capables de le réaliser. C'est toujours le même principe : « Rendez l'arbre bon et son fruit sera bon ». Vers un tel Royaume de Justice et de Vérité, beaucoup d'obstacles subsistent encore : la « morale conjugale » ou la « morale sexuelle » comportent de sombres difficultés. L'enseignement officiel en témoigne, puisqu'il ne contente personne : il suscite à la fois des fantasmes dangereux et des oppositions irréductibles. Serait-il possible d'éclaircir toutes ces questions, en faisant appel à la Parole de Dieu ? C'est certain. Dieu n'a pu laisser ses enfants dans de si épaisse ténèbres : elles ne procèdent que de notre ignorance ; nous avons négligé ce qu'il nous a dit, nous lui avons fait dire ce qu'il n'a pas dit... C'est donc ce discernement capital que nous allons faire dans les trois derniers chapitres de ce livre. Une critique de la morale conjugale et de la morale sexuelle dites « traditionnelles » ; ensuite, l'établissement d'un principe vrai de morale, qui ne saurait être autre que l'Amour ; enfin nous définirons le sens sacré du corps, en vue de poser une morale sacramentelle, capable de supporter un amour, qui, se purifiant de plus en plus, deviendra vraiment oblatif, en pleine résonnance avec l'Esprit-Saint.

-Fin du chapitre 9 -

Chapitre 10

La perfection de la morale conjugale

Cette perfection... nous la cherchons encore ! Car si le Droit, éclairé par la Parole du Seigneur, définit parfaitement l'unité et l'indissolubilité du mariage, il reste, le plus souvent une vue théorique, un idéal, devant lequel beaucoup de chrétiens, désesparés comme Paul autrefois devant une « loi belle et bonne », ont tendance à murmurer avec le psalmiste : « C'est un rocher trop haut pour moi... ».

Il y a certes des réussites dans le domaine conjugal, mais elles sont rares, ou alors tellement cachées que nul ne les voit. Je ne parle pas du bonheur factice de la « lune de miel », je parle de cette croissance mutuelle dans la fidélité, la foi, la patience, dans les épreuves, qui aboutit à la sainteté. Certains couples cependant semblent avoir « réussi » aux yeux du monde et devant l'assemblée chrétienne : mais le confesseur connaît, par le sacrement de pénitence, l'état d'âme de tels conjoints. Il n'est pas dupe des sourires affectés, de la comédie de l'optimisme qu'il convient de jouer dans le monde ; il sait les désarrois, les angoisses, les inquiétudes perpétuelles qui pèsent sur la conscience et sur la vie intime des conjoints, qui cherchent cependant à se sanctifier dans le sacrement de mariage, et qui éprouvent dans le tâtonnement de leur vie intime quelle est la volonté de Dieu...

Car, depuis le péché, le bonheur n'est plus un donné de la nature ! on a vu des cas, et ils ne sont pas rares, où les fiancés s'étaient préparés avec le plus grand soin à leur mariage religieux ; ils avaient suivi des retraites, s'étaient imprégnés des enseignements qu'ils pouvaient trouver dans l'Eglise, auprès des aumôniers, des prédicateurs, Jésuites, Dominicains, ou autres... Ils ont sanctifié autant qu'il leur était possible leur union, ils ont accompli l'acte conjugal avec la claire conscience de leur collaboration avec le Créateur, en vue de transmettre la vie. Ne fallait-il pas, pensaient-ils, que la virginité soit sacrifiée à l'espérance d'un avenir merveilleux pour leur foyer, où leurs enfants, des êtres nouveaux, allaient trouver la joie de vivre ? Et voici qu'effectivement la conception arrive, non sans l'effusion du sang, et la grossesse, avec des avatars étonnantes. La femme doit affronter, avec grand courage, les douleurs de l'enfantement, puisque c'est ainsi... Résignation ! Elle se sent aidée par son mari qui l'assiste de sa présence amoureuse et de sa prière ; elle domine difficilement, en ce moment pathétique, un mouvement de haine, de répulsion à son égard... Très étrange... Et voici qu'apparaît le fruit de tant de vertu... loin d'être parfait... et parfois catastrophique, avec ce verdict du médecin : il sera infirme - aveugle, sourd, mutilé, difforme... - et personne ne pourra rien contre ces déficiences indicibles, ces ratés impardonnable, atroces, de la nature blessée...

Je parle d'exemples vécus. Ils sont heureusement assez peu nombreux. Mais ils existent, dans une proportion qui tous les jours s'accroît. Je m'entretenais sur ces questions troublantes avec un ami très cher qui se voulait toujours optimiste. Nous nous demandions ce que tout homme se demande en cette affaire, s'il faut accuser oui ou non le Créateur de s'être trompé dans son œuvre du sixième jour. Après tout le travail que lui a demandé la Création de l'Univers - des plantes et des animaux - n'a-t-il pas eu un moment de fatigue, d'inattention, juste à la fin, en établissant les lois de la génération humaine ? Ou alors est-ce l'homme qui se trompe, malgré sa bonne foi, sa bonne volonté, en se conformant, non sans une certaine angoisse, au comportement universel du genre humain ? Il hésitait beaucoup ce cher ami, à remettre en question la génération charnelle,

car il était humaniste, et tremblait devant la gravité d'une telle contestation, vu les conséquences qui pourraient en résulter. Mais comme il ne pouvait non plus accuser le Créateur de s'être fourvoyé, il me fit la réflexion suivante : « Sans doute tu considères les cas douloureux et les échecs, mais ils ne sont tout de même que l'exception ! Si un enfant sur cinq arrive au monde avec un handicap, parfois mineur, il y en a tout de même quatre qui sont sains et valides. Le bien l'emporte sur le mal... » Je lui fis observer que ces quatre-là ne seraient pas tous des génies ni des saints ; s'ils étaient physiquement intègres, cela ne signifiait pas que leurs parents n'auraient aucune difficulté pour les élever, pour faire marcher dans la voie droite cette progéniture dont ils n'avaient pu prévoir ni le sexe, ni la couleur des yeux ou des cheveux, ni surtout les réflexes profonds... Et comme il insistait sur cette nécessité de risquer et de faire confiance, de se fier en définitive aux « lois du hasard », je lui fis remarquer que c'était là une conduite indigne pour un être doué de raison. « Quoi, lui dis-je, l'homme ne peut se fier au hasard dans aucun de ses comportements ! Il ne saurait fabriquer un objet quelconque, en faisant des gestes au hasard. A-t-on jamais vu un horloger réaliser une montre en jetant pèle-mêle les rouages dans un boîtier ? Au contraire, tout doit être calculé, dessiné, éprouvé avec soin, d'autant plus que l'objet est complexe. Quoi de plus complexe que l'être humain ? Quoi de plus délicat, de plus agencé que la machine du corps ? Or dans ce domaine de l'élaboration d'un être humain, l'homme et la femme sont contraints de se soumettre au hasard... La raison ne peut rien, ni le calcul, ni l'intelligence, pour conjurer les déficiences toujours imprévisibles de la nature... Et même s'il pouvait les prévoir, pourrait-il les conjurer ?... »

Mon ami était tout de même fortement impressionné par cet argument. « Il faut, me dit-il en désespoir de cause, s'en remettre à la divine Providence » - « Cette providence, toute divine qu'elle soit, lui dis-je, où est-elle lorsque, toutes les conditions de foi et de prière étant réalisées, l'enfant arrive au monde avec un handicap ? N'est-ce pas là une singulière Providence, qui ne prévoit rien ; ou alors qui prévoit le mal, et qui le laisse se réaliser ? N'est-ce pas un Dieu sourd qui a été invoqué, si la jeune maman, pendant tout le temps de sa grossesse, n'a cessé de se confier à lui et de lui confier son enfant ? ... Pourquoi a-t-il permis cette épreuve ? Ou alors est-il demeuré impuissant devant les « causes secondes », causes secondes dont il est lui-même l'auteur ?

Et comme mon ami, devant ces objections de poids, revenait toujours sur la fraction positive de 4 sur 5 enfants normaux, je lui dis : « Imagine que tu sois directeur général de la SNCF et que tu aies la responsabilité de toute la circulation ferroviaire en France. Or au cours de cette lourde charge, tu arriverais au résultat suivant : un train sur cinq déraille ; Crois-tu que tu garderais longtemps ton poste ? Que tu aurais lieu d'être fier de toi ? » Sur le moment mon ami ne sut rien répondre. Puis il se ressaisit : « mais les déraillements ne sont pas, en général, sous la responsabilité du directeur : ils sont la faute des aiguilleurs, des mécaniciens, que sais-je ?... – D'accord lui dis-je, et dans la SCNF qui est une entreprise remarquable, si chacun occupe son poste et accomplit exactement sa tâche, tout est prévu pour que le déraillement soit rigoureusement impossible ; le calcul a justement éliminé le risque. Or dans le cas du mariage, les conjoints ont accompli strictement les obligations morales que la loi ecclésiastique ou civile leur imposent, il leur reste encore une chance sur cinq d'avoir un déraillement qui aboutit non seulement à la mort, ce qui serait un moindre mal, mais à une difformité incurable qui assombrira tous les jours d'une mourante vie !... »

Alors que faut-il penser ? Le Créateur n'a pu se tromper dans son œuvre, ni dans sa parole. Serait-ce donc la morale conjugale, civile ou ecclésiastique, qu'il faut remettre

en question ? Aurait-on dans cette prétendue morale fait dire à Dieu ce qu'il n'a pas dit ? A-t-on imposé et cela pendant des siècles, une « obligation morale » à contre sens ? Car s'il y a des « déraillements », alors que cependant les employés observent strictement le règlement, c'est que le règlement est mauvais, ou comporte certaines erreurs qui faussent les résultats.

Ainsi donc, si nous écrivons ce chapitre concernant « la perfection de la morale conjugale », sachons bien d'abord et avant tout faire la critique par la raison et la foi, d'un ensemble de principes trop simplistes pour être vrais, trop théoriques pour coller à la complexité de la vie. Et si la génération charnelle actuelle n'était qu'une apparence, tout comme il est une apparence que le Soleil tourne autour de la Terre ? Ces principes de morale conjugale ont été élaborés au cours des âges par des hommes qui s'étaient mis, par vocation propre, « hors de course » et qui se vouait au célibat pour éviter d'avoir à appliquer eux-mêmes les règlements qu'ils entendaient imposer aux autres ! Nous pourrions voir là une cynique malhonnêteté, si elle avait été consciente. Elle ne l'était pas : car les docteurs, les confesseurs, les prêtres, aussi bien que les gens mariés qui étaient leurs disciples, leurs pénitents et leurs ouailles, tous étaient victimes d'une ambiance extrêmement trouble en ce qui concerne ces questions d'ordre sexuel. Or le trouble conduit immanquablement à l'erreur, et l'erreur à la catastrophe. Et cette ambiance délétère est loin d'être dissipée.

L'abandon de la Loi de Moïse

La « circoncision » nous l'avons vu, n'était pas seulement l'ablation du prépuce qui n'en était que le signe : c'était toute une ordonnance de la vie dans l'ordre charnel choisi par l'homme, par un ensemble de préceptes et de rites destinés à donner le sens du péché, et à en assurer l'expiation, en vue de la « pureté de la chair », c'est-à-dire de la santé de la race (Hb.9/13). Dans l'Ordre de la Foi inauguré par le Seigneur, les rites n'avaient plus d'autre signification que le rappel du passé, le mémorial de la pédagogie divine.¹ Il était indispensable de les dépasser, certes, mais à condition – condition formelle – que ceux qui professaient cette foi aient la lumière et le courage pour la mettre en application. C'est justement ce qui n'a pas été fait, à la grande déception des Apôtres, depuis l'équivoque du Concile de Jérusalem.² Les chrétiens engagés dans le mariage ont continué à procréer charnellement, poussés par un atavisme millénaire, par une contrainte sociale incoercible, et parce qu'on ne voyait d'autre solution, malgré la lumière du Verbe incarné qui, cependant, « était né et venu en ce monde pour porter témoignage à la Vérité » (Jn.18/37). « En faisant son entrée dans le monde, il éclaire tout homme » (Jn.1/9), oui, mais tout homme qui veut bien réfléchir et contester sa propre génération charnelle à la lumière de la génération spirituelle et virginal du Christ.³ La lumière de la Parole incarnée nous manifeste le Plan du Père. Mais si ce chrétien qui récite étourdiment son « Je crois en Dieu » est cet auditeur distrait dont parle Jacques, et qui, après avoir entendu le récit de la conception spirituelle et virginal de Jésus-Sauveur, s'en retourne tout bonnement à l'ordre charnel dont il est issu et tributaire par nature, il est alors indispensable qu'un tel homme demeure sous le joug pédagogique de la Loi jusqu'à ce

¹ - Gal.3/19-29. Passage important à lire ici. Paul suppose que ses lecteurs ont passé le cap de l'adolescence spirituelle.

² - Act.15 Texte déjà étudié.

³ - Jac.1/22-25. Attention aux erreurs de traduction de ce texte ! il faut lire « génération » et non point « visage ».

qu'il ait compris. Malheureusement, on a supprimé pour lui les préceptes mosaïques : il n'en a même plus le souvenir !...

Ils étaient simples cependant : nous l'avons vu en étudiant le ch.18 du Lévitique. Tous les cas de faute étaient parfaitement définis. Ces préceptes avaient pour but, par une institution divine, d'assurer la santé de la race, et une sécurité de conscience que les chrétiens, après la suppression des rites, n'ont jamais connue. Aussi, comme on ne faisait plus dire à la Loi ce qu'elle disait, il a bien fallu lui faire dire ce qu'elle ne disait pas ! En retranchant, il a fallu ajouter, et réciproquement, ce qui était formellement interdit par le Souverain Législateur :

« Vous n'ajouterez rien à ce que je vous prescris, vous n'en retrancherez rien, mais vous observerez les commandements de Yahvé votre Dieu tels que je vous les prescris ». (Deut.4/2)

Le trouble profond des moralistes

Depuis saint Augustin, passant par saint Patrick, saint Thomas d'Aquin, saint Alphonse de Liguori... l'encyclique « *Casti connubii* » de Pie XI, et « *Humanae vitae* » de Paul VI... la théologie morale de l'Eglise, en matière conjugale et sexuelle a toujours été très malade, aussi malade que l'homme qu'elle cherche à guérir. Il serait fastidieux de relever les innombrables contradictions des moralistes entre eux : retenons surtout les points sur lesquels ils ont paru être d'accord et qui ont été approuvés ou promulgués par le Magistère ordinaire – non infaillible – de l'Eglise.

Le trouble qui obscurcit le jugement de la conscience, non seulement de la conscience individuelle mais de la conscience collective, est d'abord dans la sensibilité et le cœur. Comment peut-il en être autrement tant que la Foi véritable n'a pas chassé la peur et la honte liées à la nature déchue ? Les ascètes et les ermites, les cénobites et les moines, tous désireux d'échapper à la contagion d'un monde dévoyé, dont le spectacle les affligeait et les horrifiait, ont lutté contre la concupiscence, qu'ils considéraient comme la plus grande ennemie de la « paix de l'âme ». Mais quoi ? La cause de tout le mal n'était-elle pas la femme ? Cette Eve qui avait été séduite la première avant de séduire l'homme ? La femme dont la beauté est trompeuse, dont la grâce est un piège, lorsqu'elle est en chair et en os, mais plus encore si elle surgit aux yeux de l'imagination aiguisée par une convoitise qui devient d'autant plus explosive qu'elle est plus comprimée. Tel était l'état de guerre incessante où gisait le solitaire qui avait cependant pris toutes les précautions pour fuir les occasions de péché, retiré derrière son cloître, confiné entre les quatre murs de sa cellule ; s'il avait, par tant d'efforts héroïques, tenté « d'arracher l'œil qui le scandalisait », pour n'aboutir qu'à un si piètre résultat, que devait-il en être des gens restés dans le monde, aux prises avec toutes ces tentations ? Si les fouets, les cilices, la discipline, le jeûne, les austérités de toutes sortes, les mortifications, les macérations n'arrivaient pas à maîtriser l'impulsion charnelle et le désir de la jouissance, s'il fallait vivre ainsi au bord du précipice, saisi de vertige devant le péché mortel et l'enfer, que fallait-il penser des hommes et des femmes qui couchent dans le même lit ?...

Telle était l'ambiance, tel était le joug de la honte, qui a pesé sur les moralistes et les confesseurs. Dès le séminaire et le noviciat, ils étaient exclus du monde, mais non pas de la nature humaine. La sentimentalité, l'affectivité, la sexualité, inhérentes à cette nature, subsistaient, malgré le cadre, l'habit, le règlement. Les sexes étaient séparés, mais l'individu demeurait, et tout seul se démenait tragiquement dans un combat qu'il pensait ne pouvoir gagner qu'en reniant en lui l'œuvre même de Dieu. Quels orages,

quelles tempêtes, quels désarrois ! Il y avait certes l'aide du confesseur, mais il était rarement libéré lui-même ! La piété, les exercices spirituels ou intellectuels, pouvaient occuper l'esprit pendant un certain temps : mais la folle du logis n'était jamais chassée, elle profitait du moindre silence pour s'imposer avec plus de force...

Est-il possible de maîtriser l'imagination ? Non, tant qu'elle n'est pas démythifiée, dépouillée par la réalité. C'est pourquoi rien n'est si vrai que l'adage : « L'imagination trompe, la réalité délivre ». Que l'on songe aux fées, djinns, satyres, lutins et fantômes de tout genre dont nos pères peuplaient les bois, les fourrés, les ruines, les greniers, les cheminées... Les anciens croyaient que les déserts étaient le repaire d'êtres monstrueux, d'animaux fabuleux, mais qui pour eux étaient réels. Ils n'osaient s'y aventurer. Les peuples primitifs pensent aujourd'hui encore que leurs montagnes sont jalousement gardées par des dieux et des déesses ; ce fut un grand scandale pour eux de constater que les blancs aient pu s'y aventurer sans dommage... C'est ainsi que le monde de la sexualité, des relations entre l'homme et la femme, étaient considérées comme la terre brûlée et interdite, où Satan était le maître incontesté, et incontestable. Aussi il paraissait diabolique de penser à une femme nue, d'évoquer l'érection du sexe, et les gestes intimes de l'amour. Ne pouvait-on pécher mortellement en pensée ?... Aussi tous ces hommes voyaient dans l'habit, les murs, les portes et les serrures des sauvegardes indispensables à leur vertu... Vertu bien fragile, bien croulante, puisqu'elle réclamait tant de béquilles pour se soutenir ! Mais peut-être se trompait-on sur la définition de la « Vertu » ? Ou alors n'avait-on rien compris à la nature humaine, puisque, telle qu'elle était, elle était cependant l'ouvrage du Créateur, et non pas des diables. Où était-il le mal ? Dans les œuvres de Dieu ? N'était-il pas plutôt dans le rejet et le refus de ses œuvres ?

Mais gardons-nous de rire : compatissons plutôt aux angoisses de ces milliers d'âmes de bonne volonté qui ont ardemment cherché leur salut et celui de l'homme en général. Comprendons que la Rédemption est une œuvre immense, car le cœur de l'homme est profond, profond, comme dit l'Ecriture. De même que l'esprit scientifique n'a pu découvrir les lois de la matière, qu'en se dépouillant de tout ce qui était imprécis et mal défini, - et ce travail fut douloureux – ainsi la foi, dans un combat plus douloureux encore, doit faire le discernement, rejeter ce qui est incertain, irrationnel, imaginatif, mythique, pour que le jugement de la conscience, collant enfin à la réalité, puisse assumer toute la nature humaine et toutes ses merveilleuses possibilités. Nous voyons chaque jour comment des passions, pourtant très superficielles, comme celles de la politique par exemple, de l'argent, de la possession des biens matériels, peut fausser le jugement, rendre fous des hommes très sages, délirants des conducteurs de peuples. Que dire alors de ces passions profondes et fondamentales, qui jouent à la fois sur la conscience individuelle et sur la pression sociale, telle que la peur et la honte ? Sentiments, réflexes, passions, tendances, comment qualifier ces composantes de la psychologie et du comportement ? Elles sont partout ; elles président à la fabrication des armes et des remèdes, des serrures et des remparts, des habits et des contrats ; mais elles président en reine dans ce domaine intime où la sensibilité est extrême, les joies et les plaisirs si désirables et si vifs, où l'émotion imprègne l'être tout entier : mais aussi où les déceptions peuvent conduire à la désespérance, et les chagrins à la mort. Oui, la mort provient bien du trouble répandu par l'esprit des ténèbres dans le domaine de la sexualité, et ce trouble n'a pas été levé par les morales traditionnelles, élaborées par des hommes plus troublés que les autres, que ceux qu'ils prétendaient éclairer, par le fait qu'ils avaient voulu la solitude et rejeté la femme. Faisons donc la critique de quelques-unes de leurs théories fondamentales, qui imprègnent aujourd'hui encore la pensée et le comportement d'un grand nombre de chrétiens.

Critique de la théorie du péché mortel

« Péché mortel = damnation = enfer = privation de Dieu = feu éternel, dans lequel je tombe infailliblement si la mort me surprend ainsi en état de péché mortel ».

Telles étaient les équations fondamentales, les axiomes géométriques incontestables, par lesquels les moralistes suspendaient au-dessus de toute conscience chrétienne une redoutable épée de Damoclès ! Voulaient-ils maintenir cette « crainte qui est le commencement de la sagesse » ? Mais ils confondaient sans doute la crainte d'offenser Dieu avec la terreur qui conduit à la désespérance, à la révolte, au blasphème... Ils obéissaient je crois, avec la conscience collective de leur temps, à une sorte d'instinct aveugle de conservation : car il était inadmissible que Dieu se fût trompé dans son œuvre, il fallait à tout prix éliminer l'erreur et la faute qui ne pouvaient provenir que de l'homme. Et comme il leur était impossible dans le trouble où ils étaient, de situer exactement le péché, ils le voyaient partout. Il fallait cerner l'ennemi de toutes parts, on croyait le reconnaître avant même qu'il se présentât, et comme des veilleurs apeurés qui tirent sur toute ombre mouvante, on appelait « péché » tout ce qui pouvait éventuellement en avoir les apparences. Etait-on assuré pour cela de l'atteindre ? Non pas : car tout artilleur qui tire au hasard est certain de manquer le but.

Et d'abord, où est-il question de « péché mortel » dans l'Ecriture ? A vrai dire, cette expression « péché mortel », « peccatum mortale », ne s'y trouve nulle part. Ce que l'Ecriture enseigne tout au long, c'est que les hommes attirent sur eux la mort par les égarements de leur vie, que le salaire du péché c'est la mort. La Loi prescrit que le blasphème, l'idolâtrie, le viol, l'adultère, seront punis de mort. Et surtout, toute l'histoire humaine nous est présentée sous le poids de la sentence tombant sur l'arbre de la connaissance du bien et du mal. « Le jour où tu en mangeras, tu mourras sans aucun doute ».

Toutefois, l'apôtre Jean parle du « péché mortel », nous enseigne qu'il est inutile de prier pour un frère qui « commet le péché qui conduit à la mort ». Voici ce texte, qui ne manque pas d'être mystérieux pour ceux qui n'ont pas identifié le « péché originel » :

« Quelqu'un voit-il son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie, et il lui donnera la vie, à ceux dont le péché ne va pas à la mort. Car il y a un péché qui mène à la mort, ce n'est point pour ce péché-là que je demande de prier ; toute injustice est péché et il y a tel péché qui ne conduit pas à la mort ». (1 Jn.5/16-18)

L'Apôtre Jean n'a pas tellement précisé sa pensée, serions-nous tentés de dire ; il n'en voyait sans doute pas la nécessité, puisqu'il parlait à ces chrétiens qu'il supposait instruit des Ecritures. Nous pouvons nous demander toutefois : vise-t-il par ce « péché qui conduit à la mort » le péché de Caïn qui tua son frère Abel ? Certes, l'homicide conduit à la mort mais à la mort de la victime : Caïn au contraire est marqué par Dieu d'un signe pour que personne ne le tue. Dieu refreine l'engrenage du crime, et laisse au meurtrier le temps du repentir. L'Apôtre Jean veut-il ici parler de l'apostasie ? ou de l'adultère ? Ces trois péchés en effet ont été qualifiés de « mortels » par les Pères. Ceux qui les commettaient étaient exclus de l'Assemblée chrétienne : mais non pas définitivement, là encore, pour leur donner le temps du repentir. N'est-il pas possible de prier pour un adultère ou un apostat, afin « qu'il se convertisse et qu'il vive » ? Il faut donc chercher autre chose.

Tout devint clair si nous envisageons que l'Apôtre vise ici le péché dit « originel » et que nous appelons le « péché de génération », lorsqu'il est commis non pas par un païen ignorant, ou par un Juif qui n'a que l'ombre de la Loi pour le guider dans les ténèbres, mais lorsqu'il est commis par un chrétien instruit de la Lumière du Verbe incarné. Jean vise donc ici la transgression originelle sur laquelle pèse la sentence initiale, et il faut bien entendre le mot « mort » comme désignant la mort physique et corporelle, avec son processus de vieillissement et de dégradation. Il ne s'agit pas ici de cette « seconde mort » qui n'est autre que la damnation réservée à ceux qui auront, dans une révolte obstinée, refusé la miséricorde de Dieu révélée en Jésus-Christ (Ap.21/7-8). Ne faisons pas dire au texte plus qu'il ne dit. Jean parle de la vie terrestre, et non pas de ce qui se passe après le Jugement. Il parle en effet d'un « frère », donc d'un chrétien - et non pas d'un païen - supposé instruit, et qui par l'option de sa foi, a déjà passé « de la mort à la vie ». Et c'est bien « pour qu'il vive » qu'il demande de prier. Mais si ce chrétien commet, malgré sa foi, le « péché qui conduit à la mort », c'est-à-dire retourne à la procréation charnelle, qui est sous le joug de la sentence « Tu mourras de mort », alors il devient inutile de prier pour lui car c'est en toute connaissance de cause qu'il a repris à son compte la transgression d'Adam. Cela ne signifie pas qu'il sera damné - ce mot n'est pas dans le Texte sacré – mais simplement que malgré les enseignements de la Foi, il s'est engagé dans le cours de ce siècle, sous l'empire du Mauvais, et qu'il subira la sentence. Sa foi est « sans les œuvres » = « sans les œuvres de la Foi », elle est donc « morte sur elle-même », pour reprendre les expressions de Jacques. Elle ne lui sert plus de rien, il ne pourra pas remporter la victoire de la vie. On ne saurait prier pour un homme qui a outragé la Vérité, pour qu'il y revienne, pour qu'il reconnaîsse un Sauveur qu'il a renié et crucifié. Le texte parallèle de l'Epître aux Hébreux est singulièrement éclairant sur ce point :

« Il est impossible en effet, pour ceux qui ont été illuminés, qui ont goûté au Don céleste, qui sont devenus participants de l'Esprit-Saint, qui ont savouré la belle parole de Dieu et les forces du monde à venir, et qui néanmoins sont tombés, de les rénover une seconde fois en les ramenant à la pénitence, alors qu'ils crucifient pour leur compte le Fils de Dieu et le bafouent publiquement. » (Hb.6/4-6)

Chrétiens pour lesquels la filiation divine n'a pas été prise en considération et qui n'ont pas su voir en elle le principe de régénération. Leur attitude pratique les place du côté des Juifs et des païens qui ont crucifié le Seigneur parce qu'il s'était affirmé « fils de Dieu ». Mais il faut reconnaître que beaucoup de chrétiens qui ont abandonné la pratique religieuse et la foi n'en avaient jamais été clairement instruits. Des mots usés et routiniers avaient ébranlé sans doute le tympan de leurs oreilles, mais n'avaient suscité dans leur cerveau et leur conscience aucun mouvement de contestation du monde présent et d'espérance dans le Monde futur et sa souveraine Justice. La foi n'avait en fait résolu pour eux aucun des vrais problèmes : celui de la mort et de la vie, de la dégénérescence globale du genre humain, face à la génération sainte et spirituelle de Jésus vainqueur de la mort. Oui, c'est bien la conscience collective chrétienne qui gît dans cette ignorance, il ne faut donc pas s'étonner si les prêtres du Dieu vivant passent la plus grande partie de leur ministère à visiter les malades, réconforter les agonisants, et enterrer les morts !...

On avait donc oublié ces Textes de l'Ecriture, dont la lumière est fulgurante lorsque l'on sait qu'ils furent écrits au lendemain de la Résurrection de Jésus fils de Dieu, et de l'Assomption de Marie sa mère. Et comme dans l'oubli ou le mépris de la pensée apostolique, tout le monde continuait à « tomber malade et à mourir » (1 Cor.11/29-30), on

a donné raison à la multitude, et il a fallu interpréter les promesses de Jésus et les menaces des Apôtres non plus en fonction du siècle présent et de la mort physique et corporelle, mais en les transposant dans un au-delà encore inaccessible. Aussi l'on a forgé cette notion de péché mortel en disant, non plus comme l'Ecriture - qui, elle, disait : il fait perdre la vie corporelle et conduit à la corruption du tombeau – mais avec la théologie qui affirme : il fait perdre l'état de grâce et conduit à la damnation éternelle. On joue ainsi sur le mot « mort » comme s'il avait le sens de damnation. Cette confusion est malhonnête, car elle altère le Verbe écrit, elle est désastreuse car ce verbe perd ainsi toute son efficacité, pour nous engrincer dès maintenant dans la vie impérissable. Mais si l'on s'en tient strictement au sens des mots employés par l'Esprit-Saint, nous comprenons avec l'Apôtre Jean que ce péché « qui conduit à la mort » n'est autre que celui d'Adam, renouvelé identique à lui-même, à chaque génération, et que ce péché n'entraîne pas autre chose que la mort corporelle. Il fait perdre à l'homme l'immortalité dans laquelle il a été établi à l'origine, et au chrétien qui le commet l'espérance de l'Assomption, qui lui était rendue par le Foi et le Baptême.

Ainsi le péché « mortel » étant devenu celui de la damnation – quel surcroît de terreur ! – on précisait quelles étaient les conditions qui rendaient ce péché mortel : matière grave, pleine connaissance (ou advertance) et plein consentement. Trois conditions théoriquement très claires, géométriquement parfaites, tout comme trois droites quelconques tracées sur un plan forment nécessairement un triangle. Mais lorsqu'il fallait faire l'application de cette théorie du péché mortel à la vie sexuelle, quel embarras et quel désarroi ! Où était la « matière grave » ? Les prédicateurs bien intentionnés qui voulaient obtenir à tout prix que les jeunes gens et les jeunes filles gardent la « sainte vertu », enseignaient sans sourciller que tout était grave en cette matière, qu'une simple « mauvaise pensée », laquelle n'était jamais clairement définie, pouvait être un « péché mortel ». A la honte, déjà si profondément ancrée par l'éducation première, s'ajoutait la terreur, pour jeter sur toutes les choses du corps un discrédit définitif. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des prêtres et des religieux, formés ainsi dans cette ambiance plus que maladive, aient été très douloureusement déformés – « difformés », rendus difformes – en leur conscience et qu'ils n'aient pu concevoir, ce qui est tout à fait naturel, que les témoignages de l'amour entre l'homme et la femme, ont, de soi, une très haute signification mystique et spirituelle¹. Le jansénisme de ces derniers siècles a grandement favorisé ces aberrations blasphématoires, si bien que la mentalité chrétienne, et surtout cléricale, s'est trouvée très inférieure à celle des contemporains de Jésus-Christ et des Apôtres, voire même des païens de l'ancien monde. Les Juifs avaient alors l'instruction mosaïque, et les païens avaient l'idée que la sexualité humaine était dans un rapport intime avec la Divinité.

Sous le regard fulminant de ce spectre infernal du « péché mortel », il était impossible de penser les choses objectivement, avec calme et sérénité, et d'élaborer une doctrine raisonnable et conforme aux Saintes Ecritures. Heureusement, si l'on ne pouvait

¹ - « mystique », précisons ce mot : nous entendons par mystique la sensation ou la perception de la présence de Dieu. C'est en ce sens que l'on peut dire que le « lieu mystique » par excellence est l'utérus virginal, car c'est là que Dieu veut se rendre sensible et accessible aux hommes. Il est tout à fait normal en effet que le sanctuaire de la vie soit le « haut-lieu », non fait de main d'homme. Cela est vrai dans l'ordre de la génération charnelle mais combien plus encore dans l'ordre spirituel de la génération !

échapper au péché mortel par la matière, puisqu'elle était toujours grave et en aucun cas légère, il était la plupart du temps impossible de préciser si l'on avait pleine connaissance et surtout plein consentement ! L'ambiguïté en ce domaine n'est-elle pas évidente ? Mais cela n'arrangeait rien, ne faisait qu'augmenter le trouble, surtout pour des adolescents qui sentaient en eux s'éveiller les impulsions des « plaisirs mauvais ». ¹ On a vu des jeunes filles délicates et scrupuleuses et aussi des jeunes gens, sombrer dans un désarroi, un désespoir même, un véritable affolement – pour ne pas dire une folie – par cette terreur de la damnation ! En quittant le collège, le lycée ou le pensionnat, les bacheliers et bachelières entraient dans la vie réelle aussi démunis contre les intempéries de ce monde que le poussin nu qui sort de l'œuf. Ils devaient alors aborder un nouveau chapitre de la morale du sixième commandement : celle du mariage, dont la fin première devait toujours être observée, toujours sous peine de péché mortel et de damnation...

Critique de la morale finaliste

Nous désignons ainsi cette thèse morale connue de tous dont il suffira de rappeler ici le « théorème » fondamental ² : le mariage a trois fins (d'où le mot finaliste) : une première, ou principale, et deux secondaires. La première des fins du mariage est la génération et l'éducation des enfants ; ce que l'on appelle aujourd'hui la procréation. La seconde est le support mutuel et l'assistance réciproque des époux, la troisième est l'apaisement de la concupiscence. Quoi de plus simple, quoi de plus évident ? Tout cela ne relève-t-il pas du bon sens ? Les choses ne sont-elles pas ainsi universellement ? N'est-ce pas ce qu'enseignent tous les bons romans pour jeunes filles sages et garçons bien élevés ? Assurément ! Voyons cela de près : cette simplification géniale n'est peut-être que simpliste. Elle satisfait les apparences ; la réalité est tout autre. Les anciens croyaient aussi que la matière était constituée des quatre éléments : l'air, l'eau, la terre et le feu. Toutes les propriétés des choses ne s'expliquent-elles pas fort bien par les mélanges et les tempéraments de ces éléments entre eux ? Pourquoi donc les alchimistes puis les chimistes ont-ils voulu percer les secrets très largement au-dessus ou au-delà des observations des sens : vue, odorat, toucher... ? De même, quelle idée Galilée avait-il eu de mettre tout sans dessus-dessous en inventant – et Copernic avant lui... – puis en enseignant que ce n'était pas la terre qui était immobile dans le ciel, mais le soleil ? N'était-il pas plus simple de se contenter du mouvement apparent des astres ? Oui, apprenons, à l'exemple des grandes découvertes scientifiques, où l'Esprit de Dieu n'était pas absent, à nous méfier des choses trop simples, et qui expliquent fort bien les « apparences ».

Examinons la doctrine des fins du mariage. Critiquons la valeur de ses axiomes par les conséquences morales que l'on est en droit d'en tirer. Pour qu'un acte soit moralement bon, il faudra donc qu'il soit justifié par ses fins, et surtout par la fin première qui ne saurait jamais être exclue. Il en résulte que tout acte intéressant la sexualité qui n'aboutirait pas à cette fin première, c'est-à-dire à la génération, serait de soi déficient, et peccamineux ; et comme la matière est toujours grave, puisqu'il s'agit ici des choses de la vie, le poids du péché mortel s'abat sur les contrevenants. Tous les chrétiens heureusement, n'ont pas

¹ - Cette expression est ridicule et dangereuse : car le plaisir en lui-même est toujours bon. Le plaisir sexuel est excellent quand il est l'expression de l'amour. Toute manifestation de vie et de progrès dans la vie apporte un plaisir, et il est très bon qu'il en soit ainsi.

² - J'emploie ici le mot « théorème » quoiqu'en réalité un théorème soit une vérité démontrée et rendue évidente, alors que la morale finaliste du mariage n'a qu'une évidence factice et n'a jamais été démontrée.

pris de telles menaces au sérieux, même lorsqu'elles étaient proférées du haut de la chaire, avec une grande véhémence et une grande passion, par des hommes qui, par libre choix, s'abstenaient de tout commerce charnel, voire de tout plaisir sexuel, - ou prétendaient, ou s'efforçaient de s'en abstenir... Mais la conscience chrétienne fut cependant si profondément blessée que les mâles, en grand nombre, désespérèrent de toute vertu, et désertèrent les sacrements. N'étaient-ils pas toujours en état de « péché mortel » ? Les femmes étaient mises dans le dilemme le plus atroce : elles ne pouvaient espérer sauver leur foyer qu'en vivant en état de péché mortel ! Que faire donc ? L'état de péché mortel était donc plus profitable au lien conjugal et à la famille que l'état de grâce ? On devine les angoisses, les tortures intérieures qu'ont subies d'innombrables épouses, d'innombrables mères de familles...

Il fallait donc accomplir toujours l'acte génital en vue de la progéniture : la paix de l'âme, devant la morale finaliste, était à ce prix. Nous avons vu à quelles dimensions fantastiques aboutirait ainsi la progression géométrique de la natalité humaine ; rappelons ici les chiffres déjà cités, afin de « mieux juger l'arbre à ses fruits », et d'apprécier la valeur de la doctrine à ses résultats.

L'acceptation par les conjoints de la finalité première du mariage, aboutit, dans le cas d'une femme normalement féconde, à la naissance de 20 enfants pendant sa période de fécondité, pour le moins. La progression est de raison 10, pour une période de 20 ans. A supposer que 1000 couples seulement sur la terre, sur la terre de chrétienté, en accord avec la théologie finaliste du mariage, depuis qu'elle est promulguée, disons pour simplifier, une centaine d'années, l'aient vraiment prise au sérieux, ainsi que leur descendance, ils seraient aujourd'hui $5^{10} \times 2000$, soit 9 765 625 x 2000, soit 20 milliards et plus. Et le calcul montre que si les quelques deux milliards d'hommes qui respirent aujourd'hui sur la planète, se mettaient dans la tête, pour éviter le péché mortel et la damnation, de pratiquer cette morale, en 200 ans (soit en l'an 2170) ils auraient engendré plus de 20 millions de milliards d'hommes (20 000 000 000 000 000), sans compter ceux qui seraient parvenus, grâce aux progrès de la médecine, à une « heureuse vieillesse », qui n'appartiendraient pas à la toute dernière génération, et qui seraient au moins 4 millions de milliards ! La masse d'une humanité si étonnamment prolifique serait de l'ordre de 2 millions de milliards de tonnes, ce qui signifie que les continents, y compris les déserts et les glaces polaires seraient recouverts uniformément d'une hauteur compacte de 15 m de chair humaine ! L'humanité aurait alors absorbé plus de 10 fois la masse entière de matière vivante répartie sur les terres et dans les mers !

La monstruosité ridicule de tels résultats démontre que la morale finaliste est une aberration, un rêve d'analphabètes qui ignoraient l'usage des logarithmes, voire des tables de multiplication, pour calculer les résultats d'une progression géométrique. Heureusement que ces 1000 couples n'ont pas existé, et que l'ensemble des chrétiens mariés a préféré vivre en état de « péché mortel », plutôt que de proliférer suivant les normes de cette morale finaliste qu'ils entendaient du haut de la chaire !... Ils n'étaient pas capables de faire les calculs, pour le plus grand nombre, mais ils avaient suffisamment de sagesse pour limiter le nombre de leurs enfants à leurs ressources... Malheureusement, ce faisant, ils étaient rongés, s'ils n'avaient pas envoyé promener les curés et leurs prêtres et, s'ils avaient gardé une certaine docilité à l'Eglise, par des remords et des problèmes de conscience incoercibles, et toujours avec la perspective terrifiante du feu éternel !

Mais dira-t-on, d'où vient cette morale finaliste ? Quelles en sont les sources ? Comment a-t-elle pu ainsi s'imposer à l'ensemble de la chrétienté ? L'Ecriture n'en dit

rien ; elle demeure muette. Elle ignore entièrement ces mots : « les fins du mariage ». L'exemple que Pie XI a avancé dans son encyclique « *Casti Connubii* » prenant au compte du Magistère les digressions des théologiens sur l'Onanisme conjugal (Gen.38/8-10), n'a aucune valeur démonstrative, puisque Onan n'était pas dans le cas du « mariage » mais du « lévirat ». Cependant le Souverain Pontife a cité ses sources : c'est un texte de saint Augustin, qu'on peut lire effectivement dans la dite Encyclique, et que voici :

« Voilà tous les biens qui font que le mariage est bon : les enfants, la foi conjugale et les sacrements. Par la foi conjugale, on a en vue cette obligation qu'ont les époux de s'abstenir de tout rapport sexuel en dehors du lien conjugal. Dans les enfants, on a en vue le devoir, pour les époux, de les accueillir avec amour, de les nourrir avec sollicitude, de les élever religieusement. Dans le sacrement enfin, on a en vue le devoir qui s'impose aux époux de ne pas rompre la vie commune, et l'interdiction, pour celui ou celle qui se sépare, de s'engager dans une autre union, fût-ce à raison des enfants. Telle est la loi du mariage, où la fécondité de la nature trouve sa gloire et le dévergondage de l'incontinence son frein. »

Observons d'abord que le saint Docteur n'a pas parlé ici des « fins » du mariage, mais des « biens ». Sa préoccupation, au siècle où il écrivait, était tout autre que celle des moralistes modernes ! Il s'agissait d'une part de lutter contre le manichéisme qui voyait le « mal » dans la nature corporelle de l'homme, et qui par suite, condamnait la chair, et tout usage de la chair. Il fallait donc revaloriser le mariage. Nous en sommes encore là aujourd'hui : nous avons à chasser le trouble manichéen qui hante le subconscient, surtout dans le monde occidental, et à amener l'homme à une joyeuse et loyale acceptation de l'œuvre de Dieu.

D'autre part, saint Augustin s'adressait à des chrétiens venus en grand nombre de la gentilité, où, avant leur conversion au christianisme, ils jouissaient des divers « biens » du mariage, par des femmes différentes. L'épouse légitime apportait le bien des enfants, les concubines apportaient l'apaisement de la concupiscence, et les servantes de la maison les divers services et les corvées indispensables à la bonne marche de la famille. A partir du moment où l'Eglise impose le mariage monogamique, c'est une seule femme qui assurera désormais toutes ces fonctions – il faut le dire, c'est beaucoup pour elle. La famille chrétienne a toujours été dans l'insécurité, l'angoisse du lendemain, la précarité des ressources matérielles, l'absence de loisirs, et finalement le manque de culture. Sur ce point, elle était très inférieure à la famille juive... Dans la villa romaine, sous l'autorité du paterfamilias, on avait un autre standard de vie ! presque aussi parfait, aux meilleures époques, que la Patriarcat sacré d'Israël.

Les théologiens de la morale finaliste auraient donc dû citer leurs sources exactement, respecter la pensée des auteurs, avant de légitimer leurs « théorèmes » par des approximations regrettables, qui ont empoisonné pendant si longtemps l'enseignement commun.

Cependant, admettons néanmoins la validité de ce théorème, à savoir que la fin première du mariage est la procréation. D'accord. Et nous posons la question : « Quelle procréation ? » Admettons un instant, avec nos auteurs, qui rationalisent un monde de d'erreur et de péché, qu'il n'y ait qu'une seule procréation : celle de tous les fils d'Adam. Eh bien, même dans cette hypothèse, l'affirmation « la fin première du mariage est la procréation », n'implique pas que tout acte sexuel qui n'ait pas en vue directement cette

procréation soit peccamineux ! je dis même davantage : la fin première d'une expédition à l'Everest est d'atteindre le sommet de la montagne, et c'est justement cette « fin première » qui est atteinte à la suite des nombreuses étapes, de nombreux travaux d'approches, indispensables. Il en est de même dans la doctrine du mariage : la fin première, ou mieux primordiale, est bien l'enfant, mais c'est une fin tellement élevée, même dans l'ordre charnel, qu'il convient de s'y préparer longuement en assurant d'abord l'unité d'un couple parfait, la sécurité d'un foyer vraiment adulte, parfaitement éduqué au point qu'il puisse éduquer des êtres nouveaux, porteurs d'une tradition de vie, de culture, de spiritualité... Nul doute donc, qu'une vie sexuelle qui exclurait uniquement l'acte génital proprement dit, sans exclure les témoignages de l'amour qui sont dans la nature, assurerait les étapes indispensables pour que la fin primordiale soit véritablement atteinte, et non pas escamotée ou improvisée comme elle l'est aujourd'hui.

Il ne faut jamais tirer des prémisses, des conclusions qu'elles ne contiennent pas : et c'est justement ce que font nos théologiens qui voudraient à tout coup imposer comme témoignage d'amour l'acte procréateur. Ce qui est assuré, si cet acte est posé, c'est que les conjoints doivent en assumer loyalement les responsabilités et les conséquences. Mais il n'est nullement prescrit de le poser ici ou là, maintenant ou plus tard ; il n'est jamais dit dans la Révélation divine, que cet acte procréateur soit l'élément « moralisateur » de la vie conjugale ! Bien au contraire, puisque le Cantique des Cantiques, dont nous dégagerons plus loin tout l'esprit, ne prévoit nullement cet acte. Il ne l'exclut pas, il ne l'impose pas. Il laisse libres les époux et les amants de leurs témoignages d'amour. Plût à Dieu que les théologiens moralistes des temps passés s'en fussent tenus à la discrétion et au réalisme des Saintes Ecritures ! Ils n'eussent pas vu de péché là où il n'y en a pas, ils auraient appelé les choses par leur nom, et ils n'auraient pas contribué, comme ils l'ont fait, à accroître considérablement le trouble de la honte. Ce n'est pas la pornographie ni le libertinage qui nous en délivreront... à moins qu'il ne plaise à Dieu de choisir les courtisanes pour introduire les pharisiens dans le Royaume des cieux !...

La dernière Encyclique importante sur la question, et qui fut tellement discutée, « *Humanae vitae* » de Paul VI, lie encore l'amour et la procréation, dans les termes suivants :

« Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur le lien indissoluble, que Dieu a voulu, et que l'homme ne peut rompre par son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation. En effet, par sa nature intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la transmission de nouvelles vies, selon les lois inscrites dans la nature même de l'homme et de la femme. C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité. Nous pensons que les hommes de notre temps sont particulièrement aptes à comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental. (Enc. N°12) »

Nous sommes entièrement d'accord que, si les époux posent l'acte conjugal, il importe essentiellement qu'il soit fécondateur ; si l'homme et la femme veulent l'union charnelle, ils doivent aussi accepter la paternité et la maternité qui suivront très probablement cet acte. C'est là en effet un principe profondément « raisonnable » que nul ne saurait contester sans délirer, comme le font les promoteurs des procédés contraceptifs et abortifs. Mais il est important de reprendre le texte pontifical avec soin,

pour bien montrer que le Saint Père ne se réfère qu'à une seule « voie », celle dans laquelle la créature humaine reste engagée depuis le péché. Nous verrons ainsi que la Vérité manifestée dans le Mystère de l'Incarnation de Jésus-Christ, dans la sainte génération du Verbe en notre chair, réalisant démonstrativement le Bon Plaisir du Père sur notre nature, s'élève au-dessus et au-delà des complications inextricables auxquelles aboutissent ceux qui suivent sans hésiter ce « principe raisonnable », qui n'est raisonnable que parce nous sommes biologiquement et aussi mentalement tributaires de l'ordre charnel, dont il est l'expression même.

« *Le lien indissoluble que Dieu a voulu entre union et procréation* ». Quelle union ? Quelle procréation ? « Que Dieu a voulu » : que dit l'Ecriture pour nous signifier cette volonté ? On cherche vainement dans l'Ecriture l'affirmation de ce « principe raisonnable ». C'est d'une union virginal entre le bien-aimé et la bien-aimée dont parle le Cantique des Cantiques : « A l'ombre de mon bien-aimé, je me suis couchée, et son fruit est doux à mon palais » (Cant.2/3). Jésus, le « fils de l'homme », est, nous le savons par la foi, le fruit d'une union virginal, pleinement conforme à la nature. Il y a donc deux procréations, correspondant à deux unions : l'une charnelle par le coït, dont nous souffrons – et la femme plus encore ! – l'autre spirituelle et virginal, qui fut celle du Christ, et dont nous espérons la régénération de l'humanité.

« *Par sa nature, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit les époux...* » Si les époux sont unis, ce n'est pas en raison de l'acte conjugal mais en raison de l'amour. Cette proposition est fausse. L'expérience prouve, contrairement à ce que pense le Saint Père, que l'acte conjugal a besoin de toutes les contraintes de la société, du contrat matrimonial, pour ne pas désunir ceux qui le posent : car en dehors de ce contexte légal et juridique, il rend les partenaires odieux l'un à l'autre, du fait que la femme est profondément blessée par cet acte, par ce « viol » de l'intégrité de sa nature. Ou alors il faudrait enrichir ce mot « acte conjugal » de toute une signification spirituelle qu'il n'a pas, qu'il ne peut avoir puisqu'il brise l'œuvre même de Dieu. L'expérience prouve que, même entre les époux, l'acte conjugal n'aboutit pas à l'union des personnes, lesquelles après qu'elle l'ont posé, restent ensemble en vertu des obligations morales en face des lois civiles et religieuses, de leurs enfants et d'elles-mêmes, et bien rarement par amour. Chacun sait également que l'acte conjugal, s'il comporte une part de plaisir – fort bref – comporte aussi et toujours une vive inquiétude en raison du risque de fécondité, laquelle dans les pays civilisés est peu souvent désirée et voulue. La parole du pape est donc vraie dans la mesure où les époux veulent positivement des enfants issus d'eux-mêmes et visent clairement la paternité et la maternité charnelles. Mais nous avons vu que cela ne peut toujours se réaliser, car alors, le taux de multiplication des êtres atteindrait des valeurs prohibitives.

« *... et les rend aptes à la transmission de nouvelles vies, selon les lois inscrites dans la nature même de l'homme et de la femme.* » Sommes-nous assurés que ces lois inscrites dans la nature de l'homme et de la femme, et aussi dans la nature de tous les mammifères, sont les seules que le Créateur ait prévues ? Comment se fait-il alors que le Verbe de Dieu, prenant chair en notre nature, n'a pas suivi ces lois ? Comment se fait-il qu'il a suivi la loi de l'union virginal de ses parents, et non point l'union charnelle ? Ce qui est également inscrit dans la nature, c'est que toute femme est vierge, et que c'est là une interdiction déposée par Dieu à la porte de la vie. Certes, si l'hymen n'existe pas, si la virginité sacrée n'existe pas, le Pape aurait ici entièrement raison. Mais alors la nature aurait comporté un moyen naturel de régulation des naissances, comme cela existe pour les mammifères supérieurs (tant qu'ils ne sont pas pervertis par l'homme), à savoir que le

rut ne se présente qu'à certaines périodes bien déterminées, et que le nombre d'individus ne dépasse pas ce que le territoire peut nourrir.

Il faut donc admettre que parmi les « lois inscrites dans la nature de l'homme et de la femme », la première est la virginité, la fermeture par l'hymen de l'utérus. Et cette virginité illustrée, consacrée et respectée par la naissance du Verbe incarné, remet en question tout l'ordre charnel que nous connaissons, et nous indique que les lois que le Saint Père désigne ici, sont en réalité des lois « animales » que l'homme, en raison de sa dignité et de sa transcendance sur les animaux, aurait le plus grand intérêt à dominer.

« C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour... » Il semblerait ici que l'amour mutuel entre l'homme et la femme ne puisse se manifester autrement que par l'acte conjugal ! Or cela est si peu vrai que le même acte est posé le plus souvent par simple convoitise égoïste ! Matériellement parlant, il n'y a pas en effet de différence entre les époux liés par le sacrement de mariage, le viol d'une vierge par un sadique, l'acte de fornication d'un paillard avec une prostituée. Il arrive même que l'accouplement entre la jument et l'étalon, le taureau et la génisse, revêtent plus de dignité et de vertu que les dépravations éhontées des humains. Comment se fait-il que le même acte puisse être d'une part vertueux et chargé de signification spirituelle, et d'autre part un péché caractérisé, que l'ancienne Loi, dans le cas du viol, punissait de mort ? Si l'acte conjugal dans le mariage peut être significatif, c'est en raison de la foi mutuelle et de l'amour réciproque des époux. Ce sont ces valeurs intérieures et spirituelles seules qui font leur union. Si elles sont absentes « la chair ne sert de rien », et l'acte conjugal, pour multiplié qu'il soit, ne laissera qu'amertume et dégoût. Mais assurément, comme nous le verrons plus loin, l'acte conjugal est infiniment moins significatif de l'amour, d'un amour vraiment oblatif, que d'autres témoignages d'amour que l'homme et la femme peuvent se donner mutuellement, et qui ceux-là, sont parfaitement inscrits dans les Ecritures, alors que l'acte conjugal n'y est pas.

« ... et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité » Si cette vocation de l'homme à la paternité – ici il s'agit de la paternité charnelle – est si « haute », pourquoi le Saint Père n'a-t-il pas lui-même, à titre d'exemple, accompli cette vocation ? Pourquoi les prêtres de l'Eglise catholique s'abstiennent-ils de cette paternité ? Bien entendu, tout charnelle qu'elle soit, elle constitue une très grave affaire, une très noble tâche, lorsqu'elle est assumée librement et loyalement. C'est pourquoi ce ne peut être qu'une faute que de l'entreprendre à la légère, prématurément. Et c'est un péché assurément mortel celui-là, que de poser l'acte qui peut faire naître un enfant, sans en prendre la responsabilité, comme le font ces coureurs de femmes qui, après les avoir rendu fécondes, les laissent s'occuper toutes seules de la progéniture qu'ils ont suscitée. C'est bien là que l'acte conjugal qui est physiologiquement réussi n'est pas pour autant signification d'un « mutuel et véritable amour ». Il n'est pas assuré que dans le mariage l'acte conjugal, le même physiquement, soit revêtu automatiquement de ce caractère : tout dépend de l'état d'âme des époux. Nous touchons là à l'irréalisme habituel du Droit Romain, qui voit les choses en théorie, mais qui ne tient pas compte de l'aspect psychologique de la nature humaine, et d'une nature blessée par le péché, qui ne sait plus marcher dans la voie droite.

Cependant, y a-t-il une seule paternité ? Il est bien étrange que dans une Encyclique, émanant du Magistère officiel, qui a reçu mission du Verbe incarné, on ne trouve aucune référence, pour éclairer cette question, à cette paternité sainte qui fut celle

de Joseph, à cette maternité admirable qui fut celle de Marie ! Si la vocation de l'homme à la paternité charnelle est déjà « très haute », que sera sa vocation à la paternité spirituelle ? N'est-ce pas celle-ci cependant qui est directement dans la ligne de la foi et du baptême ?

« *Nous pensons que les hommes de notre temps sont particulièrement aptes à comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental.* » Les réactions qui suivirent la publication de l'Encyclique *Humanae Vitae*¹ ont manifesté avec évidence que les hommes de notre temps sont fort peu enclins à comprendre ce « principe fondamental ». Et pour cause ! Ils savent beaucoup mieux que leurs pères, les désastreuses conséquences de l'application inconsidérée de ce « principe fondamental ». Une prolifération qui conduit des millions d'êtres à la famine et à l'analphabétisme, et les tares indélébiles qui grèvent un nombre effrayant d'handicapés de tout genre ! Les hommes et surtout les femmes de notre temps sont particulièrement propres à contester la génération charnelle. Ils le font, mais dans la révolte et l'impiété, c'est-à-dire dans la désespérance, car personne ne leur a montré dans le Christ l'autre voie, la voie de la Justice. C'est pourquoi ils en viennent à mettre en doute la Sagesse, la Puissance, l'Intelligence du Créateur dans son ouvrage ; et par suite, rejetant toute religion, tout rapport du comportement humain avec la parole de Dieu – Parole qu'ils contestent également – ils n'ont pas obéi à la parole du Pape interdisant avec une juste sévérité les procédés contraceptifs.

Et cependant, il ne les interdit pas tout à fait : et c'est là qu'apparaît la dangereuse contradiction qui ruine la valeur de cette Encyclique. En effet, après avoir énoncé le « principe fondamental », « qu'union et procréation sont inséparables », le Souverain Pontife parle ensuite des méthodes de contraception dites « naturelles », basées sur le cycle de la fécondité de la femme. Et il préconise alors qu'en période de stérilité l'acte conjugal peut être posé. On n'avait pas attendu l'indication du Souverain Pontife pour le faire... Cependant, n'est-il pas évident qu'alors le principe fondamental énoncé plus haut se trouve en défaut. En effet, il était dit « qu'union et procréation sont indissolublement liées », et que « l'homme ne peut rompre de son initiative ce lien que Dieu a voulu ». Nous sommes donc en pleine confusion ! Si le Pape autorise les procédés contraceptifs naturels, on ne voit plus très bien pourquoi il se montre si sévère contre les procédés dits « artificiels », puisque dans ce cas comme dans l'autre, c'est le même résultat qui est obtenu, à savoir que l'on sépare l'union et la procréation. Certains d'ailleurs, ne manqueront pas d'argumenter en disant : dans combien d'autres domaines l'homme ne se sert-il pas légitimement de procédés « artificiels » : la locomotion par exemple... Est-il naturel à l'homme de se déplacer en voiture, en train, en avion ? Ces objets ne sont-ils pas le fruit de l'intelligence et de la technique ? C'est l'intelligence qui est naturelle à l'homme, naturels aussi seront les produits de son intelligence ! Il est donc « naturel » pour l'homme d'utiliser des procédés contraceptifs « artificiels », dus à la science et à la technique - comme on utilise d'ailleurs nombre de médicaments « artificiels » !...

Nous ne prenons pas à notre compte ce raisonnement fallacieux : car l'emploi d'un produit de la technique, quel qu'il soit, n'est légitime que lorsqu'on utilise les lois de la nature, la pesanteur, les propriétés des éléments, etc... Mais il devient mauvais et pernicieux lorsqu'il cherche à contrecarrer ces lois. Or la loi de la nature – dans le domaine charnel, qui tout en étant charnel, demeure tributaire de la puissance créatrice de Dieu – c'est que l'acte conjugal conduit normalement à la fécondation. S'il est posé, il doit

¹ - Précisons qu'une Encyclique ne revêt pas le caractère de l'inaffabilité. Elle peut donc errer.

donc être posé en envisageant et en acceptant positivement et résolument ses conséquences. Et si les époux ne veulent pas d'enfant, pour une raison dont ils sont d'ailleurs les seuls juges, ils doivent s'abstenir de poser l'acte conjugal. Voilà en effet le vrai principe fondamental dont il ne faut s'écartez sous aucun prétexte.

« La loi même parfaite, n'a rien conduit à la perfection... »

Car la Loi de Moïse ne peut sortir l'homme du péché. Paul dit au contraire qu'elle est la « force du péché ». Et nous comprenons cela fort bien. La circoncision et tous les rites de pureté, tous les sacrifices d'expiation qui orchestraient les naissances, génération après génération, ne faisaient que maintenir l'homme hors du plan virginal. L'observation de la Loi par les hommes pieux et les justes en Israël leur donnait une si bonne conscience qu'ils n'avaient nullement le sens de la nécessité d'une rédemption de la nature : ils attendaient seulement la libération d'Israël ; ils ne voyaient rien de plus parfait que d'être fils d'Abraham et disciples de Moïse.

Il peut en être de même dans la loi matrimoniale chrétienne ; elle est une force de péché, plus dangereuse que la Loi judaïque : celle-ci, en effet, comportait l'obligation des sacrifices rituels, des « sacrifices pour le péché ». Mais ici le chrétien qui accomplit la loi conjugale, qui vit « chastement » son mariage, - au sens où Pie XII a défini ce mot – qui le convaincra de péché ? Je veux dire, qui lui fera prendre conscience que l'ordre charnel, tout légitime qu'il soit, est encore très au-dessous de la véritable pensée de Dieu ? Les enseignements de la Foi ? Les Mystères de Jésus-Christ ? Oui, mais à condition que l'on sorte du symbolisme irréaliste, et que l'on cesse de parler de Joseph, de Marie, de Jésus comme des « exceptions » tellement uniques que leur mode de vie serait inapplicable.

Mais le chrétien père de famille, juste et pieux, qui vit chastement son mariage, qui applique rigoureusement le principe fondamental, est un cas hypothétique, purement imaginaire : jamais aucun homme ne pourra se satisfaire de la contrainte de la loi : il ne peut que la transgresser ou la dépasser. C'est la première alternative qui est, hélas, la plus courante. Lorsque la pédagogie de la loi a été acceptée loyalement, il arrive que la grâce de Dieu intervienne et pousse le chrétien fidèle – qui s'est efforcé d'être fidèle – à dépasser l'ordre charnel. C'est ce qui est arrivé pour certains saints, qui après avoir connu les tribulations de la chair, ont retrouvé le plan virginal. Telles ces femmes que la liturgie chante en mettant sur leurs lèvres la parole du psaume 119 : « J'ai reconnu, Seigneur, que tes jugements sont équitables, et que dans ta vérité, tu m'as humiliée : brise ma chair de ta crainte, afin que je comprenne tes préceptes... » (Introït)

Paul aurait bien voulu que les chrétiens franchissent d'un bond l'ordre charnel et les ordonnances liées à la circoncision ; il voulait épargner à ses disciples les « tribulations de la chair », et c'est pourquoi il leur demandait : « d'être mariés comme s'ils ne l'étaient pas » (1 Cor.ch.7). Jacques ou du moins les gens de son entourage, jugeaient cet idéal utopique pour des païens nouvellement convertis ; encore qu'il l'exposât, dans son épître, en termes discrets, mais très clairs pour qui peut comprendre. En homme réaliste, il pensait que ces « nouveau-nés » qui avaient besoin du « lait du verbe », comme le dit saint Pierre, auraient aussi besoin d'un appui solide de la loi et de la circoncision. Dieu n'a-t-il pas mis des siècles pour amener Israël à ses vues, et encore, si peu l'avaient compris ! Comment les Grecs allaient-ils brusquement passer de leurs idolâtries lubriques aux exigences du plan virginal ?

Ces questions qui tourmentaient l'Eglise des Apôtres ne furent pas résolues par le Concile de Jérusalem. Elles demeurent en suspend dans la conscience – ou la sous-conscience – chrétienne actuelle. Les termes ne sont peut-être pas les mêmes, les législations différentes, mais le fond du problème est bien le même. Lorsque Paul écrivait : « La chair est opposée à l'Esprit, et l'Esprit à la chair, il y a haine entre eux... », il signifiait que l'on ne passe pas facilement de l'ordre charnel ou animal, à l'ordre de l'Esprit-Saint ou virginal. Comment l'amour se purifiera-t-il de la convoitise ? Comment l'intelligence se dépouillera-t-elle de l'erreur qui tisse la figure de ce monde ? Tout ce que la loi peut faire, lorsqu'elle est bien observée, c'est d'amener l'homme à cette « Pâque », à ce passage, lorsque, regardant les enfants de ces enfants, et gémissant déjà sous le poids des ans, il se demande : « Mais enfin, est-ce tout ? N'y a-t-il rien au-delà, au-dessus de cette ombre de vie et d'existence, toute craintive sous la menace perpétuelle de la mort ? Pour quel néant Yahvé a-t-il créé les fils d'Adam ? Les années, les mois, les jours, les heures sont marquées par le deuil, les larmes, la souffrance, alors à quoi bon ? A quoi bon appeler des êtres à la vie si, de ce fait, on les appelle aussi à la mort ? Ils n'auront joui qu'un instant de la lumière du soleil, pour tomber dans le schéol ? Quel est l'avantage du juste qui se justifie, du saint qui se sanctifie, si la plus exacte observance des préceptes ne lui donne, devant la mort, aucun avantage sur l'impie et sur l'insensé ?... » Qui donc arrachera l'homme lié par la loi, même fidèlement observée, à l'incoercible ennui de la chair ?...

- Fin du chapitre 10 -

Chapitre 11

Vers une morale sacramentelle

Privée de l'Esprit, la chair n'est qu'une masse pesante et douloureuse ; ses désirs sont informes et contradictoires, ses impulsions ridicules, ses joies flambent et s'éteignent aussitôt. Elle recherche une extase, une sortie d'elle-même : elle ne lui est jamais donnée. La drogue, sous toutes ses formes, antiques et modernes, donne momentanément, aux phantasmes du cerveau, une apparence de vérité... puis le rêve s'en va, plus vite qu'il n'était venu et son départ laisse une désolation, une honte, un effondrement indicibles. Nous sommes prisonniers de nos limites : ni science, ni technique n'y peuvent rien. Celui qui voyage, vite, grâce au moteur de sa voiture, grâce à l'aile de l'avion, ne voit plus rien, n'entend plus rien tout au long de son voyage. Et celui qui voyage trop lentement, qui sait si la mort ne le surprendra pas en route ? Nous cherchons à nous évader, mais où ? Hors de quoi ? Nous souffrons de nos limites, mais peut-être parce que nous n'avons pas su en découvrir la grandeur et la magnificence ? C'est dans l'humble beauté de la chair que se trouvait la bonne voie, non point pour nous extrapoler, nous imaginer, nous évaporer, nous sublimer, mais pour nous intégrer et découvrir, dans l'œuvre de Dieu en nous, le signe, le sacrement, la rencontre de son Visage, de sa présence, de son être, de son sourire, et de son Amour...

« *C'est l'Esprit qui vivifie, disait Jésus,*
« *La chair ne sert de rien... (Jn.6/63)*

... lorsqu'elle est livrée à elle-même. Mais au contraire, lorsqu'elle est vivifiée par l'Esprit, elle devient cohérente et significative, gracieuse et légère, heureuse et porteuse de joie !

« *Mon cœur et ma chair crient de joie,*
« *vers toi, ô Dieu vivant !... (Ps.83/3)*

C'est évidemment dans le corps du Christ que nous découvrirons le sens de notre propre chair. S'il a fait de son corps le sacrement essentiel du salut, n'est-ce pas pour nous apprendre à faire de nos corps aussi les signes sensibles de la connaissance, de l'amour, de la vie même de Dieu ? Dieu, certes, reste transcendant à toute créature spirituelle et matérielle, mais c'est par l'ouvrage de ses mains que nous entrons dans l'intelligence de son mystère, et que nous y trouverons la vie. Les Juifs cherchaient leur Dieu dans le Temple dont il avait bien voulu faire sa demeure au milieu d'eux. C'était l'Ancienne Loi, l'Ancienne Alliance, alors que la chair humaine n'était pas encore réconciliée avec son Créateur. Lorsque les premiers chrétiens issus du judaïsme furent exclus du Temple, par la fureur incrédule de la Synagogue, ils furent un moment déconcertés. Où était désormais le lieu saint ? Comment survivre dans les fêtes, les prières rituelles, les sacrifices qui marquaient les heures, les semaines, et les mois ? En les instruisant, Paul les console : « Mais notre Pâque, à nous, c'est le Christ immolé !... » - pour dire : qu'avons-nous encore besoin de l'agneau pascal qui n'était qu'un symbole ! Vous cherchez un Temple ? N'avez-vous pas encore compris que ce sont « vos corps qui sont les Temples du Saint-Esprit, et qu'il vous faut désormais porter Dieu et le glorifier dans vos corps ? » (1 Cor.6/19-20).

Cette vue de foi qui était celle des Apôtres nous permet de situer exactement ce qu'est le « péché de la chair ».

Le péché de la chair

Les moralistes des temps passés avaient sans doute oublié cette parole, ou alors ils la comprenaient mal, puisqu'ils ont construit une morale sexuelle entièrement négative, basée sur les bienséances et les convenances d'une société policée et surfaite, correctement habillée, soucieuse des apparences, pointilleuse sur l'étiquette. Ils ont ainsi classé les gestes en peu honnêtes, moins honnêtes, déshonnêtes, malhonnêtes... Ils se perdaient dans les dédales d'une casuistique de précision, cherchant à doser l'impondérable gravité des fautes suivant la matérialité des gestes... Seules les statues ne péchaient pas. Ainsi la morale sexuelle – du sixième commandement – devint un monde à part, où les opinions se chevauchaient, se heurtaient, sans que l'on put jamais savoir laquelle suivre... Après avoir navigué sur des fleuves interminables, fangeux et marécageux, on aboutissait à la notion que la vertu consiste en un durcissement ligneux de tout l'être.

Il convient donc de se rappeler que Dieu n'est pas vertueux mais qu'il est saint, et qu'il est saint dans toutes ses œuvres. Le péché de la chair est une faute de l'esprit. C'est avant tout cette déficience de l'intelligence et cette dureté de cœur qui ont empêché l'homme de rendre grâce, d'adorer, et d'obtenir ainsi la Justice aux yeux de Dieu. « Ils n'ont pas connu Dieu dans ses œuvres, alors que son éternité et son invisibilité deviennent transparentes dans tout ce qu'il a fait... » Ainsi parlait Paul dans l'Epître aux Romains. Il n'y a d'autre péché que l'impiété : la rupture de la relation de connaissance et d'amour entre la créature et son Créateur. C'est en raison de cette rupture que la chair ensuite s'écroule sur elle-même, dans tous les désordres que l'on sait, et que l'on ne sait que trop...

Si bien que, si l'on établissait une morale humaine, celle de l'honnête homme, droit, vertueux, maître de soi... sans établir une référence entre le comportement de l'homme et la Torah divine, nous serions encore dans le « péché de la chair ». Une vie honorable et intègre, mais sans action de grâce et sans adoration, serait, on le conçoit, infiniment plus ennuyeuse qu'une vie de débauche ! Au moins le pécheur connaît-il le sel de l'aventure, l'amertume du remords, et il a toujours devant lui le risque de la conversion, qu'il désire et redoute à la fois. Mais le juste limité à lui-même, qui se complaît dans son petit équilibre personnel, qui se satisfait de son athéisme tranquille, que peut-il espérer, quel goût la vie a-t-elle pour lui ? Il est de ceux dont Jésus a dit : « Je ne suis pas venu appeler les justes... » Car cette justice humaniste est une illusion dangereuse, qui d'ailleurs ne peut tenir. Paul dit en effet : « Comme ils n'ont pas rendu à Dieu le culte qui lui est dû, Dieu les a livrés à toutes sortes de passions déshonorantes... » (Rom.1/26). Dieu ne l'a pas fait de bon cœur : mais il fallait que l'homme prît conscience, en constatant le désordre de sa vie, de ce péché profond, dont celui de la chair n'est que la conséquence et le signe, de ce péché d'apostasie, d'irréligion, d'athéisme, de non-relation avec le Dieu vivant et vrai.

Si donc nous voulons établir une morale sexuelle valable, n'essayons pas de la construire en dehors des mystères de la Foi. C'est par la foi, en effet, que le Dieu vivant et vrai s'est révélé, pour rétablir la relation vitale de connaissance et d'amour avec la Créature humaine qui s'était éloignée de lui. Nous verrons alors que la morale sexuelle n'est pas un chapitre indépendant, une annexe de la morale fondamentale, comme elle fut

considérée jusqu'à nos jours ; mais qu'elle s'insère, j'oserais le dire, au cœur même de la Foi, puisque c'est par la relation que le sexe établit entre les personnes que nous accédons à l'intelligence pratique des Relations Incréées qui constituent les Personnes divines, et qu'ensuite nous pourrons réaliser cette relation vitale que la Trinité Sainte a voulu établir entre elle et la trinité créée.

Le culte en Esprit et en Vérité

La Samaritaine qui obtint les premières confidences du Christ, qui eut la révélation de la mission du Sauveur, n'était qu'une pécheresse : elle avoue : « Je n'ai pas de mari... » Et Jésus lui dit, la connaissant mieux qu'elle ne se connaît : « Tu fais bien de dire : Je n'ai pas de mari, car l'homme avec lequel tu vis présentement n'est pas ton mari : tu as eu cinq maris. » Celui qui venait restaurer la nature humaine dans sa splendeur et sa justice originelles aurait voulu rencontrer ici un couple solide et vrai, façonné par la pédagogie de la Loi, par une authentique fidélité mutuelle. Lorsque la femme de Samarie, en effet, commence à interroger le Seigneur sur le Salut à venir, et lui demande : « Seigneur, donne-moi donc de cette eau vivante... », Jésus lui répond : « Va chercher ton mari, et reviens ici... » (Jn.ch.4)

C'était à l'homme, au mâle, en effet, de recevoir à nouveau le Message divin qui eut permis au couple de boire à cette Eau jaillie des profondeurs de la Trinité. Ainsi en fut-il à l'origine : c'est Adam qui avait reçu le précepte divin, c'est lui qui en avait la garde, comme médiateur et prêtre auprès de son épouse. Dieu ne change pas dans son Dessein. Le Fils reproduit ce que le Père a disposé. Il recherche l'homme qu'il pourra instruire du précepte transgressé depuis tant de générations, mais toujours présent dans la pensée de Dieu. Malheureusement, la femme répond : « Je n'ai pas de mari... » La confidence divine sera-t-elle impossible en raison de son adultère ? Pas entièrement. Car Jésus va faire de cette femme une disciple et une apôtre, et il se révèle à elle : « Je suis le Messie, moi qui te parle. » - « Il n'est pas venu sauver les justes mais les pécheurs. » Néanmoins, il ne pourra parler qu'en figures, qu'en paraboles, qu'en prophéties : car le péché a obscurci l'intelligence, endurci le cœur : l'homme reste troublé par sa propre chair, il s'est dévalué à ses propres yeux, le sarcasme et la raillerie ont tellement déprimé le corps, qu'il ne peut concevoir qu'il puisse être, ce corps, le lieu saint, le sanctuaire du culte en Esprit et en Vérité.

C'est bien là cependant ce que Jésus dit à cette femme, lui laissant entrevoir, dans un futur qui sera peut-être proche, son grand désir, l'unique désir de son cœur : que la gloire véritable soit rendue à Dieu son père, le Créateur :

« Femme, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera plus ni sur cette montagne, ni à Jérusalem que vous adorerez le Père... Vous adorez ce que vous ne connaissez pas. Nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le Salut vient des Juifs. Mais l'heure vient, et c'est maintenant, où les vrais adorateurs du Père l'adoreront en Esprit et en Vérité. Aussi bien ce sont ceux-là que le Père recherche pour adorateurs : Dieu est Esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en Esprit et en Vérité. »

Arrêtons-nous un moment sur ce texte pour pénétrer, autant que faire se peut, la pensée du Seigneur. Nous le pourrons beaucoup mieux que la Samaritaine, parce que nous avons la Tradition Apostolique, et la lumière incomparable de la Foi. Et d'abord, posons-nous la question : le Père a-t-il trouvé sur Terre des adorateurs en Esprit et en

Vérité ? S'il les avait trouvés, n'aurait-il pas mis en eux ses complaisances ? Justifiés à ses yeux, ils eussent été pleinement sauvés. Or, manifestement - mis à part à Nazareth - les siècles de chrétienté qui nous ont précédés ont été soumis à la sentence de la mort, tout comme le monde juif, tout comme le monde païen. On a maintenu le culte à Jérusalem – sinon au mont Garizim – la basilique du Saint Sépulcre en est le témoignage. Et l'on a construit d'innombrables temples de pierre, faits de main d'homme : ce qui manifeste avec la plus haute évidence, que l'humanité avait encore besoin d'une pédagogie rituelle et liturgique. Sans doute, par le Mystère eucharistique, par la Présence réelle de Jésus-Christ, nous rendons, avec lui et par lui, le véritable culte à Dieu le Père. Mais dans quelle mesure les consciences sont-elles clairvoyantes pour entrer vraiment « dans les sentiments qui furent dans le Christ Jésus » ? (Phil.2/6s). Les messes se reproduisent sans cesse, comme des vagues successives, et elles mettent des siècles à éroder la dureté des cœurs. Ce long travail de la Grâce est-il bientôt achevé ? Sommes-nous à la veille de cette grande révolution psychologique qui fera que, tout d'un coup, les paraboles deviendront limpides, les symboles s'ouvriront, les voiles tomberont, les secrets des cœurs seront dévoilés... (Lc.2/35-36 ; Rom.2/16).

« *Femme, l'heure vient, crois-moi...* » Jésus dit « Femme » tout comme il le dira à sa mère, aux noces de Cana, comme il le dira aussi à la Croix, donnant son testament suprême. Beaucoup de femmes furent ses confidentes : Salomé, Marie-Madeleine, l'autre Marie, Jeanne... et d'autres sans doute. Y a-t-il un rapport mystérieux et profond entre le seconde Personne de la Sainte Trinité, et le sexe féminin ? N'est-ce pas une femme, Marie, qui, par sa foi, a conçu le Verbe en son esprit, pour le concevoir ensuite en son corps ? N'est-ce pas elle, sans doute, qui en a instruit Joseph ?¹ N'est-ce pas elle surtout, qui, au lendemain de l'Ascension, sera la Révélation vivante des Apôtres, pour leur faire découvrir la personne intime de Jésus ?

Cependant, à la femme, ici la Samaritaine, qui se trouve seule, il ne peut parler qu'en figures, et en insistant : « *Crois-moi...* » Si l'homme était là, il expliquerait tout ce qu'il a à dire. Il reparlerait avec eux des premiers chapitres de la Genèse, il en livrerait la clé, il aiderait l'homme et la femme à abattre l'Ange exterminateur qui les empêche de revenir à l'Arbre de la Vie. Il leur ouvrirait à nouveau la porte du Jardin. Chaque fois que naît dans le monde un amour véritable entre un garçon et une fille, entre un fiancé et une fiancée - car tout amour vient de Dieu - il s'apprête à mettre la main sur le loquet de cette fameuse porte, pour les faire entrer. Malheureusement, jusqu'à nos jours, l'entraînement de la caravane des fils d'Adam est le plus fort, plus fort que l'appel discret de l'Esprit, et ils s'engagent sur la route large et spacieuse qui conduit à la perdition, à la suite de leurs pères...

« *L'heure vient et c'est maintenant...* » Maintenant ? Au moment où Jésus parle ? Quels sont-ils ces adorateurs en Esprit et en Vérité ? Nous pensons évidemment à Jésus lui-même, le véritable adorateur du Père. Mais il y en a d'autres qui restent dans l'ombre, et que l'on n'invoque pas en général, à la lecture de ce texte. Ce sont les parents de Jésus, Joseph et Marie, dont on peut dire en toute vérité, que Jésus est le fruit de leur « religion », c'est-à-dire de leur relation à Dieu. C'est justement parce qu'ils ont rendu à Dieu le culte en Esprit et en Vérité, qu'ils ont offert le sacrifice parfait, qu'ils en ont obtenu le fruit : le fils de l'homme. Nous devons aussi admettre que les premiers disciples de Jésus furent initiés à ce culte, auquel la femme de Samarie n'était pas encore admise. Elle

¹ - On peut penser aussi que Joseph fut instruit par son père Jacob (Cf. l'Evangile de Thomas)

reçoit seulement l'information de son existence, et l'invitation à se mettre dans les dispositions pour y entrer.

« *Ce ne sera ni sur cette montagne, ni à Jérusalem, que vous adorerez le Père...* » Une alliance doit succéder à une autre, un culte à un autre, parce qu'une grande mutation s'est produite dans le genre humain depuis la conception de Jésus dans les entrailles de Marie. Certes, Jésus, tout en révélant à cette Femme de Samarie son identité : « Je suis le Messie... », ne l'instruit pas davantage. Les hauts lieux de l'Ancien Testament n'étaient que des figures, et même le Temple de Jérusalem, dont Jésus dira : « Détruisez-le... » N'était-il pas devenu inutile, puisque le véritable Temple était advenu, Jésus lui-même en son humanité sainte ?

« *Vous adorerez le Père...* » C'est la première fois dans l'Evangile que Jésus prononce publiquement le mot « Père ». Il est lié à celui de « adorer ». Dans le « Pater », Jésus le liera à celui de « sanctifier ». « Que ton nom – de Père – soit sanctifié ». Et comment sanctifier le Nom du Père sinon en lui permettant d'exercer sa Paternité ? Les chrétiens ont-ils vraiment adoré le Père ? Ont-ils vraiment sanctifié son Nom ? N'ont-ils pas rendu à Dieu - au Bon Dieu, comme ils disent – un culte encore semblable à celui des Samaritains qui « adoraient ce qu'ils ne connaissaient pas » ?

Il n'y a donc plus de lieu où adorer le Père, sinon en ce lieu saint qu'est le corps, qui est le véritable Temple fait de ses mains, dans une œuvre commune avec le Verbe et l'Esprit. Mais comment porterons-nous Dieu, et glorifierons-nous le Père, en nos corps, si nous n'avons pas l'intelligence claire des Desseins de la Trinité sur ce corps, chef-d'œuvre de ses mains ? N'est-ce pas parce que les Mystères de la Foi, Trinité et Incarnation, n'ont rien apporté de nouveau dans le comportement humain, au niveau de l'amour de l'homme et de la femme, au niveau de la génération, et que le véritable culte, agréable au Père, n'a pas encore fait son apparition dans le monde ?

« *... le salut vient des Juifs* ». C'est en effet de la race juive, et plus exactement de la tribu de Juda et de la tige de Jessé épanouie en la vierge Marie qu'est venu le Sauveur par la maternité spirituelle et virginal dont il est le fruit. Jésus parle en connaissance de cause ; il est bien évident que ce n'est pas directement du culte rendu à Dieu au Temple de Jérusalem, ni de la casuistique stérile des rabbins que le Salut pouvait venir ! Quel abîme entre le culte réel de Nazareth et le culte officiel et symbolique !

Pourquoi ne pas admettre que cette parole a un sens prophétique ? C'est bien en effet après la conversion du peuple juif, à la fin de ce « siècle », que les hommes marcheront à « la lumière de Jérusalem », lorsque le Royaume messianique de Jésus sera instauré sur la Terre. Mais en attendant ces temps merveilleux, que nous espérons de toute notre âme, pour lesquels nous travaillons de toutes nos forces, nous devons admettre dès maintenant que le Salut ne sera donné à l'Eglise que par un enracinement dans les Ecritures qui nous viennent des Juifs, ces Juifs qui furent les Prophètes et les Apôtres. L'Evangile a « fait long feu », parce que ceux qui ont ouï la Bonne Nouvelle parmi les païens, n'étaient pas enracinés dans les psaumes, Moïse et le Prophète. Il est resté un exposé intéressant, merveilleux même, de l'histoire qui est arrivé à ces « exceptions » admirables, mais inimitables. Toute la liturgie chrétienne n'a jamais été qu'un mémorial, non point un schéma de comportement, de vie pratique. Elle l'est cependant dans son Mystère intime, qui n'a pas été dévoilé. L'Eglise avait-elle pour mission de « conserver le bon dépôt de la Foi » seulement ? Le témoignage qu'elle a porté parmi les nations, pendant le « temps des nations », portera enfin un « fruit qui demeure éternellement »,

lorsque la richesse de sa Tradition – avant qu'elle ne soit perdue ! – sera ressourcée au fond inépuisable des Ecritures, et surtout à l'intelligence qu'en auront les Hébreux lorsqu'ils reconnaîtront leur Sauveur en Jésus de Nazareth.

« ... où les vrais adorateurs adoreront le Père en Esprit et en Vérité ». Comment entendre ces mots extrêmement riches ? « En esprit » (sans le e majuscule), cela signifie d'abord : « en comprenant ce qu'ils font ». Le mot esprit signifie alors « intelligence » ; C'est en ce sens que Paul enseigne que Jésus-Christ est l'esprit de la Loi (2 Cor.3/15-18), c'est-à-dire que son enseignement, sa vie, et surtout le Mystère de sa Personne donnent l'intelligence des Ecritures. « En vérité » (avec un v minuscule) ; « qu'est-ce que la vérité », demandait Pilate. Ecouteons la réponse que donnait saint Thomas d'Aquin, douze siècles plus tard : « Adaequatio mentis ad rem » = « l'adéquation de l'esprit à la chose », l'exacte conformité de l'intelligence à la chose. De quelle chose s'agit-il ? De toute chose, bien sûr ; tout l'effort scientifique est bien l'illustration de cette définition de saint Thomas. Mais parmi toutes les choses, c'est notre nature corporelle qui nous intéresse, et qui nous intrigue le plus. Et plus spécialement cette nature qui est sexuée. La morale des siècles qui nous ont précédés en témoigne : c'est dans ce domaine de la sexualité que subsistent obscurité, troubles et angoisses. Nous avons compris les grandes lois de l'Univers, et la structure de la matière, mais nous ne sommes pas encore arrivés à comprendre ce que nous sommes, ce que notre corps signifie par rapport à la pensée de Dieu. Elle s'y trouve inscrite cependant, comme en filigrane, effacée hélas par les générations de péché. Qui donc nous rendra l'intelligence de notre être ? Qui donc résoudra l'énigme que nous sommes pour nous-mêmes ? Jean l'Evangéliste pleurait abondamment en constatant que personne, ni au ciel, ni sur terre, ni dans les abîmes, ne pouvait ouvrir « le Livre aux sept sceaux » (Ap.5/3-6).

Mais c'est le Christ qui a ouvert le Livre scellé et qui nous en a révélé le secret. Ce livre, c'est l'Histoire humaine toute entière, si bien résumé par l'Ecclésiaste, - Livre qui comporte effectivement sept sceaux – c'est aussi la nature de l'homme, transcendante aux contingences de l'histoire. Et c'est pourquoi les mots « Esprit et Vérité » doivent être compris dans le sens divin que leur donne l'Evangile. L'Esprit n'est autre que l'Esprit-Saint, celui qui est le lien éternel de connaissance et d'amour du Père et du Fils, et celui qui a opéré dans le sein virginal de Marie la conception du Verbe en notre nature humaine. Qui donc a rendu à Dieu le culte en Esprit et en Vérité ? Ne voyons-nous pas que c'est justement Marie et Joseph ? C'est Marie en effet qui a « offert son corps » à Dieu », pour en faire un instrument de Justice et de Sainteté. Bien avant que Paul fixât cette ligne de conduite à tout chrétien (Rom.12/1-3 ; 6/13,19), elle l'avait déjà réalisée dans la simplicité et la perfection de sa Foi. C'est Joseph qui a offert le vrai sacrifice de la paternité charnelle, pour permettre à Dieu le Père de manifester sa souveraine et merveilleuse Paternité à l'égard de Jésus, et par lui, à l'égard de tous ceux qui croient en son Nom, et qui dès lors, connaissent la « Vérité » qui les délivre de la servitude du péché et de la mort.

« Ce sont ceux-là que le Père recherche comme adorateurs », non seulement, certes, pour obtenir de leur part la louange, l'adoration, l'action de grâce, qui lui sont dues, mais bien plus pour leur faire prendre part à sa Paternité, pour accroître leur joie et leur bonheur aux dimensions de son éternelle béatitude. Là encore jetons les yeux sur Joseph : quel père a été plus heureux que lui en son fils ? Quelle mère a été plus heureuse que Marie dans le fruit de ses entrailles ? Le tout est d'admettre que ce bonheur immense et tout simple, est à la portée de tous, du moment que l'Alliance virginale est observée. Certes, Marie a été aussi la « Mater dolorosa », mais non pas en raison de son

Premier-né, mais à cause de l'incrédulité de son peuple. Elle est mère douloureuse aussi, dans son enfantement spirituel des chrétiens, pour qu'ils deviennent semblables à Jésus : elle est douloureuse à cause de nous, de nos retards, de nos inconsciences, de nos inerties, de nos railleries, de notre ingratitudo, de notre lenteur et lourdeur à comprendre ! Mais elle reste et fut infiniment heureuse en Jésus son Fils !

Ces perspectives nous permettent de comprendre qu'une morale n'est vraiment digne de l'homme et de Dieu que lorsqu'elle est sacramentelle, c'est-à-dire significative de la relation véritable qui nous unit à notre Créateur, non pas selon nos pensées mais selon sa Pensée. Nous en sommes loin, surtout si nous avons l'audace – audace nécessaire – de comparer notre génération adultère et pécheresse à la Génération spirituelle du Fils de l'homme ; si nous mettons en parallèles – très écartées ! – les faiblesses, les mesquineries, les frivolités, de nos amours, avec cet amour authentique et entièrement consacré à Dieu que fut celui de Joseph et Marie. Comment allons-nous franchir l'abîme ? Comment notre morale, c'est-à-dire notre comportement, va-t-il à nouveau exprimer la Trinité et l'Incarnation ? Cela est-il possible avant la mort ?... Comment ne pas être découragé devant un tel idéal, ce Rocher n'est-il pas trop haut pour nous ? Il le serait certes, sans la grâce toute puissante de Dieu, qui vient « sauver ce qui était perdu ». D'ailleurs, une fois que l'acte d'assentiment est donné à la Parole de Dieu, l'Ordre de la Foi et de la Vie apparaît infiniment plus simple et plus aisé que celui de la connaissance du bien et du mal qui mène à la mort.

REDEMPTION : « N'éteignez pas la mèche qui fume encore... »

Lorsque Paul disait à ses chrétiens : « Hommes, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise », à quoi pensait-il exactement ? Là encore, cette parole est prodigieusement riche : elle est chargée de tous les Mystères du Christ, dont nous pouvons étaler le spectre presque à l'infini. Dégageons les composantes principales de cette lumière apostolique :

Le Verbe de Dieu est venu conclure des Noces avec une femme adultère. Il y a bien longtemps en effet, qu'Israël ne suivait plus Yahvé son Epoux dans le désert, comme au temps de sa virginité ! Le prophète Jérémie, en son chapitre deuxième, le déplore avec une poésie poignante. Telle, il a trouvé la Samaritaine, telle il a trouvé Marie-Madeleine, telle il rencontre la nature humaine. Aussi son premier soin est de payer la rançon de nos fautes trop lourdes, trop écrasantes pour nous. Ensuite, une fois que la sentence de la mort est levée, il donne sa grâce, capable de purifier ce qui est souillé, de guérir ce qui est blessé, de redresser ce qui est faussé. Aux Apôtres, il déclare, le jour même de sa Résurrection : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront enlevés... » C'est donc d'un amour sauveur, réparateur, rédempteur, que le Christ a aimé l'Eglise.

« Hommes, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Eglise... », d'un amour rédempteur et sauveur. Cette femme qui a été entraînée par la séduction diabolique, dans le cycle infernal de la génération charnelle, des douleurs de l'enfantement, de la déchirure de ses entrailles. Cette femme blessée plus encore peut-être par l'ingratitudo de ses enfants, par les morsures d'un monde railleur et hostile, affligée par les deuils, blanchie et courbée sous le poids des soucis et des angoisses plus encore que par celui des années, cette femme qui est comme un résumé et un condensé de toutes les misères humaines, il vous faut, hommes, l'aimer de cet amour sauveur et tout puissant de Jésus-Christ.

L'Apôtre le dit en effet : « Il la purifie, son Eglise, par le bain d'eau qu'une parole accompagne, afin qu'elle devienne pure, sans tache et immaculée... », et qu'elle retrouve ainsi la gloire de sa virginité première. Dieu a horreur de la répudiation, car lorsque l'homme et la femme sont séparés, la mort devient inévitable ; il n'y a plus de rédemption possible. Lorsque le divorce est prononcé et que chacun se retrouve seul, lorsque le lien a été rompu¹ et que le solitarisme, sous quelque forme qu'il se présente, est préférable à l'unité dans l'amour, il n'y a plus de remède : on peut alors dire que Satan a achevé son œuvre. N'est-il pas lui-même désespérément seul ?

La Rédemption se fait par la Croix. Si donc l'amour humain n'a pas été, au moment voulu, au moment des fiançailles sacrées, au moment de la virginité disponible, enraciné dans les Mystères de la Trinité et de l'Incarnation, il faut qu'il passe par la Rédemption pour retrouver le paradis perdu. Ne faut-il pas renoncer à tout ce qui s'est construit hors du plan de Dieu ? Vomir la mentalité de péché qui se respire dans le monde ? Abandonner la figure de ce qui passe, pour ne s'attacher qu'à ce qui demeure éternellement ? Si Dieu impose aux impies de passer par le creuset des passions avilissantes, afin qu'ils soient confondus, convaincus de péché, et qu'ils se convertissent, il propose aux justes selon la Loi, victimes plus que responsables du péché, d'entrer dans une relation vitale avec son Fils Sauveur, par laquelle ils dépasseront l'ordre ancien, soumis à la sentence de la mort. Comprendons bien en effet la parole de l'Apôtre : « Comme le Christ a aimé l'Eglise... » Il n'a pas dit : « Comme Abraham a aimé Sarah... »², ni « comme Tobie a aimé son épouse... ». Il y avait certes, de beaux exemples d'amour conjugal dans l'Ancien Testament. Mais il les invite à aimer leur femme d'un amour transcendant, participant à l'Esprit-Saint qu'ils ont reçue, dont leurs corps sont les Temples, pour que cet Amour opère un ouvrage de rédemption et ensuite de régénération.

Il sera peut-être difficile aux époux engagés dans la voie charnelle, tributaires d'une conscience collective et ecclésiale tout orientée vers la mort, de franchir l'abîme qui sépare la Loi de la Foi ! Qu'importe, il faudra bien faire le saut, un jour ou l'autre ! Ceux qui ne le font pas en ce monde, sont contraints de le faire après la mort, lorsqu'ils passent en jugement (Hb.9/27), puisque « ni la chair ni le sang ne peuvent hériter du Royaume de Dieu » (1 Cor.15/50). Ce n'est pas de bon cœur que Dieu maintient la sentence de la mort, mais parce qu'il ne rencontre pas dans le monde, que dis-je en terre de chrétienté, cette Foi parfaite, celle qui a surgi en Israël, par laquelle il a pu envoyer son Fils, son Unique, dans les Entrailles virginales de Marie, afin de nous faire la démonstration concrète de son bon Plaisir.

Mais il peut arriver, il arrivera sans doute, que la parole de Paul : « Hommes, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise », tombera dans une terre bien labourée, dans des cœurs bons et généreux, qui porteront des fruits au centuple, dans des esprits conscients du Mystère du Christ, pour s'enraciner dans des corps vierges. C'est alors qu'elle prendra toute sa signification, et revêtira toute son efficacité vitale. En effet, c'est comme vierge que le Christ a aimé l'Eglise ! Il l'a aimée, non pour la rendre féconde

¹ - Nous faisons ici les restrictions nécessaires, en reportant le lecteur à ce que nous avons dit sur le mariage vrai. Un mariage faux et mensonger, qui n'est pas agréé par Dieu - qui est la Vérité même - peut et doit être rompu. En fait, on ne peut rompre un lien qui n'existe pas, qui n'avait qu'une apparence d'existence.

² - Dans la « bénédiction de l'épouse », prononcée au cours de la Messe de Mariage, l'Eglise ne fait allusion qu'aux exemples de l'Ancien Testament. Cette prière est une accusation du manque de foi des baptisés qui viennent contracter mariage devant elle.

charnellement, - comme Salomon aimait les femmes qui habitaient son palais – mais pour la vivifier par son Esprit, en la nourrissant à la fois de sa parole et de sa chair, afin de la conduire à la plénitude de son âge. La première fin du mariage, celle qu'il faut atteindre ne premier lieu, n'est pas la procréation, mais la sanctification. Paul n'a jamais dit en effet que la fin première du mariage était la procréation ! Ni aucun Apôtre, ni aucun Evangéliste ! Pierre dit même tout le contraire, espérant que la foi de ses lecteurs les aura détournés de la « folle tradition des pères » (1 Pe.1/18). C'est par la nourriture eucharistique que le Christ et l'Eglise ne forment qu'une seule chair, et que celle-ci devient « chair de sa chair et os de ses os », et finalement son Corps.

Et l'Apôtre dit également, toujours dans ce même passage de l'Epître aux Ephésiens (5/20s), parlant à la fois du Christ et de l'homme : « Il est le sauveur du corps ». C'est le Christ qui est le Sauveur de son corps, l'Eglise, et c'est l'homme qui est sauveur, dans le Christ, de sa femme, avec laquelle il est une « seule chair ». Encore faut-il que l'homme, le mâle, participe au Sacerdoce vivifiant du Christ, ordonné à une vie impérissable.¹ Nous mesurons ainsi, à la lumière des exigences apostoliques, quel degré de sainteté et de perfection devraient atteindre les chrétiens avant d'être admis au Sacrement de Mariage ! Il faudrait qu'ils aient une connaissance éminente des Ecritures, et des Mystères de la Foi ; qu'ils aient atteint, en quelque sorte, la plénitude d'âge du Christ. Mais comment cela peut-il se faire, puisque dans le monde prétendu chrétien où nous vivons, si peu d'heures, si peu de minutes sont effectivement consacrées à la formation spirituelle des jeunes gens et des adultes ? Un étudiant en médecine par exemple doit subir pendant sept ans les cours et les exercices de la Faculté pour être reconnu compétent dans son art ! Nous comprenons, nous admettons que cela soit nécessaire, indispensable même, car la santé d'un peuple est un bien si précieux !... Mais ce jeune médecin, encore étudiant peut-être, vient-il à vouloir se marier ? Qu'aura-t-il trouvé dans l'Eglise comme enseignement, dans son entourage comme formation chrétienne ? Presque rien par rapport à la somme de connaissances théoriques et pratiques qu'il aura acquises pour sa formation professionnelle. On ne peut donc dire à un ignorant des choses de la foi : « Aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise », car ces paroles n'auront presque aucun sens pour lui, même s'il est cultivé et instruit de la science et de la sagesse de ce monde.

Nous envisageons cependant, dans l'Espérance, ce temps où la « connaissance de Yahvé remplira les cœurs comme l'eau des mers en remplit le fond ». Et nous verrons alors que les promesses du Christ ne sont pas vaines, mais qu'elles auront leur plein accomplissement.

INCARNATION

Lorsque la Rédemption sera achevée, l'Incarnation brillera de tout son éclat. Pour l'instant, dans les ténèbres de notre siècle, nous la contemplons comme la « brillante étoile du matin » (Ap.22/16), ou encore « comme la clarté d'une lampe dans un lieu obscur » (2 Pe.1/19). Il faut admettre nécessairement que, si l'heure de la Rédemption doit sonner pour le genre humain tout entier, quand les vérités de la Foi illumineront un jour la conscience collective et les institutions mondiales, ce sera par le fait d'un certain

¹ - Hb.7/16. Nous parlons ici directement du sacerdoce baptismal, mais sans exclure le Sacerdoce proprement dit, le Sacrement de l'Ordre, conformément à la Pensée Apostolique que le Droit Canon aurait le plus grand intérêt à rejoindre. Il faut une préparation conjuguée au Sacerdoce et au Mariage.

nombre, fort petit peut-être, de pionniers qui auront vécu dès maintenant en fonction des Vérités éternelles, « des puissances du monde à venir » (Hb.ch.12), et qui auront obtenu l'accomplissement des Promesses comme prémisses du Salut.

Puisque les exemples suivants sont d'un pouvoir bien supérieur aux exposés théoriques, il nous faut revenir, là encore, à la Sainte Famille, pour voir comment elle a réalisé, avant même sa formulation, la parole de Paul : « Hommes aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise ». S'il est un homme qui a aimé ainsi sa femme, c'est Joseph le Juste ! Il était tout simple, cependant, instruit des Ecritures comme les Juifs pieux de son temps, habile dans son métier, comme l'ont été les artisans de tous les temps. Il n'était qu'un « confesseur de la foi », puisque l'Eglise, le 19 mars, chante pour lui ce qu'elle chante pour tous les autres confesseurs : « Os justi meditabitur sapientiam... » « La bouche du juste méditera la sagesse ». le silence de Joseph, la discréetion des Evangiles à son sujet, la liturgie de l'Eglise, convergent pour nous persuader que Joseph n'était pas un surhomme, ni un génie, ni un héros exceptionnel : ce qu'il a fait était et reste à la portée de tous.

Sans doute, le fils de Joseph et de Marie, fruit de leur amour virginal, était préexistant dans le Sein du Père : leur gloire incomparable restera toujours d'avoir mis au monde, en notre nature humaine, le Fils monogène ; et comme le Mystère de l'Incarnation ne se produira pas deux fois, leur gloire d'être père et mère de Dieu ne saurait être partagée par aucune autre créature. Mais ce qui était prévu par la Sainte Trinité et qui reste son Dessein éternel de vie impérissable, c'est que les fils et les filles d'hommes fussent d'abord fils et filles de Dieu, par une conception spirituelle, par une naissance d'En Haut, comme Jésus le fait comprendre si bien à Nicodème (Jn.3). Le Baptême opère en nous, artificiellement, une génération qui nous ramène à la Pensée première de Dieu, celle qui aurait été appliquée naturellement si l'alliance virginalie avait été observée. Car la Pensée de Dieu est une et simple : même si nous sommes tombés au-dessous de son Dessein, et si nous avons réalisé sur cette planète cette humanité croulante et gémissante, la Pensée de Dieu demeure éternellement, et nous pouvons toujours y revenir par la Foi.

Cependant, même pour ceux qui, dans l'ordre conjugal, sous « l'arbre de la connaissance du bien et du mal », n'ont pas posé l'acte de foi vraiment libérateur, le Mystère de l'Incarnation apporte déjà une grande lumière et une grande consolation. Lumière diffuse, dont l'impact serait trop brutal sur la conscience commune : alors elle se diffracte en manifestations bruyantes, en festivités tapageuses, en banquets plantureux, en réveillons sonores, en illuminations dépensières, en cadeaux multipliés, en échange de vœux et de souhaits. Certes, on oublie un peu la crèche, pour vénérer le sapin où s'abrite le Père Noël... le commerce et l'argent, Mammon jamais en reste, trouvent leur compte à cette dégénérescence du Mystère chrétien. Cependant, y a-t-il dégénérescence ? La lumière ne saurait être souillée par ce qu'elle touche. Les réactions populaires sont parfois aberrantes, parce que la conscience est trop loin, trop écartée de la voie du Seigneur : elle sent intuitivement cependant que la Vérité ne saurait être ailleurs. Elle titube donc en cherchant à retrouver son équilibre.

Sans avoir encore l'audace de prendre la Révélation du Fils de Dieu naissant d'une vierge comme norme de vie, le peuple chrétien se sent cependant profondément réconcilié dans sa chair : Dieu n'a pas dédaigné notre nature, il en a fait son Temple, il vient y résider et s'y manifester. Notre Dieu n'est pas loin de nous. Chaque mère de famille sait qu'une femme très semblable à elle a porté dans son ventre et mis au monde

un fils qui était Dieu lui-même. Sans doute, elle contemple encore de loin cette maternité merveilleuse qui ne connaît pas la douleur... Elle murmure avec la femme de l'Evangile : « Heureux le sein qui t'a porté, et les mamelles que tu as sucées ». Elle écoute un écho atténué du chœur des Anges, qui en ce jour-là, le jour de cet enfantement, sont venus chanter sur la Terre leur allégresse et leur joie. Elle sait, cette maman, et à quel prix ! qu'elle n'a pas eu l'honneur d'une telle maternité ; mais elle comprend néanmoins, par une intuition encore imprécise, par une consolation très douce de l'Esprit, que Dieu ne détruira pas son œuvre, qu'il a voulu que la femme soit mère, puisqu'il a voulu être fils. Elle sait déjà que si les réalisations terrestres de la vie sont caduques, il y aura des réalisations célestes incomparables : « Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, disait Marie à Bernadette, mais en l'autre ». Ce qui ne fut qu'ombre sur cette Terre deviendra lumière dans le Ciel, et au fond, il n'y a pas une telle discontinuité entre l'ordre humain et l'Ordre divin.

Que manque-t-il donc pour que l'Espérance devienne réalité ? Pour que la Volonté de Dieu qui est faite au ciel soit aussi faite sur la Terre ? Non pas cette volonté qui est inscrite dans les lois inéluctables de la création, cette volonté qui parfois passe sur nous comme une tempête de flammes, mais ce Bon Plaisir qui, s'il était accepté et accompli, nous donnerait participation aux puissances du monde à venir. Il suffirait qu'une foi lucide sache tirer les conclusions pratiques de ce qu'elle professe, qu'un enseignement pleinement fidèle et audacieux présente aux hommes de bonne volonté, sauvés par les Anges de Noël, l'Evangile dans toute sa force et toute sa pureté ; un enseignement qui ose faire abstraction de tous les « réflexes conditionnés » par ce monde-ci, qui dissipe les craintes et les doutes, qui aille remuer les secrets des cœurs, où gisent encore tant de vaines obscurités.

Cependant, l'enseignement ne suffit pas : n'a-t-il pas été donné aussi parfaitement que possible par le Verbe de Dieu ? Qui pouvait parler, qui pouvait démontrer plus clairement que lui ? Il a reproché à ses disciples la lourdeur de leur intelligence et la dureté de leur cœur : et soyons-en bien persuadés, ce sont toujours les mêmes obstacles intérieurs qui retardent la venue du règne et le renouvellement de la Création de Dieu ! Nous soupirons vers « cette Terre nouvelle où la justice habitera » (2 è.3/13), et nous ne voyons pas qu'elle nous serait donnée sur le champ si nos cœurs se disposaient à aimer, et à aimer selon la Vérité de Jésus-Christ, et selon l'Esprit-Saint qui nous a été donné.

Car c'est l'amour qui rend intelligent. Ce n'est que par l'amour que l'on comprend la magnificence, et que l'on admet la possibilité des vues de Dieu. C'est l'amour qui nous fait entrer en résonnance avec l'Amour substantiel qui soutient tout dans l'existence, et qui dispose tout avec force et douceur. Et c'est bien par la voie de l'Amour que le Seigneur initiait ses disciples à la connaissance du Père :

« Vous qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père du Ciel donnera-t-il l'Esprit-Saint à ceux qui le prient ! »

Car si nous n'aimons pas, par et dans l'Esprit-Saint, nos amours resteront timides, inquiets, fragiles, impuissants à procurer la vie... C'est l'Esprit qui vivifie.

Et Jésus racontait cette parabole de l'enfant prodigue, dont le souvenir reste heureusement dans toutes les mémoires (Lc.15). Il nous fait comprendre ainsi l'inépuisable pardon, l'infinie miséricorde de Celui qui peut rendre la vie aux morts, la

flamme aux cendres, la lumière aux ténèbres. Ainsi, après avoir connu l'Incarnation du Verbe, la Vérité libératrice, recevons de l'Esprit-Saint l'accession à un amour véritablement oblatif, pleinement conforme au cœur de Dieu. Tel sera l'objet du chapitre suivant : l'accession à l'amour oblatif par la contemplation du Mystère de la Sainte Trinité.

- Fin du chapitre 11 -

Chapitre 12

Vers l'amour oblatif

Par la contemplation de la Sainte Trinité

Un scandale !

Le scandale ! Les baptisés dans la Trinité Sainte, au Nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, sont encore jaloux, égoïstes, rapaces ! On entend parler chez eux de crimes pour de l'argent, pour la possession d'une femme, pour la réalisation d'une ambition, pour l'assouvissement d'une vengeance ! Leurs livres familiers ? Des romans dits « policiers » dont les thèmes ne sortent jamais de l'adultère et de l'homicide. Leurs spectacles ? Des scènes de violences et de fraudes, de mensonge et de fourberie ; des films où l'assassinat et le meurtre se boivent comme de l'eau ! Nous connaissons hélas la figure de ce monde, et d'un monde qui, cependant, a reçu la bonne nouvelle de l'Evangile : nous serions donc désemparés devant sa misère et sa cruauté, si par ailleurs nous n'avions la certitude que cette séduction des Enfers qui semble universelle, sera bientôt écartée. Du moment que nous luttons pour la Vérité, nous sommes assurés que le Seigneur Dieu combattrra pour nous (Si.4/28).

S'il en est ainsi, si ce sont les chrétiens, oublieux de leur Baptême, foulant aux pieds les Dons qu'ils ont reçus de l'Esprit, qui en sont arrivés dans la transgression des commandements de Dieu, jusqu'à fabriquer des armes nucléaires, à professer un athéisme radical qui imprègne la pensée et les mœurs, et l'économie de leur société, il faut admettre, il faut constater que le Baptême n'a pas été précédé ou accompagné de cette instruction indispensable que Jésus recommandait à ses apôtres en leur disant :

« *Allez, enseignez toutes les nations,
et baptisez-les au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* ».

Avant de baptiser, il fallait instruire ; et instruire de quoi ? Enseigner quoi ? Non pas les dissertations de Platon ou d'Aristote, non pas les beautés littéraires de la Cité antique, non pas même les découvertes de la science et de la technique – tout cela est bon, mais n'est pas l'unique nécessaire, et ne saurait procurer la vie – il fallait enseigner la Doctrine de Jésus :

« *Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai dit* ». (Mt.28/19-20)

Et non pas ce qu'un autre a dit.

Heureusement, durant les siècles écoulées de ce « temps des nations » qui se termine, l'Eglise n'a jamais manqué de saint, ni de docteurs, ni de vrais témoins de la Parole de Dieu. Parfois, ils restèrent très peu nombreux, pour résister, tels des môles épars, tels des blocs erratiques au déferlement des hérésies s'abattant et se fracassant sur leur foi comme les houles, comme des avalanches. Ils étaient le « petit reste »... Mais cette fidélité prophétique et sacerdotale nous a conservé intact le Trésor de la doctrine de la Vie, de cette théologie vers laquelle nous allons, et qui, demain, sera la Lumière de cette « Terre où la Justice habitera ».

Les ennemis de l'Amour : convoitise et jalousie

Par sa naissance charnelle, dans le péché, l'homme, dès sa conception, est conditionné par la convoitise animale. A peine sorti des entrailles, il ne cherche qu'à sucer, absorber, attirer à soi, posséder, accaparer. A peine en possession de ses premières forces, le jeune enfant entre en lutte avec ses frères, avec ses camarades ; il arrive qu'il torture et tue les animaux, il se fait une joie mauvaise de dominer sauvagement sur les plus faibles... Comportement, certes, qui n'est pas général, mais qui existe partout à l'état de tendance, et qui, selon les cas, l'ambiance, le milieu, l'entraînement du spectacle, - si puissant aujourd'hui – deviendra très vite une habitude pratiquement indélébile.

Dès l'âge de raison, le petit garçon, la petite fille, ont besoin d'une conversion, d'un retournement d'eux-mêmes, d'une option intelligente et clairvoyante, pour qu'ils puissent résister à l'assaut des puissances infernales « répandues dans les airs », mais qui ont aussi des prises sur la nature. S'ils ont la chance de rencontrer un éducateur qui saura éveiller leur conscience, pour les mettre en garde, aussitôt que possible, contre les « péchés capitaux », heureux sont ces enfants ! Sinon, les mauvaises herbes, les ronces et les épines d'une terre inculte entraveront en eux la croissance et le développement de la Parole de Dieu, tombée comme au hasard dans un jardin délaissé, dans une jachère abandonnée, et elle ne pourra porter un fruit de vie éternelle. Et celui qui a eu la chance d'être averti et « converti », devra, tout au long de son existence terrestre, demeurer vigilant, pour juguler toujours plus, anéantir et extirper cette convoitise animale que dénonce le commandement de Dieu :

« *Tu ne convoiteras pas* ».

Et cette parole que Dieu adressa au premier pécheur, Caïn, vaut pour nous, vaudra jusqu'à ce que le Diable et ses Anges soient précipités « dans l'étang de feu et de soufre » :

« *Pourquoi es-tu irrité, et pourquoi ton visage est-il abattu ?*
« *Si tu es bien disposé, ne relèveras-tu pas la tête ?*
« *Mais si tu n'es pas bien disposé, le péché n'est-il pas à ta porte,*
« *une bête tapie qui te convoite et que tu dois dominer ?* » (Gen.4/6-7).

Parole admirable en vérité... dont Caïn malheureusement, tout comme l'homme moderne, n'a pas tenu compte. Il a donné prise à cette bête, et nous savons ce qu'il en est résulté. « Pourquoi es-tu irrité et ton visage est-il abattu ? » Colère et tristesse : ces deux compagnons de la convoitise, qui devraient être comme un signal d'alarme. Irritation et découragement : pourquoi donc ? Je n'ai pas obtenu ce que je voulais, un désir en moi est insatisfait... Lequel ? Je ne le sais peut-être pas. Je vois un chien dans la rue, qui rôde tête baissée, le « visage » abattu, de poubelle en poubelle et qui grogne parce qu'il ne rencontre que papiers froissés et cendre. L'os de ses rêves n'est pas là... Je vois aussi cet homme, chapeau enfoncé sur les yeux, serviette sous le bras, qui, penché, voûté, rôde lui aussi, en quête d'une affaire, d'un gain, du trésor de ses rêves. Oserai-je penser qu'ils appartiennent à la même espèce ? Non pas, certes ! Mais n'est-il pas évident que le péché a abaisse l'homme au rang de l'animal, et parfois bien au-dessous ? Car l'animal ne mettra jamais sa convoitise dans des papiers indigestes, et des cendres mortes : son instinct ne le trompe pas, il sait où est son bien. L'homme au contraire, met sa convoitise dans des billets de banque et dans les cendres de ses ennemis !...

Si Dieu nous parle ainsi à travers ce « Caïn » que nous portons en nous, en nous disant : « Pourquoi ton visage est-il abattu ? » c'est pour nous inviter à un relèvement. Non seulement au début de l'histoire du péché des hommes, mais à chaque instant en nous-mêmes, l'Esprit de Dieu nous apprend à discerner les causes de notre mécontentement intérieur. Voilà le mot : mécontentement. C'est cette faiblesse, cette déficience, que les meneurs et les tribuns savent de nos jours si bien exploiter. O homme, pourquoi es-tu mécontent ? Et après avoir éveillé notre conscience par sa question, Dieu donne lui-même la réponse : « Il y a, à ta porte, en toi, une bête tapie qui cherche à te dévorer ». Cette bête, c'est notre conditionnement animal, contracté par une génération de péché ; il faut descendre jusque-là, au-dessous même des premières gravures de l'éducation enfantine. Car elle est bien là la racine profonde de la mort.

Le « pour soi » de la convoitise a double visage. Il est possible que le premier nous échappe, en raison de ce mouvement spontané de la vie, de l'activité, de l'entraînement de ce monde, de l'engrenage des occupations et des préoccupations ; l'autre visage, par contre, se révèle nécessairement, lorsqu'un prochain réussit mieux, saisit une proie sur laquelle nous avions déjà la dent, occupe une place, une situation vers laquelle nous nous hissons de tout notre effort : la jalousie. On l'appelle aussi l'envie. C'est le « pour soi » qui se retourne contre l'autre. L'endroit du vêtement porté dans le faste et l'honneur pouvait paraître noble, élégant, convenable : son envers est hideux, dégoutant, insupportable. La convoitise paraît belle lorsqu'elle réussit sans obstacle, lorsqu'une belle carrière est couronnée de médailles, de citations, d'applaudissements, de cette fausse joie de paraître plutôt que d'être. Mais lorsqu'elle se mût en jalousie, son ridicule et sa laideur ne peuvent plus échapper à personne, ni même à celui qui en est la victime s'il veut être assez clairvoyant sur lui-même.

Et comme la plus grande puissance d'amour en l'homme est celle qui doit unir les deux sexes, on comprend fort bien que c'est dans ce domaine, celui des relations de l'homme et de la femme, que la convoitise et la jalousie, ces meurtrières de l'amour, peuvent faire les pires ravages. Elles sont responsables de l'effacement de l'image divine, de la ressemblance avec le Sainte Trinité, imprimée dès l'origine en notre nature.

C'est pourquoi le terme de la pédagogie de la Loi, comme son commencement aussi, est d'arracher du cœur de l'homme toute convoitise : de sorte qu'il ne soit plus replié sur soi, mais ouvert à l'autre. La grâce du Baptême a fait cela, en certains enfants, et d'une façon remarquable. Le circuit fermé de l'égoïsme qui se recherche seul, souvent par le truchement de l'autre, par l'asservissement du prochain, doit être rompu et connecté, dans une relation véritable, par le commandement de l'Amour, avec Dieu, avec le plus proche, avec la création toute entière. Disons, en employant le langage de Paul, que le vieil homme, l'homme charnel, l'homme animal, doit mourir en nous – c'est d'ailleurs son lot, sa fin inéluctable. S'il ne meurt pas volontiers par la pénitence, il mourra de mort, jusqu'à la pourriture du tombeau ! Car le processus de la convoitise est un processus de mort inéluctable. Jacques nous l'enseigne en termes définitifs :

« Chacun est tenté par sa propre convoitise, qui l'amorce et l'entraîne. Ensuite la convoitise, lorsqu'elle a conçu, enfante le péché, et le péché, lorsqu'il est consommé, engendre la mort... » (Jc.1/14-15).

Renoncer à soi-même

Plus que tous les docteurs et les Apôtres, le Seigneur Jésus, notre souverain Maître de Vérité, nous a parfaitement instruits de la nécessité du « renoncement à soi-même », indispensable pour quiconque veut devenir son disciple. Relisons les principaux textes de l’Evangile, en sachant bien qu’ils ne sont pas des textes seulement, mais le resplendissement de l’exemple du Seigneur qui, en Bon Pasteur, s’est sacrifié pour ses brebis. Ce n’est pas un philosophe, un auteur spirituel qui parle, mais l’Agneau immolé qui demeure, au Paradis, la Norme vivante du bonheur céleste, car ce qui fait le joie des élus, c’est leur amour devenu parfaitement oblatif, semblable à celui de Jésus-Christ.

Les disciples suivaient dans l’enthousiasme le faiseur de miracles, le prophète de Galilée. Ils ne pouvaient douter un instant que l’aventure du Royaume, si bien amorcée dans les environs de Capharnaüm, irait en se déployant sans discontinuité jusqu’au triomphe final. S’ils avaient été convaincus par la démonstration des miracles éclatants, par les paroles percutantes qui tombaient de ses lèvres, pourquoi le monde entier ne serait-il pas lui aussi persuadé ? Oui, pensaient-ils, l’humanité, bien au-delà des frontières d’Israël, allait donner rapidement son assentiment au Fils de David, désigné par Dieu pour être Roi à Jérusalem ! Voyez l’enthousiasme qui suivit la multiplication des pains ! (Jn.6)

Leur spontanéité, encore enfantine, ne prévoyait pas alors que le Prince de monde saurait aveugler et assourdir les meilleurs, les plus sages, les plus influents ! Eux-mêmes sans doute, ne savaient pas encore discerner « de quel esprit ils étaient ». Ils avaient certes pris la bonne route en suivant le Seigneur, mais ils le suivaient avec un cœur encore alourdi de convoitises et d’ambitions terrestres. Et c’est pourquoi, lorsque les premières hostilités se manifestèrent, ils furent effrayés : « Sais-tu, disaient-ils à Jésus, que les Pharisiens ont été scandalisés par tes paroles ? » (Mt.15/12). Jésus, lui, ne changeait jamais un mot à ses discours par complaisance ou par flatterie, si bien que lorsque l’hostilité des chefs devint une haine farouche, il ne cache pas à ses Apôtres par quel chemin devra passer la Rédemption du monde :

« Il commença à leur enseigner que le Fils de l’homme devrait beaucoup souffrir et être rejeté par les anciens, par les grands prêtres et par les scribes, et être mis à mort, et ressusciter le troisième jour... » (Mc.8/31)

Un temps viendra certes, où pour les disciples du Seigneur, la gloire de la Résurrection éclipsera la défaite – apparente – de la Croix. Mais sur l’heure, le mot de « résurrection » passe inaperçu. Pierre proteste. Les Apôtres reculent. Quoi donc ? Servir un crucifié ? Un chef qui envisage cela pour lui ? Un messie sanglant ?... Quelle mentalité faut-il donc avoir pour attacher sa foi à un condamné et à un condamné par l’autorité théologique officielle, incontestable et incontestée : les Anciens, les Grands Prêtres, et les Scribes... ! Et Jésus leur apprend alors quelle doit être la mentalité de son vrai disciple :

« Si quelqu’un veut marcher derrière moi, qu’il se renonce, qu’il se charge de sa croix, et qu’il me suive !

« Celui qui voudra sauver sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de l’Evangile - ou à cause de moi (Lc et Mt) – la sauvera » (Mc.8/34-35).

On ne peut comprendre de tels paradoxes, qui expriment cependant la Vérité, que si l’on a pleinement conscience que ce monde, dans lequel le vrai disciple perdra sa vie, s’est construit dès le point de départ, dès le premier choix de la liberté humaine, en dehors

du plan de Dieu. On a interprété ces paroles de Jésus à divers niveaux. Tel illustre converti au 17^{ème} siècle estimait avoir accompli cette parole, avoir atteint le fond du renoncement à lui-même, lorsqu'il avait abandonné ses amours illicites, son carrosse, ses laquais, sa meute, le faste de son château, les produits de son domaine, pour rejoindre la solitude glacée du cloître. Il ne renonçait qu'à un aspect de ce monde, qu'à une figure, la plus extérieure de cette pseudo-vie humaine, qui se développe sur la planète, plutôt comme le cancer ou une gangrène, que comme un organisme beau et bien proportionné. Il renonçait à l'ordre humain de son siècle. Mais pouvait-il concevoir ce que nous envisageons aujourd'hui, que c'est à un ordre biopsychologique qu'il convient de renoncer ? L'ermite, le solitaire, le reclus, voulaient échapper à la séduction d'une société brillante, orchestrée par la convoitise ; étaient-ils assez clairvoyants pour discerner sous leur froc, leurs disciplines, leurs règlements, leur liturgie même, des formes plus secrètes, plus insidieuses de cette même convoitise, qui ne recherchait plus désormais l'approbation ridicule des badauds, mais l'assentiment des chœurs célestes à leur austère vertu ? L'ascète peut encore se rechercher lui-même. Celui qui fait vœu de pauvreté peut rester riche de toutes sortes d'ambitions secrètes, qu'il transpose à un niveau plus élevé et plus profond. L'obéissance peut fort bien s'allier à la flagornerie, à une bassesse très animale. Quant à la continence, elle peut s'allier à un orgueil secret indéracinable, elle peut refermer définitivement la personne dans un refus de se donner, de se dénuder, dans un refus de l'autre ! Elle peut se colorer d'un mépris blasphématoire pour la chair, œuvre de Dieu, et voiler aux yeux de celui qui la pratique, ce visage hautain, cette nuque raide, que Dieu, qui scrute les reins et les cœurs, discerne avec horreur dans ses exercices de mortification... Il mortifie certes beaucoup de choses l'homme encratique et dédaigneux, il fait vraiment une œuvre de mort, mais ses coups portent mal : ils sont terribles mais mal ajustés ; il n'atteint pas le centre de la cible, ce « moi » qui se perd infailliblement lorsqu'il veut se trouver, même dans les sphères célestes qu'il imagine promises à sa fausse humilité !...

Certes, Jésus a engagé ses disciples à renoncer au monde. Il leur dit bien clairement : « Vous n'êtes pas de ce monde, comme je ne suis pas de ce monde ». Mais il leur dit aussi « Renoncez à vous-mêmes ». Renoncez à votre vie, renoncez à votre âme. Et il donne un motif, il explique la raison de ce renoncement, la seule valable : « A cause de l'Evangile », ou encore « à cause de moi ». L'Evangile, c'est lui, c'est sa Personne, c'est son « Mystère ». En renonçant à ce monde, nous devons aussi renoncer au monde que nous portons en nous, qui n'est autre que l'homme animal, qui n'a pas été créé selon Dieu, mais selon le péché. Ce monde est en nous comme nous sommes en ce monde, dès le moment où nous avons poussé notre premier cri. Le Moi de la convoitise est un cri d'affamé, la clameur d'un égaré hors de son domaine, hors de son terrain, hors de son milieu vital. C'est à ce moi qu'il faut renoncer, auquel nous renoncerions très facilement si, très jeunes, nous étions éduqués pour cela. Malheureusement, au sortir des eaux du Baptême – qui aurait dû ensevelir le vieil homme avec le Christ – nous n'avons pas été pris, en général, par une éducation authentiquement spirituelle, inspirée des seules Ecritures Saintes et de la Foi ! Nous n'avons pas eu sous les yeux que de beaux exemples de douceur, de bonté, de dévouement, de générosité, de don de soi. Aussi le moi animal, qui avait, pour sûr, une tendance si forte à se rechercher dans un ignoble mouvement de convoitise, n'a pas tardé à s'accommoder fort bien au train infernal d'une humanité qui ne survit qu'en se disloquant et en se déchirant !

Mais les revers de la vie, les épreuves que Dieu permet pour nous délivrer du Mal, nous invitent tous, tôt ou tard, à cette orientation toute autre, à ce retournement total. Et ceux qui, avant la mort, n'auront pas achevé cette conversion indispensable pour hériter

du Royaume des cieux, l'achèveront par l'agonie, la mort et le jugement. Mais il est bien ridicule et illogique d'attendre que le prêtre apporte l'extrême-Onction et le Saint Viatique ! Dès maintenant il importe au plus haut point de renoncer à soi-même pour l'Evangile, et de naître, de grandir dans l'Homme nouveau, créé selon Dieu...

Pour moi... Pour l'Evangile

Revenons sur cette identification si précieuse que Jésus nous propose, lorsqu'il dit équivalement dans les Evangiles : « Pour moi » (Lc. et Mt.) et « Pour l'Evangile » (Mc.). Certes l'Evangile est un livre qui contient les paroles et les gestes du Sauveur ; c'est par ce livre que nous le connaissons et que nous entrons peu à peu dans son Mystère. Mais quand Jésus parlait de l'Evangile, il n'était pas encore écrit. Il était réalisé cependant. En effet, avant que Jésus ait ouvert la bouche dans un enseignement public, pour formuler une doctrine devant les siens, dans le silence de Nazareth, mieux encore, dans la crèche de Bethléem, que dis-je, dans le sein virginal de sa mère, l'Evangile était déjà réalisé. Réalisé, mais non enseigné. Cependant, il n'échappait pas aux habitants des cieux : ce sont les Anges de Noël qui furent auprès des bergers les premiers précurseurs de l'Evangile. « Nous vous annonçons une Bonne Nouvelle ». Ils l'illustrèrent de leurs chants, en les inondant de lumière. L'Evangile est tout entier dans la conception, la naissance et l'enfance du Sauveur. Il est tout entier dans cet amour vraiment oblatif qui donna pour « fruit béni des entrailles de la Vierge » ce Jésus, qui, par la suite, fut vainqueur de Satan et de la mort. L'Evangile est d'abord une mutation d'ordre biopsychologique, qui vient couronner la longue pédagogie divine des Prophètes et de la Loi, dans la race d'Israël. C'est parce que cette mutation spirituelle s'est produite, conformément à l'Alliance virginal, conformément au Dessein du Père, que par la suite nous avons eu les paroles et les miracles de l'Evangile, la Passion bienheureuse et la Résurrection glorieuse et la magnifique ascension. La cohérence des mystères du Salut apparaît vivement lorsque l'on ne sépare pas la cause de l'effet : Jésus est Jésus parce qu'il est fils de vierge, conçu de l'Esprit, tout l'Evangile est là.

Il nous faut donc renoncer à notre être charnel, engendré dans le péché, pour le Christ, qui est l'être spirituel conçu dans la Justice. Ce n'est que par cette adhésion de Foi au Nom du Fils de Dieu, que nous pouvons devenir fils à notre tour, par une participation à sa génération d'En Haut. « A ceux qui croient en son Nom, il a donné le pouvoir de devenir fils de Dieu » (Jn.1/9). N'est-ce pas là, très exactement, ce que Jésus disait à Nicodème, lorsqu'il s'entretenait avec lui du Royaume de Dieu ? « Personne ne peut y entrer, disait-il, sans naître d'En Haut ». Jésus était bien placé pour parler ainsi, car il était lui-même « né d'En Haut, comme premier-né d'une multitude de frères ».

Sauvés donc que nous sommes par les eaux baptismales qui ont lavé en nous les souillures que nous avions contractées par une génération vicieuse, comment pourrions-nous désormais revenir à un ordre entièrement périmé ? N'est-ce pas précisément là ce qu'enseignait saint Paul : « Maintenant que nous sommes sous la grâce, comment pourrions-nous pécher encore ? Certes non !... » Et cependant depuis cette véhément exhortation apostolique, le péché dure depuis près de deux mille ans ! Car la leçon fondamentale de l'Evangile, qui porte essentiellement sur la génération de cet homme qu'était Jésus, qui était par surcroît le Verbe fait chair venu nous instruire, n'a pas été comprise par la conscience chrétienne. Combien de millions de fois, de milliards de fois, la salutation angélique est montée sur les lèvres humaines : « Benedictus fructus ventris tui... Le fruit de ton ventre est béni... », dans toutes les langues du monde... et le fruit des

entrailles humaines naît toujours étranger à la Bénédiction car il est privé de la Paternité de Dieu.

Il est donc temps, grand temps de comprendre que l'amour de la créature pour son Créateur, doit s'exprimer par une oblation parfaite, telle que fut celle de la Vierge Marie. Et c'est pourquoi nous allons revenir, ce n'est pas inutile, sur ce texte de l'Annonciation. En effet, à mesure que nous avançons dans la méditation des Mystères de la Foi, les textes prennent une saveur nouvelle, projettent un éclairage nouveau, car nous les comprenons à une plus grande profondeur.

L'oblation parfaite de Marie

La parole décisive qui détermine l'heure du Salut pour l'humanité entière est dans toutes les mémoires : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole ! » Que l'on traduit aussi, équivalement : « Voici la servante du Seigneur... » « Ecce ancilla Domini ». Les prédicateurs ne manquent pas en général de commenter ce texte pour que les chrétiens soient amenés à des dispositions d'humilité et de disponibilité, quant aux circonstances de leur vie, quant à leur devoir d'état, quant au choix de leur vocation. Il est vrai que cette parole de Marie a une portée tout à fait générale, car elle fut très obéissante aux circonstances qui furent pour elle, pour Joseph, pour son fils Jésus, la main du Père. Ces extrapolations sont permises, elles sont même fructueuses, car c'est d'abord par l'humble soumission aux circonstances, assumées dans une vue de foi, que l'on parvient à une oblation de soi-même très semblable à celle de Marie : l'oblation ontologique, l'oblation de son être même, quelles que soient les circonstances.

Son être est un être féminin, constitué essentiellement pour la maternité, c'est-à-dire pour la promotion de la vie. Son être est un être virginal, dont le voile secret ferme le Lieu Saint, dont la porte est réservée au passage de la Gloire de Yahvé. Lorsque Paul demande à tout chrétien instruit des vérités de la foi, d'offrir « son corps à Dieu », il ne peut penser qu'à cette oblation initiale de Marie par laquelle nous avons eu le véritable « fils de l'homme ». Il ne peut penser qu'à Joseph, offrant le sacrifice de sa paternité charnelle, et offrant au Créateur le corps de son épouse bien-aimé pour qu'il en fasse sa demeure. Relisons en effet dans cette perspective, les principaux enseignements de l'apôtre sur ce sujet, dans l'Epître aux Romains.

Rom.6/12-14. « Que le péché ne règne donc plus dans vos corps mortels : pour vous soumettre à ses convoitises. Ne faites pas de vos membres des instruments d'injustice en faveur du péché, mais offrez-vous en personne à Dieu comme vivants d'entre les morts, et faites de vos membres des instruments de justice à la gloire de Dieu. Le péché, en effet, n'a plus d'empire sur vous, car vous n'êtes plus sous la Loi mais sous la grâce.

« Le péché » nous le comprenons maintenant, c'est l'ordre - le désordre - humain que nous connaissons, désordre que la Loi elle-même, appliquée à la perfection par les justes et les circoncis en Israël, ne pouvait conjurer.

« vos membres » : Il s'agit, bien entendu, de ce que nous appelons maintenant la « sexualité », c'est-à-dire les organes de la vie, sur l'usage desquels porte essentiellement le libre consentement de l'homme, son option pour la mort ou la vie. Eclairé par la conception virginal du Sauveur, le chrétien conscient du Mystère de Jésus-Christ, ne peut plus logiquement désirer la paternité et la maternité charnelles. En s'appuyant sur

l'acte de foi qui a permis à Dieu l'Incarnation de son Verbe, il fera à Dieu, Créateur, dont le Nom est « Père », une oblation de lui-même très semblable à celle de Marie et de Joseph, oblation qui fut à l'origine de notre Salut.

« *instruments d'injustice en faveur du péché* ». Il ne s'agit pas seulement du dévergondage qui est dans le monde, mais aussi du péché de génération, qui peut être « légalisé » et qui, de ce fait, produit à nouveau la transgression d'Adam avec l'appui de la Loi. Paul recommande à ses lecteurs non seulement un retour à la vie honnête – ce qui était superflu d'ailleurs – mais un dépassement de l'ordre ancien. Sinon, il n'aurait rien à dire autre que la Loi de Moïse. En effet, ses lecteurs n'étaient pas des dévergondés : ils avaient déjà reçu l'instruction baptismale et l'Esprit de Dieu.

« *Offrez-vous en personne à Dieu* », ou plus littéralement : « offrez-vous vous-mêmes ». Je mets ici le mot « personne » pour bien montrer qu'il s'agit d'une oblation ontologique, de tout ce qu'il y a dans la nature humaine, indépendante des diverses circonstances dans lesquelles nous pouvons être amenés. Cet enracinement dans le Dieu vivant par un acte libre d'adoration en Esprit et en Vérité, est le vrai moyen de trouver la Paix. « Je suis un rempart, dit l'épouse du Cantique, et mes seins en sont les tours, voici pourquoi j'ai trouvé la paix devant sa Face. » Parole qui paraît énigmatique pour les non-initiés, mais dont le sens est pleinement manifesté en Marie, par sa virginité féconde, ou si l'on veut, par sa maternité virginal.

« *vivants d'entre les morts* » : c'est le Baptême, comme sacrement de la Foi, qui a opéré cette résurrection anticipée. Les morts sont ceux qui, par leur ignorance et leur asservissement au Prince des Ténèbres, « qui a l'empire de la mort » (Hb.2/14), échappent au Dessein de Dieu et se dirigent infailliblement, malgré tous les artifices de leur technique ou tout l'apparat de leur culture, vers la mort et la corruption.

« *des instruments de justice à la gloire de Dieu* ». Quel est le véritable juste sinon celui qui a été conçu par l'Esprit-Saint, selon l'Alliance virginal ? Qui donc a offert ses « membres à Dieu » pour cette œuvre suréminente de Justice et de gloire, sinon Joseph et Marie, lorsque celle-ci opposa la barrière de sa virginité sacrée à cette proposition de maternité merveilleuse que l'Ange lui annonçait ? Si donc nous voulons atteindre non point seulement cette justice légale, celle des Juifs d'autrefois, celle des braves chrétiens d'aujourd'hui, mais cette Justice ontologique et radicale, qui vraiment nous justifiera aux yeux du Père, quelle meilleure voie que celle de Marie ? que celle de Joseph ?

Notons bien que cette option pour l'Alliance virginal n'implique pas le rejet de toute sexualité, de tout usage des « membres ». Paul préconise un usage positif des « membres, en vue de la Justice et de la sanctification ». Il faut bien lire le texte tel qu'il est écrit, et non pas l'interpréter en fonction des structures traditionnelles du célibat religieux et de la spiritualité encratique des siècles qui nous ont précédés : structures et spiritualités qui n'existaient pas du temps des Apôtres.

Un peu plus loin, dans le même chapitre 6 de l'Epître aux Romains, Paul revient d'une manière plus précise et plus explicite encore sur cette oblation de nos membres, en vue de la promotion d'une vie supérieure et indestructible :

6/17. « *Grâces soient à Dieu : esclaves que vous étiez du péché, vous avez obéi de tout cœur au type de doctrine que vous avez reçue ; et libérés du péché, vous êtes devenus serviteurs de la Justice. (Je parle ainsi en raison de la faiblesse de votre*

chair). De même que vous offriez vos membres comme serviteurs de l'impureté et du désordre, en vue du désordre, offrez aujourd'hui vos membres comme serviteurs de la Justice, en vue de la sanctification... »

« *le type de doctrine* » : c'est évidemment l'Evangile, et l'Evangile dans son essence même, à savoir le Mystère de Jésus. C'est le mot « *Didachè* » que Paul emploie, pour bien montrer que la connaissance de Jésus doit avoir une application pratique. Jésus, fils de Dieu, fils de vierge, fils de l'homme : c'est un type de doctrine extrêmement simple. Nous en voyons la réalisation dans le dialogue de l'Ange et de Marie. Ce type de doctrine, nous le gardons, sans nous rendre compte du trésor que nous avons sur les lèvres dans le « *Je vous salue Marie...* ».

« *libérés du péché* » : dans la mesure évidemment où le péché est dénoncé et reconnu pour tel afin d'être rejeté. Paul suppose que ses lecteurs sont instruits des vérités de la foi ; qu'ils ont pris conscience de la condamnation qu'elles portent, à elles seules, sur le monde voué à la mort, fût-il sous le régime de la Loi en Israël, ou sous celui de la civilité parmi les peuples.

« *La Justice* » : Tenons toujours bien ce mot en rapport avec Jésus, le seul Juste, celui dont le Père a dit : « Voici mon Fis bien-aimé, en lui j'ai mis toutes mes complaisances ».

Si Paul parle ainsi de la « faiblesse de la chair » de ses lecteurs, c'est pour s'expliquer au sujet du mot « *serviteur* » (litt. esclave) qu'il emploie en union avec le mot « *Justice* ». C'est une alliance choquante : car le « *service* » de la Justice n'est pas un esclavage, c'est au contraire la liberté.

« *en vue du désordre* » : le mot grec est très significatif : « *anomia* » : le manque de loi, la manque de structure, la manque de conformité logique avec un principe. Nous dirions aujourd'hui l'enchaînement ténébreux du hasard, où l'homme, dans le domaine de la génération, ne peut jamais prévoir le résultat, et obtient cette prolifération anarchique et incontrôlée que nous connaissons et dont nous souffrons. L'humanité est sortie de sa loi spécifique, de sa relation vitale et génétique avec la Trinité : hors de Dieu, elle s'écroule, car elle n'a plus la connaissance.

« *en vue de la sanctification* » : C'est l'Esprit-Saint qui opère seul et qui peut seul opérer la sanctification. Pourquoi nous est-il rendu, sinon pour opérer en nous, moyennant la foi, cette génération d'En Haut qui nous apporte la filiation divine que le viol de la nature nous avait refusée ? Il importe donc essentiellement que ceux qui sont ainsi régénérés par l'Esprit et par grâce, - Marie pleine de grâce – s'arrachent, et ce n'est pas difficile, à l'entraînement collectif de la génération adultère et pécheresse ! Sinon, ce qu'ils avaient obtenu pour eux sera perdu. Cette perspective nous fait comprendre la sévérité de Paul à l'égard de ses chers Galates, qui, ayant accepté la circoncision, s'engageaient à nouveau dans la génération charnelle. Il les accuse donc d'avoir « *renié le Christ* », à eux désormais « *le Christ ne sert plus de rien* ». Les difficultés célèbres de cette courte épître s'évanouissent aussitôt lorsqu'on la lit avec ce « *type de doctrine* ».

Enfin, lorsque l'apôtre Paul, dans cette merveilleuse Epître aux Romains, a exposé le plan de Dieu sur l'histoire et sur tout homme, a chanté l'hymne d'action de grâce de la créature rachetée, a prophétisé le retour et la conversion d'Israël, il suppose que le Mystère de l'Incarnation réalisé au centre de l'histoire a été compris de son lecteur, alors, il l'invite à entrer dans le culte en Esprit et en Vérité, qui seul est agréable à Dieu :

12/1 « Je vous exhorte, frères, par les entrailles de Dieu, à offrir vos corps comme une oblation vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte logique que vous aurez. Et ne vous conformez pas à ce siècle-ci, mais transformez-vous, par le renouvellement de l'Esprit, au point que vous pourrez connaître exactement le Bon Plaisir de Dieu, le bon, l'agréable, le parfait. »¹

« *Les entrailles de Dieu* » : par les « miséricordes », traduisent certains. Ne vaut-il pas mieux garder le terme grec avec tout son réalisme ? réalisme qui est la traduction précise de l'hébreu correspondant. Dieu a des entrailles de vie, des entrailles vivifiantes, à la fois paternelles et maternelles, et c'est ce qu'il a voulu manifester en l'homme et en la femme, en les créant à son image et sa ressemblance. C'est donc bien dans l'ordre de la génération que réside le Bon Plaisir de Dieu. C'est une union nuptiale de la Trinité Créatrice avec la trinité créée, de sorte que la créature soit associée, en quelque manière, à la génération du Verbe par l'Esprit. Qui pourrait jamais exprimer un si haut, un si profond mystère ? Qui pourrait rendre à Dieu une digne action de grâce pour un tel Dessein ? Qui pourrait dire la gloire incomparable qui attend ceux et celles qui, à la suite de Joseph et de Marie, oseront dépasser l'ordre ancien de ce siècle-ci ?

« *Offrir vos corps* » : Dieu ne veut pas s'emparer d'un domaine qui cependant est à lui : il attend la libre réponse de sa créature. Nos corps sont Temples de l'Esprit, non pas seulement pour qu'il y soit adoré comme en sa résidence, mais pour qu'il puisse y accomplir son œuvre propre : une œuvre de génération dans l'Amour. C'est bien en effet ce que l'Esprit a accompli aux origines de notre Salut en la Vierge Marie, par le seul fait de sa Foi. « Bienheureuse es-tu parce que tu as cru... »

« *Le culte logique* » : ou raisonnable ; mais le mot grec employé ici est « *logikon* » : que l'on peut traduire « du Verbe », « relatif au Verbe », le Logos, cette Parole divine qui soutient toute chose dans l'existence et qui est incarnée en Jésus-Christ. C'est une « logique » certes : logique avec la foi, mais logique transcendante qui s'appuie sur la démonstration de Vérité que nous a faite le Verbe de Dieu en prenant chair en notre nature. C'est là l'Ordre souverain « selon Melchisédech », qui condamne le désordre de ce siècle-ci.

« *Ne vous conformez pas à ce siècle-ci* » : ne vous conformez pas aux fastes mensongers de la figure de ce monde qui passe, aux valeurs trompeuses de sa convoitise : tous les chrétiens des temps passés qui ont eu le désir de ressembler à Jésus-Christ, ont entendu le texte ainsi. Il faut aller plus loin, dépasser non seulement la politique ou la sociologie de ce monde-ci, mais renier la biopsychologie générale d'une humanité qui gît « toute entière sous l'empire du Mauvais » (1 Jn.5/19), et qui de ce fait, reste frappée sous la sentence de la mort. Il y a bien longtemps en effet, depuis que Paul écrivait ces lignes, que la figure du monde romain s'est écroulée, et cependant la parole apostolique demeure tout aussi vraie qu'autrefois puisque, vis-à-vis de la sentence de la mort, les siècles de « chrétienté » n'ont pas donné un meilleur résultat que les errances du paganisme. Ce n'est que lorsque nous aurons retrouvé l'immortalité et l'incorruptibilité premières, que vraiment « ce siècle-ci » aura disparu, que l'ancien monde s'en sera allé, avec ses misères, ses larmes, ses deuils et ses douleurs (Ap.21/4).

¹ - L'Eglise lit l'Epître au Romains pendant le temps de la Nativité.

C'est bien au effet au siècle futur, au siècle qui vient que le chrétien doit, dès maintenant, se conformer. Paul le dit explicitement en plusieurs passages : « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses d'En Haut, et non pas celles qui sont de la terre... » « Ressuscités avec le Christ, Dieu nous a fait siéger avec lui dans les espaces célestes » « Votre vie de cité est désormais dans les cieux... » (Eph.2/6 ; Col.2/12, etc...) Si nous voulons en effet que les demandes du Pater soient accomplies, nous avons à les accomplir nous-mêmes les premiers, nous qui avons la connaissance. Cela est vrai certes pour l'application des préceptes du Sermon sur la Montagne, mais plus vrai encore en ce qui concerne la remise en « ORDRE » de la biopsychologie humaine ! C'est bien à cela que tendent les institutions de la Sainte Eglise Catholique, notamment en ce qui concerne le vœu de chasteté des prêtres et la virginité sacrée.

« *Transformez-vous par le renouvellement de l'esprit* » : le mot « esprit » employé ici par l'Apôtre n'est pas le mot « pneuma », mais le mot « NOUS » : qui signifie l'esprit de l'homme, intelligence, mentalité, sentiment, idées, raisonnements, etc... C'est donc bien toute la psychologie humaine, comme nous dirions de nos jours ; tout cela est à transformer, à renouveler, c'est-à-dire à ramener au commencement, au Principe, où tout est nouveau. C'est évidemment, le Verbe, la Parole vivante de Dieu, comprise dans l'Esprit-Saint qui opère en l'homme cette heureuse transformation qui est, à vrai dire, une création. Mais encore faut-il que l'homme accepte la lumière qui lui est donnée ! Ne soyons pas comme Nicodème qui encourrait le reproche du Seigneur, lorsqu'il lui disait : « Vous n'acceptez pas notre témoignage, alors que cependant nous parlons de ce que nous savons, et nous témoignons de ce que nous avons vu... » (Jn.3/11). Et Jean par ailleurs nous affirme qu'il y en a trois qui portent témoignage sur la terre : l'Eau (le Baptême et son instruction), le Sang (témoignage du Christ, Roi des martyrs, rappelé à l'Eucharistie) et l'Esprit. Cela pendant le temps de l'Economie, jusqu'à ce que nous arrivions dans la Théologie, c'est-à-dire dans le vie trinitaire : « Au Ciel, ils sont trois à porter témoignage : le Père, le Verbe et l'Esprit ». ¹

« *Connaître exactement ce qu'est le Bon Plaisir de Dieu* ». Non pas par une intuition obscure, une approche encore hésitante, mais par une science vigoureuse et précise : « connaître exactement, discerner exactement », ce Bon Plaisir de Dieu qui ne peut être autre - car la Vérité est Une - que celui que Jésus est venu lui-même réaliser, Verbe de Dieu, à titre d'exemple, de prototype. Ne sommes-nous pas sauvés en étant régénérés grâce à ce Bon Plaisir de Dieu, tout simplement parce que la transgression de l'Alliance virginalie nous a privés de la filiation dès notre conception charnelle ? Nous savons que Dieu ne change pas, que ce Dessein qu'il a formé à l'origine sur la nature humaine, dès avant la Création du Monde, ce Dessein auquel a correspondu Marie, demeure éternellement. Si toute chair est « comme l'herbe, et toute sa grâce comme la fleur des champs », n'est-ce pas justement parce qu'elle pousse hors de ce Bon Plaisir ? Et inversement : « Celui qui fait la Volonté de Dieu demeure éternellement ».

¹ - 1 Jn.3/6-8. Les versets concernant « les Trois qui portent témoignage dans le ciel », ne figurent pas dans tous les manuscrits. Ils ont été retenus par la Vulgate. Il faut les tenir comme canoniques, puisqu'ils ont été retenus par la Liturgie pendant des siècles. Remarquons une fois de plus que le tout est de donner un assentiment total à un TEMOIGNAGE. C'est cela la Foi, avant même l'intelligence d'une vérité intellectuelle. La compréhension logique de toute la cohérence de la Révélation n'est donnée qu'à celui qui fait honneur à Dieu en acceptant son témoignage.

« *Le bon, l'agréable, le parfait* ». Là encore, référons-nous à Nazareth, et demandons s'il y a eu sur terre quelque style de vie, quelque commerce d'amour et d'amitié, quelque relation entre les personnes qui furent meilleurs que ce que nous contemplons dans la « Sainte Famille ». « Il exulte de joie le Père du juste, elle se réjouit celle qui t'a donné le jour... » Ainsi chante l'Eglise en cette fête qui survient durant l'octave de l'Epiphanie.

Nous pourrions puiser dans les Ecrits des Apôtres beaucoup d'autres textes complémentaires dont l'acceptation parfaite nous conduisent infailliblement à dépasser, par la Foi, ce que la Loi peut présenter de mieux, lorsqu'elle est mise en application. Les Apôtres n'entendaient pas convertir les païens au Décalogue de Moïse – c'eut été déjà excellent ! – mais ils entendaient convertir les Juifs aussi bien que les païens, à l'Ordre nouveau de Jésus-Christ. Voilà ce qu'il faut bien comprendre, et ne pas s'imaginer que ce « siècle-ci » désigne seulement le monde du péché actuel, où règne l'homicide, l'adultère, l'impiété et tous les mauvais sentiments qui mettent l'homme en révolte par rapport à Dieu et en conflit perpétuel avec lui-même.

Les textes que nous avons cités suffiront à faire comprendre que le « bon l'agréable, le parfait » ne peuvent venir qu'à la suite d'un assentiment de foi à l'enseignement que le Verbe nous a proposé en « faisant son entrée dans le monde, où il éclaire tout homme » (Jn.1/9). Oui, c'est bien à cette lumière-là qu'il faut nous éclairer. Sans la foi, la meilleure des morales ne peut être qu'un replâtrage d'une maison croulante. Par la foi nous pouvons construire sur le Roc une maison indestructible. C'est justement ce que nous ferons en sachant que la « maison » est d'abord un « foyer », et que ce foyer n'est autre qu'une flamme de l'Esprit de Dieu, communiquée par la Trinité Créatrice à la trinité créée, come cela nous fut montré à Nazareth.

Demeurons donc encore dans la compagnie de ces Gloires du genre humain. Nous avons parlé plus spécialement de l'oblation parfaite de Marie, puisque l'Evangile est plus explicite pour elle que pour Joseph, et puisqu'elle fut choisie comme nouvelle Eve, par le privilège de son Immaculée Conception. Cependant il est bon également de contempler saint Joseph, peut-être parce qu'il nous semble plus proche de nous. Il n'est pas dit en effet qu'il fut immaculé dans sa conception – ce qui bien sûr ne l'exclut pas ; si certains chrétiens en professant le privilège de Marie étaient tentés de dire : « Voici justement pourquoi nous ne pouvons l'imiter, pourquoi c'est une folie que de la présenter comme modèle et comme exemple, car nous autres ne sommes point immaculés dans notre conception ! » Eh bien cette objection tombe devant le cas de Joseph, comme d'ailleurs devant le cas de sainte Anne, la mère de Marie. Si Dieu a voulu qu'il en soit ainsi, c'est pour que nous, pécheurs, nous ne soyons pas découragés par la splendeur de la parfaite réussite de la Mère de Dieu.

Le sacrifice saint et parfait de saint Joseph

Quel avantage, quel honneur, quelle gloire, Dieu pouvait-il trouver dans ces innombrables sacrifices sanglants qui se succédaient sans interruption sur l'autel des holocaustes ? « Je veux la miséricorde et non le sacrifice... » Et par Isaïe, cité par Jésus, Dieu disait également : « Ce peuple m'honore des lèvres mais son cœur est loin de moi !... » Quelle louange Dieu peut-il tirer des moulins à prière qui dévident des formules et des ritournelles trop routinières pour être comprises ? Aucune ! La routine ennuyeuse accable les faibles, et elle exaspère le Créateur qui préfèreraît de beaucoup voir ses

enfants courir sur les montagnes et les collines éternelles, dans le vent et le soleil, plutôt que de les voir s'endormir et s'affaisser dans des rites poussiéreux !

Quelle joie, quelle jubilation, la Trinité Sainte pouvait-elle ressentir de ces pénitences excessives qui tuaient le corps, de ces cilices, de ces pointes de fer qui ensanglantaient les reins, de ces disciplines furieuses que s'administraient, de bonne foi, ces ascètes qui se voulaient plus forts que la douleur ? Sans doute trouvaient-ils là un avantage personnel, pour calmer les impulsions d'une nature trop rétive, ou pour aiguillonner un tempérament trop paresseux. Ils réprimaient aussi, peut-être, les ressentiments trop amers d'un orgueil toujours renaissant. Mais il n'y avait pas de rapport direct entre ces pratiques et le Dieu vivant. Pire : un esprit de mépris ou de blasphème pour l'œuvre de Dieu pouvait se glisser sous ces ardeurs outrancières. Et ceux qui s'épuisaient en longs pèlerinages, en croisades... qui s'étourdisaient, à force d'entendre des messes et de gagner des indulgences... Toutes ces choses n'étaient que l'ombre des biens à venir, et si les chrétiens des temps passés s'y sont attardés, c'est qu'ils n'avaient pas saisi exactement ce qu'est le culte en Esprit et en Vérité, qui seul peut rendre à Dieu la gloire que mérite sa souveraine Majesté et sa toute puissante Paternité. – Il est vrai que ces pratiques étranges étaient infiniment préférables à l'impiété des temps modernes et aux frivolités de notre siècle !

Un homme a rendu à Dieu cette gloire : ce fut Joseph. Comment donc ? En accomplissant bien son travail d'artisan, comme on voudrait nous le faire croire en le proposant comme « ouvrier » en cette fête récente et inspiré, semble-t-il, de la menace du prolétariat plutôt que de la foi ?...¹ - Non pas. Quoique Joseph fût sans contredit un artisan habile et consciencieux, l'Evangile n'en dit rien, parce que cela n'a pas d'importance. La gloire de saint Joseph est-elle qu'il soit le patron de l'Eglise universelle, comme le grand pape Léon XIII l'a proclamé ? Oui, sans doute. S'il est devenu ainsi le patron et le protecteur de l'Eglise universelle, son nom mérite d'être cité avant celui de tous les Apôtres, en raison de ce que l'Evangile nous dit très exactement de lui, nous laissant ignorer tout le reste, comme s'il voulait attirer et retenir notre attention sur sa seule disposition de cœur, par laquelle il s'engagea dans cette vie si merveilleuse, qui lui mérita d'être le père de Jésus.

Si le sacrifice d'Abel a su plaire à Dieu, et aussi celui d'Abraham, par lequel il obtint les promesses pour sa descendance, et plus encore celui de Melchisédech, qui offrait le pain et le vin, en signe de non-violence, de condamnation d'un monde souillé par le sang versé, à combien plus forte raison le Sacrifice de saint Joseph a plu à Dieu ! Ici, plus d'autel, plus de rites, plus de symboles : mais la réalité de la nature elle-même acceptée telle qu'elle est. Ce sacrifice est celui de la paternité charnelle devant la virginité sacrée de son épouse bien-aimée. Et ce sacrifice fut même si total qu'il fut excessif et qu'un Ange intervint pour éviter à Joseph une douleur et un chagrin qui n'étaient pas dans le plan de Dieu. En effet, nous voyons, dans l'Evangile de Matthieu, Joseph hésitant, se demandant s'il devait en secret rendre Marie libre², lorsqu'il sut qu'elle était enceinte ; ne pensons pas avec les lecteurs superficiels, à l'esprit lent et au cœur dur, que Joseph avait formé ce dessein parce qu'il soupçonnait Marie d'adultère ! Ne suffit-il pas d'imaginer un seul

¹ - La fête de saint Joseph « ouvrier » condamne le prolétariat salarié, car Joseph n'était ni salarié ni prolétaire : il était maître de son métier et de son temps. Il avait l'indépendance d'un homme libre, et non asservi aux briques de Babylone.

² - Le mot grec ici employé est le verbe « délier », ce qui prouve bien qu'ils étaient unis par les liens du mariage.

instant le regard de Marie, la limpidité de ses yeux, la gravité de la beauté de son visage pour que tout soupçon de ce genre soit immédiatement écarté ! L'homme qui avait, non pas une vision imaginative de la perfection féminine, mais qui vivait à ses côtés, qui la connaissait depuis longtemps, qui, de plus, participait à son vœu de virginité, car elle avait fait vœu de virginité,¹ était absolument persuadé que le Germe qui était en elle venait d'En Haut ! Tout comme Marie, il connaissait la prophétie de l'Emmanuel : « Voici que la vierge concevra et enfantera un fils, et son Nom sera Emmanuel : Dieu avec nous... » C'est parce qu'il se croit indigne d'une telle mission - cohabiter avec le Temple vivant de la Majesté divine ! – c'est parce qu'il ne veut pas usurper le nom de Dieu, le « PERE » tout puissant, qu'il recule, qu'il tremble, comme autrefois Isaïe dans le Temple de Jérusalem, devant la Sainteté de Dieu. Non, cet enfant n'est pas de lui : Israël ne doit pas se méprendre ; le fils de Marie est fils de Dieu ! Son renoncement est héroïque, qui va jusqu'à renoncer à sa vie avec la femme la plus aimable qui soit. Un déchirement pour son cœur.

C'est ici que l'Ange intervient, comme il était intervenu auprès de notre Père Abraham lorsqu'il levait le couteau sur son fils : « Arrête ! ». Ici l'Ange dit : « Ne crains pas Joseph de prendre (garder) avec toi Marie la femme, du fait que ce qui est en elle est de l'Esprit-Saint ». Ce que Dieu demande ce n'est pas de renoncer à l'amour, mais seulement de renoncer à une paternité, à vrai dire, indigne de l'homme, et d'accepter une paternité d'un ordre bien supérieur, « selon l'Esprit ». L'Ange confirme Joseph dans cette paternité nouvelle, en lui disant : « Tu l'appelleras du nom de Jésus ». Il revenait en effet au père de donner un nom à celui qu'il reconnaissait pour son fils. Et l'Evangile ajoute : « Il ne la connaît pas, et cependant elle mit au monde son fils premier-né ». « Voici que la Vierge concevra... » : grâce à la Parole prophétique, Joseph a compris, et l'Evangile nous cite ici justement le texte d'Isaïe qui avait été leur lumière. Imaginons dès lors la joie de Joseph dans l'Esprit-Saint ! Personne ne pourra la redire. L'Eglise seule pourra la chanter et la suggérer en d'incomparables mélodies, tels les Alléluias de la solennité de saint Joseph. Les Anges seuls furent témoins d'une telle joie, ceux même qui, le jour de la Nativité de Jésus, vinrent la crier sur la Terre aux oreilles des bergers de Bethléem.

Voilà bien cette fois l'adoration en Esprit et en Vérité dont Jésus est le fruit, pour la gloire du Père. Car Dieu est essentiellement Père, et c'est sa Paternité qui est toute puissante. Dieu n'est pas tout puissant comme Dieu, en tant que Dieu, à l'égard de l'homme. Il a lui-même voulu limiter sa toute puissance dans le respect qu'il porte à la liberté de sa créature. Mais c'est comme Père qu'il est tout puissant. Et cela il faut le comprendre dans la contemplation de la Paternité divine qui se manifeste à travers la Paternité de saint Joseph : paternité virginale et spirituelle. Quoi ? Cela n'est-il pas évident ? Si nous désirons une mutation dans l'ordre de la génération, qui puisse ramener l'homme à sa véritable nature de fils de Dieu, ne faut-il pas nécessairement abandonner cette paternité animale et hasardeuse, source d'une vie défaillante et d'innombrables chagrin ? Oui, mais... dira-t-on, comment cela se fera-t-il ? Le vieux Nicodème réapparaît dans cette objection, à laquelle rétorque le premier et fondamental article du Credo : « Je crois en Dieu, le Père tout puissant... », et non pas : « Je crois en Dieu tout puissant, le Père... » Disons, pour être plus explicite, en pleine conformité avec la foi : « Je crois en Dieu qui est tout puissant en paternité. »

¹ - Oui, comme elle le dit à l'Ange : « Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais pas l'homme ». « Connaître » au sens hébreu du terme : avoir des rapports charnels avec un homme, et ceci alors qu'elle vivait avec Joseph. Une femme en Israël, nouvellement mariée, ne pouvait garder un vœu que si son mari l'approuvait, ce que fit Joseph (Nb.30/7-16).

Si le Nom du Père doit être sanctifié, comment le sera-t-il mieux que par cette renonciation, que par ce « sacrifice » que Joseph posa le premier, afin que Dieu intervînt par son Esprit dans ces Noces admirables qui unissent, au niveau de la génération, le Trinité Créatrice à la trinité créée ?

D'ailleurs l'Eglise a très bien senti la grandeur de ce culte. Peut-être ne l'a-t-elle pas exprimé d'une manière suffisamment claire et convaincante... Les encycliques récentes qui traitent du « célibat »¹ des prêtres confirment, certes, la solidité de cette institution traditionnelle, mais n'apportent pas les arguments authentiques directement inspirés par la Foi. Ici, nous comprenons parfaitement que les prêtres « selon l'ordre de Melchisédech », c'est-à-dire qui, par grâce - encore qu'ils aient été conçus charnellement - sont appelés à être les représentants de Jésus-Christ, doivent nécessairement s'abstenir de la paternité charnelle. Il est en effet dans la logique rigoureuse d'un tel sacerdoce qu'ils respectent et vénèrent la fermeture du sein virginal, puisqu'est inscrite là-même, au sanctuaire intime de la vie, l'Alliance originelle et éternelle, dont ils sont, en Jésus, les témoins et les précurseurs.

Mais bien entendu, si les prêtres s'abstiennent du mariage, c'est pour mieux mettre en évidence le sacrifice perpétuel de leur paternité charnelle, et c'est aussi parce que le Sacerdoce est plus grand que le mariage (charnel). Mais les chrétiens mariés doivent méditer les mêmes vérités de foi, dont ils devraient, depuis leur baptême, avoir le plus haute intelligence. En toute rigueur, ils doivent tenir compte, comme le prêtres le font, comme saint Joseph le fit, lui qui était marié, de cette fermeture du sein qui demeure et qui demeurera toujours en la femme. S'ils allient ainsi le sacrement de mariage à la virginité sacrée, ils accèdent à la chaleur et à la lumière du foyer de Nazareth ; ils dépassent, à la suite de Joseph et de Marie, l'ordre ancien et périmé de la Loi, ils comprennent les enseignements et les exemples des Apôtres, et finalement, ils deviennent les bases inébranlables du monde de demain, des puissances du monde à venir, où la vie sera rendue à l'homme, impérissable.

L'oblation de la trinité créée à la Trinité Créatrice

Oui, nous sommes bien toujours dans le Traité de l'Amour, et nous donnons à ce mot « Amour » son sens plénier et total, tel que le reflétaient autrefois, par la lumière du Christ, les vocables de « Agapè » et de « caritas ». Il ne s'agit plus ici, le lecteur le comprend, des amours et des amourettes de ce monde, qui sont des mutilations du cœur humain, et des profanations de la nature, toujours pitoyables, toujours ridicules. L'altération du vocabulaire ne pouvait que suivre la dépravation des mœurs. Faisons donc volontairement abstraction de la figure de ce monde ! Voyons les choses au Principe, car, malgré toutes les alluvions polluées apportées par le langage dans les esprits et les cœurs, depuis tant de siècles d'erreur et de péché, au-dessous nous devons toujours retrouver le Principe. Aussi, dévoilons hardiment les secrets des cœurs, avec une saine et réaliste impudeur, celle que garde toujours le Verbe de l'Ecriture.

« Mâle et femelle » il les créa : pourquoi ? Pour qu'ils soient l'image et la ressemblance de la Trinité Sainte, de ce Yahvé-Elohim qui est singulier et pluriel, qui est

¹ - Jusqu'à Vatican II, on parlait effectivement du « vœu de chasteté » des prêtres, ce que ce dernier concile a transformé en « vœu de célibat », ce qui est ridicule : on peut être célibataire et courir les filles !

Un et Trois. Si donc la complémentarité des sexes est l'expression créée et visible du Dieu incréé et invisible – ce que tous les prophètes ont senti – n'est-ce pas aussi à ce niveau de la sexualité, de l'usage du sexe, que peut et doit s'exprimer le culte véritable ? Sans aucun doute, rien n'est plus vrai que cela. La conscience chrétienne l'a ressenti vivement, jusqu'au scrupule, jusqu'à l'angoisse. Tels furent les Saints, qui en ce domaine qu'ils appelaient la « pureté » ou la « chasteté » furent pour la plupart d'une extrême délicatesse et parfois d'une héroïcité surprenante. La parole apostolique les avait frappés au plus profond : « Offrez vos membres à Dieu pour en faire des instruments de justice et de sanctification ». Mais leur sacrifice n'allait-il pas trop loin, comme celui d'Abraham qui levait la main sur son fils, comme celui de Joseph qui s'apprêtait à « renvoyer » Marie en secret ? Certes, la conscience chrétienne, en prononçant les vœux de virginité, en favorisant les institutions cloîtrées, séparait indûment ce que Dieu a uni. Etape indispensable sans doute, en face d'un monde débauché ; expiation indispensable en compensation de tant de profanations sacrilèges.

Lorsque Paul parlait ainsi, invitant les chrétiens à ce culte en Esprit, à ce culte « ontologique », conforme au Verbe incarné, il ne parlait pas à des célibataires, ni même à des gens qui se disposaient à la vie dite « religieuse », et cela est très important. Il parlait à des hommes mariés qui, dans le judaïsme, ou dans la culture païenne s'étaient efforcés jusque-là d'observer la Loi, enfantant une progéniture et l'éduquant du mieux qu'ils pouvaient. Cette bonne volonté, assistée par les préceptes mosaïques, ou par cette sagesse des nations – indéniable – n'empêchait pas cependant le péché de ruiner tous ces efforts, de génération en génération. C'est donc à la fois à l'homme et à la femme que s'adresse aujourd'hui la même Ecriture apostolique. Jésus, le Verbe, ne rencontrera-t-il donc toujours qu'une samaritaine mariée cinq fois et répudiée quatre ? La Trinité Sainte cherche à établir le dialogue, non pas avec un individu, si bien intentionné soit-il, mais inapte, dans sa solitude, à comprendre avec son œuvre véritable, mais avec l'Adam premier et éternel, avec l'homme et à la femme ensemble.

Le dialogue, certes, est établi de la part de Dieu : nous le connaissons aussi parfaitement que possible, car, par Jésus, nous avons la Vérité toute entière, celle qui régira éternellement le bonheur céleste dans tout l'Univers, dans les « innombrables demeures de la maison du Père ». Il n'y a plus RIEN A AJOUTER. Une fois que le Père a dit cette seule parole rapportée sept fois dans les Ecritures : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le », il n'y a plus rien à ajouter, car Jésus nous manifeste aussi adéquatement que possible le Bon Plaisir de Dieu.

Le dialogue, nous le savons, a été soutenu par cette trinité créée que fut le foyer de Nazareth. Il était rompu ce dialogue, depuis la prévarication originelle. Mais il est repris avec la Nouvelle et Eternelle Alliance. A-t-il été continué ? Tout est là ! S'est-il trouvé dans l'Eglise des foyers osant imiter cette oblation parfaite par laquelle nous fut donné le Sauveur ? Voilà la question. On sait que plusieurs couples ont opté pour la virginité sacrée, tel saint Henri avec sainte Cunégonde - pourtant empereur du Saint Empire romain-germanique ! -, saint Edouard et son épouse Edith - roi d'Angleterre ! - Saint Elzéar et Delphine... et tant d'autres, connus ou inconnus. On sait que plusieurs saints et saintes se sont aimés et qu'ils ont consacré leur mutuel amour à promouvoir dans l'Eglise une paternité et une maternité spirituelles sur les membres épars et disloqués du corps d'Adam, pour les agréger au Corps du Christ, tels Saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, Saint François d'Assise et sainte Claire... Mais ils n'ont pas livré les secrets intimes de leur « spiritualité ». Du moins, je ne le sais pas... En tout cas, sur ce point, leur audace n'a jamais été présentée comme un exemple, la conscience générale

étant encore trop blessée par le refus de l'œuvre de Dieu, enténérée par la peur et la honte. Quant à imaginer une génération sainte de l'Esprit de Dieu, dans le sein virginal, ce pas, à ma connaissance, n'a jamais été franchi ; il nous reste donc à le franchir.

Car nous sommes assurés que la Rédemption ne saurait être achevée, et par conséquent, manifestée, que le jour – proche, nous l'espérons – où la trinité créée, c'est-à-dire l'homme et la femme ensemble, dans l'unité d'un saint amour, dans l'intelligence lucide du Bon Plaisir du Père, du Mystère de Dieu, lui rendra le culte véritable : le sacrifice conscient de la paternité et de la maternité charnelles en vue d'une fécondité spirituelle entièrement remise à l'Esprit-Saint.

Quel est aujourd'hui l'ouvrage le plus urgent ? Multiplier encore la race déchue d'Adam ? Certes non ! C'est ici que la moisson est abondante et les ouvriers si peu nombreux pour « sauver ce qui est perdu » ! Est-ce de susciter en ce monde corrompu des fils et des filles de Dieu, par une génération spirituelle ? Pas dans l'immédiat, me semble-t-il : car ils subiraient les mêmes outrages que le Fils premier-né. Il faut néanmoins se disposer à cette voie royale. L'ouvrage le plus urgent est de consacrer toutes ses forces à « évangéliser les pauvres », à rassembler ce qui est dispersé, à soigner ce qui est malade, et même éventuellement à ressusciter les morts. C'est dans cet ordre-là que la Trinité Sainte demande à la trinité créée le service de son amour oblatif, généreux, et désintéressé.

Néanmoins nous pensons au monde qui vient, où tout sera renouvelé par la Foi parfaite. Et nous envisageons déjà avec une audacieuse espérance, ces heureux temps où s'édifiera la Maison construite sur le Roc, sur les principes enseignés et vécus par Dieu le Verbe. La Liturgie alors ne sera plus un simple mémorial, comme elle l'est aujourd'hui : elle sera l'introduction pratique et efficace dans l'application des enseignements de la Foi, cela dans le milieu vital, l'amour qui n'est autre que l'Esprit-Saint. C'est ce que Paul laissait entrevoir aux Galates : « La circoncision n'est rien, l'incirconcision non plus ; mais ce qui compte, c'est la Foi qui opère par l'amour. » Ce que pensait l'Apôtre ici : l'ordre charnel orchestré par la loi n'est rien, le célibat consacré n'est rien non plus, sans la Foi qui opère par l'amour, sans une foi qui ne devient efficace que si l'amour l'anime et lui permet d'atteindre les promesses qu'elle espère...

L'oblation réciproque de l'homme et de la femme dans l'Amour

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, de tout ton esprit... » Nous ne sommes pas sortis au cours de ces nombreuses pages, de ce premier et fondamental commandement. L'amour de Dieu équivaut à une oblation de soi-même ; l'amour de la trinité créée à son Créateur, la Trinité Sainte et éternelle, s'exprime par cette oblation du plus grand bien que l'homme et la femme peuvent désirer : faire naître un nouvel être. Tout cela est rigoureusement logique.

Mais il y a le second commandement, dont Jésus nous dit qu'il est semblable au premier, parce qu'il en est l'explicitation, l'expression concrète, ce que Jean voyait si bien, lui qui disait : « Comment peux-tu dire que tu aimes Dieu, alors que tu ne le vois pas, si tu n'aimes pas ton prochain que tu vois ? » Si donc l'oblation de soi est la marque d'un véritable amour, comment l'époux et l'épouse, l'homme et la femme, vont-ils se manifester un amour authentique ? Ne parlons pas ici des témoignages corporels de l'amour, que nous étudierons plus loin, en commentant le Cantique de Salomon – auquel en attendant le lecteur peut se référer. Mais parlons d'abord de l'esprit intérieur par lequel ces

témoignages prennent, prendront, leur véritable sens. Là encore, la chair ne sert de rien, c'est l'Esprit qui vivifie !

Aussi, portons notre regard sur ces Relations vivantes et substantielles que sont les Personnes, les Hypostases divines ! Ce ne sera pas long : car Dieu ne se raconte pas à la manière d'une histoire humaine, d'un roman fleuve, d'une aventure contingente et dispersée dans les temps et les lieux. Dieu brille d'un seul et total éclat, comme celui de la lumière, toujours égal à lui-même, comme le soleil qui resplendit à la fois en tous lieux, avec une plénitude aussi désirable que possible. A celui qui voit, il n'est pas nécessaire d'expliquer longuement ce qu'est la lumière ! Pour l'aveugle, toutes les explications sont superflues et vaines. Ainsi en est-il de la Trinité Sainte, dont Jean nous dit « Dieu est lumière ».

Dieu est lumière, oserions-nous dire, parce qu'il est amour : aussi ceux qui aiment véritablement sauront aussitôt de quoi nous parlons, ou mieux, de Qui nous parlons ! « Le Père aime le Fils », nous dit Jésus, laissant ainsi passer sur ses lèvres une intime confidence si brève qu'elle échappe à celui qui lit trop vite et qui ne remarque pas le verbe « aimer ». Mais si au contraire, un lecteur au cœur sincère et aimant entend ces mots : « Le Père aime le Fils », « Pater diligit Filium », il découvrira l'immensité du ciel, l'éternité d'un amour sans fin, d'un amour total et plein, la profondeur d'un Univers, dont celui des étoiles et des galaxies n'est qu'une fugitive image. « Les cieux, tu les changes comme un vêtement, mais toi, tu demeures... » C'est la substance de l'Amour, s'exprimant par un dialogue complet et simple, divinement simple, et rassemblant l'éternité en un seul instant d'une formidable densité : « Le Père aime le Fils », et réciproquement, le Fils aime le Père, cet amour mutuel n'étant autre que l'Esprit.

Tout est dit pour qui sait entendre, tout est montré pour qui sait voir. Sur cette harmonie incrée, désormais vont s'étager et se construire, se multiplier à l'infini, toutes les chansons, tous les poèmes, toutes les aventures, toutes les unions, toutes les réussites, tous les mariages, toutes les noces, toutes les festivités nuptiales de la création... La plupart jusqu'ici ont été semi-conscientes, car la lumière de la Trinité n'avait pas encore percé nos ténèbres. Et c'est pourquoi les amours étaient mouillés de larmes, et souillés de sang. Dans le monde qui vient, au contraire, toute larme sera essuyée, toute blessure sera guérie, et l'on entendra plus ni cri, ni pleurs, ni douleurs, car la Trinité Sainte, parfaitement connue et aimée, permettra à l'amour de l'homme et de la femme de devenir semblable en tout à l'Esprit de Dieu, se conformant à son Inspiration, réalisant son Désir.

Je dis donc que l'amour de l'homme pour la femme, et réciproquement, doit être purifié de toute convoitise, et devenir parfaitement oblatif. Mieux encore : que cette oblation que la trinité créée fait d'elle-même à la Trinité Créatrice, ne peut être tenue pour authentique que si, dans la composante horizontale de l'amour, dans le « je t'aime » entre les époux, entre les fiancés, qui fait écho au Baiser de l'Esprit Incréé, l'homme s'oublie entièrement pour la femme, et la femme pour l'homme.

Ce dernier point est le plus facile, car la femme n'a pas été touchée par l'égoïsme autant que l'homme qui, par le péché, a perdu son sacerdoce. En effet, lorsque la femme s'abandonne à l'homme, même dans l'amour charnel, elle sait ce qu'elle risque, et l'on peut admettre que la perte de la virginité est une véritable oblation. Malheureusement, elle consacre à une créature ce qui n'est qu'à Dieu. Il y a donc une profanation, dont elle n'est que semi-consciente, quoique le corps ne trompe pas et qu'elle ressente au plus profond

de ses entrailles cette blessure. J'exclus ici ces femmes dénaturées qui, soumises à l'empire du Mauvais, se font une gloire de perdre le plus tôt possible leur virginité, et qui revendentiquent ensuite pour la « libération de la femme », en réclamant l'avortement légal et gratuit ! Je parle d'une femme bien née, dont les intuitions naturelles et baptismales sont encore vivantes en son cœur. Oui, certes, une telle femme, comme le furent nos mères, peuvent être vraiment oblatives d'elles-mêmes dans un saint mariage, dans le désir qu'elles ont d'enfanter pour leur mari et pour Dieu une nouvelle créature. C'est déjà très beau. C'est ce que la Loi de Moïse peut donner de meilleur. Et c'est pourquoi la femme écrase la tête du Serpent, parce qu'au travers de sa maternité, comme le dira l'Apôtre, elle pourra se sauver, si elle persévere dans la foi, dans la charité, et dans la patience (1 Tim.2/14-15).

Mais comment l'amour de l'homme pour la femme sera-t-il vraiment oblatif ? Il pourra l'être dans le mariage, si la femme désire cette maternité charnelle, parce qu'elle ne voit pas d'autre solution que d'être féconde par la semence du mâle. Néanmoins le trouble subsistera toujours, en raison de cette impressionnante effusion de sang que la Loi de Moïse sanctionnait comme un péché, ainsi que nous l'avons vu. A vrai dire, de la part de l'homme, il ne saurait y avoir d'amour authentiquement et totalement oblatif en rapport à Dieu et en rapport à la femme que dans le respect de la virginité sacrée. Cette condition est rigoureusement nécessaire. Et voici pourquoi :

Par rapport à Dieu, l'homme qui renonce à la paternité charnelle - souvent illusoire, et toujours difficile, quant à l'éducation des enfants - se met dans la disposition de laisser à Dieu, tout puissant en paternité, l'initiative de la vie. Ce fut l'acte de foi d'Abraham qui, parvenant à cent ans, comprit enfin qu'il appartenait à Yahvé de rendre fécond le sein stérile et mort de Sarah, sa femme bien-aimée. Par cet acte de foi, il fut justifié. Nous avons plus qu'Abraham pour accéder à un acte de foi moins difficile : nous avons l'enseignement du Verbe de Dieu, né virginalement ; il est plus facile pour Dieu, si l'on peut dire, de rendre fécond un sein jeune et en parfaite santé, qu'un sein stérile et mort. Donc l'acte de foi que tout chrétien peut et doit poser, dans la ligne d'Abraham, et de Joseph, est de sanctifier le Nom du Père.

Et comment un homme qui aime sa femme dans l'Esprit, sans convoitise, pour son plus grand bien, dans la foi, pourrait-il la priver de cette gloire incomparable d'une maternité spirituelle et virginal ? Voilà exactement où conduit la logique de l'Amour. Il appartiendra à Dieu seul de disposer les temps et les moments de cette fécondité d'En Haut. La Foi chrétienne cependant en ses mystères éternels qu'il nous faut croire pour être sauvés, nous conduit à cette ligne de conduite que Jacques appelait « la loi parfaite de la liberté ».

C'est ainsi que la Foi accomplit et dépasse les ordonnances et les promesses de la Loi. Si elle est totale et efficace, elle emporte avec elle la promesse de Jésus-Christ : « Celui qui croit ne tombe pas sous le jugement, mais il est passé de la mort à la vie ». (Jn.5/24).

- Fin du chapitre 12 -

Conclusion du Livre IV

« *Les aveugles voient...*

« *Les pauvres sont évangélisés...*

Imaginons, nous qui avons la joie de voir, de pouvoir lire ces lignes, de contempler l'espace qui nous entoure, les paysages, la beauté du ciel, des arbres, des fleurs... des visages, des corps... imaginons ce qu'est la nuit d'un aveugle : nous le pouvons en fermant les yeux, en essayant ainsi de faire quelques pas. Cet aveugle dont l'espace se limite au bout de ses doigts, qui doit tâtonner pour se diriger, pour trouver un objet, pour éviter un obstacle, cet aveugle qui ne peut pas imaginer ce qu'est la couleur, pour qui le soleil est comme s'il n'était pas, cet aveugle a impérieusement besoin d'une main secourable pour le guider. Quelle désolation que la nuit d'un aveugle !

Heureusement, ils sont relativement peu nombreux parmi les humains. Mais n'y en aurait-il qu'un seul, que le malheur serait déjà immense. Il le serait moins cependant que celui de ces aveugles de l'esprit et du cœur, qui titubent dans le hasard, poussés par les instincts grégaires, la pression sociale, prisonniers de ténèbres horribles, et qui, n'ayant pas la connaissance de la Vérité, se fient à des guides aveugles comme ceux qui les conduisent à la fosse où ils tombent eux-mêmes.

Malheureusement, le nombre de ces aveugles-là est immense par rapport à ceux qui ont le privilège d'avoir été guéris par grâce d'En Haut de l'aveuglement général. « Ils gisent dans les ténèbres et l'ombre de la mort... »

La Loi, comme un guide bienveillant a pris par la main cette humanité égarée, en attendant qu'elle devienne capable de supporter la lumière. Car l'aveugle selon les yeux du corps sait qu'il est aveugle : il n'a pas besoin d'un long discours pour en être persuadé. Il ne prend pas sa nuit pour une lumière. Mais les aveugles selon la conscience commettent une double erreur : ils imaginent que leur ignorance est une science, que leur comportement est normal, et ils croient que la mort est désirable. Et si quelqu'un veut leur prouver qu'ils sont aveugles, ils se fâchent et se scandalisent.

C'est pourquoi la Loi a été impuissante à convaincre les hommes de péché, à ouvrir les yeux des aveugles... La Foi le pourra-t-elle ? Pourra-t-elle opérer ce passage, cette Pâque, cet exode vers la terre de lumière, vers la terre des vivants ? Pour croire, est-il nécessaire de voir ? « Heureux ceux qui croient sans avoir vu... »

Je connais un chrétien remarquable, père de douze enfants, profondément religieux, prodigieusement instruit de la Bible, pratiquant assidu, aimant la liturgie, vraiment « prêtre » de son foyer, tel un patriarche, tel un juste. Une question le préoccupe fort : celle que soulèvent les chapitres 2 et 3 de la Genèse. « Qu'est-ce que le péché originel ? se demande-t-il, en quoi a-t-il consisté ? » Il fait de longues dissertations sur ce point ; il cherche, il ne voit pas. Il ne fait pas le rapport entre la génération de Caïn et celle de Jésus-Christ. Il compare, certes, Eve et Marie, mais il n'établit pas de contraste assez puissant entre le mystère de ténèbres qui engendra cette humanité déplorable, et le mystère de lumière qui a donné pour fruit Jésus-Christ, le Juste, vainqueur de la mort. Il sait, il voit pourtant, qu'il a engendré lui-même pour la souffrance, dans les tribulations de la chair ; il a vu de près les douleurs de l'enfantement de son épouse, répétées douze fois. Il ne peut douter que tous ces visages souriants qui l'entourent aujourd'hui, et flétriront

demain, et qu'après-demain, la mort frappera autant de fois qu'il a suscité la vie ! – à moins que le Christ ne vienne par sa grâce donner à toute cette famille la foi parfaite et la vraie justification aux yeux du Père... Il n'imagine pas ce père de famille, joyau de sa paroisse, gloire de l'église locale, qu'il y avait deux ordres de génération, deux voies pour accomplir le précepte de l'expansion vitale : « Soyez grands et portez du fruit... » (« mais », poursuit le texte, « en surpassant les animaux »). Il a cru bien faire, en suivant de toute sa bonne volonté, l'ordre provisoire de la loi, qui est la force du péché.

Dans sa bonne foi et la limpideté de sa conscience de juste, comment va-t-il supporter la lumière ? Est-il seulement capable de la supporter ? Osera-t-il remettre en question tout le merveilleux standard de vie qu'il a édifié sur cette terre, dans cette patrie terrestre, avec l'approbation des lois, du peuple, des magistrats et du clergé ? Il faudra bien cependant, un jour ou l'autre en ce monde, ou bien au moment du jugement qui suit la mort, qu'il comprenne enfin ces chapitres 2 et 3 de la Genèse, ce fameux « péché originel », et que la pédagogie de la Loi qu'il a si bien acceptée, débouche sur autre chose : sur l'ordre de la Foi et de la vie impérissable...

- Fin du Livre IV -

A Dieu le Père qui, par son Fils Jésus-Christ, a bien voulu nous engendrer par son Esprit,

A Dieu le Fils qui, par son corps très saint, formé dans les entrailles virginales de Marie immaculée, a bien voulu nous réconcilier avec le Père,

A Dieu le Saint-Esprit qui, dès maintenant, a bien voulu résider en nos corps comme en son Temple, et nous préparer par sa grâce aux biens du monde à venir,

Adoration, Louange, gloire, honneur, puissance, action de grâce de la part de toutes les créatures raisonnables, d'un bout à l'autre de l'Univers, dans les siècles des siècles !

Amen ! Alléluia !

Traité de l'Amour – Livre IV

Table des matières

Introduction	p.1-5
Ch.1 - Economie et Théologie	p. 6-14
Ch.2 – Le ministère de la condamnation	p.15-25
Ch.3 – Le Lévitique et l'Epître aux Hébreux	p.26-38
Ch.4 – Le patriarchat sacré d'Israël	p.39-51
Ch.5 – La Circoncision	p.52-65
Ch.6 –Les Lois de pureté	p.66-78
Ch.7 – Le Rachat des premiers-nés	p.79-88
Ch.8 – La gravité et la sainteté de l'union conjugale	p.89-100
Ch.9 – La perfection de la Loi conjugale	p.101-115
Ch.10 – La perfection de la morale conjugale	p.116-132
Ch.11 – Vers une morale sacramentelle	p.133-144
Ch.12 – Vers l'amour oblatif : par le Mystère de la Sainte Trinité	p.145-163
Conclusion	p.164-165
